

Rapport de Présentation

TOME 1

(DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT)

1.a



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 05 mars 2020,

Approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mozé-sur-Louet,

le MAIRE

Baudouinière Joffe

Baudouinière



LE MAÎTRE D'OUVRAGE



Commune de Mozé-sur-Louet

7 rue du 22 juillet 1793

49610 MOZÉ SUR LOUET

L'ÉQUIPE



URBAN'ism – Auddicé Urbanisme agence Val de Loire

Zone Ecoparc – Rue des Petites Granges

49 400 SAUMUR



THEMA Environnement

ZA Aéroport- - Bât Le SIROCCO

250 rue Jean Mermoz

44150 ANCENIS

L'HISTORIQUE

DOCUMENT D'URBANISME ACTUEL :

PLU approuvé le 31/08/2004 (révision totale du POS n°3, valant PLU)

- Révision simplifiée n°1 : le 13 juin 2006
- Modification n°1 : le 13 juin 2006
- Modification simplifiée n°1 le 27 novembre 2012
- Révision simplifiée n°2 le 27 novembre 2012
- Révision simplifiée n°3 le 27 novembre 2012

DOCUMENT D'URBANISME EN COURS D'ÉLABORATION :

- DCM prescrivant l'élaboration du PLU : 12 novembre 2014
- DCM prescrivant la ré-ouverture de la concertation dans le cadre de la révision du PLU : 07 février 2019
- Réunion PPA Diagnostic/EIE : 26 novembre 2015
- Réunion PPA PADD : 20 juin 2016
- Réunion Publique diagnostic, enjeux et PADD : 13 juin 2016
- Débat sur le PADD en conseil municipal : 05 juillet 2016, puis 18 avril 2019
- Exposition publique diagnostic, enjeux et PADD : à partir du 14 juin 2016
- Réunion PPA Traduction règlementaire : 14 novembre 2016
- Réunion Publique Traduction règlementaire : 17 novembre 2016
- Mise à disposition des documents en phase de traduction règlementaire : à partir du 18 novembre 2016, puis du 28 juin 2019 au 29 août 2019.
- DCM tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU : 06 décembre 2016, puis 29 août 2019
- Enquête publique du 09 décembre 2019 au 10 janvier 2020
- DCM approuvant le PLU : le 05 mars 2020.

.....	1
PRÉAMBULE	8
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	9
PARTIE 1.....	10
LA POPULATION	11
L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	12
L'ÂGE.....	13
LA TAILLE DES MÉNAGES.....	14
LE LOGEMENT	15
LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS	16
LES TYPOLOGIES DU PARC DE LOGEMENT	16
Composition du parc de logements de Mozé-sur-Louet	16
L'offre en logements locatifs.....	16
Logements spécifiques.....	18
L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS ANCIENS	18
LE RYTHME DE LA CONSTRUCTION NEUVE.....	19
Evolution du rythme de logements commencés entre 2004 et 2014, puis entre 2014 et 2017	19
Effet de la construction neuve	20
LES ORIENTATIONS DU PDH	20
LA PRODUCTION DE LOGEMENT ATTENDUE ET ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	20
LES ORIENTATIONS DU SCOT DE LOIRE EN LAYON	21
LA PRODUCTION DE LOGEMENT ATTENDUE.....	21
LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE	22
L'ÉVOLUTION DE LA « TÂCHE URBAINE »	22
SPATIALISATION DE LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS LE DERNIER DOCUMENT D'URBANISME APPROUVÉ	22
La Tâche Urbaine lors du précédent PLU	22
La TU actuelle.....	23
Estimation de la consommation foncière au sein de la trame urbaine et en extension « depuis le précédent PLU »	26
LE BILAN DU DOCUMENT D'URBANISME EXISTANT.....	27
Estimation des capacités foncières en renouvellement urbain et densification	27
.....	28
Estimation des potentialités restantes en U et AU.....	28
LES ORIENTATIONS DU SCOT DE LOIRE EN LAYON SUR LA CONSOMMATION FONCIÈRE	29
PARTIE 1.....	30
L'ÉCONOMIE LOCALE	30
MOZÉ-SUR-LOUET : COMMUNE DYNAMIQUE, HORS PÔLE ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU SCOT DE LOIRE EN LAYON	31
L'EMPLOI À MOZÉ-SUR-LOUET	31
UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE CONSTITUÉE D'UN TISSU DE PETITES ENTREPRISES	32
UNE PROGRESSION DES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES	33
AGRICULTURE	34
PORTRAIT DU TERRITOIRE	34
Maintien de la surface agricole utile depuis 2000, mais baisse du nombre d'exploitations.....	34
Une activité agricole diversifiée	35
La spatialisation des exploitations agricoles et les enjeux liés	37
LES ENJEUX AGRICOLES.....	41
Les difficultés rencontrées	41
La synthèse des enjeux	41
L'ACTIVITÉ SYLVICOLE	42

PORTAIT SYLVICOLE DU TERRITOIRE	42
LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	43
ARTISANAT ET INDUSTRIE.....	43
COMMERCES ET SERVICES	43
LA LOCALISATION DES SITES D'ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE	49
TOURISME	51
SITUATION ACTUELLE.....	51
LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES.....	54
LES ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE : SITUATION ACTUELLE, ÉVOLUTION, BESOINS	55
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.....	55
ENSEIGNEMENT.....	56
ACTIVITÉS SPORTIVES.....	58
ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS.....	59
ACTION SOCIALE.....	60
Le CCAS	60
Le foyer Logements.....	60
TRANSPORTS	60
Le réseau anjoubus	60
covoiturage.....	64
LES ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE : SITUATION ACTUELLE, ÉVOLUTION, BESOINS	65
ALIMENTATION EN EAU POTABLE (ALIMENTATION, TRAITEMENT, STOCKAGE ET DISTRIBUTION)	65
Distribution	65
Consommation.....	65
Schéma départemental en eau potable.....	65
La défense incendie.....	66
EAUX USEES (COLLECTE ET TRAITEMENT).....	67
Assainissement collectif.....	67
Assainissement non collectif.....	72
Synthèse.....	72
EAUX PLUVIALES	72
DÉCHETS (COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT) / MISE EN DÉPÔT DES MATÉRIAUX INERTES	73
Collecte des déchets	73
Traitement des déchets	73
installation de stockage de déchets inertes	74
TRANSPORT.....	74
Le réseau viaire	74
La circulation.....	76
stationnement.....	82
borne de recharge pour véhicule électrique,	82
arceaux et parcs publics pour vélos	83
DESSERTE NUMÉRIQUE.....	83
.....	84
LA MORPHOLOGIE URBAINE	85
HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE LA DENSITÉ	86
CARACTÉRISATION DES ESPACES URBANISÉS SELON LES ÉPOQUES.....	88
FORMES URBAINES.....	88
la partie ancienne du centre-bourg.....	88
Les lotissements anciens et plus récents.....	88
Les hameaux et l'habitat dispersé.....	90
MORPHOLOGIE DU BÂTI.....	91
Dans le bourg	91
Dans les hameaux	92
PARTIE 2.....	94
LE MILIEU PHYSIQUE.....	94
CLIMAT	95

Les températures	95
Les précipitations	95
L'ensoleillement	96
Les vents	96
RELIEF	98
GÉOLOGIE	99
HYDROGÉOLOGIE	101
HYDROGRAPHIE	103
.....	104
Le Louet	105
L'Aubance	105
- Objectifs de qualité	105
- Qualité physico-chimique	106
- Qualité hydrobiologique	107
- Potentialités piscicoles	107
SDAGE Loire-Bretagne	108
Le SAGE Layon-Aubance	109
LES MILIEUX NATURELS	110
OCCUPATION DES SOLS	111
Un territoire agricole	111
- CARACTÉRISATION DES MILIEUX :	113
LA BIODIVERSITÉ RECONNUE	116
PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE	116
Zones humides	127
.....	127
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET FONCTIONNALITÉS DU TERRITOIRE - TRAME VERTE ET BLEUE	136
Définitions	136
Contexte régional	136
échelle du SCoT Loire Layon Lys Aubance	137
échelle locale	140
LES PAYSAGES	147
LES UNITÉS PAYSAGÈRES IDENTIFIÉES DANS LE CADRE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DES PAYS-DE-LA-LOIRE	148
UNITÉ PAYSAGÈRE DES COTEAUX DU LAYON ET DE L'AUBANCE, SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU VITICOLE DE L'AUBANCE	149
Gradient viticulture - bocage	149
Contraste et alternance	150
Un appui sur la lisière boisée	150
UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA LOIRE DES PROMONTOIRES, SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA CORNICHE ANGEVINE	151
LES SPÉCIFICITÉS DU PAYSAGE COMMUNAL	152
LA FORCE DES COVISIBILITÉS VERS LE VAL DE LOIRE ET L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE	152
ENTRE PLATEAU ET VAL, L'AMBIANCE SPÉCIFIQUE DU SECTEUR DES ROGERIES, CHAUVIGNÉ – LA ROCHE SARRAZIN	153
LA PONCTUATION DU TERRITOIRE PAR UN PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE	154
LA PERCEPTION DU BOURG ET SA RELATION PARTICULIÈRE À LA CARRIÈRE TPPL	155
LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE	157
LE PATRIMOINE RECONNU	158
MONUMENTS HISTORIQUES	158
le Moulin à vent de la Bigottière	158
le Domaine de la Noue	158
Le Château de Souvigné	158
SITES	159
Patrimoine mondial de l'Unesco	159
Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire	159
Valeur Universelle Exceptionnelle de Mozé-sur-Louet	161
ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES	167
LE PATRIMOINE BÂTI ET LE PATRIMOINE VERNACULAIRE NON PROTÉGÉ	170
Edifices remarquables	170
Éléments du petit patrimoine	176

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE	178
POTENTIALITÉS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE	179
Documents cadres.....	179
- LE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE)	179
Énergie solaire.....	180
Énergie éolienne	181
Autres énergies	182
LES RISQUES ET NUISANCES.....	183
LES RISQUES NATURELS	184
Les risques d'inondation	184
Les risques de mouvements de terrain	190
Sismicité	192
Risque tempête	194
Risque de feu de forêt.....	194
Risque radon	194
Risques industriels et technologiques	194
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	195
POLLUTIONS ET NUISANCES	196
Registre français des émissions polluantes	196
Pollution des sols	196
QUALITÉ DE L'AIR	198
Généralités.....	198
Suivi de la qualité de l'air sur l'agglomération angevine	199
L'Indice de la Qualité de l'Air ATMO.....	200
Qualité de l'air sur la commune de Mozé sur Louet.....	200
NUISANCES SONORES	203
Notions générales	203
Classement sonore des infrastructures terrestres	203
Autre sources de bruits	204
Les risques et nuisances	207
Analyse transversale des atouts et contraintes d'ordre environnementaux.....	207
ANALYSE TRANSVERSALE DES ATOUTS ET CONTRAINTES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAUX.....	208

PRÉAMBULE

La commune de Mozé-sur-Louet dispose d'un PLU approuvé le 31 août 2004 et qui a fait l'objet d'une révision simplifiée n° 1 et d'une modification n° 1, ces deux procédures ayant été approuvées le 13 juin 2006, d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 27 novembre 2012 et de deux révisions simplifiées (n°2 et 3) approuvées le 27 novembre 2012.

Par délibération en date du 12 novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Mozé-sur-Louet a prescrit la révision du PLU.

Par cette délibération, les objectifs poursuivis par la collectivité ont été énoncés :

- Objectif 1 : Respecter les principes du développement durable et du Grenelle de l'environnement (dont la prise en compte de la trame verte et bleue).
- Objectif 2 : Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Pays de Loire en Layon, en cours d'élaboration.
- Objectif 3 : Appréhender les risques, notamment le PPR inondation.
- Objectif 4 : Prendre en compte les objectifs du SAGE
- Objectif 5 : Réfléchir à la création de zones futures à urbaniser en matière d'habitat et zones d'activités
- Objectif 6 : Préserver et valoriser les outils de production agricole
- Objectif 7 : Valoriser les déplacements de proximité
- Objectif 8 : Favoriser ou créer des liaisons douces vers les équipements
- Objectif 9 : Créer des espaces tampon pour protéger les zones d'habitation
- Objectif 10 : Mettre des orientations d'aménagement et de programmation sur les zones futures à urbaniser répondant à des enjeux d'aménagements plus économes, plus denses et aux choix politiques de la collectivité
- Objectif 11 : Favoriser le tourisme
- Objectif 12 : Mettre à jour et faire le toilettage du règlement.

8

Par cette délibération, les modalités suivantes de concertation ont été retenues :

- concertation 1 : deux réunions publiques avec la population
- concertation 2 : exposition en mairie avec la permanence d'un élu pour permettre des échanges sur le projet avec la population
- concertation 3 : un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée a été mis à disposition du public tout au long de la procédure, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture
- concertation 4 : information dans le bulletin municipal
- concertation 5 : information sur le site internet

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Située à une vingtaine de kilomètres au sud d'Angers, la commune de Mozé-sur-Louet appartient désormais au canton de Chemillé; elle fait néanmoins partie de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance.

Disposant d'un accès rapide à l'agglomération angevine grâce à la RD 160 et l'A87 plus récemment, la commune a connu une forte croissance démographique entre 1968 et 1999, passant de 968 à 2.000 habitants. Depuis une quinzaine d'années, sa population fluctue autour du seuil des 2.000 habitants, pour s'établir à 2.052 habitants en 2012, puis à 2006 en 2016.

L'attrait résidentiel de Mozé résulte non seulement de son accessibilité aisée à l'agglomération angevine, mais aussi d'un niveau d'équipement très satisfaisant, tant sur le plan commercial que des services de santé, des équipements scolaires, sportifs ou de loisirs, ainsi que du maintien d'emplois locaux (carrière TPPL, ZA du Bocage et ZA du Landreau). A ce titre, elle est qualifiée de pôle d'équipements et de services intermédiaires dans le SCoT de Loire en Layon.

Situé à l'écart du trafic de la RD 160, le bourg est traversé par plusieurs routes départementales occasionnant un trafic de transit local. Il est aussi affecté par la proximité d'une carrière imposante.

D'une superficie de 2.533 ha, le territoire communal occupe les plateaux de l'Aubance, avec une excroissance au nord de l'A87 se prolongeant jusqu'à la vallée de la Loire. Cette excroissance est en partie incluse dans le périmètre du Val de Loire – Patrimoine mondial, le reste du territoire communal appartenant à sa zone tampon. Sur le territoire du Val de Loire UNESCO, la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), qui caractérise les paysages du Val de Loire, devrait être une priorité.

Ce territoire est aussi concerné par une protection au titre de Natura 2000, si bien que la révision du PLU est soumise à évaluation environnementale.

PARTIE 1

DIAGNOSTIC URBAIN ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

LA POPULATION

LE LOGEMENT

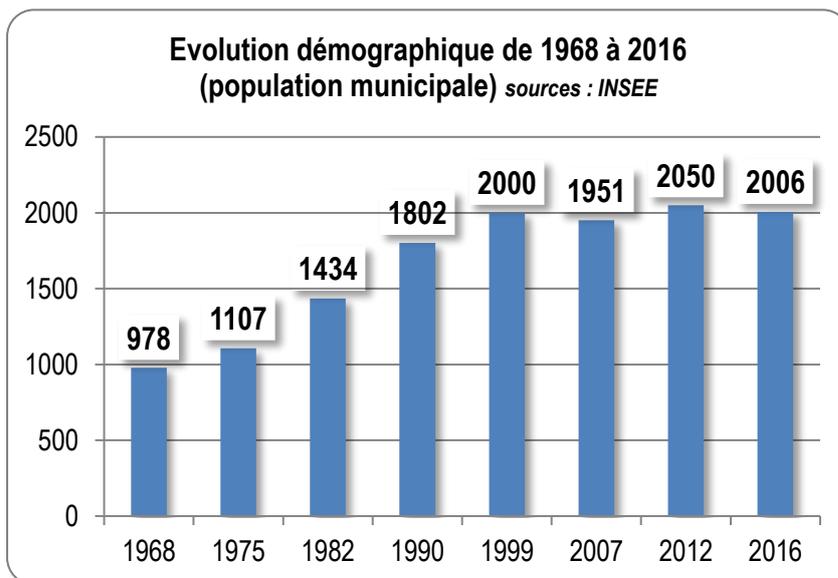
L'ÉCONOMIE LOCALE

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

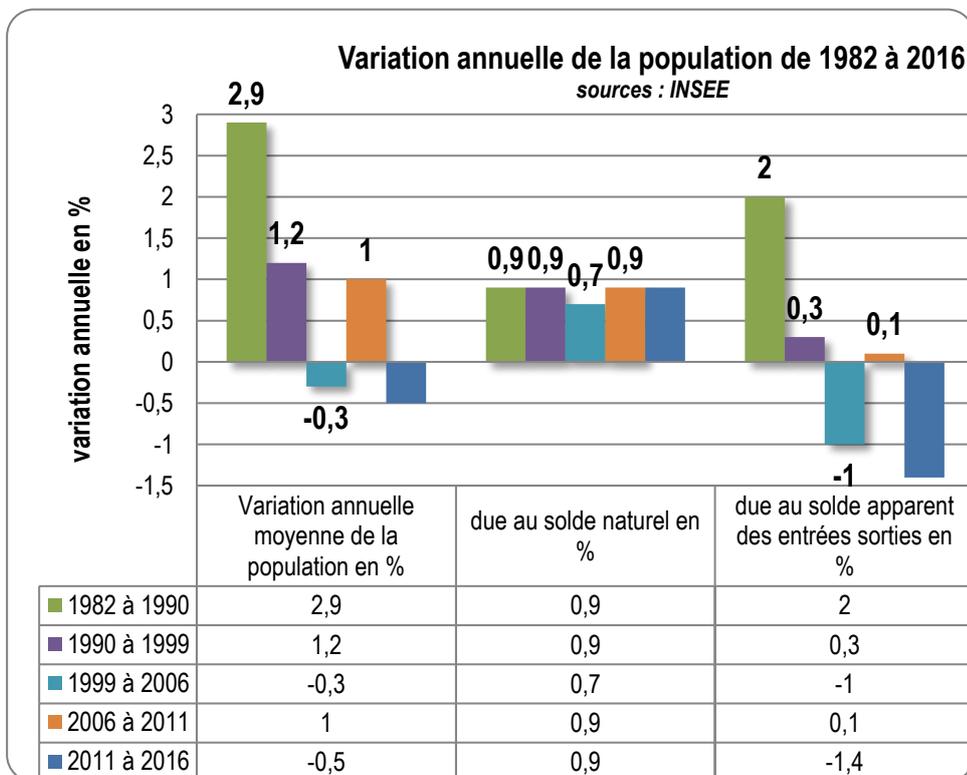
LA MORPHOLOGIE URBAINE

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Entre 1968 et 2012, la commune de Mozé-sur-Louet a vu sa population doubler passant de 978 en 1968 à 2050 en 2012. Cette augmentation a été très importante et très rapide entre 1968 et 1990 avec un taux de croissance annuel moyen de 2,82%, a ralenti entre 1990 et 1999 (taux de croissance annuel moyen de 1,17%. La population a légèrement diminué entre 1999 et 2007 avant d'augmenter de nouveau entre 2007 et 2012 (taux de croissance moyen de 0,99%), traduisant les effets démographiques induits par la mise en œuvre du précédent PLU, puis de baisser de nouveau entre 2012 et 2016 (pour atteindre 2006 habitants en 2016).



Ces variations s'expliquent en grande partie par l'évolution importante de l'accueil de population. En effet, le solde migratoire a été de plus de 2% jusqu'en 1990, de 1,2% entre 1990 et 1999, de -1% entre 1999 et 2006, puis de 0,1% entre 2006 et 2011 (qui correspond au taux de variation moyen du département du Maine-et-Loire mais qui est en dessous du taux de variation moyen de la communauté de communes qui était de 0,9%) et de -1,4% entre 2011 et 2016 : ce qui met en évidence un net changement par rapport aux périodes passées. Sur la même période, le solde naturel a très peu évolué, restant positif et d'environ 0,9% annuel. Ce solde naturel reste ainsi bien supérieur taux moyen de variation de la communauté de communes (qui était de 0,7% annuel sur la même période) et du département (0,5%).

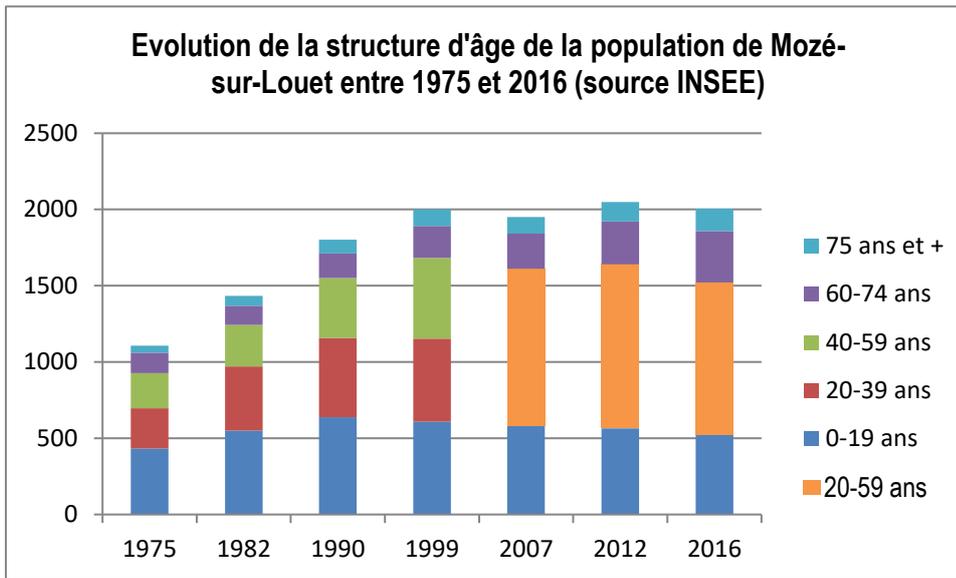


Entre 2006 et 2011, l'augmentation de la population a principalement été due aux nombreuses naissances du fait de l'arrivée antérieure de jeunes ménages (Cf. partie suivante sur le logement : pic de constructions neuves à partir de 2005). Cependant, la commune ne dispose plus, aujourd'hui, que de très peu de potentiel de constructions nouvelles, ce qui est à l'origine d'une baisse de population depuis 2011 qui va se poursuivre voire s'aggraver dans les années à venir car elle pourrait également engendrer une baisse de la natalité dans les 10 années à venir.

Afin de répondre aux besoins induits par la rapide progression du nombre d'habitants, la commune s'est rapidement dotée d'équipements importants (Cf. partie équipements). Cependant, l'évolution à la baisse du nombre d'habitants met en péril la pérennité de ce taux d'équipements.

Enjeux : Retrouver un rythme d'accueil maîtrisé mais suffisant pour assurer la pérennité des équipements communaux.

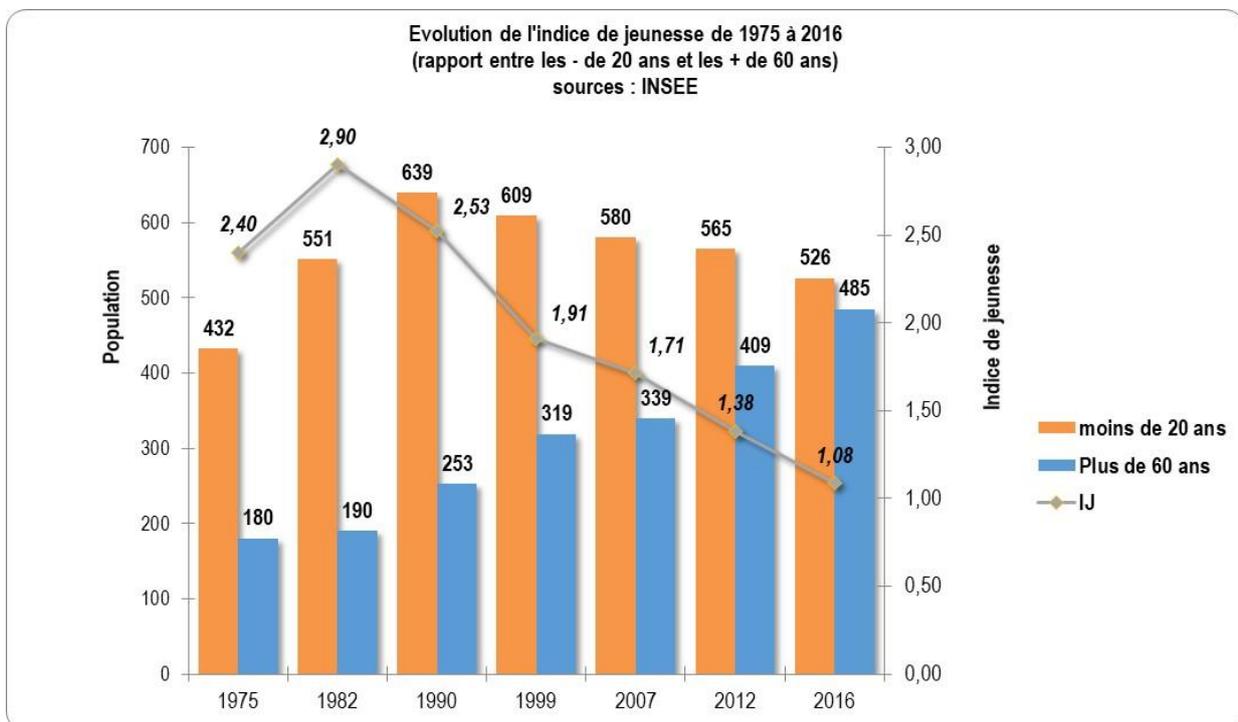
L'ÂGE



Depuis 1990, la commune de Mozé-sur-Louet a vu le nombre des enfants moins de 20 ans diminuer et le nombre d'adultes de plus de 40 ans augmenter (principalement les plus de 60 ans).

Sur cette même période l'indice de jeunesse a donc fortement diminué, passant de 2,53 en 1990 à 1,38 en 2012 et à 1,08.

Même s'il est déjà inférieur à 1,34 (indice de jeunesse de la communauté de communes des Coteaux du Layon en 2012), celui-ci pourrait continuer à se dégrader dans les années à venir si la commune n'accueille pas de nouveaux jeunes ménages. Cette tendance est confirmée par les chiffres de 2016, qui met en évidence une baisse des 0-19 ans et des 20-59 ans et une hausse des personnes de 60 ans et plus. Cette tendance induit de plus, des besoins croissants en logements dédiés aux personnes vieillissantes.

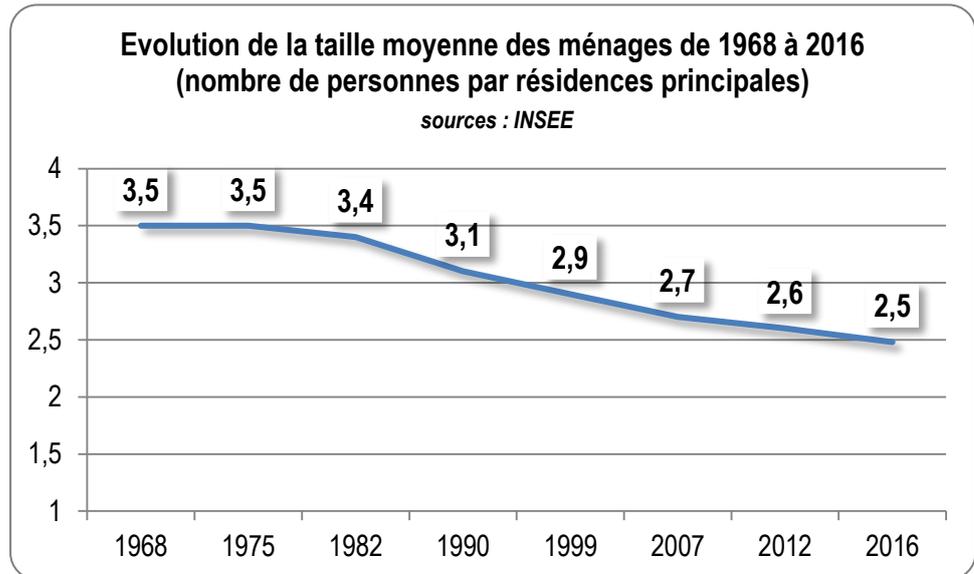


Enjeux :

- S'adapter aux besoins grandissant des personnes vieillissantes sur la commune ;
- Répondre aux besoins de jeunes ménages afin de les inciter à s'installer sur la commune.

LA TAILLE DES MÉNAGES

La taille des ménages de Mozé-sur-Louet n'a cessé de diminuer depuis 1968, passant de 3,5 à 2,6, puis à 2,5 en 2016. Cette valeur reste relativement importante par rapport à la moyenne départementale (de 2,3 personnes par ménage en 2012) et celle de la communauté de communes des Coteaux du Layon (de 2,5 personnes par ménage à la même date).



Ce phénomène pourrait s'accroître dans les années à venir si le vieillissement de la population perdure et que le nombre de ménages avec enfants diminue.

Cette tendance peut s'expliquer d'une part par le départ d'enfants ayant grandi, par l'augmentation des séparations de couples, par le décès d'une personne du ménage... Ce desserrement des ménages entraîne des besoins en logements différents (logements plus petits) et en nombre suffisant pour maintenir la population en place.

Enjeux :

- Prendre en compte les besoins de constructions neuves induits par le desserrement des ménages pour les années à venir,
- Proposer une offre en logements de tailles variées.

PARTIE 1

DIAGNOSTIC URBAIN ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

LA POPULATION

LE LOGEMENT

L'ÉCONOMIE LOCALE

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

LA MORPHOLOGIE URBAINE

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

LES TYPOLOGIES DU PARC DE LOGEMENT

COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS DE MOZÉ-SUR-LOUET

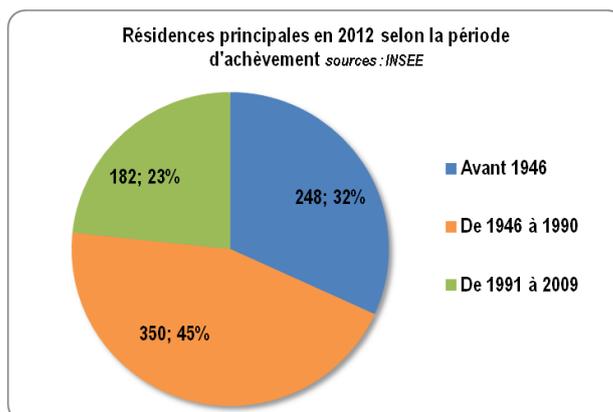
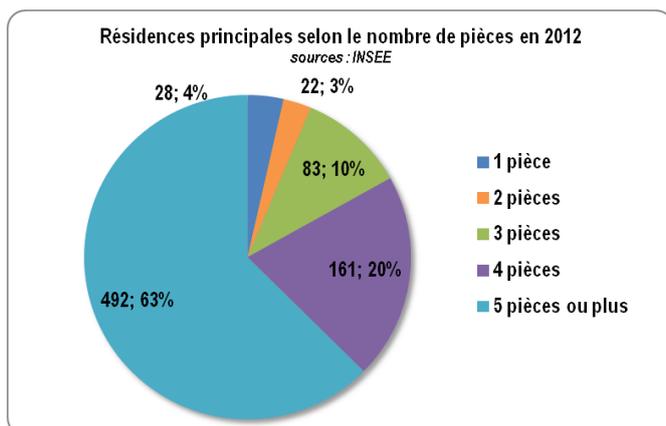
Le parc de logements de Mozé-sur-Louet est caractérisé par l'importance du nombre de résidences principales et la faible part de logements vacants et de résidences secondaires.

En effet, en 2016, le parc de logements était constitué de 888 logements dont 806 résidences principales (90,7%), 64 logements vacants (7,2%) et seulement 18 résidences secondaires (2,0%)

L'offre en logements sur la commune de Mozé-sur-Louet est assez monotypée :

- le parc est relativement récent puisque les 2/3 des logements ont été achevés après 1946 et presque 1/4 depuis 1990 ;
- le parc est constitué principalement de grands logements : les logements de 4 pièces et plus constituaient 83% du parc de résidences principales en 2012 (le nombre de logements de 5 pièces et plus a d'ailleurs augmenté de 50 unités entre 2012 et 2007). Pourtant, 20,7% des ménages correspondaient à des personnes seules en 2012 et 34,8% à des couples sans enfant.
- 77 % des résidences principales étaient occupées par leur propriétaire et 22% par des locataires en 2012.

16



L'OFFRE EN LOGEMENTS LOCATIFS

Le parc de logements n'est composé que de peu de logements locatifs, cependant la pression locative est importante sur le territoire. Le parc de logements locatifs sociaux était composé de 28 logements en 2012 (soit 3,5% du parc de logements), dont 4 T2, 12 T3, 9 T4 et 3 T5 et plus. La liste des locataires de juin 2015 indique un nombre de logements sociaux restant de 22 seulement, du fait de la vente de certains logements locatifs sociaux en 2013 et 2014.

En 2012, la demande locative s'établissait ainsi :

	Commune	EPCI
Demande en cours au 01/01/2013	22	172
Demandes satisfaites en 2012	2	73

Origine du demandeur	
Hors région	4
même EPCI	3
même commune	3
même département	11
même région	1

(Source CREHA/FDLS 2012, extrait du prédiagnostic de l'Etat).

A noter que ces données ne correspondent pas aux chiffres de l'INSEE sur la composition du parc de logements en 2012. L'INSEE indique en effet un nombre de logements locatifs sociaux de 62, nombre plus de deux fois supérieurs à celui de 2007 (29) sans que le parc n'ait évolué en ce sens selon les élus (aucune opération de construction de logements locatifs sociaux n'a été menée depuis 2007) : Cf. tableau ci-après. Ce chiffre ad'ailleurs été révisé dans les données INSEE 2016, qui indiquent que la commune dispose de 22 logements locatifs sociaux, ce qui représente 2,8% des résidences principales.

Au 1^{er} janvier 2014, 24 demandes de logements locatifs sociaux étaient enregistrées, dont la majorité concernait des logements de type 2 et 3. (Source : document d'association de l'Etat). L'Etat indique par ailleurs une pression locative sur le parc de logements locatifs sociaux de 78% (nombre de demandes/nombre de logements sociaux) pour des demandes de personnes ne résidant actuellement pas en logements locatifs sociaux. (Source : prédiagnostic de l'Etat). Du fait de la baisse du nombre de logement, cette pression locative a du encore d'aggraver en 2015.

La commune de Mozé-sur-Louet, qui compose un pôle d'équipements et de services intermédiaires (PESI) au sein du SCoT de Loire en Layon avec les communes de Beaulieu-sur-Layon et Saint-Lambert-du-Lattay, ne comprend que 3,5% (ou 7,8% selon les données INSEE 2012) de logements locatifs sociaux au sein de son parc de logements, contre 9,2% et 9,6% respectivement pour Beaulieu-sur-Layon et Saint-Lambert du Lattay. A titre de comparaison, le deuxième PESI identifié dans le SCoT sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux du Layon : Martigné-Briand, avait en 2012, un parc de logements composé de 17,6% de logements locatifs sociaux (soit 122 logements). Un retard important est donc constaté entre les deux PESI et entre Mozé et les deux autres communes composant le PESI.

Parc de logements (Source INSEE, RP 2007 et 2012)	2007	2012
Mozé-sur-Louet	718	786
<i>Dont logements locatifs sociaux</i>	29 (4%)	62 (7,8%)
Beaulieu-sur-Layon	535	565
<i>Dont logements locatifs sociaux</i>	52 (9,6%)	52 (9,2%)
Saint-Lambert du Lattay	606	738
<i>Dont logements locatifs sociaux</i>	63 (10,4%)	71 (9,6%)
Martigné-Briand	692	727
<i>Dont logements locatifs sociaux</i>	122 (17,6%)	116 (17,8%)

A noter que le revenu moyen par unité de consommation, de 20 524€ en 2012, était légèrement supérieur à celui de la communauté de communes des Coteaux du Layon (19 314€), lui-même légèrement au dessus de celui du Maine-et-Loire (19 017€).

Enjeux :

- Diversifier le parc de logements en répondant aux besoins en logements locatifs sociaux, et en proposant des logements de tailles variées ;

- tenir compte du retard de construction en logements locatifs sociaux sur Mozé par rapport aux deux autres communes composant le pôle d'équipement et de services intermédiaires (Beaulieu-sur-Layon et Saint Lambert-du-Lattay), dans la programmation en logements des années à venir.

LOGEMENTS SPÉCIFIQUES

La commune ne dispose pas aujourd'hui d'aire de petit passage pour l'accueil des gens du voyage. Elle doit d'ores et déjà identifier un terrain pour permettre l'accueil de courte durée de caravanes, avec a minima, un sol stabilisé, un point d'eau et des sanitaires.

L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS ANCIENS

Depuis 2012, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a encouragé la réhabilitation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort des logements des particuliers à l'échelle de la communauté de communes.

18

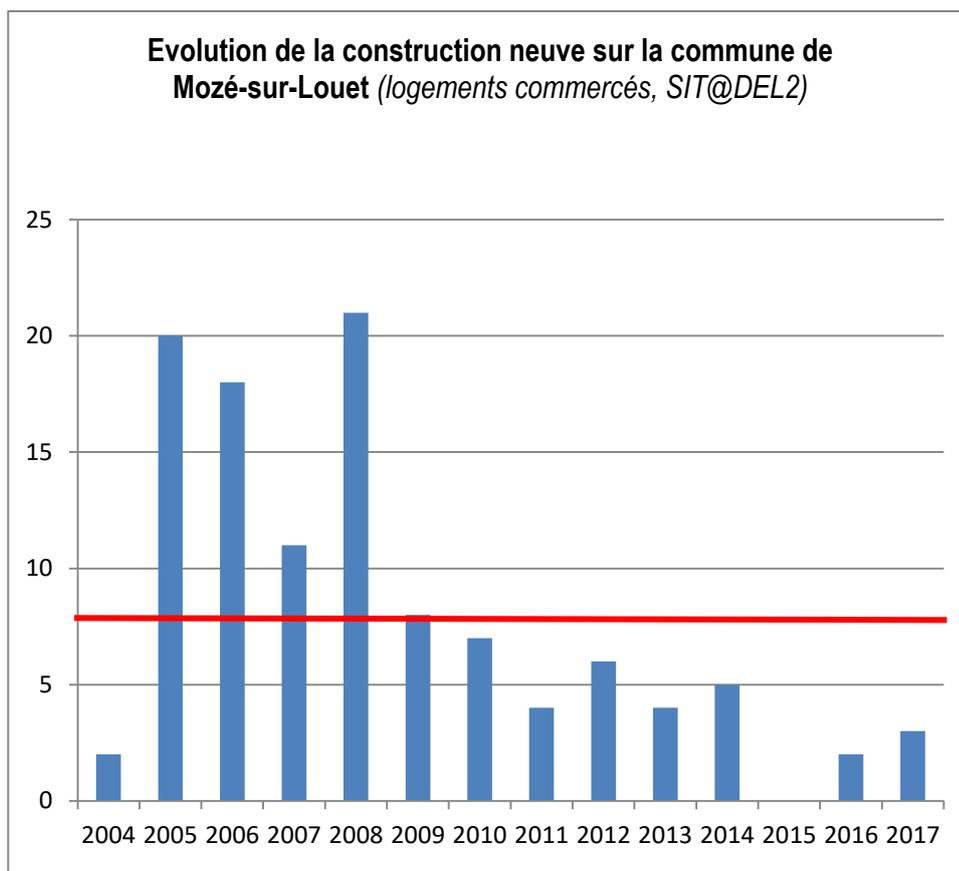
Au 1^{er} janvier 2015, sur le territoire intercommunal, 260 ménages avaient bénéficié de conseils pour la réhabilitation de leur logement et 72 demandes de subventions avaient été acceptées pour plus de 500 000€ d'aides financières. En moyenne, 53% de ces demandes ont concerné l'amélioration énergétique des logements et 47% l'adaptation du logement pour le maintien à domicile. L'OPAH des Coteaux du Layon est prolongée jusqu'en décembre 2015.

LE RYTHME DE LA CONSTRUCTION NEUVE

EVOLUTION DU RYTHME DE LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2004 ET 2014, PUIS ENTRE 2014 ET 2017

106 logements ont été commencés entre 2004 et 2014, soit une moyenne de 9,6 logements par an. Cependant, le rythme de construction a été très variable sur cette période : une reprise de la construction neuve a été importante entre 2005 et 2008 (période de construction correspondant à la viabilisation des zones ouvertes à l'urbanisation par le PLU en 2004), puis la tendance est revenue à la baisse depuis 2009. 34 logements ont été commencés entre 2009 et 2014, soit un rythme moyen de 5,7 sur cette période. Seulement 5 logements ont été construits entre 2015 et 2017.

Cette baisse peut s'expliquer d'une part par la crise conjoncturelle du logement, mais surtout par l'indisponibilité de terrain à bâtir sur la commune depuis 2009, qui s'est aggravée depuis 2012. Le PLU, approuvé en 2004, a été réalisé à l'aune du schéma directeur de la Région Angevine (approuvé le 1^{er} juillet 1996), qui ne laissait à la commune la possibilité de se développer que sur 3,5 ha maximum. Les terrains ouverts à l'urbanisation dans le précédent PLU n'ont finalement répondu qu'aux besoins en constructions neuves de 2005 à 2009.



Enjeux :

- Permettre l'accélération du rythme de constructions neuves sur la commune, en considérant la pression induite par sa proximité et sa facilité d'accès à l'agglomération angevine et son taux d'équipements, commerces et services important.
- Assurer les besoins en constructions neuves pour une période réelle d'application de PLU d'au moins 10 ans.

EFFET DE LA CONSTRUCTION NEUVE

Utilisation de la construction neuve	2007-2012
Logements commencés entre 2006 et 2010	65
A/ Besoins liés au renouvellement	-9
B/ Besoins liés à la variation des résidences secondaires et logements vacants	5
C/ Besoins liés au desserrement des ménages	26
POINT MORT : A+B+C	22
POINT MORT ANNUEL	4,4

Le point mort sur les années 2007-2012 montre l'importance des besoins en logements sur la commune liés au desserrement des ménages, qui représentent 40% du nombre de logements commencés entre 2006 et 2010, soit plus de 5 logements par an.

Les besoins liés au renouvellement montrent la pression importante sur le territoire qui a entraîné la remise sur le marché de 9 logements entre 2007 et 2012 par changement de destination, division de grands logements...(soit un peu moins de 2 logements par an).

La variation du stock de logements vacants et résidences secondaires d'environ 1 logement ne devrait pas s'accroître dans les années à venir du fait du faible taux de ce type de logements sur le territoire communal.

20

Si la valeur du point de mort 4,4 logements annuels s'est poursuivie depuis 2012, la population des ménages pourrait être estimée à 1989 habitants en 2019.

Pour la période d'application du PLU (10 ans), les besoins en logements dits « non démographiques » (logements qui assurent le maintien de la population actuelle) peuvent être estimés à 44 unités.

Enjeux :

- Tenir compte du besoin en logements non démographiques dans le calcul du programme de logements pour les 10 ans à venir.

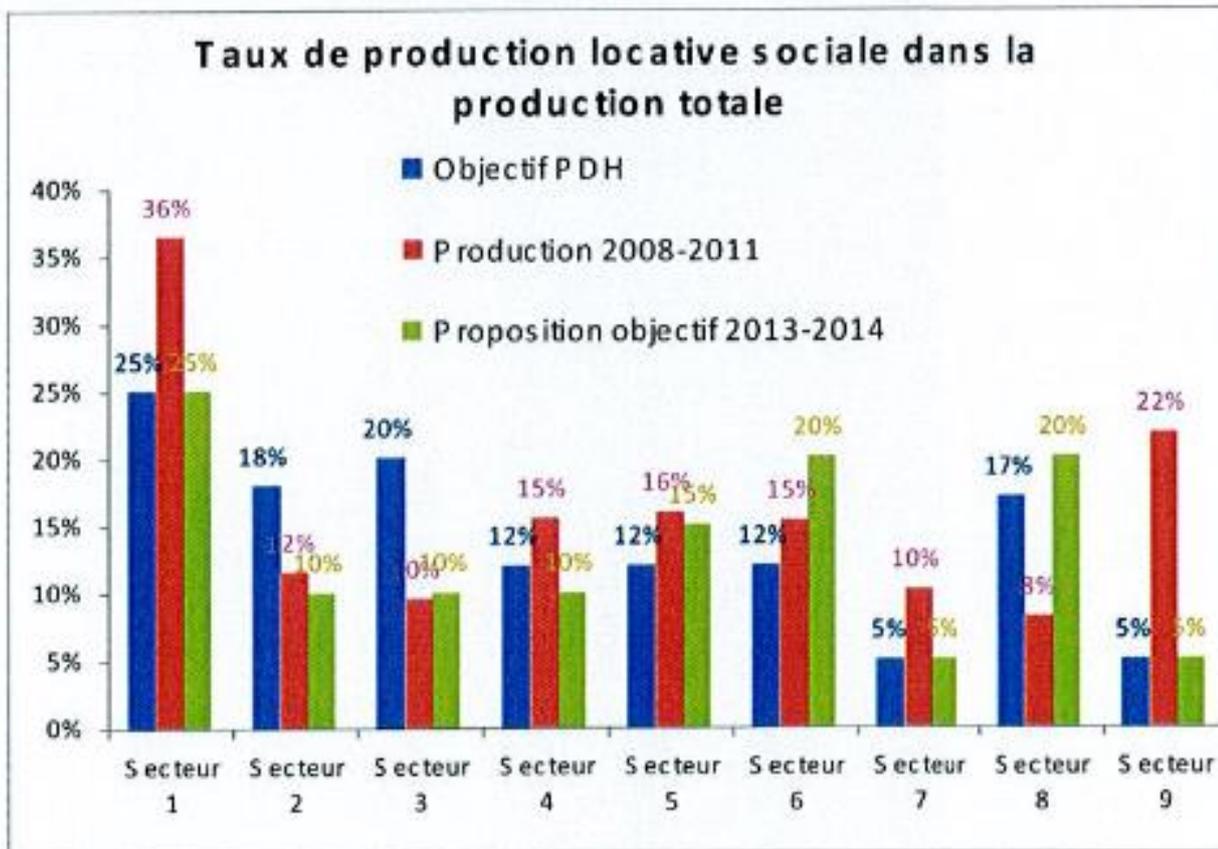
LES ORIENTATIONS DU PDH

Le PDH a été approuvé le 18 décembre 2007 par le Conseil Général de Maine-et-Loire et co-signé par l'Etat le 30 avril 2008. Mozé-sur-Louet dépend du secteur 6 « Zone intermédiaire à l'Est d'Angers avec des caractéristiques rurales ».

Les enjeux prioritaires de ce secteur sont : organiser et développer l'accession et accroître, diversifier et renouveler le parc social.

LA PRODUCTION DE LOGEMENT ATTENDUE ET ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

A l'échelle du secteur 6, le PDH prévoit la production de 486 logements par an, dont 97 logements locatifs sociaux. Ce chiffre correspond à un objectif de répartition dans les programmes de logements des nouvelles opérations de 20% environ de logements locatifs sociaux, à répartir en fonction de la taille des opérations.



Extrait du PDH de Maine-et-Loire

LES ORIENTATIONS DU SCOT DE LOIRE EN LAYON

Le SCoT de Loire en Layon a été approuvé le 29 juin 2015. Celui-ci reconnaît les communes de Mozé-sur-Louet/Beaulieu-sur-Layon et Saint-Lambert du Lattay de « pôle d'équipements et de services intermédiaires » (PESI), au même titre que la commune de Martigné-Briand, du fait de leur niveau d'équipements, commerces et services, de leur population et de leurs emplois.

LA PRODUCTION DE LOGEMENT ATTENDUE

Le SCoT définit un objectif de production de logements à l'échelle des PESI de la Communauté de communes des Coteaux du Layon de 825 entre 2013 et 2028, soit de 55 logements annuels, à répartir sur les trois communes constituant le pôle secondaire de Mozé et de Martigné-Briand.

A titre de comparaison, la population et le parc de logements des communes constituant ce pôle sont les suivantes :

Commune	Population 2012	Poids sur la population totale	Population 2007	Poids sur la population totale ²	Evolution 2007-2012	Parc de logements 2012	Poids sur le parc de logements global	Parc de logements 2007	Poids sur le parc global	Evolution 2007-2012
Mozé-sur-Louet	2050	28%	1951	28%	+1% annuel	844	27%	770	27%	2%
Beaulieu-sur-Layon	1421	19%	1393	20%	+0,4% annuel	612	20%	581	20%	1%
Saint-Lambert du Lattay	1979	27%	1701	25%	+3,1% annuel	815	26%	687	24%	3%
Martigné Briand	1859	25%	1844	27%	+0,16% annuel	858	27%	802	28%	1%

Sur la base d'un ratio de 28% par rapport à l'objectif de construction neuve sur les pôles, le nombre de constructions neuves sur la commune ne devrait pas dépasser 15,4 logements par an (soit un nombre de construction de 154 logements pour 10 ans).

LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le SCoT recommande de tendre vers un objectif moyen plancher d'habitat groupé et/ou collectif de 15% pour les opérations référencées dans l'enveloppe urbaine au sein du PLU.

Il fixe également un objectif de production de 15% de logements locatifs sociaux minimum sur la production globale à l'échelle des PESI. Etant donné le faible taux de logements locatifs sociaux sur la commune de Mozé (Cf. partie dédiée ci-avant), un rééquilibrage de cette production pourrait être envisagé afin de répartir au plus juste ces 15% de la production neuve en logements locatifs sociaux à l'échelle de la communauté de communes.

L'ÉVOLUTION DE LA « TÂCHE URBAINE »

SPATIALISATION DE LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS LE DERNIER DOCUMENT D'URBANISME APPROUVÉ

La méthode employée pour spatialiser la construction des 13 dernières années est basée sur la comparaison du cadastre utilisé dans le dernier PLU (estimé à 2002) approuvé en 2004 (révision générale n°3) et le cadastre de 2014 à laquelle ont été ajoutées les constructions repérées lors des investigations de terrain en juillet 2015.

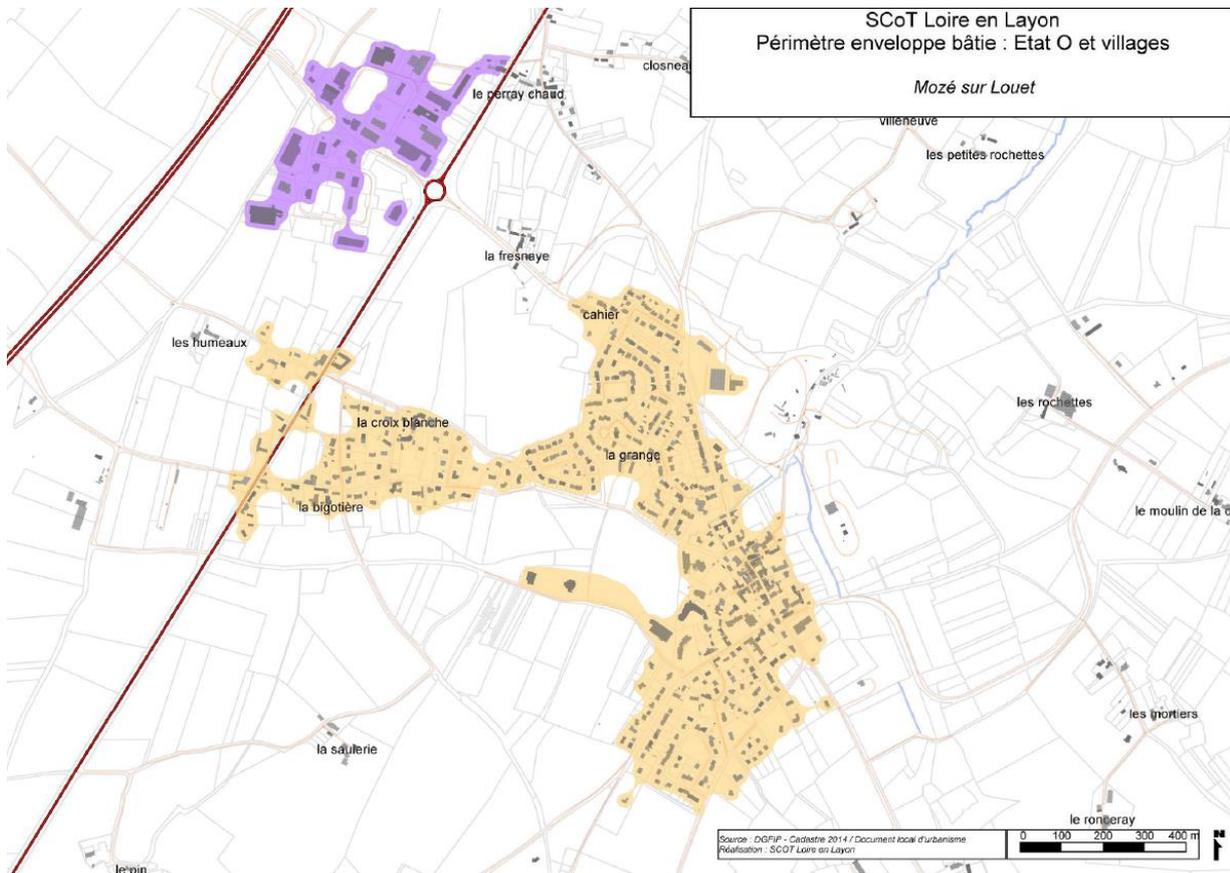
LA TÂCHE URBAINE LORS DU PRÉCÉDENT PLU



LA TU ACTUELLE

La tâche urbaine ci-dessous, a été réalisée dans le cadre du SCoT de Loire en Layon, sur la base du cadastre 2014 :

- La surface de cette tâche bâtie principale habitat/activité est de 56,82 ha.
- La surface de la tâche bâtie de la zone d'activités en dehors du bourg est de 11,27 ha.



24

La méthode utilisée par le Syndicat mixte est basée sur la méthode de la DDT 49, à savoir la réalisation d'un périmètre de 40 mètres autour de la couche bâtie dure du périmètre au sein de la zone U de PLU en vigueur, en appliquant un retrait de 28 mètres à l'enveloppe générée. Les enveloppes bâties ont été complétées pour tenir compte notamment des cimetières, des terrains de sport, des parkings, des STEP (STation d'ÉPuration des eaux usées) lorsqu'il y a une continuité avec le bâti existant. Egalement, les enclaves de moins de 5000 m² ont été intégrées à la tache bâtie. Le SCoT a également pris en compte les nouvelles constructions identifiées via orthophoto ou après une vérification sur le terrain.

Cette enveloppe urbaine établit l'état « 0 » du SCoT, à l'année 2014. En septembre 2015, une seule construction supplémentaire a été réalisée en dehors de cette enveloppe, au sein de la zone U de l'actuel PLU (Cf. carte ci-dessous). La surface bâtie principale habitat/activités en 2015 (T0 du PLU) est estimée à environ 57,2 ha).

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE AU SEIN DE LA TRAME URBAINE ET EN EXTENSION « DEPUIS LE PRÉCÉDENT PLU »



26

Entre 2002 et 2015, 69 nouvelles constructions ont été réalisées (soit 5,3 constructions par an), dont :

- 54 dans le bourg (soit 78%) : soit au sein de l'enveloppe urbaine, soit en extension sous forme organisée,
- 8 dans le hameau des Roches (11%), en épaissement de l'enveloppe urbaine, par redécoupage de terrains plus grands,
- 7 habitations dispersées sur le territoire communal (10%).

Cette consommation foncière équivaut à une surface moyenne de 810 m² par construction (surface totale consommée d'environ 5,6 ha)

Sur cette même période, la consommation foncière pour l'activité s'est élevée à 5,5 ha sur la zone d'activités. Elle équivaut à la construction de 16 nouveaux bâtiments d'activités au sein de la zone d'activité du Landreau. Remarque : la construction ou l'évolution du bâti agricole a entraîné aussi une consommation foncière en dehors des enveloppes urbaines.

Enfin, trois nouveaux bâtiments en équipement ont été réalisés : l'Ecole du Prieuré, un nouveau bâtiment pour l'école du Petit Prince, ainsi qu'un nouveau bâtiment pour les ateliers municipaux. Ces constructions ont été réalisées soit au sein de l'enveloppe urbaine, soit sur des parcelles en continuité immédiates déjà dédiées aux équipements, sur une surface d'environ 1,3 ha.

Synthèse du rythme de consommation foncière :

- habitat : 4310 m²/an
- activité : 4230 m²/an
- équipements : 1000 m²/an

LE BILAN DU DOCUMENT D'URBANISME EXISTANT

ESTIMATION DES CAPACITÉS FONCIÈRES EN RENOUVELLEMENT URBAIN ET DENSIFICATION

Le PLU approuvé en 2004 sur la commune de Mozé n'a autorisé l'ouverture à l'urbanisation que d'une surface très limitée (PLU encadrée par le schéma directeur de la région Angevine).

Cette limitation s'est traduite par :

- la consommation de l'intégralité des surfaces prévues avant le terme du PLU (dès 2009),
- la densification du tissu urbain existant (découpage de parcelles) pour la construction de nouveaux logements puis,
- la baisse du rythme de constructions neuves avant la baisse de la population.

Ce préalable explique le faible nombre de disponibilités restantes au sein de l'enveloppe urbaine.

L'estimation des capacités foncières en renouvellement urbain et densification a été réalisée sur l'enveloppe urbaine principale du bourg, considérant qu'aucune nouvelle construction ne serait autorisée sur le hameau des Roches.

Elle fait suite à un repérage sur plan, puis à une visite sur site pour chacun des potentiels retenus.

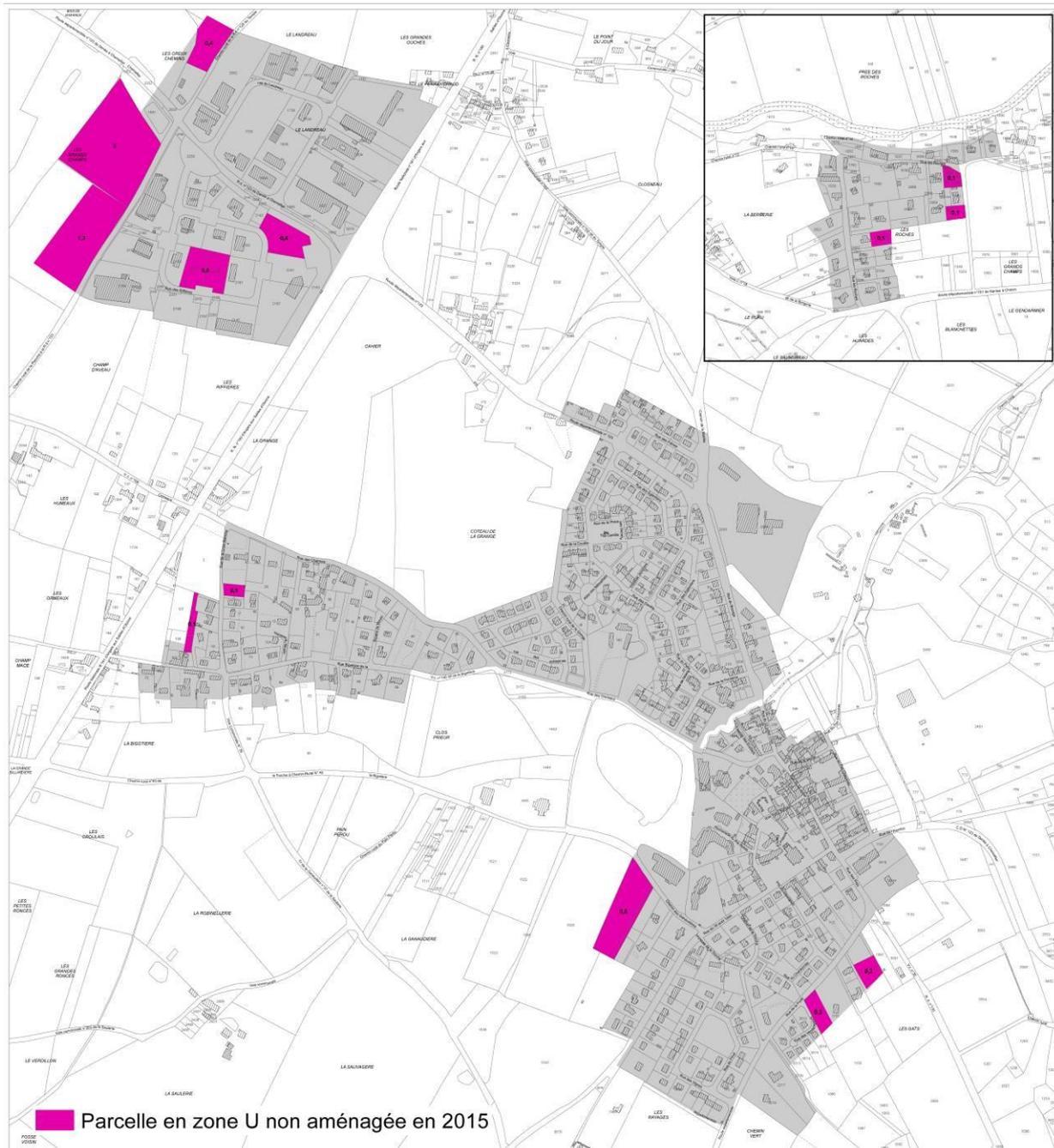
27

Les potentiels au sein de l'enveloppe urbaine représentent :

- 4 terrains libres immédiatement,
- 1 terrain communal, classé dans le PLU actuel comme zone naturelle de loisir, situé en continuité directe avec le pôle d'équipement (parcelles n° 3172, 1443 et 3183) d'une superficie totale de 12 350 m². Ce terrain est néanmoins pentu et en partie humide.



Photos du terrain communal situé en continuité du pôle d'équipements, le long de la rue de la Bigottière



ESTIMATION DES POTENTIALITÉS RESTANTES EN U ET AU

Hormis les potentiels identifiés en densification ci-dessus, il ne reste aucune disponibilité en U ou en AU pour la construction de logements sur le bourg. Dans le document d'urbanisme en vigueur, il reste par contre un potentiel de construction d'environ 3000 m² sur le hameau des Roches.

En termes de potentiel d'activités, il reste quelques parcelles disponibles sur la zone d'activités du Landreau sur une surface totale d'environ 4,6 ha. Sur ces parcelles : 3 sont disponibles immédiatement à la vente (surface d'environ 1,8 ha au total), 1 parcelle constitue la surface nécessaire à la construction de nouveaux bâtiments pour l'entreprise LCMR (surface d'environ 2 ha), 1 parcelle constitue une réserve foncière qui pourrait évoluer et être remise sur le marché (0,4 ha) et l'autre est une parcelle libre mais que le propriétaire refuse de céder aux entreprises intéressées (environ 0,4 ha).

Sur la zone d'activités du Landreau, la commune dispose d'un bâtiment, actuellement utilisé pour d'autres usages que l'activité économique. La commune souhaite remettre sur le marché ce bâtiment et ses abords pour accueillir de nouvelles activités.

Les autres sites d'activités occupés sur la commune identifiés dans le document d'urbanisme en vigueur sont occupés, même si le périmètre permet l'évolution du bâti actuel.

La commune dispose actuellement d'une réserve classée en Ue pour la construction d'équipement sur une surface de 6820 m².

LES ORIENTATIONS DU SCOT DE LOIRE EN LAYON SUR LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Le SCoT de Loire en Layon fixe un seuil à ne pas dépasser en matière de consommation foncière dédiée à l'habitat à l'échelle des pôles de service et d'équipements secondaires de Mozé-sur-Louet / Beaulieu-sur-Layon / Saint-Lambert-du-Lattay puis Martigné-Briand, de 45 ha pour 15 ans (soit 3 ha par an, répartis sur les 4 communes).

En considérant un ratio maximal, établi sur le ratio de population pour répartir cette surface entre les quatre communes composant les PESI, la surface consommée pour la construction de logements sur Mozé ne devrait pas dépasser 8,4 ha en 10 ans.

Par ailleurs, afin de garantir la maîtrise de la consommation foncière, le SCoT fixe les principes suivants :

- pas d'extension des hameaux existants (et pas de nouvelle opération au sein des hameaux),
- une taille moyenne de terrain à ne pas dépasser pour les nouvelles constructions de 550 m² (ou le principe d'une densité minimale de 15 logements par hectares quand l'assiette de terrain ne permet pas l'application de cette règle).

DIAGNOSTIC URBAIN ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

LA POPULATION

LE LOGEMENT

L'ÉCONOMIE LOCALE

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

LA MORPHOLOGIE URBAINE

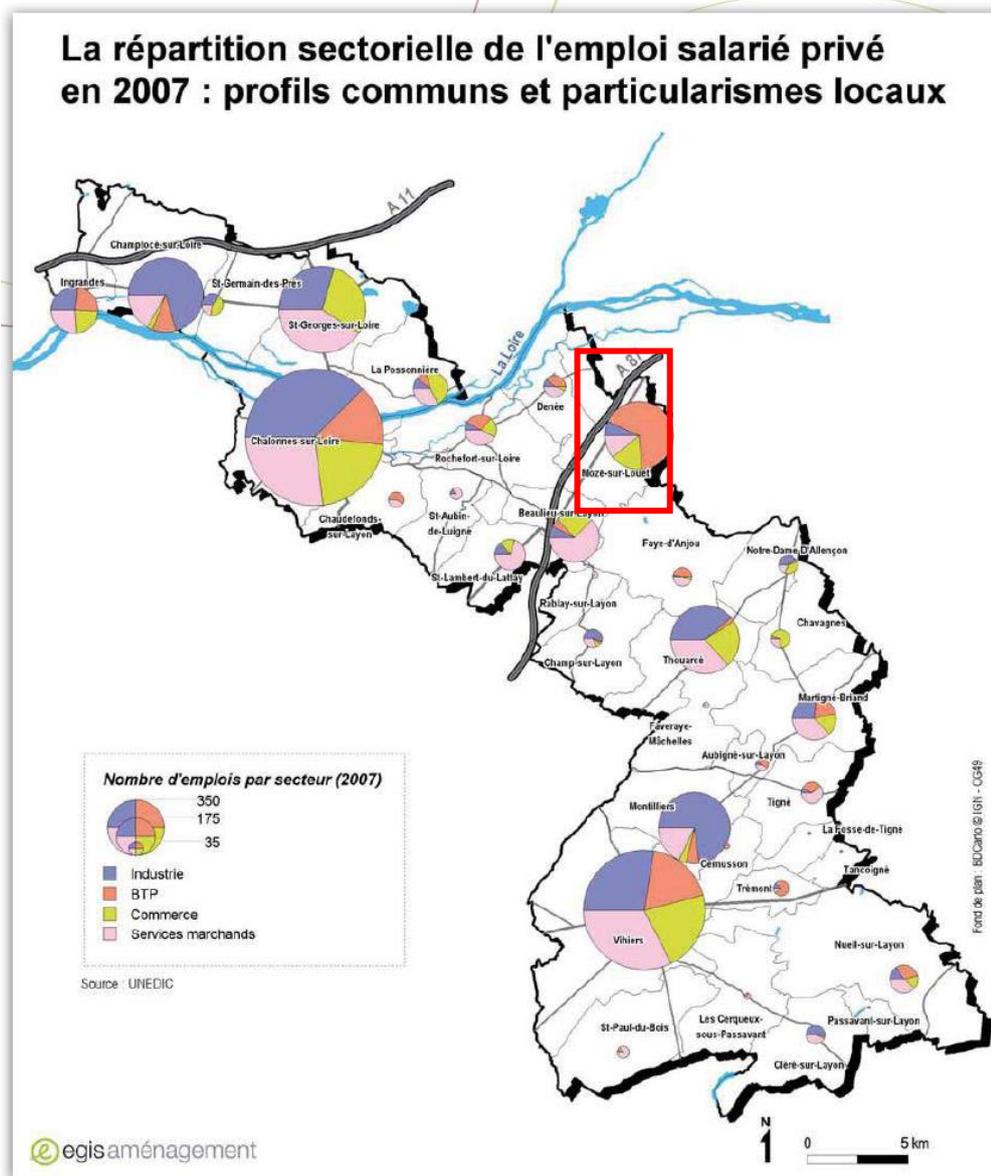
MOZÉ-SUR-LOUET : COMMUNE DYNAMIQUE, HORS PÔLE ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU SCoT DE LOIRE EN LAYON

Le SCoT de Loire en Layon fixe comme objectif principal d'organiser le territoire en développant les activités autour de pôles d'emplois structurants, constitués par les Anjou Actiparcs.

La commune de Mozé-sur-Louet est identifiée comme « une commune hors pôle économique », le pôle principal le plus proche étant sur la commune de Beaulieu-sur-Layon, qui dispose d'Anjou Actiparc déclaré d'intérêt départemental et apte à accueillir de nouvelles entreprises sur près de 30 ha.

L'EMPLOI À MOZÉ-SUR-LOUET

La communauté de communes Loire Layon concentrait 45% des emplois du SCoT en 2006, la communauté de communes des Coteaux du Layon 29% et celle du Vihierois Haut Layon 26% (Source : rapport de présentation du SCoT de Loire en Layon). La commune de Mozé-sur-Louet constitue néanmoins un pôle d'emplois important à l'échelle locale.



Source : extrait du rapport de présentation du SCoT de Loire en Layon

En 2012, la commune de Mozé-sur-Louet représentait un volume de 749 emplois salariés et non salariés (soit 17% environ du volume total d'emplois sur la communauté de communes), du secteur privé comme du secteur public, (contre 690 en 2007) : volume en progression de 1,65% annuel entre les deux recensements. Cette progression a été légèrement au

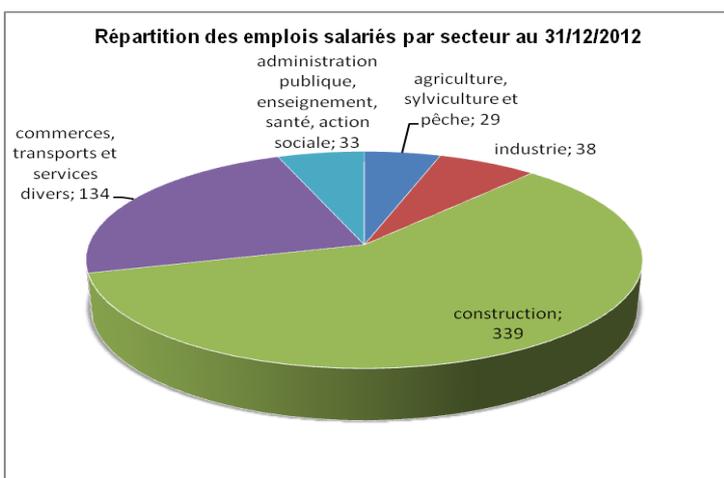
dessus qu'à l'échelle de la communauté de communes sur la même période (de +1,1%) et nettement au dessus de la moyenne départementale (+0,2%).

EMP T5 - Emploi et activité

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	749	690
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	942	894
Indicateur de concentration d'emploi	79,5	77,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	62,5	62,7

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Ce nombre d'emplois a augmenté plus rapidement que le nombre d'actifs ayant un emploi sur la même période, ce qui a entraîné une légère amélioration de l'indicateur de concentration d'emploi, s'élevant à 79,5% en 2012.



Parmi ces emplois, elle comptait 573 postes salariés au 31 décembre 2012 dont **59,2% dans le secteur de la construction** et 23,4% dans le secteur du commerce, transports et services divers.

Les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale ne représentaient respectivement que 6,6% (soit 38 emplois salariés), 5,1% (soit 29 emplois salariés) et 5,8% (soit 33 emplois salariés).

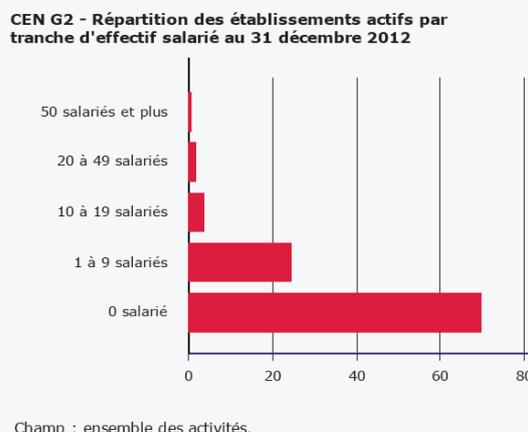
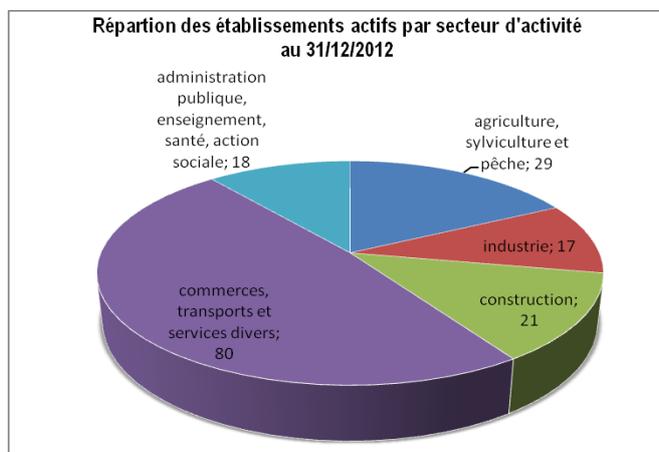
32

Source : INSEE, CLAP

UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE CONSTITUÉE D'UN TISSU DE PETITES ENTREPRISES

17 entreprises ont été créées à Mozé au cours de l'année 2013 (hors secteur agricole), dont 14 entreprises individuelles (soit un taux de création de 19,8% !)

Au 1^{er} janvier 2013, Mozé-sur-Louet comptait 86 entreprises (hors secteur agricole) et 165 établissements actifs (dont le secteur agricole), répartis comme suit :



Une très grande majorité de ces établissements employaient moins de 10 salariés (115 établissements n'employaient aucun salarié et 40 employaient entre 1 et 9 salariés). Une seule entreprise emploie plus de 50 salariés (entreprise TPPL qui employait 215 employés à Mozé-sur-Louet en 2014).

L'économie locale est caractérisée par un l'importance de la sphère présenteielle qui représentait 45,5% du nombre d'établissements et 74% du nombre de postes salariés au 31 décembre 2012.

UNE PROGRESSION DES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES

Bien que le nombre d'emplois augmente sur la commune, une augmentation des déplacements pendulaires est observée sur la période 2007-2012 où le pourcentage de personnes travaillant et habitant sur la commune est passé de 18,4 % en 2007 à 17,2% en 2012 (soit 796 travaillant en dehors de la commune et 164 personnes travaillant sur la commune en 2012). La majorité de ces déplacements est effectuée en voiture individuelle, camion ou fourgonnette (87,8% des déplacements pendulaires en 2012), pour seulement 4,5% en marche à pieds, 3,7% sans transport, 2,1% en deux roues et 1,9% en transports en commun.

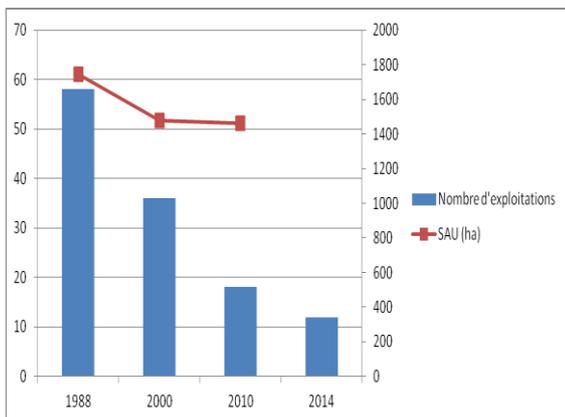
La principale destination de ces déplacements pendulaires est Angers et son pôle d'emplois : l'INSEE enregistrait 384 personnes habitant Mozé et travaillant sur Angers en 2012 sur les 796 habitants travaillent hors de la commune (soit 48%). La facilité d'accès à l'agglomération angevine entraîne effectivement une attractivité importante de la commune pour les personnes y travaillant.

PORTRAIT DU TERRITOIRE

Établi à partir des données du recensement 2010, et de la rencontre avec les agriculteurs du 04 septembre 2015.

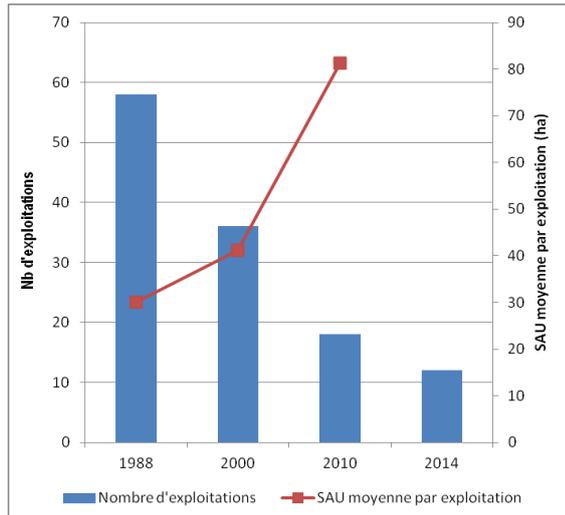
Selon les données CORIN LAND COVER (à considérer à titre indicatif, Cf. état initial), les terres agricoles représentent de l'ordre de 85% (vignobles, terres arables, cultures, prairies) du territoire communal.

MAINTIEN DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DEPUIS 2000, MAIS BAISSÉ DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



La surface agricole utile (SAU) a fortement diminué entre 1988 et 2000 (1746 ha en 1988 contre 1480 ha en 2000), puis s'est stabilisée depuis 2000 (1463 ha en 2010). Elle représentait encore 57,3% de la surface totale du territoire en 2010. Une évolution marquée de la répartition de cette SAU entre 2000 et 2010 a cependant pu être observée : la surface en terres labourables et en cultures permanentes ayant augmenté respectivement de 54ha et 44 ha au profit des superficies toujours en herbe (baisse de 115 ha).

Parallèlement à cette évolution, la commune a connu une baisse très importante du nombre d'exploitation : -79% depuis 1988.



Les données plus récentes de la Chambre d'Agriculture montrent la même tendance, même si les surfaces agricoles des exploitations sont légèrement supérieures (1610 ha en 2007 et 1569 ha en 2014).

En septembre 2015, le nombre de sièges d'exploitations était de 13 sur le territoire communal (contre 58 en 1988). La taille de ces exploitations a donc fortement augmenté pour atteindre une taille moyenne 98 ha de SAU par exploitation en 2012 (soit une augmentation de 57 ha par exploitation depuis 2000).

Depuis 2000, l'emploi agricole est resté relativement stable (gain d'une unité de travail agricole : UTA entre 2000 et 2010).

	1988	2000	2010	2007	2014
Surface agricole utile (ha)	1746	1480	1463	1610	1569
Nombre d'exploitations	58	36	18	19	16
Travail dans les exploitations (UTA)	94	64	65		

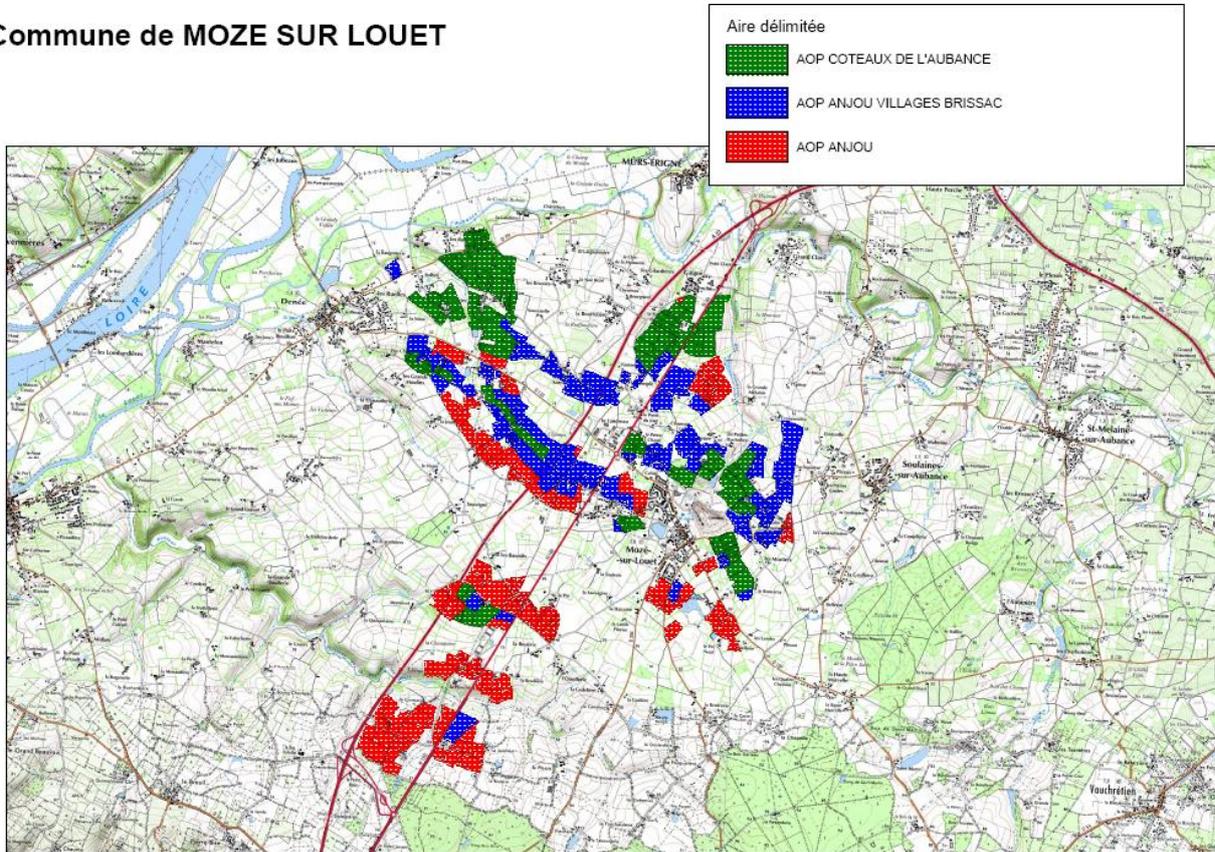
Source : recensement général agricole 2010 et base de donnée de la Chambre d'Agriculture pour les années 2007 et 2014

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DIVERSIFIÉE

L'orientation technico-économique principale sur la commune est la polyculture / polyélevage qui concerne 8 exploitations sur les 13 du territoire, mais le territoire conserve également une activité viticole (4 viticulteurs en 2015), reconnue par 3 appellations d'origine protégée : AOP (Cf. carte ci-après) :

- AOP des Coteaux de l'Aubance,
- AOP Anjou Village Brissac,
- AOP Anjou.

Commune de MOZE SUR LOUET



Source : INAO, 2015.

Des terres identifiées par des appellations prestigieuses (AOP Coteaux de l'Aubance et AOP Anjou Villages Brissac) sont localisées à très grande proximité du bourg (en contact avec la zone urbanisée existante) et constituent dès lors un enjeu de protection important pour le PLU.

Par ailleurs la commune est couverte par 5 IGP (Indication Géographique Protégée) : Brioche vendéenne, Bœuf du Maine, Cidre de Bretagne ou breton, Oie d'Anjou et la Volaille d'Ancenis.

Le détail des productions issu de la base de données de la Chambre d'Agriculture est le suivant :

PRODUCTIONS ANIMALES		Commune		Inter-Co
		2014	2007	2014
VACHES LAITIÈRES	Nb têtes	407	437	1 906
	Nb exploit.	7	8	30
VACHES ALLAITANTES	Nb têtes	219	211	1 153
	Nb exploit.	4	6	30
BREBIS	Nb têtes	-	204	76
	Nb exploit.	-	1	1
CHEVRES	Nb têtes	-	-	673
	Nb exploit.	-	-	2
CHEVAUX	Nb têtes	15	15	121
	Nb exploit.	1	1	4
AUTRES ELEVAGES : Nb d'ateliers		2	-	16
Volailles de chair		-	-	4
Porcs (Naisseur et/ou engraissement)		-	-	1
Veaux de boucherie		-	-	-

PRODUCTIONS VÉGÉTALES		2014	2007	2014
GRANDES CULTURES	ha	367	427	2 209
	Nb exploit.	9	13	86
Dont céréales à paille	ha	315	367	1 758
Dont colza, tournesol et pois	ha	52	60	419
SURFACES FOURRAGÈRES	ha	917	979	4 553
	Nb exploit.	13	13	140
dont prairies	ha	605	682	3 559
dont maïs fourrage	ha	292	248	891
VIGNE	ha	198	203	4 873
	Nb exploit.	4	5	218
LEGUMES	ha	16	-	45
	Nb exploit.	1	-	7
SEMENCES	ha	-	-	71
	Nb exploit.	-	-	6
HORTICULTURE	ha	-	1	11
	Nb exploit.	-	1	3
ARBORICULTURE	ha	70	-	101
	Nb exploit.	1	-	5

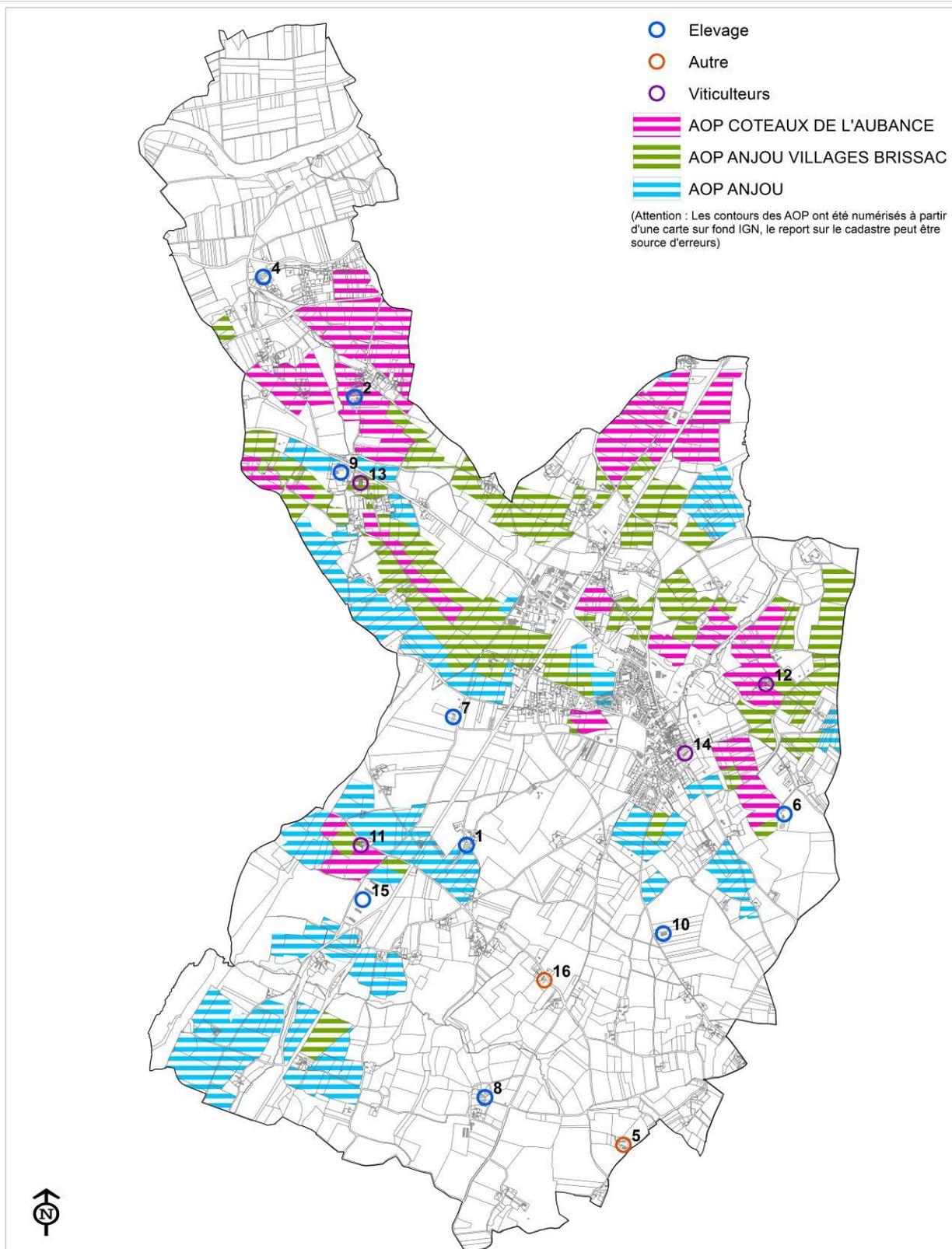
AUTRES CARACTÉRISTIQUES		2014	2007	2014
Agriculture biologique	ha	189	-	1 222
	Nb exploit.	2	-	53
Irrigation	ha	130	-	516
	Nb exploit.	3	5	22
Travail en Cuma	ha	1 064	1 151	8 115
	Nb exploit.	7	10	151
Vente en circuits courts (Nb)		7	8	202
Autres activités, (tourisme, loisirs... Nb)		-	1	15

Source : base de données de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, novembre 2015.

LA SPATIALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES ENJEUX LIÉS

L'atelier du 04 septembre 2015 a permis de localiser les exploitations présentes sur le territoire et de connaître la production principale, la pérennité de l'exploitation et les projets des quelques années à venir pour un certain nombre d'entre elles (seulement 3 viticulteurs présents sur les 13 exploitants invités).

Ces exploitations sont représentées sur la cartographie ci-dessous et détaillées dans les tableaux des pages suivantes.



Zoom de la carte de localisation des sièges d'exploitation agricole et des zones de protection AOP autour du bourg de Mozé-sur-Louet :



Code carto	Raison sociale	Statut	Adresse	Nb d'exploitants	Age	Elevage (O/N)	Production principale	Remarques, points particuliers
1	GAEC GUEMAS	GAEC	Le Carroil	1	53	O	Lait (et céréales) Surface : environ 200 ha	De nombreuses terres exploitées à proximité du bourg (en contact avec les zones d'urbanisation) Des bâtiments ont brûlé en 2014 et devraient être reconstruits sur site ou à proximité. Présence de tiers à proximité : l'exploitant profiterait de la reconstruction du bâti pour créer un nouvel accès en dehors des habitations des tiers.
2	GAEC DU GRAND VAU	GAEC	Le Grand Vau	2	>60 45	O	Lait / viande (et céréales) Surface : environ 180 ha	Activité pérenne : un fils reprendrait la suite. Site localisé en contact avec le hameau (nombreuses habitations) : déjà identifié comme non densifiable dans le PLU en vigueur.
3	PATRY Dominique	Individuel	La Renfrairie	1				Arrêt de l'activité imminent, siège d'exploitation à Denée
4	EARL BANCHERE AU H.L.	EARL	La Bergerie	1	30	O	Lait (et céréales) Surface : >100 ha	Activité pérenne. Présence d'une maison louée à des tiers à proximité.
5	NIOBE Georges	Individuel	Les Guêperies	1	45	N	Plus de bête, céréales et stockage matériel Surface : >100 ha	Absence de tiers à proximité.
6	GAEC DU RONCERAY	GAEC	Le Ronceray	1	40	O	Lait (arrêt dans 2 ans) / viande	Absence de tiers à proximité.
7	EARL DE LA BEAUCONN AISSERIE	EARL	La Beauconnaisserie	1	52	O	Lait (50-60 bêtes) et céréales Surface : 70 à 80 ha	Des bâtiments récents à préserver comme outil agricole. Absence de tiers à proximité.
8	EARL LE PLESSIS NORMAND	EARL	Le Plessis	2	52 27	O	Lait (et céréales) Surface : 80-100ha	Difficulté pour trouver des terres. Tiers à proximité.
9	MOREAU Laurent	Individuel	La Ferranderie			O	Lait (et céréales)	Tiers à proximité.
10	EARL LABELIMOU SINE	EARL	Le Carroil			O	Viande	Tiers à proximité.
11	EARL PAPIN Hervé	EARL	Les Besnerie		54	N	Vignes Surface : 25ha	Repreneur identifié, activité pérenne. Absence de tiers à proximité.

Code carto	Raison sociale	Statut	Adresse	Nb d'exploitants	Age	Elevage (O/N)	Production principale	Remarques, points particuliers
12	EARL DES ROCHETTES	EARL	Les Rochettes	2	56 48 48	N	Vignes Surface : 130 ha (dont 30ha sur Mozé)	Projets de bâtiments autour du siège ? Tiers à proximité.
13	LE DOMAINE RICHOU		Chauvigné		58 45	N	Vignes Surface : 30 ha (sur Mozé et Denée)	Tiers à proximité.
14		EARL	2 rue des Prés		48	N	Vignes Surface : 60 ha (dont 20 ha sur Mozé et 40ha sur Juigné)	Situé en continuité du tissu urbain du bourg. Problème de déplacements pour la traverse du centre-bourg.
15'	GRIMMAUD					O	20 000 canards	Siège de l'entreprise en dehors de la commune
16	GUIDEAU					N	Céréales Surface : 80 ha	Double actif : activité principale de travaux agricoles

40

Sur les 13 sièges d'exploitations présents sur la commune, 2 ont mentionné être susceptibles d'arrêter leur activité dans les 10 ans. La chambre d'agriculture a recensé 7 exploitants de plus de 55 ans en 2014, dont 5 qui avaient identifié un repreneur.

Un seul siège d'exploitation est localisé dans le tissu urbanisé du centre-bourg, mais il s'agit d'un viticulteur qui ne relève pas de difficulté vis-à-vis des habitants. Les difficultés soulevées par cet exploitant sont des difficultés de circulation pour traverser le bourg de Mozé. Par contre, 8 autres sièges d'exploitation sont localisés à proximité d'habitations de tiers.

Le siège de l'entreprise GRIMMAUD (qui compte 600 salariés environ) n'est pas localisé sur la commune, cependant les bâtiments annexes localisés sur le territoire représentent une surface et des enjeux importants car ils ont une capacité d'accueil de 20 000 canards sur 4 bâtiments (5000 bêtes par bâtiment : Cf. photo ci-dessous).



Par ailleurs, de nombreuses vignes présentes sur le territoire sont exploitées par un viticulteur dont le siège d'exploitation est situé sur une autre commune.

Il existe également deux entreprises de travaux agricoles sur le territoire : Guideau EARL et Terra 49. A noter que le gérant de l'entreprise GUIDEAU exploite également des terres sans que cette activité constitue son activité principale.

LES ENJEUX AGRICOLES

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les principales difficultés exprimées par les agriculteurs sont les suivantes :

La préservation de l'outil agricole :

- la présence de tiers à proximité de certains sites à l'origine de difficultés d'exploitation (cohabitation difficile entre activité agricole et mode de vie plus « urbains » d'habitants),
- la consommation foncière.

Les déplacements

- Traversée du centre-bourg de Mozé-sur-Louet où le passage d'engins agricole est dangereux et difficile

Les pratiques agricoles

- Incertitudes relatives à l'évolution de l'agriculture
- Mise aux normes des exploitations laitières

LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le foncier

- *Préserver les terres agricoles*
- *Préserver les terres classées en AOP,*
- *Recentrer le développement urbain sur le bourg et stopper l'évolution des hameaux*
- *Préserver la quiétude des sites d'activité agricole*

Les déplacements

- *Envisager la création d'un contournement de la rue principale pour les engins agricoles*

Les pratiques agricoles

- *Préserver les haies sur les secteurs bocagers existants*
- *Préserver les surfaces prairiales en cas de régression de l'élevage*

PORTAIT SYLVICOLE DU TERRITOIRE

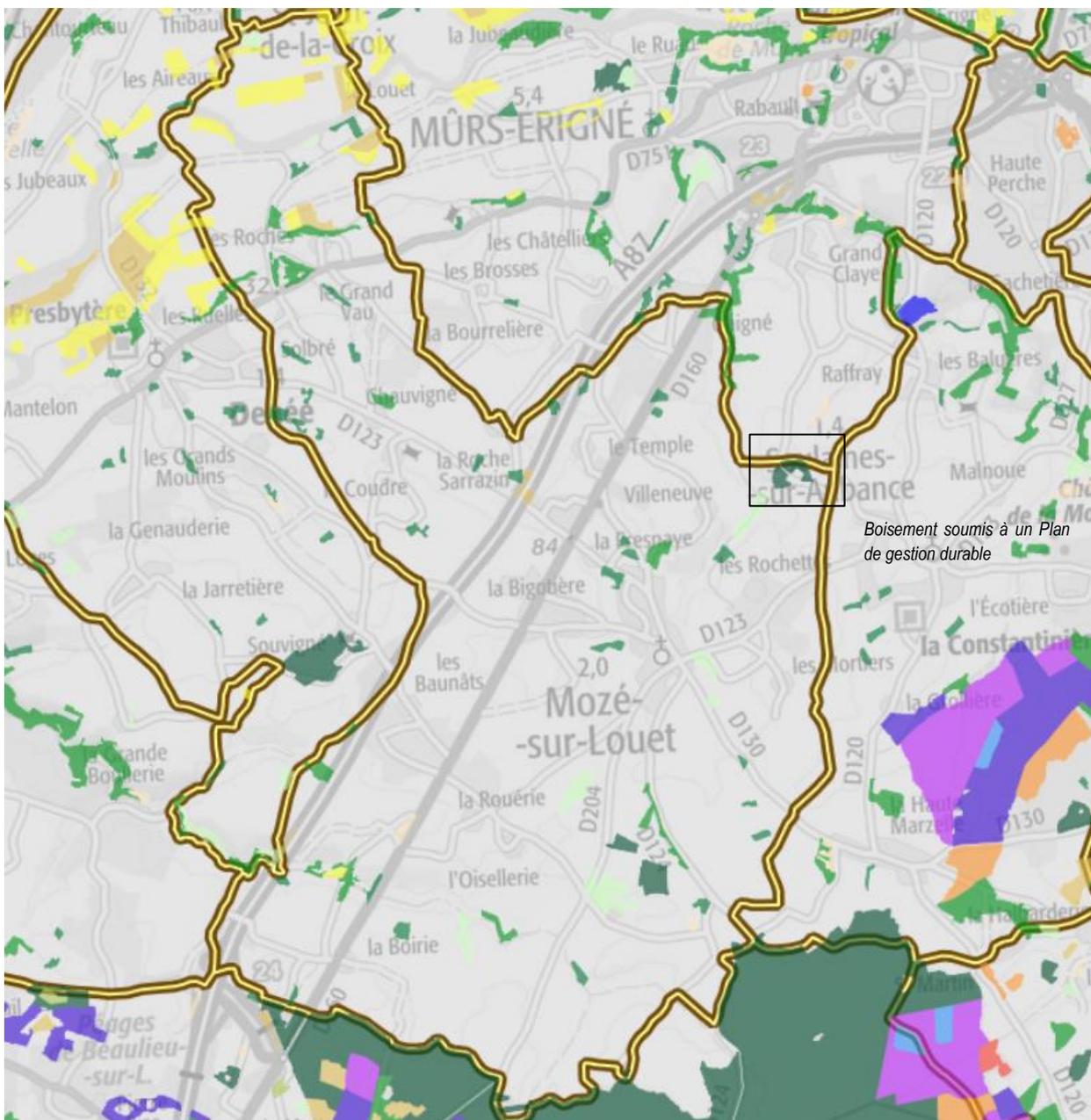
Selon les données Corin Land Cover 2018, La commune de Mozé-sur-Louet est occupée sur environ 9,6 ha par des boisements constitués de forêts de feuillus. Ces derniers sont de propriété privée et sont valorisés d'une part pour le bois d'œuvre et d'autre part pour la ressource bois énergie.

La carte forestière V2 de l'Institut National de l'Information géographique et forestière met en évidence le découpage de ces boisements en petites entités sur le territoire. L'extrémité sud du territoire fait cependant partie d'un ensemble boisé dépassant largement les limites communes : la forêt de Beaulieu.

Ces boisements sont en majorité constitués de feuillus purs en îlots ou de forêts ouvertes de feuillus purs, et de peupleraies en vallée de la Loire.

Un seul boisement est soumis à un document de gestion durable, autour du Château de la Cressonnière.

42



Carte forestière, source : IGN – www.geoportail.fr

LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS

ARTISANAT ET INDUSTRIE

Le territoire communal n'est historiquement pas un territoire industriel, même s'il comprend quelques entreprises de taille conséquente. La commune compte 64 entreprises, dont 10 entreprises de plus de 10 salariés.

Le tissu artisanal est par contre bien représenté, avec une majorité de petites entreprises, réparties sur les deux zones d'activités mais aussi sur le reste du territoire. Il constitue une force économique très importante sur le territoire et anime l'environnement économique de la commune.

Le secteur du BTP est particulièrement bien représenté sur le territoire, avec entre autre la présence de l'entreprise TPPL (et sa carrière) qui représente le principal employeur de la commune (215 employés en 2014 à Mozé-sur-Louet), mais aussi de nombreux artisans installés sur la zone d'activité ou au sein du tissu urbain (menuiserie : dont l'entreprise ATHEX, plâtrerie, maçonnerie, couverture, électricité,...). Une augmentation du nombre d'emplois dans ce secteur a d'ailleurs pu être observée entre 1999 et 2007 (254 emplois en 1999 contre 312 en 2007, soit une progression de 58 emplois).

Enjeux :

- Maintenir la possibilité d'installation d'artisans de proximité sur le territoire communal

COMMERCES ET SERVICES

Le territoire du SCoT présente un maillage serré de bourgs et de petites villes qui lui confère une assez bonne accessibilité aux commerces et services. Le territoire est fortement impacté par l'attractivité commerciale de l'agglomération angevine qui entraîne une évasion commerciale importante.

La commune de Mozé-sur-Louet, localisée à proximité immédiate de l'agglomération angevine ne recense par de grande surface, ni de magasins d'achats spécialisés. Elle recense, par contre, de nombreux commerces et services de proximité : dont une boulangerie, une supérette, un traiteur/charcutier, un fromager, un commerce en fournitures, un commerce en habillement, un point de vente de produits biologiques, un restaurant et un salon de coiffure.

Les services de santé sont également bien représentés :

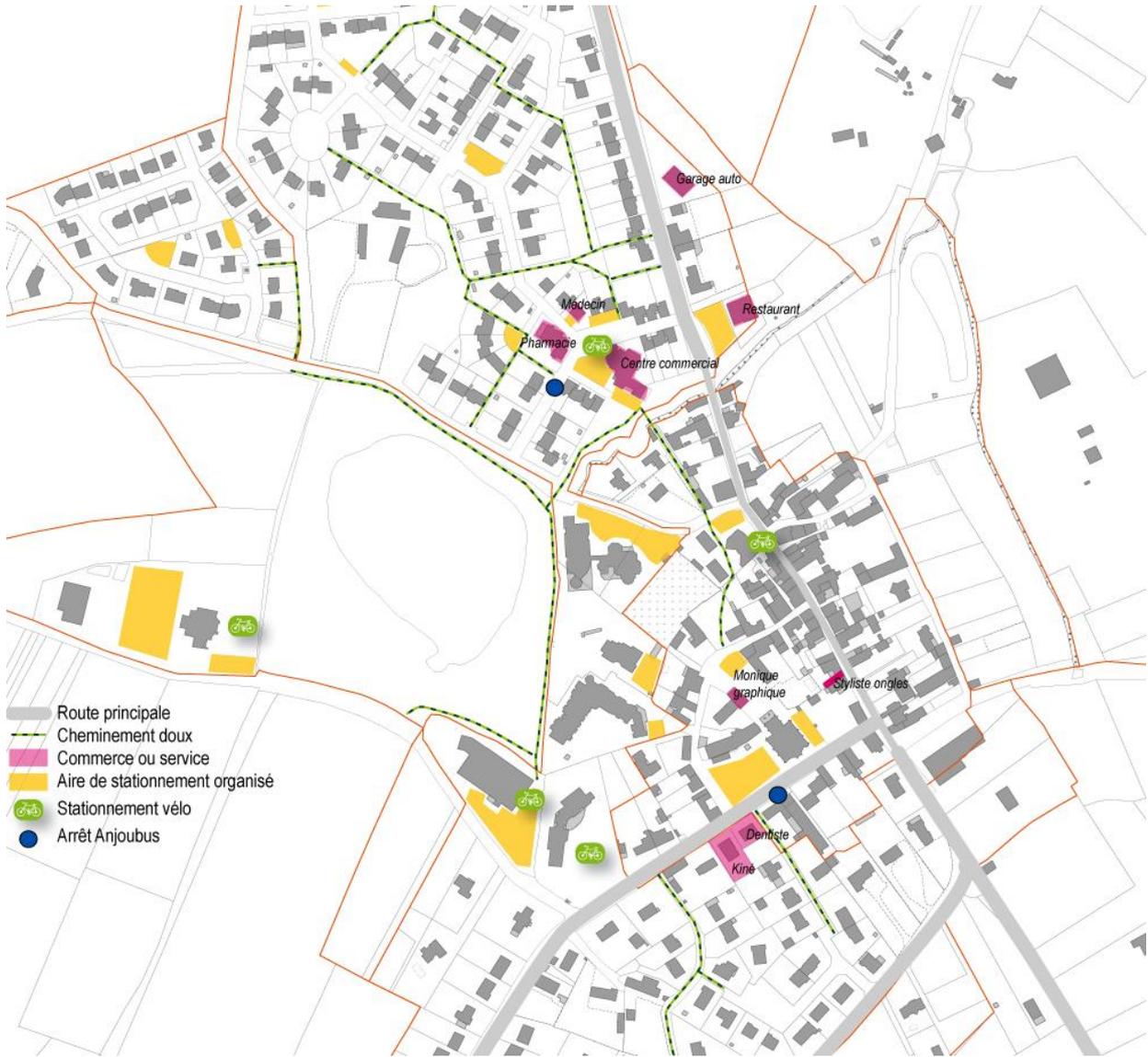
- 2 médecins généralistes,
- 2 dentistes,
- 2 infirmières,
- 1 kinésithérapeute,
- 1 sage-femme
- 1 psychologue
- 1 pharmacie

Les commerces et services sont bien organisés et sont majoritairement concentrés sur deux sites, relativement proches l'un de l'autre :

- le secteur de la rue de la Fontaine/rue du Pâtis qui regroupe l'ensemble des commerces, la pharmacie, les médecins ainsi qu'une infirmière : pôle commercial réalisé au sein du lotissement de la Grange,
- les abords de l'église avec quelques services et professionnels de santé (kinésithérapeute et dentiste).

Ces secteurs sont situés au centre du bourg, sont irrigués par des liaisons douces en sites propres, comprennent un nombre important de stationnements publics et sont desservis par un arrêt Anjoubus (rue de la Fontaine et rue du 30 août 1944). Leur accès est donc facilité. Ils ne sont pas visible pour les personnes de passage qui resteraient sur la rue du Bocage, mais des panneaux de signalétique indiquent leur localisation.

Le restaurant le K-Ré, est quant à lui à proximité du secteur commercial, mais directement situé sur la rue du Bocage, facilitant sa fréquentation, y compris par les personnes de passage.



44



Restaurant situé rue du Bocage



Espace commercial rue de la Fontaine



Abords de l'église : stationnement et entreprise « Phonique Graphique »



Locaux du dentiste, rue du 30 août 1944, aux abords de l'église.



Chemin des écoliers : liaison douce en site propre, sécurisée, reliant les deux pôles de commerces/services.

L'annuaire des entreprises en juillet 2015 était le suivant (source : mairie)

Entreprise	Activité	NOM Prénom
Robineau		ROBINEAU TAMAS Gabriella
SCI La Vallée LOCMANS		M. MANSE
Monographic	Agence de communication	BOMARD Olivier
Loiseau Bertrand	Analyses techniques	LOISEAU Bertrand
Maison Combrez	Boulangerie	COMBREZ Thomas
TPPL	Carrière, BTP	POLLONO Patrice, FARIZON Jacques et NOUVELLON Paul
ESOX	Collecte et traitement des déchets	BROCHET Joël
HARDOUINEAU	commerce	HARDOUINEAU David
Etablissements Giteau	Commerces de gros, bois de chauffage	GITEAU Benjamin, Daniel et Tony

Entreprise	Activité	NOM Prénom
Collon	Commerce, fourniture divers	COLLON Patricia
Sola Luna Les Frangines	Commerce habillement	DESCRETTES David et MICHEAU Laure
Enchères Pays de Loire	Commissaires priseurs	M. CHAUVIRE et M. COURANT
Sotecom	Construction réseaux électriques	CONEAU Dominique
Contrôle technique Lys Aubance	Contrôle technique automobile	TRESORIER Olivier
CAPL Agricole	Coop Agricole	FARDEAU Joël
Ruault Crédit courtage	Courtage en prêts immobiliers et assurance	RUAULT Claudine
Crédirel	Courtier en prêts	MOUILLARD Aurélie
Entreprise de couverture Blouin	Couverture	RINEAU Eric
Anjou Concept Couverture	Couvreur zingueur	CREPELIERE Laurent
Billard Eric	Dessinateur industriel	BILLARD Eric
Domo-Elec	Electricien	GRANJEAN Franck
EGDG-Electricien	Electricien	GUEGNARD Romain et DAUDE Yann
O Jet d'O	Entretien et réparation auto	COULIOU Pierre
Lustra Cir	Fabrication de solvants, savons, cire	PECOU Patrick
Leicher SARL	Fabrication colles	PECOUT Michel
Angers enrobés	Fabrication enrobés	
Delorme	Ferrailleur	DELORME Eric
Bocahut	Fromager	BOCAHUT Hugues
Garage du Louet	Garage auto	POIRIER Eric
LMRC	Gros œuvre	MALINGE Denis
JLB Rosea Flowers of the World	Grossiste fleurs	BOURGEOIS Jean-Luc et BOURGEOIS Josette
Epi de Loire	Grossiste vêtements chaussures	GORTINA Didier et SIMON Jean-Pierre
Catrouillet	Hébergement touristique	CATROUILLET Philippe
Beuzeval	Hypnotiseur	BEUZEVAL Isabelle
Agence Mercury	Ingénierie	MERCURY Frédéric

Entreprise	Activité	NOM Prénom
Anjou Inox	Installation structures métalliques	PARFAIT Jean-Philippe
CC Rénovation	Maçonnerie	COURANT Cyril
Maingot SARL	Maçonnerie	MAINGOT SARL
AMP	Maquettes, prototype	THOMAS Christophe
Athex	Menuiserie bois	PERDRIEU Jean-Luc
Charpente couverture du Layon	Menuiserie, charpentier, couverture	THOMASSON Pierre
Service net	Nettoyage industriel	RAIMBAULT
Onglerie L et Belle	Onglerie	BOUILLE Lucie
Clouet Paysage	Paysagiste	CLOUET Didier
Durandet SARL	Paysagiste	DURANDET Jean-Claude
JJP Multiservices	Peinture-Vitrage	PASCUITS Jean-Jacques
Gilardeau	Platerie	GILARDEAU Gilles
Loire Vini Viti Distribution	Produits chimiques	SUIRE Denis
Floret	Récup déchets triés	FLORET Jean-Marc
Recup Auto Jobard	Récupération auto	JOBARD Jean-Pierre
Fillaudeau Pianos	Réparation-accordeurs pianos	FILLAUDEAU Jean-François
K-RE (SARL JOGA)	Restaurant	GASCHET Thierry et JOUSSET Stéphanie
Intempore'L	Salon de coiffure	CHAUSSE Mélanie et HAMON Solène
Dentiste Guerlais-Choukroun	Santé dentistes	GUERLAIS Julie et CHOUKROUN Elise
Dr Roux et Dr Bonnetblanc	Santé médecins généralistes	ROUX Nathalie et BONNETBLANC Pauline
Infirmière	Santé infirmière	MANCEAU Maryline
Infirmière	Santé infirmière	MARTEL Florence
Kinésithérapeute Philippe	BOURDEAU Santé kinésithérapeute	BOURDEAU Philippe
Lemière Gaëtan	Santé psychologue	LEMIERE Gaëtan
Pharmacie Cointereau	Santé pharmacie	COITEREAU Annabelle
Rabouan	Santé sage-femme	RABOUAN Raphaël

Entreprise	Activité	NOM Prénom
Sitis (Aubance distribution)	Supérette	TEMPEREAU Yannis
Deana	Tailleur de pierre, maçonnerie	DEANA Frédéric
Taxi Christophe Peroteau	Taxi	PEROTEAU Christophe
La Cochonaille d'Olivier	Traiteur charcuterie	BROSSET Olivier
ACPC	Travaux isolation	BREGEON et CATTEROU Roselyne
Guideau EURL	Travaux agricoles	GUIDEAU Jean-Paul
Terra 49	Travaux agricoles	RABOUINT Gaël
Debard	Travaux couverture	DEBARD Dadi
RAS Habitat	Travaux installation électrique	RENEL Dimitri
GMO	Vente de gros machines outils	GORTINA Didier et GORTINA Thierry
Body Nature	Vente de produits de beauté (plantes, bio)	HERRY Géraldine
MO 49 SARL	Vente machine outils	FREUCHET Christian
Vie Martine	Vente produits divers	VIE Martine
Chauvin-Les Rochettes	Viticulteur	CHAUVIN Patrick
Delaunay	Viticulteur	DELAUNAY Didier
Papin EARL	Viticulteur	PAPIN Hervé
Richou Domaine	Viticulteur	RICHOU

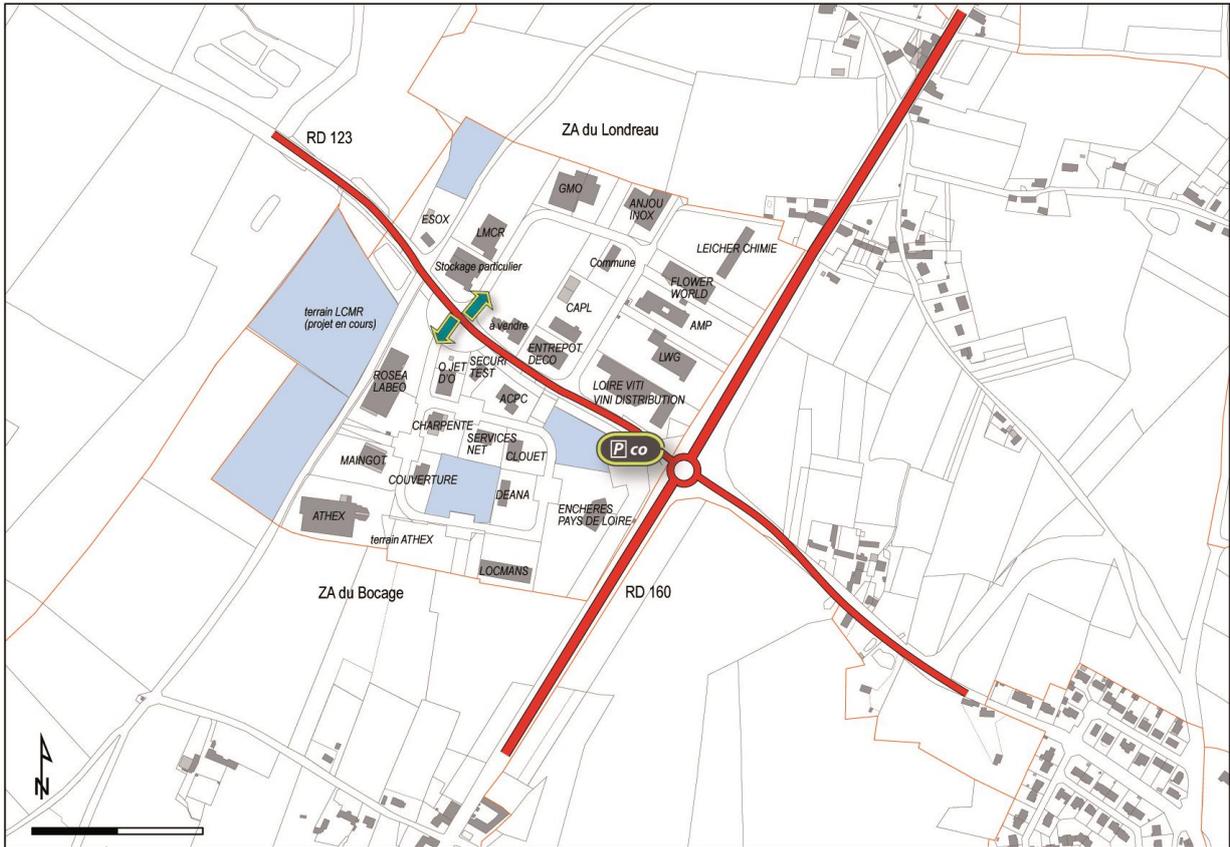
LA LOCALISATION DES SITES D'ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE



L'entreprise TPPL et sa carrière constituent une emprise importante sur le territoire communal, à l'est immédiat du bourg. En dehors de ce secteur, il existe deux zones d'activités sur le territoire communal, situées entre l'autoroute A87 et la RD 161, localisées de part et d'autre de la RD 123 :

- la Zone d'activités du Landreau (au nord de la RD 123)
- la Zone d'activités du Bocage (au sud de la RD 123)

Ces zones d'activités répondent aux besoins locaux des artisans qui ne peuvent pas s'installer au sein du tissu urbain de par leur taille, leur besoin en équipements (accès) ou les nuisances éventuelles générées par leur activité.



Cartographie des ZA du Landreau et du Bocage

50



Accès à la ZA du Bocage depuis la RD 123



Entrée de la ZA du Bocage



Entreprise présente sur la ZA du Bocage

Sur ces zones, les entreprises LCMR et ATHEX disposent de réserves foncières suffisantes pour l'évolution de leur activité. D'autre part, un bâtiment est actuellement en cours de vente, le bâtiment communal va bientôt être libéré et retrouver un usage d'accueil d'activités et enfin des terrains sont actuellement inoccupés ou occupés par du stockage : ceux-ci devraient suffire à assurer les besoins des 10 années à venir pour l'installation d'artisans locaux (en bleu sur la carte en page précédente et Cf. bilan du POS page 27).

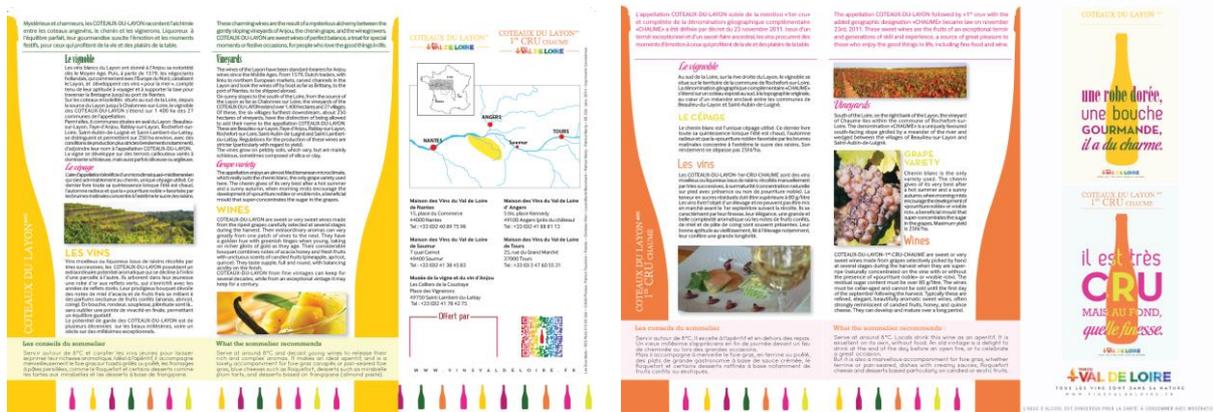
Enjeux :

- Maintenir la possibilité de mixité au sein du tissu urbain existant (commerces, services, tertiaires ou petits artisans),
- Assurer les conditions favorables au maintien des commerces et services existants par l'accueil de population au plus proche de ceux-ci,
- Conserver le potentiel existant pour l'accueil d'entreprises nécessitant plus d'espace, une meilleure accessibilité ou à l'origine de nuisances non compatibles avec la proximité d'habitat sur les zones d'activités du Bocage et du Landreau.

TOURISME

SITUATION ACTUELLE

L'attrait touristique de la commune réside dans sa qualité paysagère et son patrimoine architectural (Cf. partie patrimoine), mais aussi dans présence de vignobles et le développement de l'oenotourisme, avec notamment les Coteaux du Layon.



Extraits de la brochure touristique des Coteaux du Layon, source : Vins du Val de Loire.

Bien qu'elle ne comprenne pas de site touristique important, la commune jouit de sa situation au sein de la communauté de communes qui promeut le tourisme sur le territoire. Des circuits de randonnée et de VTT irriguent l'ensemble du territoire communal, ainsi que le territoire communal (Cf. cartes ci-dessous, source : cc-coteauxdulayon.com)



Une proposition d'hébergement touristique existe sur le territoire communal :
 - le gîte « Aux Vents d'Anges », situé au lieu-dit Solbré, d'une capacité de 6 personnes,

Enjeux :

- Hormis la préservation des éléments de patrimoine et du cadre de vie, le tourisme n'est pas un enjeu fort pour le PLU de Mozé-sur-Louet.

PARTIE 1

DIAGNOSTIC URBAIN ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

LA POPULATION

LE LOGEMENT

L'ÉCONOMIE LOCALE

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

LA MORPHOLOGIE URBAINE

EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

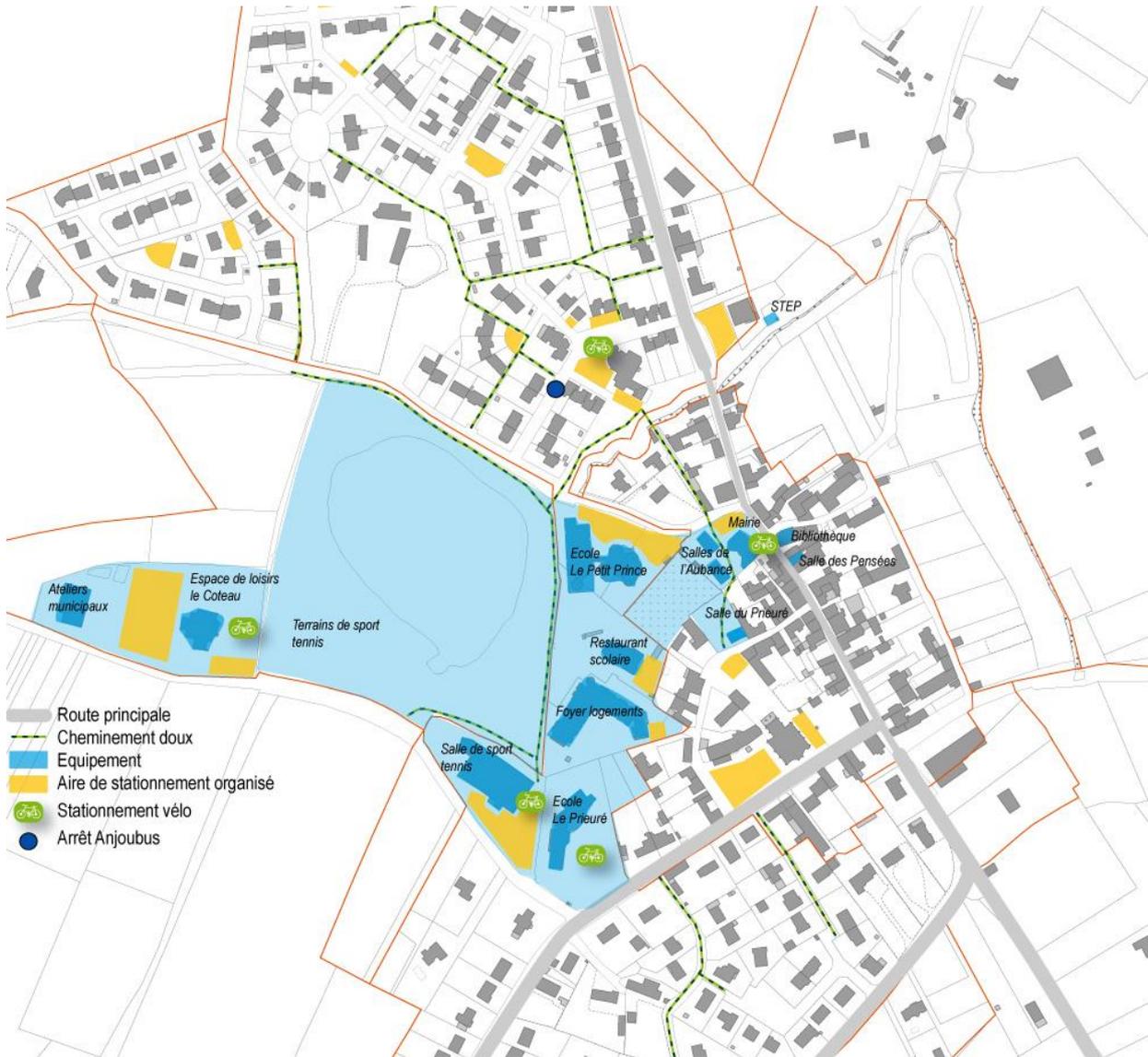
Les équipements de superstructure ne sont pas localisés sur le territoire communal. En revanche, le territoire communautaire dispose de nombreux équipements, notamment en ce qui concerne les équipements scolaires supérieurs, les équipements sportifs, les équipements d'accueil de la petite enfance ou les équipements culturels (Cf. liste ci-dessous). Cependant, du fait de la facilité et de la rapidité d'accès à l'agglomération angevine par rapport au temps de déplacement pour rejoindre Thouarcé, ces équipements ne sont pas ou très peu utilisés par les habitants de Mozé, privilégiant l'agglomération. Thouarcé n'est effectivement pas situé sur le bassin de vie des habitants de Mozé. Il n'existe d'ailleurs pas de desserte de ces équipements par les secteurs en commun (Cf. partie sur les transports en commun ci-après).

- la Piscine du Layon, située à Thouarcé ;
- les salles de sport Intercommunales situées à Thouarcé, à Chavagnes ou à Faye d'Anjou,
- les micro-crèches de Martigné-Briand (Bambi-Nid : capacité d'accueil de 9 places simultanées) et de Thouarcé (L'Orangerie : capacité de 9 places simultanées),
- la halte garderie « Les Petits Bouchons » à Thouarcé et la halte garderie « Piccolo » à Saint-Lambert du Lattay (capacité d'accueil totale de 18 enfants)
- le relai d'assistantes maternelle (RAM) localisé à Thouarcé,
- la bibliothèque intercommunale localisée à Thouarcé.

Le territoire intercommunal comprend un collège public et un collège privés, situés à Thouarcé, mais le collège public de rattachement de la commune est le collège François Villon aux Ponts de Cé. Le collège privé de rattachement de la commune est le collège Saint-Vincent, à Brissac.

Le territoire intercommunal ne comprend pas de lycée et les lycées les plus proches sont localisés sur la commune des Ponts de Cé (lycée public Jean Bodin et lycée privé du Campus de Pouillé-Angers), puis Angers.

La commune dispose néanmoins d'une concentration en équipements très importante.



Localisation des équipements sur la commune de Mozé-sur-Louet

56

ENSEIGNEMENT

Deux écoles sont localisées sur la commune :

- l'école publique le Petit Prince :

L'école est composée de 4 classes depuis la rentrée scolaire 2015-2016 (fermeture d'une classe par rapport aux années précédentes) enseignant les niveaux de maternelle et élémentaire.

Les effectifs des dernières années étaient assez fluctuants mais permettaient jusqu'à la rentrée 2015-2016 de maintenir 5 classes. A noter que le nombre d'enfants inscrits en très petite section pour cette année est faible au regard des années précédentes, ce qui pourrait laisser penser que les effectifs de l'année à venir pourraient diminuer de nouveau.

Effectifs	TPS : PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Nb classes
2015-2016	2	16	19	7	17	16	13	9	11	110	4
2014-2015	12	17	6	17	14	13	10	11	17	117	5

Effectifs	TPS : PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Nb classes
2013-2014	7	7	16	15	14	11	14	8	14	106	5
2012-2013	4	17	16	15	9	16	18	7	20	122	5

Source : mairie de Mozé-sur-Louet.

=> L'école dispose actuellement de 3 classes vides, mais occupées pour des activités. Si ces classes devaient être amenées à être occupées par l'arrivée de nombreux enfants supplémentaires, un besoin en équipement supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire.

L'école est localisée sur le pôle d'équipements, qui comprend aussi le restaurant scolaire, les équipements sportifs et l'espace loisirs Le Coteau.

L'accueil périscolaire est organisé sur site matin et soir, et des activités sont proposées sur la pause méridienne (« midi récréatif 4-6 ans », « lire et faire lire », « la bibliothèque voyage » et le « midi sportif des 7 -11 ans), dans le cadre d'un projet éducatif local.



Ecole Le Petit Prince
(Source : mairie de Mozé)



Enfants se rendant au restaurant scolaire par le pôle d'équipements



Restaurant scolaire

- l'école privée Le Prieuré

L'école est composée de 4 classes et enseigne les niveaux de maternelle et d'élémentaire. Les effectifs des dernières années sont stables (cf. tableau ci-dessous).

Effectifs	TPS : PS ₁	PS ₂	MS	GS	CP	CE ₁	CE ₂	CM ₁	CM ₂	TOTAL	Nb classes
2014-2015	2	14	13	18	10	7	12	9	10	96	4
2013-2014	0	14	20	9	8	12	10	10	12	95	4
2012-2013	3	22	12	10	12	14	9	11	16	109	4

Source : mairie de Mozé-sur-Louet

L'école bénéficie des mêmes services que l'école publique : restaurant scolaire et accueil périscolaire et est elle-même localisée sur le pôle d'équipements sur lesquelles les circulations douces sont sécurisées ;

La parcelle, relativement importante autour des bâtiments et des espaces récréatifs, constitue une réserve foncière suffisante en cas de nécessité d'extension.



Ecole le Prieuré

Enjeux :

- Se donner les moyens pour accueillir régulièrement de nouveaux jeunes ménages afin d'assurer le maintien du nombre de classes des deux écoles ;
- Maîtriser le rythme d'accueil des nouveaux arrivants afin d'éviter un pic d'accueil ponctuel de nouveaux enfants (amenant une ouverture puis une fermeture de classe par exemple).

ACTIVITÉS SPORTIVES

La commune dispose :

- d'une salle de sport avec dojo,
- d'un terrain multisport avec piste d'athlétisme et terrains de tennis, d'un terrain de vélos cross et d'un de beach volley,
- de l'espace de loisirs du Coteau (gymnastique et danse).

58

Ces équipements sont tous regroupés sur le pôle d'équipements, facilement accessible via les circulations douces ou les routes et disposent de stationnements voiture et vélo suffisants.

Des nombreuses associations animent les activités sportives sur le territoire :

- ASDMS (Association Sportive Denée-Mozé-Soulaines) : ASDMS basket, ASDMS Loisirs (gymnastique, step, foot en salle, randonnées pédestres, badminton) et ASDMS tennis de table,
- Ecole de Judo traditionnel
- ES2L Football (à Denée)
- Rythm Danse (cours d'éveil, de danse classique et modern jazz),
- Tennis Club de Soulaines Aubance (à Soulaines sur Aubance)
- Twirling club Mozé/Soulaines (à Mozé-sur-Louet)
- l'USEP : sport scolaire.



Salle de sports

Terrain multisport et beach volley



Espace de loisirs le Coteau

Enjeux :

- Assurer le maintien des équipements existants.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Plusieurs salles existent sur la commune :

- la salle de l'Aubance (à côté de la mairie) : à destination des associations et des particuliers
- la salle des Pensées (ancienne poterie) : permanence du CCAS et à destination des associations et des particuliers,
- la salle du Coteau : à destination d'activités sportives (Cf. paragraphe précédent), des associations et des particuliers,
- la salle du Prieuré : utilisée aujourd'hui par le Club des Aînés (mais évolution à venir, Cf. ci-dessous).

59

Une bibliothèque municipale est localisée en face de la mairie, dans la plus vieille maison du village. Elle est ouverte mardi, mercredi et vendredi en soirée ainsi que les samedis matins. Elle dispose d'environ 4000 documents et DVD et est en réseau avec les autres bibliothèques intercommunales, ce qui permet à chaque abonné d'emprunter des ouvrages dans chacune des bibliothèques du réseau. Cette bibliothèque avec celles de Beaulieu-sur-Layon, Martigné-Briand, Saint-Lambert-du-Lattay et Thouarcé sont devenues « Pôles Cinéma Lire en Layon » : 400 DVD sont en dépôt sur l'ensemble des ces lieux et sont renouvelés tous les 5 mois. Les locaux de la bibliothèque ne sont aujourd'hui plus assez fonctionnels : celle-ci devrait être déplacée dans la salle du Prieuré, après extension de celle-ci.

La commune a développé un **Projet Educatif Local** qui permet de proposer des activités de loisirs éducatifs accessibles aux enfants domiciliés à Mozé sur Louet pendant les temps méridiens, périscolaires (Cf. paragraphe enseignement) et pendant les vacances scolaires (accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 16 ans).

La société Plaisance est localisée sur la route principale, à proximité de l'église.

Le réseau associatif participe à l'animation de nombreuses activités culturelles et de loisirs sur le territoire :

- association culturelle des Jonchères (Culture et loisirs au foyer hébergement),
- Les Cyranos de l'Aubance (théâtre),
- Poterie Créaterre (poterie),
- Scrapbooking,
- Boule de Fort (Société Plaisance),
- le Club de l'Amitié et du temps libre,
- le Comité des Fêtes,
- la Fanfare de l'Aubance,

Approbation

- Pêche,
- Chasse.

Enjeux :

- Favoriser le maintien des activités et équipements existants,
- Permettre le déplacement de la bibliothèque au sein de la salle du Prieuré,
- Anticiper l'évolution des besoins en équipements pour les années à venir.

ACTION SOCIALE

LE CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a pour mission d'aider toutes les personnes de la commune qui rencontreraient des difficultés (financières, d'insertion, de recherche d'emploi, etc.).

Il propose aux habitants une palette de services à la personne (aide à domicile, aide aux devoirs, aide aux transports, banque alimentaire, portage de repas, animation jeunesse...)

LE FOYER LOGEMENTS

Le foyer logements les Jonchères, localisé au cœur du pôle d'équipements, offre aux retraités des logements indépendants avec la possibilité de services collectifs. La résidence regroupe 30 logements (T1 bis de 33 m² et T2 de 58 m²) répartis en deux niveaux. Elle est gérée par le CCAS de la commune.

Les logements sont des logements non meublés (hormis les cuisines qui sont équipées), les repas du midi sont servis dans une salle à manger commune et les petits déjeuners / repas du soir sont pris dans les appartements. La résidence dispose d'un service d'appel d'urgence 24h/24.

60

De nombreuses activités sont par ailleurs proposées aux résidents.



Résidence les Jonchères

TRANSPORTS

LE RÉSEAU ANJOBUS

Extrait du document d'association du Conseil départemental :

« Le Conseil départemental a approuvé le 8 novembre 2010 son schéma de transports, entré en vigueur en septembre 2011.

Il est basé sur les principes suivants :

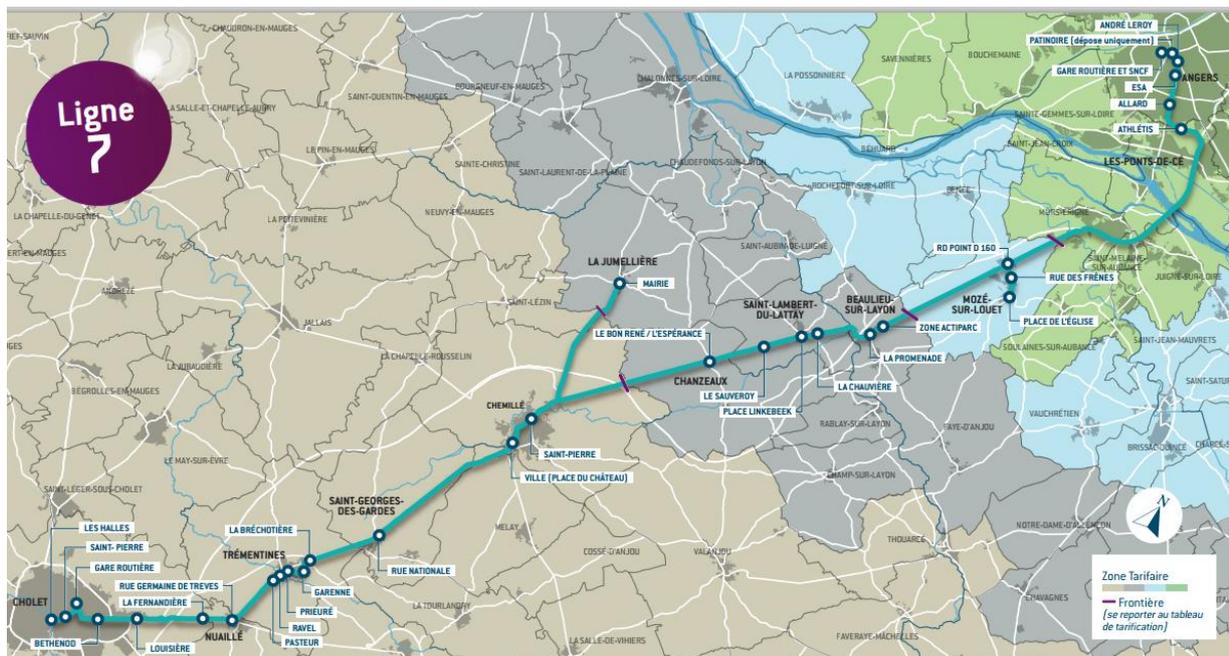
- Hiérarchisation du réseau :
 - selon l'importance et la typologie des zones desservies,
 - selon le rôle de la ligne : desserte express, desserte fine du territoire, desserte de zones peu peuplées...,
 - selon les projets futurs à mettre en œuvre sur les lignes.
- Complémentarité et intermodalité des réseaux,
- Réflexion sur l'équilibre économique du réseau.

Le schéma départemental de transport est basé sur 3 niveaux de lignes :

- Les lignes Armature (lignes de plus de 20 000 voyages par an) :
 - Niveau 1 : lignes desservant des zones urbaines denses ou en développement, lignes à haut niveau de service et sans concurrence avec l'offre ferroviaire,
 - Niveau 2 : lignes desservant des zones urbaines de densité moyenne, lignes d'aménagements du territoire (liaisons interurbaines) et en concurrence directe avec l'offre ferroviaire,
- Les lignes de maillage (lignes de moins de 20 000 voyages par an) :
 - Lignes régulières de proximité : lignes assurant une desserte fine de cabotage et qui fonctionnent normalement toute l'année
 - Lignes régulières d'agglomération à vocation scolaire : lignes utilisées majoritairement par des scolaires, fonctionnant uniquement en périodes scolaires, et desservant une agglomération
- Les services à la demande :
 - Lignes en déclenchement : les lignes assurées uniquement sur réservation préalable mais sur des itinéraires et des horaires prédéfinis,
 - Bassins de transport à la demande : services expérimentaux à la demande assurés sur réservation préalable sur la base d'horaires et d'itinéraires virtuels construits sur la base de chaque demande.

La commune de Mozé-sur-Louet dispose de deux lignes régulières de voyageurs : les N° 7 (3 arrêts) et 20 (1 arrêt).

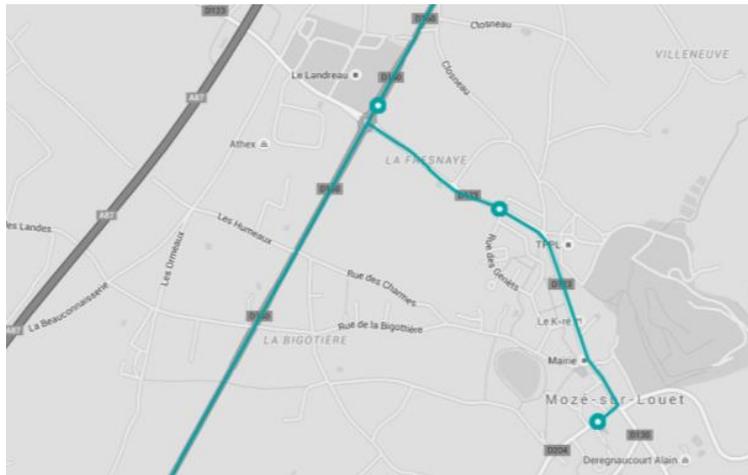
Ligne 7 :



La ligne 7 relie Cholet à Angers et permet aux habitants de Mozé de rejoindre Angers en 25 minutes environ, à 3 horaires différents le matin avec 5 horaires de retour entre 16h et 19h. Elle permet également de rejoindre Cholet en 1h environ, à 3 horaires différents le matin avec 2 horaires de retour le soir entre 16h et 18h.

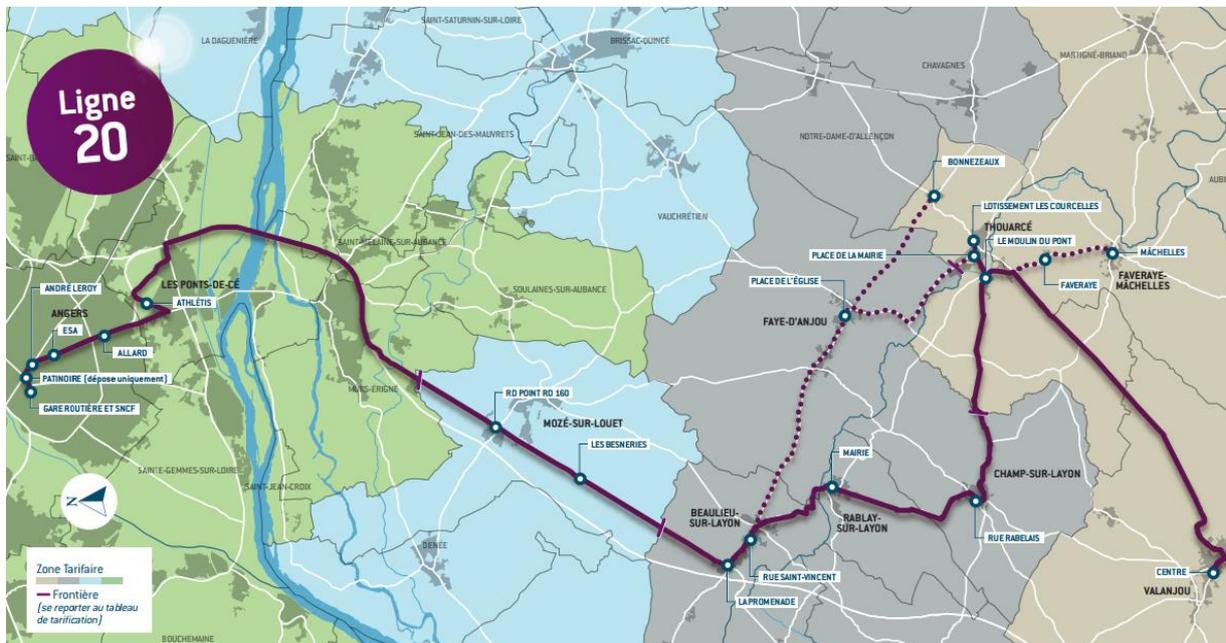
Ces horaires sont compatibles avec les rythmes scolaires et horaires de bureaux, mais ne conviendraient pas à des actifs ayant des horaires variables et/ou décalés.

MOZE-SUR-LOUET	Ligne 7 : Cholet / Angers
Fréquences Cholet-Mozé-sur-Louet / Angers	7 allers et 7 retours par jour (services réguliers)
Temps de parcours Mozé-sur-Louet / Angers	28 minutes environ
Temps de parcours Mozé-sur-Louet / Cholet	1h00 environ
Fréquentation commerciale (ligne 7)	2013-2014 : 47 406 voyages commerciaux



62

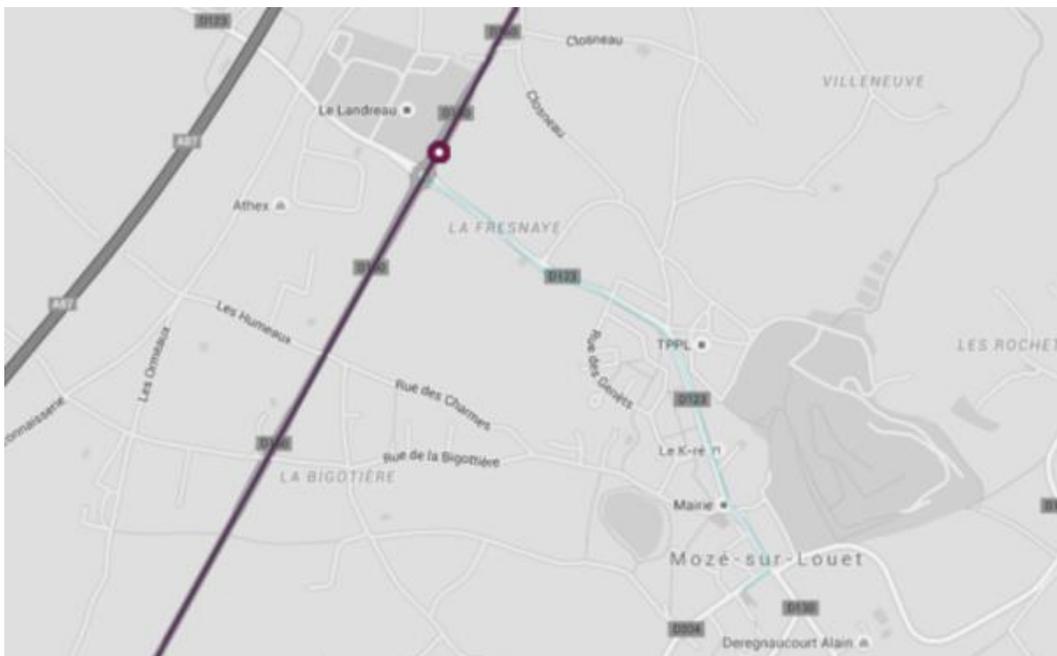
Ligne 20 :



La ligne 20 relie Angers à Thouarcé, elle permet aux habitants de Mozé :

- de rejoindre Angers en 25 minutes environ, à deux horaires le matin (dont un horaire permettant un arrêt aux Ponts de Cé en 20 minutes pour les collégiens et lycéens) avec 3 horaires possible pour les trajets retour entre 16h30 et 18h30,
- de rejoindre Thouarcé en 35 minutes environ : mais uniquement l'après-midi et sans possibilité de trajet retour.

MOZE-SUR-LOUET	Ligne 20 : Valanjou-Angers
Fréquences Mozé-sur-Louet-Angers	3 allers et 3 retours par jours (services réguliers)
Temps de parcours Mozé-sur-Louet-Angers	25 minutes environ
Fréquentation commerciale (ligne 20)	2013-2014 : 16 066 voyages commerciaux



S'ajoutent des lignes de transports scolaires, à savoir :

- deux circuits spéciaux réservés aux élèves à destination des établissements scolaires de Brissac Quincé d'une part et du collège public des Ponts de Cé d'autre part (transporteur : Audouard)
- deux lignes du réseau de transport interurbain de voyageurs (N° 7 et 23 renfort) qui permettent aux élèves de Mozé sur Louet de se rendre aux lycées d'Angers, au lycée public des Ponts de Cé, au collège privé des Ponts de Cé et aux établissements scolaires de Chemillé.

La fréquentation des transports scolaires se répartit de la façon suivante :

MOZE-SUR-LOUET	Nombre d'élèves, habitant la commune, transportés en 2014-2015
- sur circuits scolaires	71
- sur transports spécifiques (handicapés)	2

- sur lignes régulières)	59
- SNCF	0
TOTAL	132

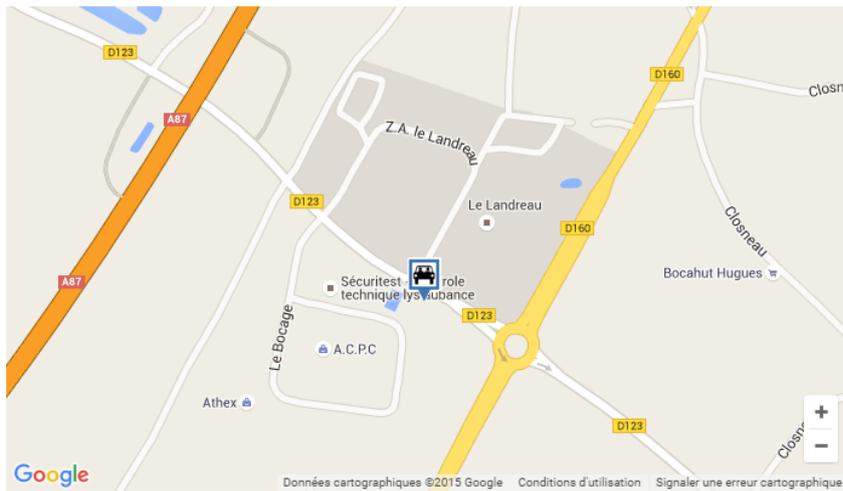
L'offre en transports en commun répond principalement à une demande scolaire (vers les collèges, lycées), mais ne correspond pas aux besoins des actifs.

Un tarif préférentiel d'aide au transport a été mis en place afin d'aider les personnes pour lesquelles les déplacements restent un obstacle, sur l'ensemble du réseau Anjoubus.

Le transport à la demande n'a pas été mis en place par le Département de Maine-et-Loire.

COVOITURAGE

Carte des aires de covoiturage



Une aire de covoiturage a été aménagée par le Conseil Département 49 à l'entrée des zones d'activités : l'aire de la Chesnaie, qui recense 15 places. Aucun trajet n'est actuellement enregistré sur le site covoiturage49 au départ ou à l'arrivée de cette aire, mais en pratique elle est très utilisée (régulièrement pleine).

Carte de localisation de l'aire de la Chesnaie, source : www.covoiturage49.fr

Un trajet régulier est enregistré sur la plateforme du département, au départ de l'arrêt

de bus du centre-bourg (en face de TPPL) à destination d'Angers. De nombreux parcours en covoiturage sont faits depuis Mozé vers Angers de façon spontanée, entre collègues ou voisins.

Située à proximité d'Angers, bassin d'emploi majeur qui dispose d'un réseau de transports en commun avec un cadencement élevé (tram et bus), la commune de Mozé-sur-Louet a une situation idéale pour le développement du covoiturage.

Enjeux :
 - Favoriser le développement du covoiturage.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (ALIMENTATION, TRAITEMENT, STOCKAGE ET DISTRIBUTION)

La gestion et la distribution de l'eau potable sur la commune de Mozé-sur-Louet est assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat d'Eau de l'Anjou qui regroupe les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut-Anjou, Loire Layon Aubance et Anjou Loire et Sarthe suite à la dissolution des syndicats d'alimentation en eau potable (SIAEP). La commune dépendant jusque là du SIAEP du Layon dont le réseau permettait l'alimentation en eau potable de 7 communes : Beaulieu-sur-Layon, Denée, **Mozé-sur-Louet**, Rablay-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint-Lambert-du-Lattay.

L'ensemble du syndicat comptait près de 67 000 abonnés en 2018.

DISTRIBUTION

L'eau distribuée à **Mozé-sur-Louet** provient des captages situés dans le secteur de La Chapelle à Rochefort-sur-Loire dans la nappe alluviale de la Loire. Ces forages ont fourni 486 265 m³ d'eau en 2018 (-3% par rapport à 2017).

Des échanges d'eau existent entre l'ex-SIAEP DU LAYON et Angers Loire Métropole (ALM) : Le SIAEP DU LAYON achète de l'eau depuis Murs-Erigné (ALM) qui est acheminé vers le réservoir de Mozet (SIAEP du LAYON) avec un retour ensuite vers ALM. Des volumes d'eau sont en effet importés en provenance du réseau d'adduction d'Angers Loire Métropole (près de 377 000 m³ en 2018), ce qui permet d'assurer la sécurisation de l'alimentation via un réservoir implanté sur la commune de Mozé-sur-Louet.

L'eau distribuée sur le réseau est de bonne qualité, excepté concernant les pesticides, non conforme aux limites de qualité pendant 7 jours en 2014.

65

CONSOMMATION

En 2018, l'ex SIAEP du Layon desservait 11 540 habitants.

L'ensemble des abonnés a consommé 533 394 m³ en 2018. La consommation des abonnés domestiques s'élève à 125 litres par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, etc.), le rendement du réseau (rapport entre le volume d'eau mis en distribution et le volume d'eau vendu aux abonnés) s'est élevé à 86,8% en 2018 (+3,2% par rapport à 2016).

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN EAU POTABLE

Depuis 2006, le département de Maine-et-Loire s'est doté d'un **Schéma Directeur Départemental d'alimentation en eau potable** qui a fait l'objet d'une actualisation en 2013.

Le schéma départemental en eau potable, a pour but de fixer, avec la participation des différents partenaires intéressés, les dispositions de nature à garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Sa finalité est d'assurer la satisfaction des besoins futurs, en recherchant la pérennisation et le développement des ressources disponibles, tout en sécurisant les approvisionnements existants.

La sécurité de l’approvisionnement vis-à-vis d’une pollution accidentelle pour la ressource en eau du SIAEP du Layon est classée en catégorie 3 qui correspond à une sécurité insuffisante à améliorer par des actions de diversification de la ressource.

- **Bilan besoins-ressources**

Le Schéma Directeur établit le bilan besoins-ressources pour les structures distributrices d’eau potable :

Collectivité	Besoin en pointe 2020 m ³ /j	Production nominale m ³ /j	Solde capacité import export	Part des besoins
SIAEP Layon	3064	1800	1800	85%

A l’horizon 2020, les besoins d’eau en pointe seront satisfaits d’autant plus qu’un projet de création d’une nouvelle usine de traitement d’une capacité de de 4000 m³/jour à Rochefort sur Loire est engagé.

Enjeux :

- Protection des ressources en eau (le territoire de Mozé sur Louet est en amont des champs captants).

LA DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie est sous la responsabilité de la commune, qui doit s’assurer du bon fonctionnement mécanique et hydraulique par des campagnes de contrôle.

La commune est dotée de 27 poteaux incendie. Le dernier rapport de contrôle établi par la SAUR indique que 5 ne sont pas aux normes pour des raisons de débits insuffisants liés aux caractéristiques hydrauliques du réseau et/ou de diamètre insuffisant.

Rappel : Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux d’incendie de 100 mm de diamètre situés à une distance maximale de 200 m par les voies d’accès des constructions les plus éloignés avec un débit minimum de 60 m³/heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression résiduelle pour les lotissements réservés à l’habitation individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance étant ramenée à 100 m pour les zones artisanales destinées à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

(Cf. documents annexes : 52a, 52b et 52c : plans des réseaux d’alimentation en eau potable).

EAUX USEES (COLLECTE ET TRAITEMENT)

La réglementation actuelle ainsi que l'étude du volet « Eau » intégré au sein du diagnostic environnemental du P.L.U. ont pour finalité la préservation des milieux récepteurs :

- privilégier l'assainissement collectif dans le cadre du développement urbain en adéquation avec les conclusions du zonage d'assainissement ;
- anticiper les équipements nécessaires pour optimiser la gestion de l'assainissement sur le territoire communal.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Réseau eaux usées

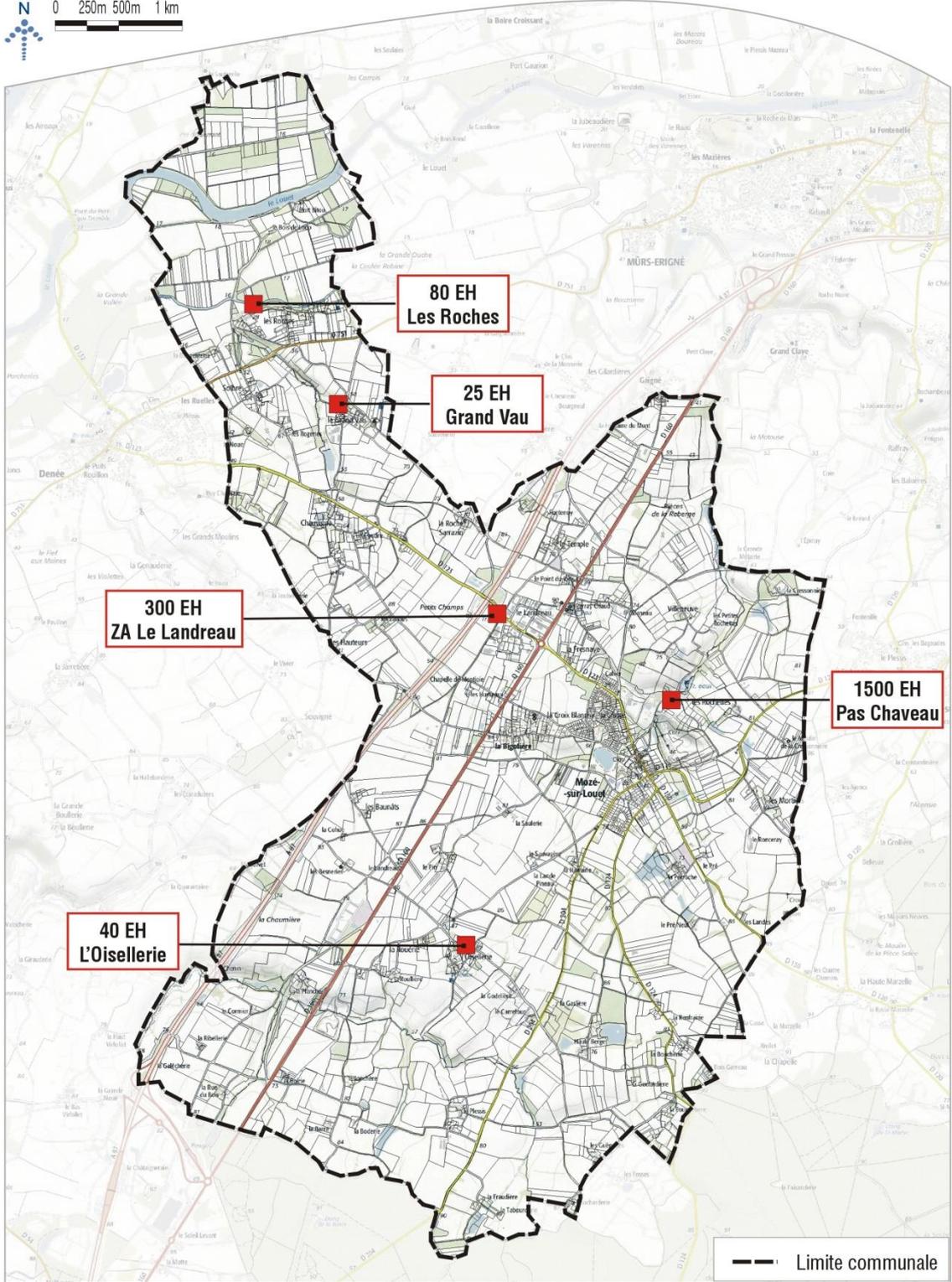
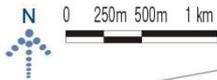
La gestion du réseau d'eaux usées est assurée par la commune. Les compétences liées au service correspondent à la collecte, le transport, la dépollution, le contrôle de raccordement et l'élimination des boues. Ce service est exploité en délégation du service public par affermage.

La commune de Mozé-sur-Louet possède un réseau collectif d'assainissement d'eaux usées de 9,8 km presque entièrement en séparatif. La commune compte 5 stations d'épuration pour 518 abonnés au total (au 31/12/2014) :

Localisation	Equipement	Capacité nominale	Charge max en entrée (2017)
Les Roches	Filtres à sables	80 EH	45 EH
Gran Vau	Filtres à sables	25 EH	17 EH
ZA Le Landreau	Lagunage naturel	300 EH	40 EH
Villeneuve – Pas Chaveau	Lagunage aéré	1500 EH	960 EH
L'Oisellerie	Filtres à sables	40 EH	18 EH

Source : Portail Assainissement Collectif - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

STATIONS D'ÉPURATION



Fond cartographique : IGN

A15.66A



Approbation

Les caractéristiques de ces ouvrages figurent dans le tableau suivant (sources : rapports de synthèse 2014 et 2015 (SATESE 49) et Portail assainissement du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; rapport du SATESE 2018 pour la station du Pas Chauveau) :

Caractéristiques	STEP Les Roches	STEP Grand Vau	STEP Landreau	STEP Le Pas Chauveau	STEP de l'Oisellerie
Date de mise en service	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2001	Septembre 1988	Janvier 1999
Type de station	Filtres à sables	Filtres à sables	Lagunage naturel	Lagunage aéré	Filtres à sables
Capacité en E.H.	80 EH	25 EH	300 EH	1 500 EH	40 EH
Capacité en DBO ₅ /j	4,8 Kg DBO ₅	1,5 Kg DBO ₅	18 Kg DBO ₅	90 Kg DBO ₅	2,4 Kg DBO ₅
Débit nominal en m ³ /j	12 m ³ /j	4,5 m ³ /j	45 m ³ /j	300 m ³ /j	6 m ³ /j
Milieu récepteur	L'Aubance	Fossé	Ruisseau affluent de l'Aubance	Ruisseau des Jonchères	Fossé
Débit moyen journalier entrant	13 m ³ /j	3,6 m ³ /j	7,3 m ³ /j	126 m ³ /j	1,6 m ³ /j
% de charge hydraulique	108 % (mai 2010)	80 % (mai 2010)	16 % (juin 2014)	44 % (moyenne 2018) 276 % maximum	27 % (mai 2010)
% de charge organique	14 % (mai 2010)	56 % (mai 2010)	0,85 % (juin 2014-valeur anormalement faible) 38% en 2012	42 % (moyenne 2018) 44 % maximum	35 % en 2012 18 % (mai 2010)
Conformité équipement	<i>Oui (2013)</i>	<i>Oui (2013)</i>	<i>Oui (2013)</i>	<i>Oui (2017)</i>	<i>Oui (2013)</i>
Conformité traitement					

69

69

Approbation

<p>Commentaires</p>	<p><i>Fonctionne à 60% de sa capacité organique théorique de traitement.</i></p> <p><i>Surcharges hydrauliques par intrusions d'eaux claires dans réseau, colmatage partiel du filtre à sable, système de bâchée défectueux</i></p>	<p><i>Fonctionnement satisfaisant</i></p> <p><i>Phénomènes d'intrusions d'eaux claires maîtrisés.</i></p>	<p><i>Charge reçue fluctuante ; données non fiables du débitmètre d'entrée</i></p> <p><i>Fonctionnement correct du traitement.</i></p> <p><i>Effluents de nature suspecte.</i></p>	<p><i>A 60% de sa capacité organique et hydraulique théorique de traitement.</i></p> <p><i>Fonctionnement correct.</i></p> <p><i>Phénomènes d'intrusion d'eaux claires parasites</i></p>	<p><i>Fonctionne à 50% de sa capacité organique théorique de traitement.</i></p> <p><i>Qualité du rejet généralement satisfaisante.</i></p>
---------------------	---	---	--	--	---

La STEP Le Pas Chauveau est la plus importante puisqu'elle collecte et traite les effluents du bourg. Cette station fonctionne par un lagunage aéré est alimentée. 461 branchements ont été dénombrés par la collectivité (SATEA 2018). En prenant en compte un ratio de 2.56 habitants par logement (selon les chiffres de l'INSEE: nombre de logements et nombre d'habitants), l'estimation de la population desservie par le réseau d'assainissement collectif s'élève à 1180 personnes.

Des phénomènes d'intrusions d'eaux claires parasites concernent la station d'épuration principale en période de pluie vraisemblablement liés en partie au réseau unitaire présent au niveau du lotissement du Calvaire.

La charge organique entrante théorique est estimée par le SATESE à 940 EH, soit environ 60 % de sa capacité nominale, tout comme la charge hydraulique entrante théorique (177 m³/jr sur la base de 150 l par habitant), soit 60% du débit nominal. Sur cette station d'épuration, la capacité résiduelle organique est de l'ordre de 560 EH, soit le raccordement d'environ 280 logements (en considérant 2,5 habitants par logement et 0,8 EH par habitant).

Un schéma directeur d'assainissement intégrant un diagnostic des réseaux est en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes Loire Layon Aubance qui détient la compétence assainissement.

- Schéma départemental d'assainissement

Le Conseil Général de Maine-et-Loire a actualisé en 2013 son Schéma départemental d'assainissement qui constitue un outil d'aide à la décision pour orienter et optimiser les choix des actions à financer.

Ce document fixe les priorités d'action pour la période 2014-2018 à partir de deux critères : sensibilité du milieu récepteur et dysfonctionnements liés aux systèmes d'assainissement existants.

Pour chaque commune, un niveau de priorité en fonction de la sensibilité du milieu récepteur et des caractéristiques de fonctionnement des systèmes d'assainissement a été établi.

Nom de la STEP	Code SANDRE STEP	Note globale milieu	Note globale système	Note globale	Priorité 2013
MOZE SUR LOUET - Les Roches	0449222S0003	3.55	0.0	3.550	1
MOZE-SUR-LOUET - le Grand Vau	0449222S0005	1.95	0.0	1.95	2
MOZE SUR LOUET - ZA Le Landreau	0449222S0004	1.35	0.0	1.350	4
MOZE SUR LOUET - Pas Chauveau	0449222S0001	1.95	0.0	1.950	2
MOZE SUR LOUET- L'Oisellerie	0449222S0002	1.2	0.0	1.200	4

L'actualisation 2013 du Schéma Directeur montre que la STEP de Mozé-sur-Louet Les Roches est classée en priorité 1 (échelle entre 1 et 6, le niveau 1 constituant une priorité majeure nécessitant une programmation financière dans les années à venir).

- Zonage d'assainissement

La commune a actualisé son zonage d'assainissement des eaux usées en 2017 sur la base des éléments figurant dans le 1^{er} arrêté du PLU de Mozé sur Louet. La zone 2AUh des Ganaudières a ainsi été incluse en zone d'assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau de 1992, les communes ont mis en place les services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Ce service est géré au niveau communal, il concerne exclusivement le contrôle des installations.

A Mozé-sur-Louet, 187 dispositifs ont fait l'objet d'un contrôle au 31/12/2018. Parmi eux, seuls 31,6 % disposent de dispositifs d'assainissement conformes.

SYNTHÈSE

La commune de Mozé-sur-Louet présente une gestion de ses eaux usées **en demi-teinte** :

- concernant l'assainissement collectif, la station d'épuration présente une marge importante en terme de capacité organique mais le fonctionnement du système d'assainissement est altéré par des apports d'eaux parasites. Pour les autres stations, seule la station des Roches présente des dysfonctionnements notables

Des travaux de réfection des réseaux eaux usées ont récemment été réalisés rue Principale, rue du 30 août et rue du 27 juillet.

72

- concernant l'assainissement individuel, près de 9 logements sur 10 de contrôlés sont dotés de dispositifs d'assainissement non conformes.

Enjeux :

- *Diagnostic des réseaux du bourg – poursuite des travaux de réfection*
- *Adéquation entre le projet de développement communal et la capacité de la station d'épuration principale*
- *Préservation de la qualité des milieux récepteurs*

EAUX PLUVIALES

A l'échelle communale, la réglementation en matière d'eaux pluviales se réfère aux textes suivants :

- le Code Civil qui réglemente, entre autres, les écoulements des eaux de ruissellement ;
- la Loi sur l'eau, transcrite dans le Code de l'Environnement, qui introduit la notion de « gestion globale de l'eau » et renforce celle de « respect du milieu naturel » ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2224-10) qui préconise notamment un zonage d'assainissement des eaux pluviales (article L. 2224-10).

La réglementation actuelle ainsi que l'étude du volet « Eau » intégré au sein du diagnostic environnementale du P.L.U. ont pour finalité la préservation des milieux récepteurs :

- limiter et / ou traiter les rejets afin de respecter la qualité des milieux récepteurs ;
- maîtriser l'importance des rejets aux capacités hydrauliques des exutoires notamment des réseaux existants ;

- maîtriser les ruissellements urbains.

La collecte des eaux pluviales de la commune de Mozé-sur-Louet est assurée par un réseau séparatif de canalisations dans le bourg, et par un réseau de fossé sur le reste du territoire communal. La commune ne fait état d'aucun dysfonctionnement majeur du réseau d'eaux pluviales.

La commune ne dispose d'aucun plan global à jour du réseau d'eaux pluviales.

Les documents d'urbanisme peuvent notifier des préconisations en terme de gestion des eaux pluviales et de maîtrise quantitative et qualitative des eaux de ruissellement (approche globale).

Enjeux :

- *Prise en compte de l'évolution de l'imperméabilisation*
- *Protection de la qualité des milieux récepteurs*
- *Favoriser les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales*

DÉCHETS (COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT) / MISE EN DÉPÔT DES MATÉRIAUX INERTES

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de Maine-et-Loire est en cours de révision. Ce plan doit conduire à la mise en place des moyens de valorisation, de traitement, de stockage nécessaires, après un état des lieux de la production par catégorie, des modes d'élimination disponibles et des flux intra et inter départementaux.

73

La collecte des déchets de la commune de Mozé-sur-Louet relève de la compétence du SMITOM Sud Saumurois.

COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des **ordures ménagères et des emballages** se fait en porte à porte une semaine sur deux le mardi.

La collecte est effectuée de façon sélective (conteneurs spécifiques) en porte à porte une fois toutes les deux semaines pour la collecte des emballages (le mardi semaine impaire) et une fois par mois pour la collecte de papier (1^{er} mardi du mois).

Des conteneurs en **point d'apports volontaires (P.A.V.) pour la collecte des verres** sont mis à disposition à Mozé-sur-Louet aux emplacements suivants :

- Lieu-dit Les Lagune sur la route de Denée
- La Chappelle de Solbré
- La Planche
- La salle du Coteau

La **déchetterie** la plus proche est localisée à Thouarcé (site du Bottereau). Elle est gérée par le SMITOM (Syndicat Mixte pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères). Peuvent y être déposés des déchets de différentes natures, tels que: encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles, cartons, électroménager et produits dangereux.

En moyenne sur le territoire de la SMITOM, 159 kg d'ordures ménagères ont été collectés en 2016 par habitant, chiffre en diminution au cours des dernières années (185 kg/hab en 2014, 201 kg/hab en 2010).

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets ménagers résiduels sont envoyés à l'unité de valorisation énergétique : SIVERT (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets). Ils sont alors valorisés selon trois filières (tri, valorisation organique et valorisation énergétique).

Les déchets de collecte sélective sont vidés au centre de transfert de Doué la Fontaine, puis acheminés vers différents établissements selon leur nature :

- Emballages légers : centre de tri Performance Environnement à Dampierre sur Loire.
- Emballages en verre : différents sites de traitement (affinage et transformation du verre en calcin) et recyclage à Veauche et Wingles (42), Reims (51) et Vayres (33).
- Le papier : UPM Chapele Darbalay (fabrication de papier journal) à Grand-Couronne.

Enjeux :

- Poursuite de la sensibilisation au tri sélectif

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

Une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) gérée par le Conseil Départemental du Maine et Loire, localisée au lieu-dit les Petites Proutières, avait été ouverte uniquement et exclusivement pour les besoins du chantier de l'échangeur de Haute Perche (en 2012-2013). Le CD 49 indique que celle-ci n'a pas à être maintenue.

Une ISDI est également mentionnée au sein de la carrière de Pont-Chauveau.

74

Enjeux :

- Prise en compte d'éventuels projets d'ISDI.

TRANSPORT

LE RÉSEAU VIAIRE

Mozé-sur-Louet bénéficie d'une excellente desserte routière, qui, via la RD 160 et l'A87, permet d'atteindre le centre d'Angers à moins de 30 minutes.

Bien que traversée par l'autoroute A87 (reliant la Roche-sur-Yon à Angers via Cholet, voie à grandes circulations), la commune de Mozé-sur-Louet n'est pas directement desservie par l'autoroute. L'échangeur le plus proche (n°23) est localisé à Mûrs-Erigné, à environ de 3 km de l'intersection principale du réseau viaire de la commune avec la RD 160, organisé par un carrefour giratoire.

La commune est irriguée par un réseau de routes départementales important :

- la RD 160 : ancien RN 160, route à grande circulation reliant Cholet à Angers,
- la RD 123 : entre Denée et Soulaines-sur-Aubance, qui traverse le bourg ancien avec le nom de rue du 22 juillet,
- la RD 204 reliant Mozé-sur-Louet à Beaulieu-en-Layon (qui se nomme rue du 30 août dans sa partie urbaine),
- la RD 124 reliant Mozé-sur-Louet à Chemillé (qui se nomme rue de la Forêt dans sa partie urbaine),
- la RD 130 reliant Mozé-sur-Louet à Brissac-Quincé (rue des Prés dans sa partie urbaine).



Source: Carte IGN Série Bleue n° 1522 O - 1523 O - 1523 E.

Echelle: 1/25 000ème

Carte du réseau viare, extraite du rapport de présentation du PLU de 2004, source : Ouest infra.

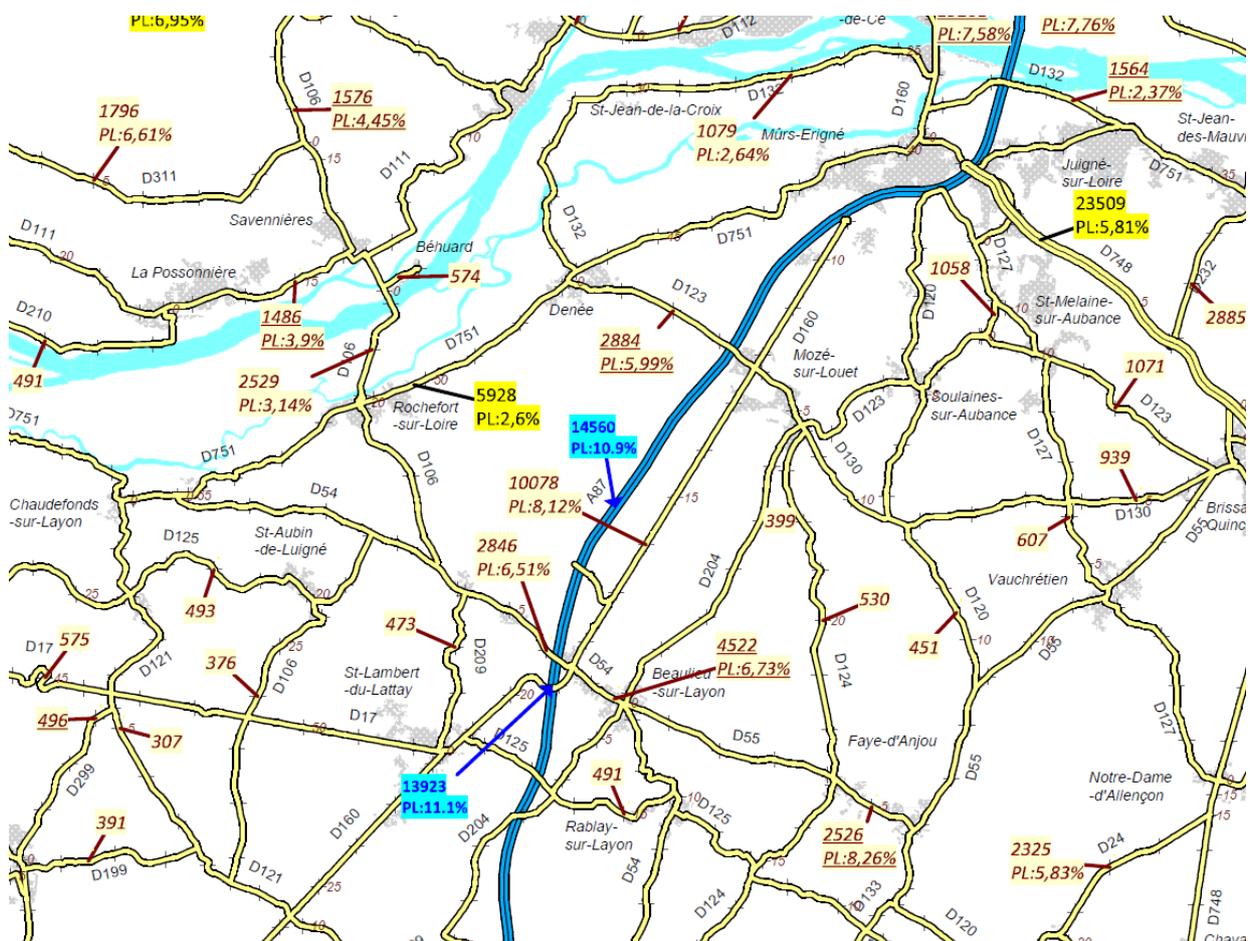
LA CIRCULATION

Les comptages routiers :

En 2017, les comptages routiers réalisés par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire faisaient état de la circulation suivante :

- A 87 : 14560 véhicules par jours dans les deux sens confondus, dont 10,9% de poids-lourds (fréquentation très légèrement supérieure à celle de 2013 où l'A87 a enregistré 14210 passages dont 11,1% de poids-lourds à proximité de Mozé-sur-Louet) ;
- RD 160 : 9 822 véhicules par jour dans les deux sens confondus, dont 6,98% de poids-lourds (en légère baisse depuis 2014, qui a enregistré au même endroit 10 078 passages dont 8,12% de poids-lourds) ;
- RD 123 en dehors du bourg (comptage réalisé après le carrefour avec la RD 160, qui n'intègre donc pas le passage des véhicules provenant du bourg de Mozé-sur-Louet en direction d'Angers) : 3351 véhicules par jour, dont 4,87% de poids-lourds (en augmentation depuis 2014, qui a enregistré au même endroit 2884 véhicules par jour) ;
- RD 124 : 552 véhicules par jour ;
- RD 204 : 416 véhicules par jour.

76



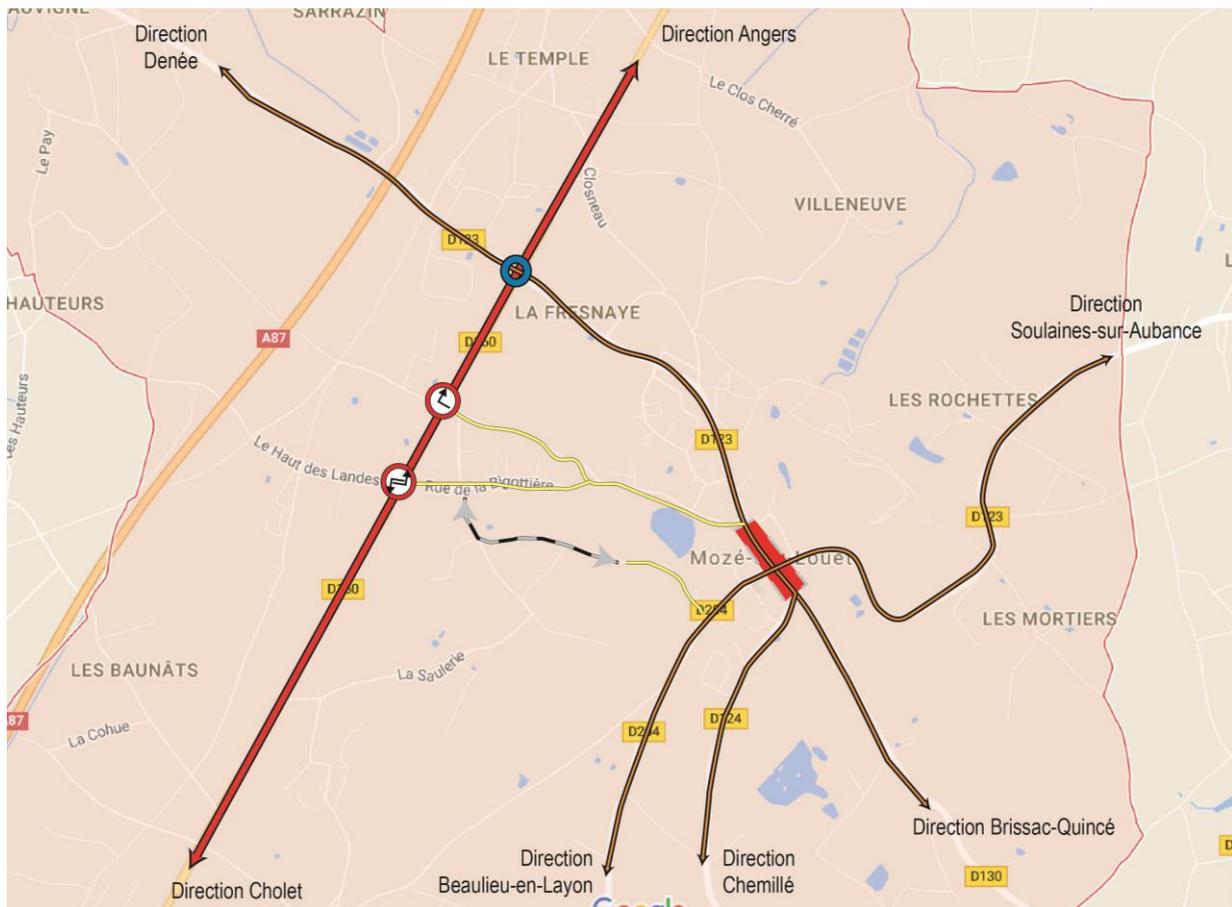
Extrait de la carte des comptages routiers du Maine-et-Loire en 2014, source : Conseil Départemental de Maine-et-Loire. Les données ont été mises à jour depuis le site Internet : https://data.maine-et-loire.fr/explore/dataset/224900019_trafic-des-routes-departementales-de-maine-et-loire/map/ - données 2017

La RD 160 est un axe majeur de la commune, en grande partie puisqu'elle permet de rejoindre rapidement le pôle d'attractivité et d'emplois d'Angers. De ce fait, d'importants flux de circulation à la fois locaux et de transit convergent vers

cette infrastructure. Ces derniers sont majoritairement supportés par la RD 123 en tant que voie principale du réseau secondaire du territoire et seule trajectoire permettant d'accéder à la RD 160 via une intersection sécurisée par un carrefour giratoire. En effet, les deux autres intersections permettant de rejoindre la RD 160 depuis l'espace aggloméré de la commune sont situées sur la rue de la Bigottière et sur la rue des Charmes et sont gérées par de simples cédez-le-passage.

La majorité des flux de véhicules se rendant vers la RD 160 traversent donc le bourg de la commune, entraînant de fortes nuisances pour les riverains (pollution sonore, visuelle, atmosphérique, insécurité routière...), en particulier lors des pics de circulation importants aux heures de pointe du matin et du soir dus aux déplacements pendulaires.

Afin d'éviter les difficultés de circulation dans le centre-bourg, quelques habitants utilisent aujourd'hui le Chemin des Ganaudières comme voie de délestage (itinéraire alternatif), afin de rejoindre la RD 160 plus rapidement via la rue de la Bigottière. Ce chemin, goudronné uniquement jusqu'aux ateliers municipaux, n'est aujourd'hui ni dimensionné, ni aménagé pour supporter une telle charge de circulation. Il est donc régulièrement en mauvais état.



-  Route départementale principale : RD 160
-  Routes du réseau secondaire
-  Réseau routier communal
-  Utilisation du chemin des Ganaudières non goudronné
-  Carrefour sécurisé par un giratoire
-  Carrefour de type "Tourne-à-gauche" avec mauvaise visibilité
-  Carrefour avec sortie uniquement sur la RD 160 non sécurisé
-  Difficultés de circulations dans le centre-bourg

Carte schématique des problématiques des flux de circulation sur Mozé-sur-Louet, fond : google.

Du fait de la configuration du bourg ancien de Mozé-sur-Louet et du flux importants de véhicules, notamment du trafic de poids-lourds lié à l'activité de la carrière et de l'entreprise TPPL, des difficultés de circulation en traversée du bourg (rue

du 22 juillet) sont régulièrement observées. Les passages soumis à un rétrécissement de voirie sont aujourd'hui à circulation alternée. Malgré ces aménagements, les problèmes de sécurité et de confort des usagers et des riverains ne sont pas entièrement résolus.

Les habitants concernés ont créé une association : « l'association de la rue du 22 juillet », dans le but de chercher des solutions pour l'amélioration de la circulation dans le bourg.

Face à cette situation et à la demande de la collectivité, des comptages temporaires ont été réalisés par le Conseil départemental sur la RD 123, aux abords bourg, durant la période du 03 au 11 novembre 2015, afin de déterminer les caractéristiques du trafic régulier (flux de circulation par sens, heures de pointe, vitesses, pourcentage de poids-lourds...). Les équipements de comptage ont été installés sur deux points :

- le compteur 1 a été installé au niveau de la carrière, afin de mesurer les flux sur la RD 123 de Mozé-sur-Louet vers l'accès au rond-point de la RD 160 ;
- le compteur 2 a été installé sur la rue du 22 juillet, afin de mesurer les flux en cœur du bourg, au niveau des passages gérés par circulation alternée.

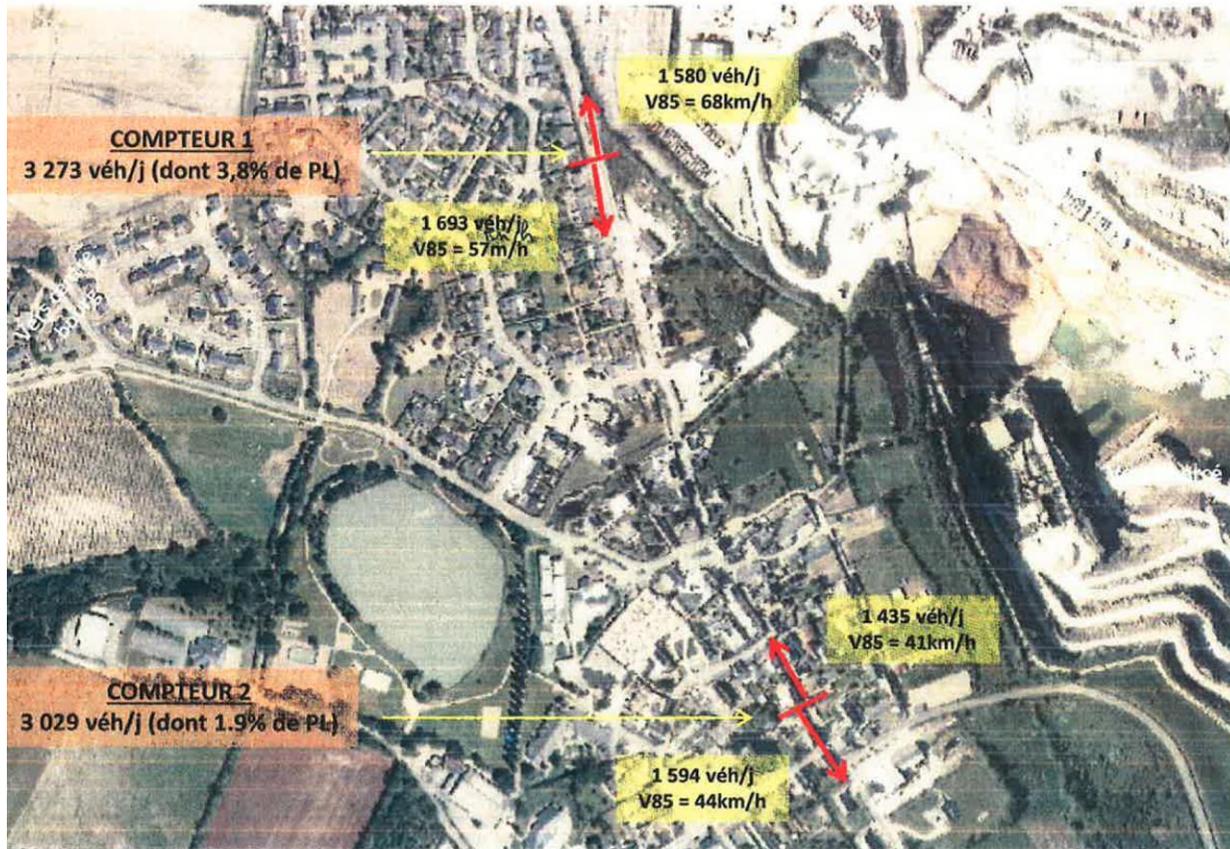
Ces comptages mettent en évidence le passage de 3000 à 3200 véhicules/jour environ, avec respectivement 3,8 (soit 124 PL par jour) et 1,9% de poids- lourds (soit 57 PL par jour). Ces résultats (cf. schéma ci-après), montrent que même si la situation actuelle ne conduit à pas à une congestion totale du trafic, la présence de flux de circulation aussi importants n'est pas totalement adaptée à une traversée de centre-bourg. De plus, l'arrivée de nouveaux habitants générera une hausse relative du trafic, pouvant aggraver la situation actuelle.

Ces différents éléments mettent en évidence la nécessité de réaliser des aménagements en vue de répartir les flux de circulation sur la commune et de sécuriser la traversée du bourg.

RD 123 – MOZÉ-SUR-LOUET

Mesures réalisées entre le 03 et le 11 novembre 2015 – pose de 2 boucles de comptage aux PR 4+730 et 5+255
Limitation de vitesse en vigueur : 50 km/h

SYNTHÈSE :

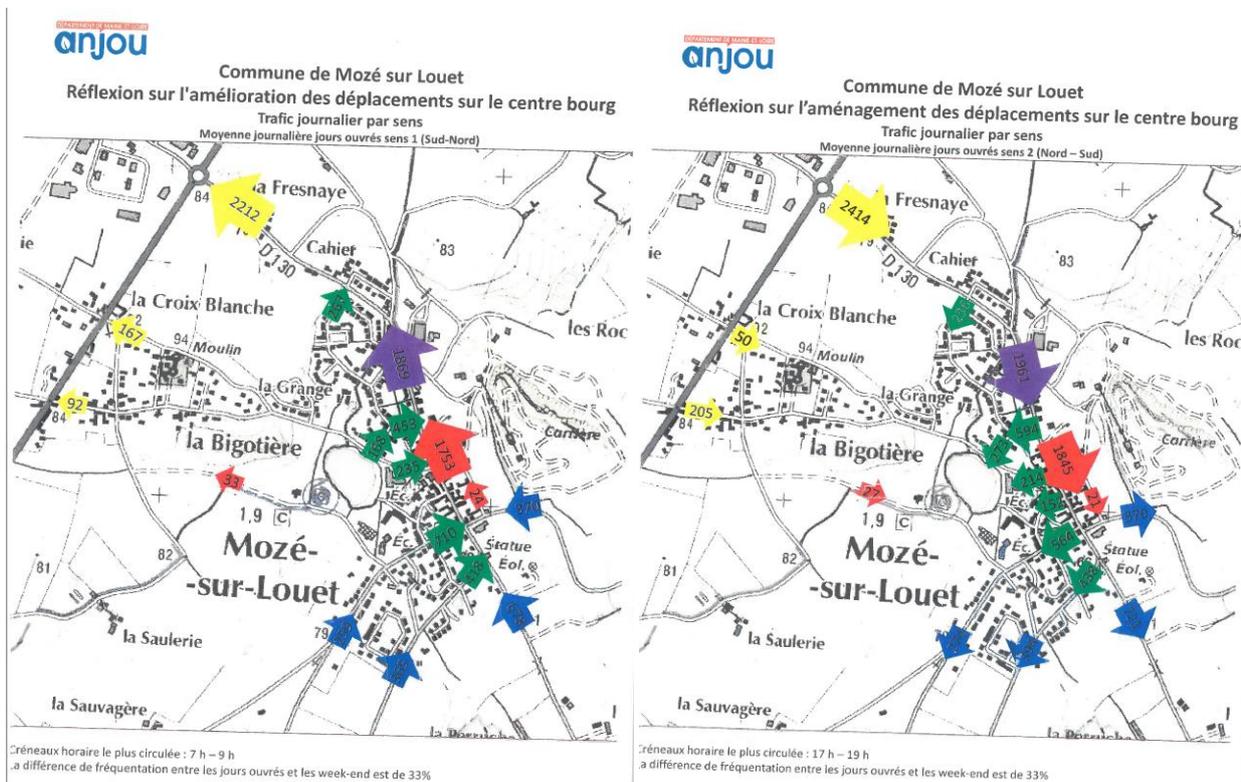


79

La V85 correspond à la vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers, retenue conventionnellement et conformément aux pratiques internationales, elle sert de base pour déterminer certains aménagements routiers notamment les distances de visibilité.

Extrait des relevés de trafics réalisés par le Conseil départemental entre le 03 et le 11 novembre 2015, source : CD 49

Des comptages plus récents ont été réalisés par le Conseil départemental, ceux-ci mettent en évidence les résultats suivants :



Ces derniers comptages mettent en évidence une augmentation du trafic dans le centre-bourg. Le chemin des Ganaudières est aujourd'hui emprunté quotidiennement par une trentaine de personnes.

80

Le créneau horaire le plus circulé vers le nord (directement d'Angers notamment) correspond au créneau de 7h à 9h, alors que le créneau horaire le plus circulé vers le sud correspond au créneau 17h-19h. Ces horaires correspondent notamment aux déplacements pendulaires.

Au regard des difficultés pour la circulation dans le centre-bourg (rue du 22 juillet notamment), une étude a été réalisée par le Conseil départemental afin de tester différents scénarios :

- Scénario 1 : Aménagement de la rue du 22 juillet de la rue de l'Alambic à la rue des Ormeaux (avec une variante intégrant une gestion de l'alternat par feux et une seconde variante prévoyant un élargissement entre la rue de la Mairie et la rue Saint-Samson jusqu'à l'impasse des tonneliers) ;
- Scénario 2 : La création d'une voie nouvelle au nord du bourg entre la rue du Pas Chauveau et la Carrière ;
- Scénario 3 : L'aménagement de la rue du Pas Chauveau en sens unique et la création d'une voie nouvelle en continuité vers la rue du Bocage ;
- Scénario 4 : la création d'une voie nouvelle au nord du bourg entre la rue du Pas Chauveau et la Carrière ;
- Scénario 5 : l'Aménagement du chemin des Ganaudières et du chemin rural n°40 ;
- Scénario 6 : l'aménagement d'une déviation Sud.

Suite à cette étude, la collectivité pourra planifier les aménagements à court, moyen et long terme, en fonction des investissements nécessaires. A court terme, l'aménagement de la rue du 22 juillet va être réalisé par la mise en œuvre de plateaux de ralentissement et d'une longueur de 70 mètres d'alternat gérée dans un premier temps par panneaux. Les travaux prévoient la possibilité de mettre en place des feux tricolores avec détection de vitesse.

La collectivité pourra étudier la mise en œuvre d'autres solutions pour la circulation, en fonction de l'avancement des projets et de sa capacité d'investissement.

La sécurité :

Selon le document d'association d'Etat, l'insécurité routière est assez élevée sur la commune. L'indice de gravité sur la période 2008-2012 (nombre de tués pour 100 accidents) a été de 16,7, contre 10,2 pour la communauté de communes et 4,7 pour le département. Une douzaine d'accidents, dont deux mortels, ont été répertoriés sur la même période, particulièrement sur la RD 160. Quatre accidents à l'approche du bourg ou des zones d'activités ont eu lieu (Cf. extrait du pré-diagnostic de l'Etat, en page suivante).

Le carrefour entre la RD 123 et la RD 160 est aujourd'hui sécurisé par un carrefour giratoire, mais il s'agit du seul accès à la RD 160 sécurisé depuis Mozé-sur-Louet pour l'ensemble des flux transitant par la commune.

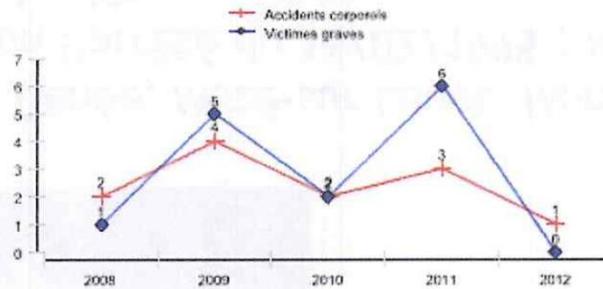
■ Accidentologie :

Evolution du nombre d'accidents

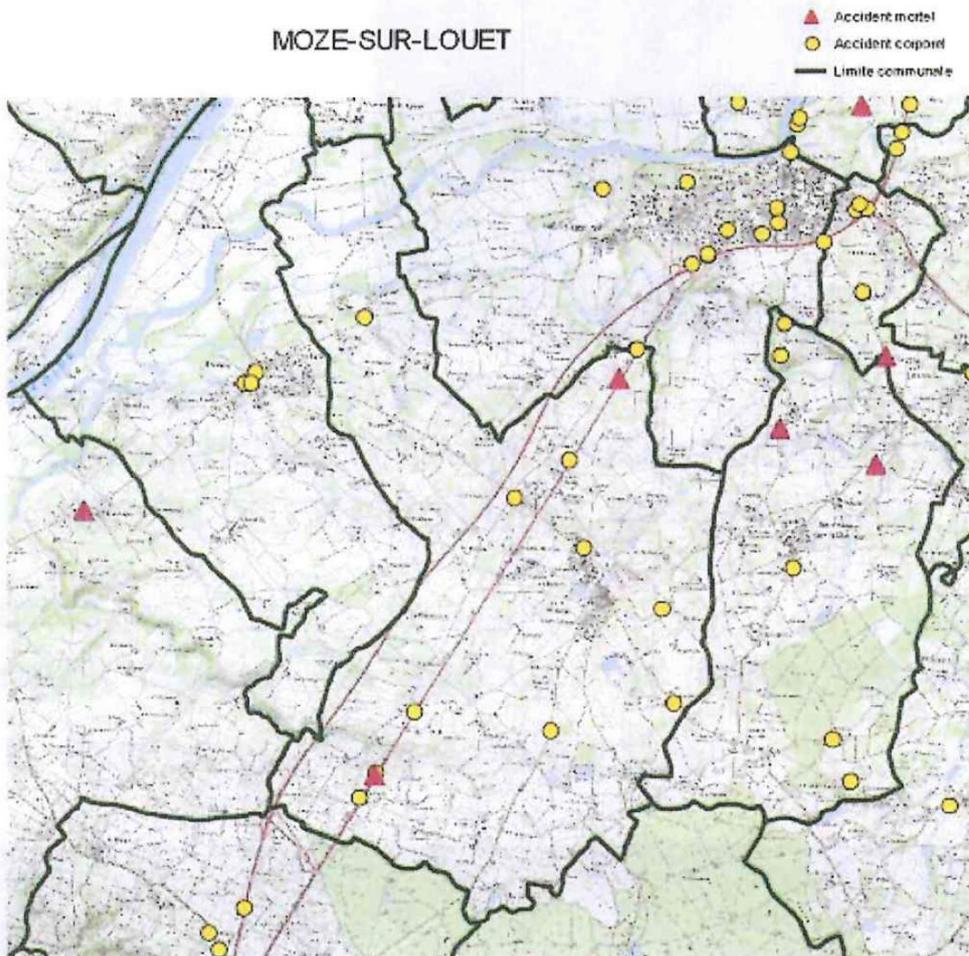
Source: DDT49/SSRGC/TICSR

	Commune	EPCI	Maine et Loire	Zone gendarmerie	Zone police
Accidents corporels	12	49	4523	1317	3206
Tués	2	5	213	168	45
Blessés hospitalisés	12	42	1762	1233	529
Blessés non hospitalisés	7	23	3868	527	3341

Evolution des accidents corporels et des victimes graves 2008-2012



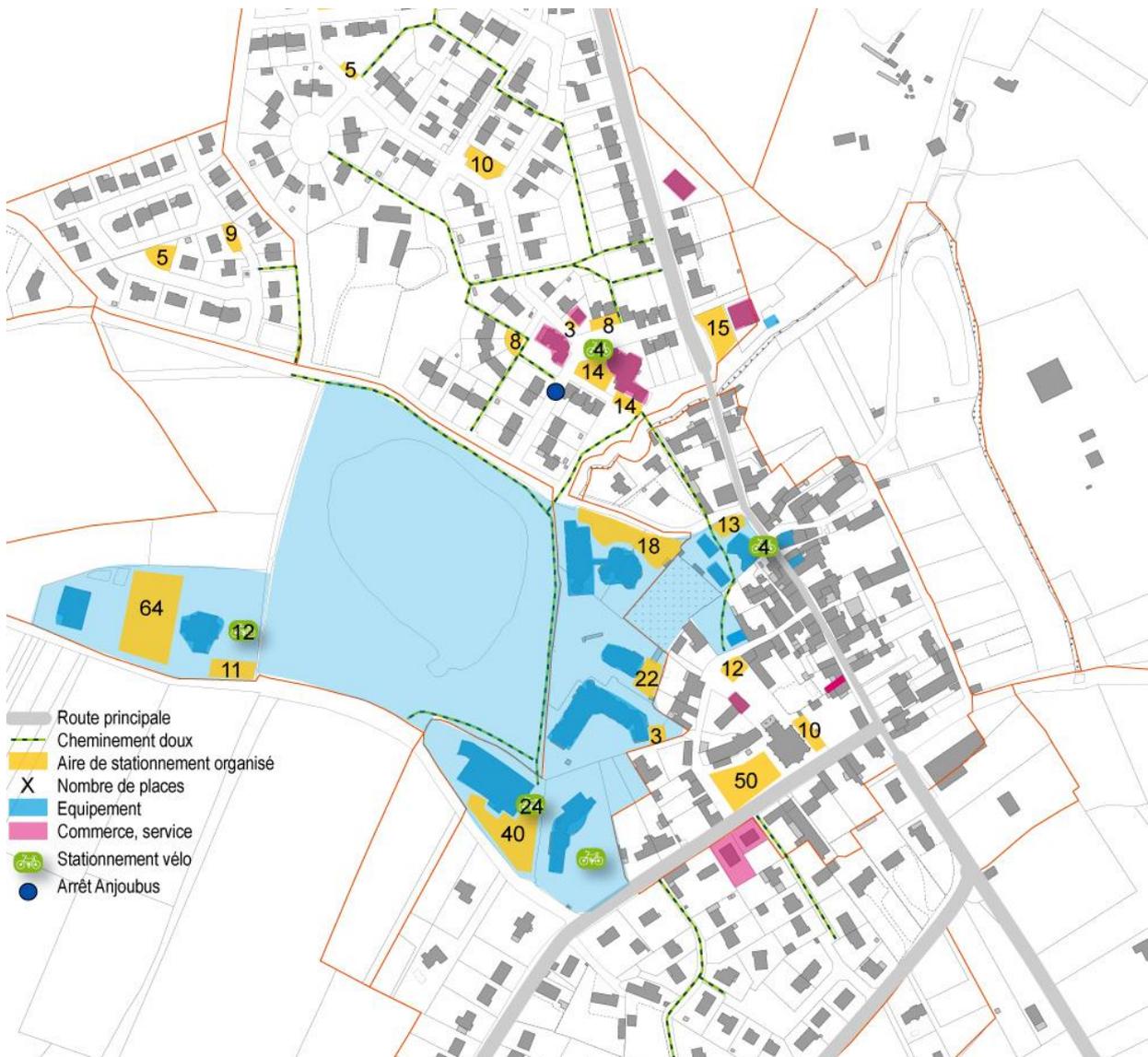
MOZE-SUR-LOUET



Source: DDT49/SSRGC/TICSR

STATIONNEMENT

La commune dispose de nombreux espaces de stationnement organisé (pour un total de 334 places), ouverts au public, dans le centre-bourg. Le regroupement des équipements, services et commerces en facilite la concentration, et l'existence de maillages piétons sécurisés, leur utilisation.



BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE,

Aujourd'hui, il n'existe pas de borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune. L'installation d'une borne électrique par le SIEML est en projet, lors de l'aménagement de la place de l'église.

Les bornes de recharge les plus proches dans un rayon de 20 km sont répertoriées ci-dessous (source : www.chargemap.com) :

Lieu et nom du site	Nombre et type de recharge	Distance par rapport à Mozé-sur-Louet
Lycée agricole de Pouillé (accès restreint aux employés)	1 prise de recharge normale 1 prise 3c	8,8 km
Nissan – Angers (ouvert à tous)	2 prises de recharge normale 2 prises 3c	10,3 km
Renault – Angers (ouvert à tous)	4 prises de recharge accélérée 4 prises 3c	11,0 km
Parking Saint-Laud (accès réservé aux clients)	2 prises de recharge normale 2 prises domestiques UE	11,9 km
Ethic étapes Angers (ouvert à tous)	1 prise de recharge normale 1 prise domestique UE	12,4 km
Parking Ralliement (ouvert à tous)	3 prises de recharge normale 3 prises domestiques UE	12,7 km
Kéolis (accès restreint aux employés)	1 prise de recharge normale 1 prise de recharge de type 1	13,8 km
Super U Andard (ouvert à tous)	2 prises de recharge normale 2 prises 3c	16,2 km
Renault Saint-Georges (ouvert à tous)	1 prise de recharge normale 1 prise 3c	17,1 km
Renault Chalonnes	1 prise de recharge normale 1 prise 3c	17,3 km

Localisation des points de recharge recensés par le site Chargemap.com

ARCEAUX ET PARCS PUBLICS POUR VÉLOS

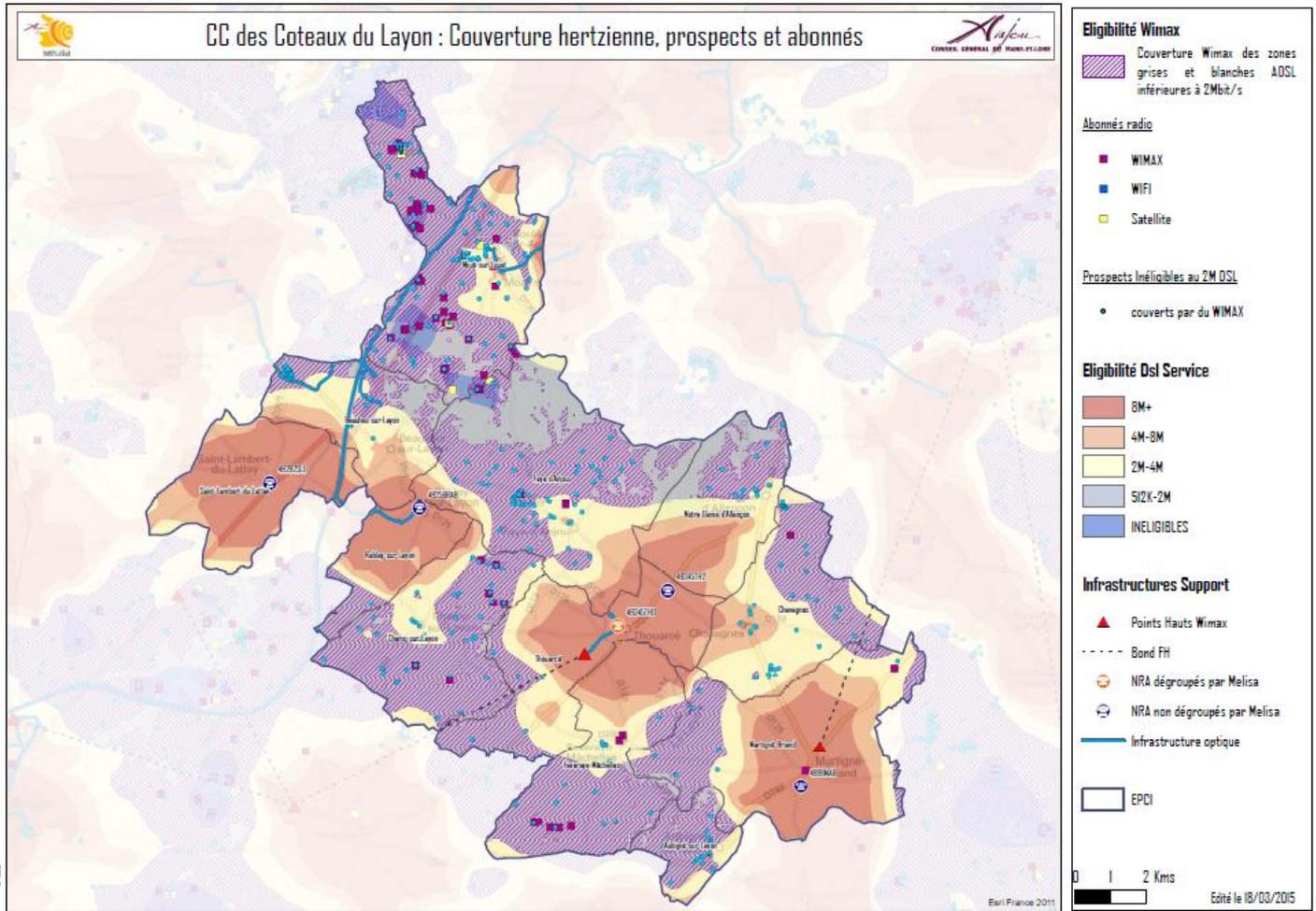
Des stationnements pour vélo sont disposés à proximité des équipements suivants :

- espace de loisirs du Coteau : 12 arceaux,
- salle multi-sports : 24 emplacements,
- mairie : 4 emplacements,
- centre-commercial : 4 emplacements.

DESSERTE NUMÉRIQUE

Source : Conseil Départemental

« Parmi les 780 ménages de Mozé-sur-Louet (RGP INSEE 2014), 318 ne disposent pas d'un accès ADSL de 2 Mbps, soit environ 41 %. Parmi ceux-ci, 297 peuvent bénéficier de la couverture Wimax, soit environ 93 % des ménages inéligibles à ADLS 2 Mbps. »



PARTIE 1

DIAGNOSTIC URBAIN ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

LA POPULATION

LE LOGEMENT

L'ÉCONOMIE LOCALE

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

LA MORPHOLOGIE URBAINE

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE LA DENSITÉ

Éléments issus du rapport de présentation du PLU actuel, source : Ouest Infra complétés par URBAN'ism.

L'urbanisation de Mozé-sur-Louet s'organise autour du centre-bourg autour duquel se répartissent différents hameaux comme la Bigottière, l'Oisellerie, Les Roches ou le Temple, qui se dessinent en gros hameaux.

La RD 160 (ex RN 160) a généré une urbanisation linéaire et ponctuelle aux intersections, comme à la Croix Blanche.

Par ailleurs, le territoire est parsemé régulièrement d'un habitat diffus regroupé dans des hameaux de petite taille, comme Villeneuve ou la Fouquetière.

L'Histoire de la commune de Mozé-sur-Louet est très liée aux Guerres de Vendées : en 1973, le centre-bourg a été détruit, à l'exception d'une seule maison (actuelle bibliothèque). Le bâti communal est de fait, relativement récent : l'église, les écoles et les maisons « anciennes » du bourg datent du XIX^{ème} siècle.

Après 1968, la commune a connu une urbanisation importante, avec l'apparition de maisons individuelles, qui s'est faite soit de manière groupée sous forme d'opérations de lotissements, ou de manière diffuse, le long des différentes voies. Cependant, l'extension de l'urbanisation s'est réalisée principalement à partir du bourg ancien, situé sur la pente et dans le fond de la cuvette des Ganaudières. Ainsi sont apparus les lotissements :

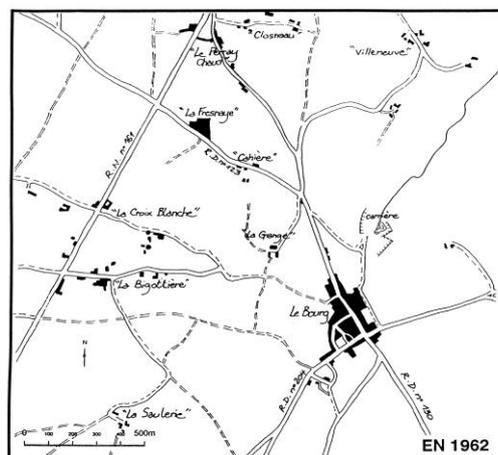
- du Calvaire, rue des Frênes, commencé en 1968 et comptant 19 lots ;
- des Touches, rue des Vignes et rue Pignot, initié en 1977 et comptant 28 lots ;
- la Grange, commencé en 1981, comptant 103 lots. L'importance de cette opération a permis de réaliser un petit centre commercial (supérette, pharmacie, médecin, ...), en retrait de la rue principale mais à proximité de la mairie et des écoles ;
- du Chardonnay (1996), comptant une quinzaine de lots ;

Puis, à la suite du PLU approuvé en 2004, les lotissements :

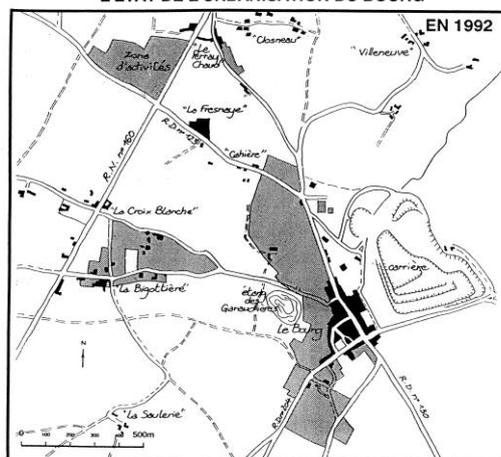
- des Coteaux de la Grange (31 logements)
- Esnault (7 logements).

Les densités de ces lotissements ont varié en fonction des époques de construction, et ont permis, dans une certaine mesure, de maîtriser la consommation foncière. Néanmoins, les formes urbaines de ces lotissements ont été en rupture avec le centre ancien. (Cf. partie sur les caractéristiques des espaces urbanisés selon les époques).

Le hameau de la Bigottière a été relié à la Croix Blanche, puis au bourg par le lotissement du Calvaire puis des Coteaux de la Grange. Aujourd'hui, le bourg est organisé en arc de cercle (sens Sud-Est/Nord-Est) autour de l'étang des Ganaudières. Des liaisons piétonnes et cyclistes permettent la jonction entre les différents points du centre-bourg et rendent l'usage de la voiture souvent superflu pour bien circuler dans le centre bourg.



L'ETAT DE L'URBANISATION DU BOURG





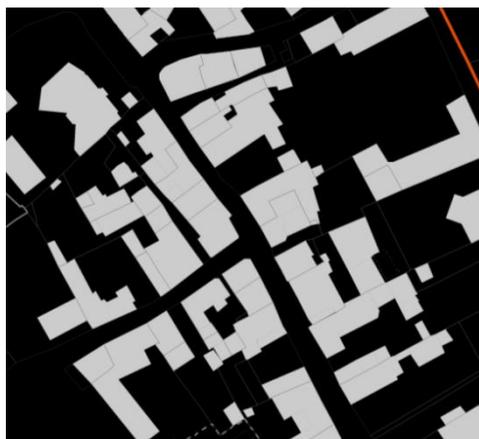
Parallèlement, les écarts ont aussi connu une urbanisation notamment les pentes de la Bigotière, la Croix Blanche et au Perray Chaud. De même, les écarts les plus éloignés du centre-bourg et dominant la vallée de l'Aubance comme Les Roches, Solbré et Les Rogeries, ont vu également leur physionomie fortement évoluer du fait d'une urbanisation récente. Cependant, des hameaux comme Grand Vau, La Roche Sarrazin ou Gagné gardent leur typicité grâce à un habitat rural largement dominant. Le PLU en vigueur aujourd'hui a permis de préserver du développement urbain l'ensemble des hameaux, hormis le Hameau des Roches qui a continué à se développer (7 nouvelles habitations entre 2002 et 2015) par la construction de logements contemporains, qui dénotent avec les formes urbaines du bâti ancien.

CARACTÉRISATION DES ESPACES URBANISÉS SELON LES ÉPOQUES

FORMES URBAINES

L'urbanisation de Mozé se compose de plusieurs formes urbaines.

LA PARTIE ANCIENNE DU CENTRE-BOURG



88

La trame bâtie est dense et est structurée par les voies dont la largeur varie : le bâti est à l'alignement de la voie et en continuité.

Les parcelles, de tailles variables, sont souvent enchevêtrées, mais restent en obéissance avec la voirie. Le front bâti est principalement composé de maisons de hauteurs R+1 ou R+1+combles.

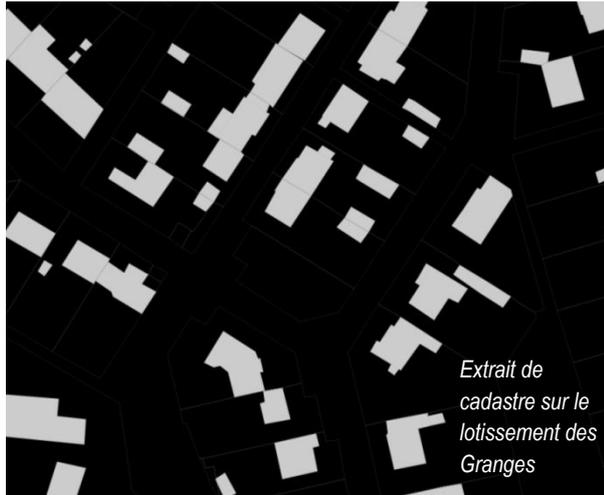
Cette organisation présente de nombreux avantages puisqu'elle structure fortement le paysage bâti et permet d'économiser l'espace en limitant les intervalles étroits, souvent inutilisables. De plus, ce tissu limite les déperditions de chaleur et favorise la mixité des fonctions.

Par contre, cette organisation ne permet pas aujourd'hui de réaménager la Route départementale 123 (rue du 22 juillet), qui supporte un trafic important et qui est à l'origine de difficultés de circulations (difficultés de croisement, manque de visibilité, problèmes de circulations d'engins agricoles, absence de trottoirs ou d'espace de circulation pour les vélos et les piétons...). Afin de pacifier le cœur de bourg et de redonner place et sécurité à tous les usagers, une étude est en cours afin d'évaluer l'opportunité de dévier le trafic sur cette voie.

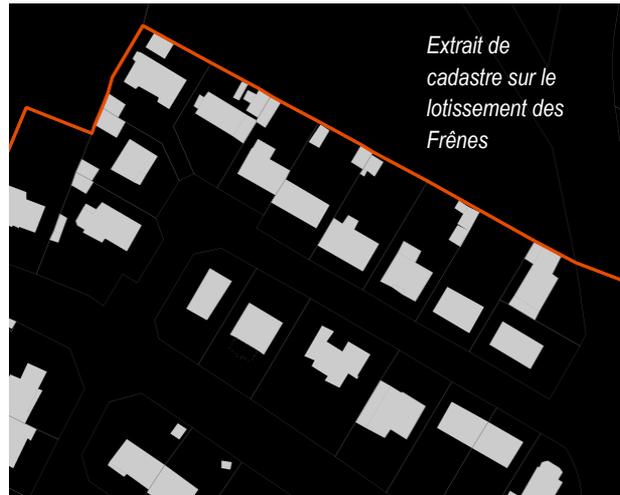
LES LOTISSEMENTS ANCIENS ET PLUS RÉCENTS

Le développement de la commune sous forme de lotissements successifs a largement modifié l'aspect du centre-bourg, et forment des quartiers différents (tailles des parcelles, caractéristiques architecturales du bâti, rapport bâti/végétal...). Le

bâti est reculé des voies de circulation et la mitoyenneté disparaît le plus souvent (en dehors des îlots dédiés à la construction de logements locatifs sociaux).



Extrait de cadastre sur le lotissement des Granges



Extrait de cadastre sur le lotissement des Frênes



Emprise publique sur le lotissement des Granges – Source : Googlemaps



Emprise publique sur le lotissement des Frênes – Source : Googlemaps

Les espaces publics sont généreux : largeur des voies importantes, voies à double sens, larges trottoirs, espaces de jeux, espaces verts résiduels... Cette générosité des espaces publics a pu répondre aux besoins des habitants lors de l'élaboration des lotissements mais de nombreux espaces communs paraissent aujourd'hui inutilisés (les enfants habitant ces lotissements ont aujourd'hui grandi et sont partis, sans toutefois que les logements aient changé de propriétaire).



Exemple d'aire de jeux localisée dans le lotissement de la Grange (Place des Genêts)



A noter que l'emprise des voies est moins importante sur les lotissements privés les plus récents (exemple ci-dessous : lotissement Esnault)



90

La hauteur de ces logements est majoritairement R ou R+C.

LES HAMEAUX ET L'HABITAT DISPERSÉ

(Texte extrait du rapport de présentation du PLU en vigueur : source : Ouest Infra).

« Le territoire est parsemé de hameaux de diverses tailles. Les plus importants se sont agrandis à partir de structures existantes tout en induisant une limite confuse entre espace public et espace privé. Dans l'ensemble, les bâtiments anciens sont bien conservés et font l'objet de nombreuses réhabilitations réalisées avec goût.

L'Oisellerie regroupe une dizaine d'habitations sur un plateau haut. Le hameau mélange bâti ancien et bâti moderne. Les vieux bâtiments ont perdu leur occupation originelle et sont réhabilités.

Une exploitation agricole à la Bergerie et quelques très belles maisons sont à l'origine du hameau des Roches. Le site surplombe l'Aubance et les prairies inondables du Louet. Un bâtiment perpendiculaire à la route, formé par un ensemble de feux regroupés en "wagon" est très intéressant à la Bergerie. Les limites des vieilles propriétés, murs et portails de bois peints, confèrent à ce lieu un caractère intimiste, particulier et attachant. Plus récemment, le hameau s'est agrandi avec une dizaine de maisons "neuves" implantées sur de grands terrains nus de végétation et de marquages de limites. Du hameau de Solbré se dégage une jolie vue sur Les Roches.

La RN 160 a généré une urbanisation linéaire et ponctuelle située aux intersections. De grandes maisons forment des ensembles tournés vers la route.

La plupart des petits hameaux sont restés à l'identique dans leur structure originelle. Les bâtiments d'exploitation agricole composés d'une maison d'habitation et de hangar, précèdent la maison de maître et ses annexes. L'habitat diffus se disperse sur le territoire, composé d'une ou plusieurs maisons d'habitation. »

MORPHOLOGIE DU BÂTI

DANS LE BOURG

Extraits du rapport de présentation du PLU en vigueur, source : Ouest Infra

« La juxtaposition d'un bâti ancien, de bâtiments publics d'échelle et d'époque de construction diverses, des maisons contemporaines forment un ensemble d'espaces publics qui peu apparaître sans cohérence forte.

Le centre bourg possède de belles maisons de même type : trois travées avec un axe principal centré. Les ouvertures sont hautes et semblables sur les deux niveaux. Les combles possèdent au minimum une lucarne dans l'axe principal. Les encadrements de fenêtres sont en pierre de taille, la pierre utilisée offre de belles sculptures et modénatures, modillons, frises, ...



Mairie



Maison comprenant trois travées avec un axe principal centré.

91

Les toitures en ardoises complètent les façades enduites aux couleurs beiges grisées. De hautes cheminées en briques et pierres taillées ornent les toitures.

Ce type de bâti est accompagné de bâti généré par la production agricole. La mise en œuvre utilise des matériaux autres comme la brique en encadrements. L'immeuble d'habitation est indissociable des bâtiments de production, hangars, garages, ... La cour est le noyau organisateur de l'espace.

Les lotissements regroupent un bâti plus homogène :

- Rue des Frênes, lotissement du Calvaire :

Sur des lots de moyenne taille et de chaque côté de la rue, les habitations sont typiques des années soixante dix avec un rez-de-chaussée surélevé, larges ouvertures, façade peinte en blanc ou clair. Seule la toiture d'ardoise rappelle le lieu géographique.

- Lotissement de la Touche :

Sous forme de grande raquette, ce lotissement intègre un large espace de jeux. Les maisons basses et de petite taille sont implantées soit en limite, soit au milieu des petites parcelles. Le style est sans référence particulière mis à part la toiture d'ardoise et l'enduit de couleur clair.

- Lotissement de la Grange et lotissement de la Fontaine :

Le plan de ce très grand lotissement est intéressant par ses espaces publics et ses circulations, motorisées ou non motorisées. Le végétal prime sur l'architecture. Autour du petit centre commercial, l'habitat est dense et uniforme. Vers la place des Genêts, les maisons en rez-de-chaussée se succèdent sur des lots d'environ 700 m², implantées en milieu de terrain.

- Lotissement du Chardonnay :

Les parcelles sont grandes et les maisons d'habitation ont un style marqué. Elles sont implantées en milieu de terrain.

Bâtiments publics :

L'ensemble des bâtiments publics date du XIX^{ème} siècle, ainsi que l'église dotée d'un porche dans les années 80. Elle se situe à côté d'une place « hors d'échelle » et on constate que ces deux éléments -église et place- ne se répondent pas.

La mairie, datée de 1861, a été très récemment restaurée et agrandie d'un volume mis en œuvre avec des matériaux modernes. Le volume initial reprend la trame de trois travées des maisons du bourg et donne au bâtiment une stature en relation avec sa fonction de centre administratif majeur. La bibliothèque municipale, pratiquement en vis-à-vis, ne possède pas cette même apparence même si elle est aujourd'hui entièrement restaurée.

L'école "Le Petit Prince" se remarque par ses petits volumes assemblés enduits de couleurs.

Il reste dans le bourg des éléments intéressants comme les préaux. Ces éléments existent sur tout le territoire de la commune : trois hauts murs de pierres surmontés d'une charpente et d'une couverture en ardoises.

Par ses nombreuses liaisons piétonnes, ses quartiers aux visages variés et son plan d'eau central, le centre-bourg offre un cadre et une vision agréable aux visiteurs. Les cheminements possèdent leur propre dynamique visuelle notamment par les quelques murs de pierre en limite de parcelles.

Le centre-bourg se décline en couleur claire pour les façades et foncée en toiture. L'emploi du bac acier de couleur foncée est judicieux en réhabilitation.

DANS LES HAMEAUX

92

Deux grands types de bâtis se distinguent : la maison de maître et la longère.

La maison de maître reprend de près le même vocabulaire que les maisons du centre bourg : trois travées axées sur le centre, de grandes et hautes ouvertures, des encadrements de pierres taillées et une modénature raffinée, une toiture d'ardoises, ...



Exemple de maison de maître, hameau des Roches

La longère a une architecture spécifique : ensemble bas à un seul niveau, la façade est percée d'une porte par feu et de fenêtres au nombre restreint. Le rythme des percements est aléatoire. Les fenêtres sont allongées dans le sens vertical, avec un rapport de un sur deux. Les toitures très pentues sont recouvertes d'ardoises et comporte au moins une lucarne qui rend accessible le comble par l'extérieur. Le nombre de cheminées correspond au nombre originel de foyers vivant dans la longère. La plupart des longères sont entretenues et réhabilitées avec goût. Les enduits sont de couleur sable et les menuiseries en bois sont peintes de couleur claire ou blanche.



Les longères réhabilitées laissent apparaître la structure des murs par un enduit beurré de couleur assortie à la pierre qui compose le mur.

PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET NUISANCES

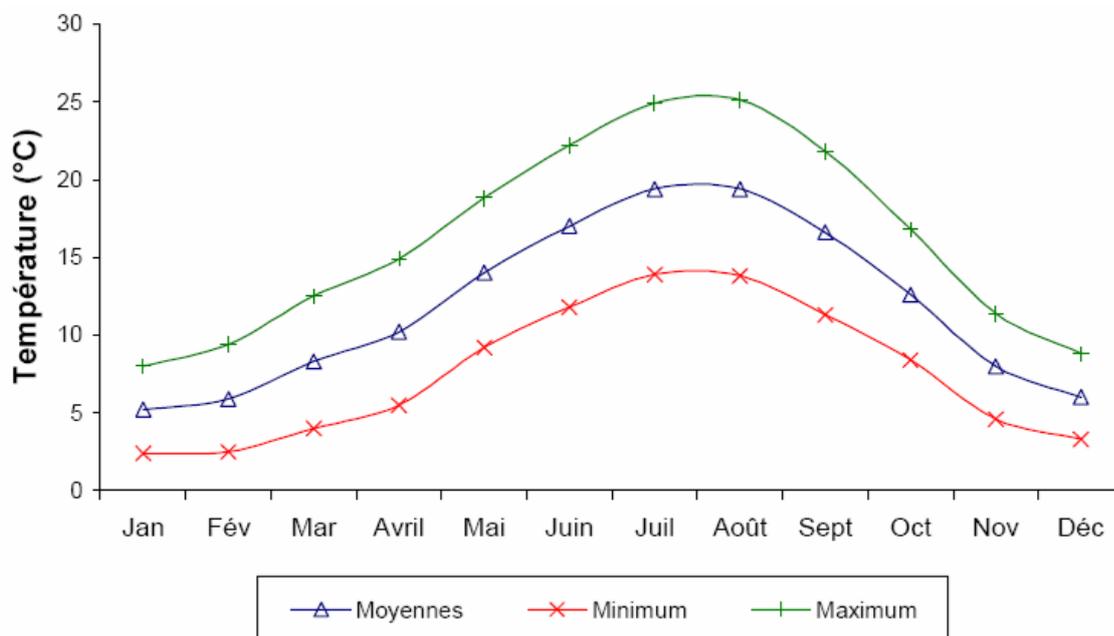
CLIMAT

Les données statistiques climatologiques utilisées pour le diagnostic, qui suit proviennent de la station Météo-France d'Angers-Beaucouzé (située à une vingtaine de kilomètres au Nord-Ouest de Mozé-sur-Louet) et portent sur une période de 30 ans (1971 – 2000), suffisamment longue pour permettre d'étudier les précipitations, les températures, l'insolation et les vents de façon fiable et significative.

La région angevine est soumise à un climat océanique particulièrement tempéré caractérisé par des températures douces (la fameuse « douceur angevine ») et une pluviométrie assez faible.

LES TEMPÉRATURES

Les températures moyennes s'échelonnent de 5°C en hiver (décembre et janvier) à 17°C en été (juillet et août) : cf. figure suivante. Le climat se caractérise ainsi par la faiblesse de l'amplitude thermique annuelle, liée à la relative proximité de l'océan. Les grandes chaleurs comme les grands froids sont peu marqués.



Températures moyennes mensuelles à Beaucouzé

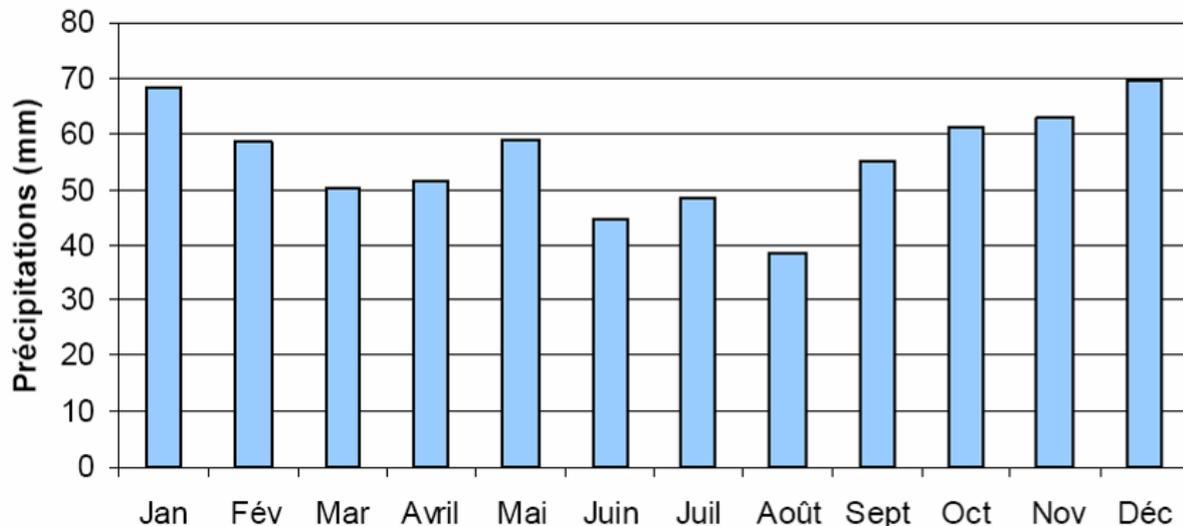
Ainsi, chaque année, on ne recense en moyenne que 46 jours avec gelées et seulement 4 jours sans dégel. Les gelées sous abri apparaissent, le plus couramment, à la mi-novembre et se terminent fin mars.

On enregistre 38 jours de chaleur (températures supérieures à 25°C) et 7 jours de forte chaleur (plus de 30°C). Sur la période d'observation 1947 – 2001, la température minimale (-15,4°C) a été enregistrée le 17 janvier 1987, la température maximale (+38,4°C) le 4 août 1949.

LES PRÉCIPITATIONS

La station de Beaucouzé reçoit chaque année 667 mm de précipitations (valeur moyenne pour la région), avec une bonne répartition sur l'ensemble de l'année : il pleut tout au long de l'année, en moyenne 112 jours par an et des maxima de fin d'automne et d'hiver.

On enregistre chaque année une cinquantaine de jours avec du brouillard, contre une soixantaine à Nantes et à Tours. La neige est en revanche assez rare (5 jours en moyenne chaque année) et l'orage ne sévit qu'une quinzaine de jours par an.



Précipitations moyennes mensuelles à Beaucouzé

96

Ces moyennes masquent néanmoins une capacité du climat régional à précipiter d'importantes quantités d'eau (de l'ordre de 60 à 80 mm en 24 heures), sous la forme d'orages ou de périodes très arrosées.

L'ENSOLEILLEMENT

La station de Beaucouzé reçoit 1 940 heures de soleil chaque année, ce qui constitue une valeur moyenne pour l'Ouest. On compte un peu plus de 50 jours sans soleil.

LES VENTS

Le climat angevin est assez venté, puisqu'on recense chaque année plus de 60 jours avec des vents violents (avec des rafales dépassant les 57 km/h), contre un peu plus de 40 à Nantes ou Tours.

L'examen de la rose des vents de Beaucouzé (voir figure suivante) fait apparaître une nette prédominance des vents de secteur Sud-Ouest (Suroît). Ces vents, doux et humides, résultent d'influences océaniques et sont le plus souvent liés à une situation dépressionnaire sur l'Ouest de l'Europe ou sur le proche Atlantique. Ils apportent ainsi les précipitations.

Des vents de secteur Nord-Est sont également notés assez fréquents (mais moins forts), généralement secs, parfois particulièrement froids en hiver.

Concernant les classes de vitesses, les vents de 1,5 à 4,5 m/s sont les plus fréquents, avec une dominance dans la direction Ouest-Sud-Ouest et Nord-Est. Les vents de 4,5 à 8 m/s sont plus fréquemment orientés Nord-Est/Sud-Ouest.

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0 et 21 heure UTC

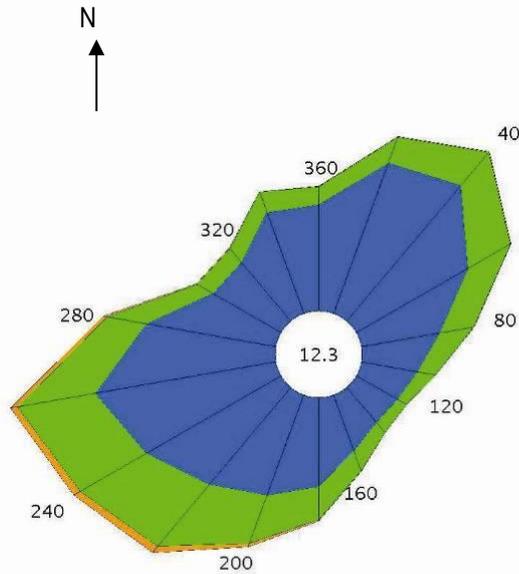


Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 87575

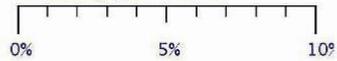
Manquants : 89

Dir.	[1.5;4.5 [[4.5;8.0 [> 8.0 m/s	Total
20	5.4	0.9	+	6.3
40	6.0	1.5	+	7.5
60	4.3	1.6	+	6.0
80	2.7	1.2	+	3.9
100	1.9	0.6	+	2.5
120	1.6	0.4	+	1.9
140	1.6	0.4	+	2.0
160	2.0	0.7	+	2.7
180	3.0	1.1	+	4.2
200	3.6	1.7	0.1	5.4
220	4.3	2.7	0.3	7.2
240	5.2	2.6	0.3	8.0
260	6.2	2.6	0.2	9.0
280	4.4	1.4	0.1	5.9
300	2.6	0.6	+	3.3
320	2.6	0.6	+	3.2
340	3.6	0.7	+	4.4
360	3.6	0.6	+	4.2
Total	64.4	22.0	1.3	87.7
[0;1.5 [12.3

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

Source : Météo France.

Roses des vents de Beaucouzé

RELIEF

Les ondulations du plateau couvrant l'essentiel de la commune imposent la ligne dominante : la courbe légère sans chute rapide. Ce plateau principal est traversé par deux axes routiers constituant des barrières physiques et visuelles :

- L'ex-Route Nationale 160, la RD 160, suit la topographie en ligne droite. Elle épouse le terrain naturel et limite par conséquent son impact, d'autant plus que les carrefours sont nombreux.
- la traversée de l'autoroute A 87 s'accompagne en revanche de nombreux ouvrages d'art et de talus, marquant fortement les vues transversales. Cette ligne artificielle et récente sépare l'Ouest de la commune du plateau central.

A l'extrémité Nord-Ouest de la commune, la descente vers la vallée de l'Aubance permet de découvrir le coteau opposé de la Loire. La crête boisée constitue la ligne d'horizon.

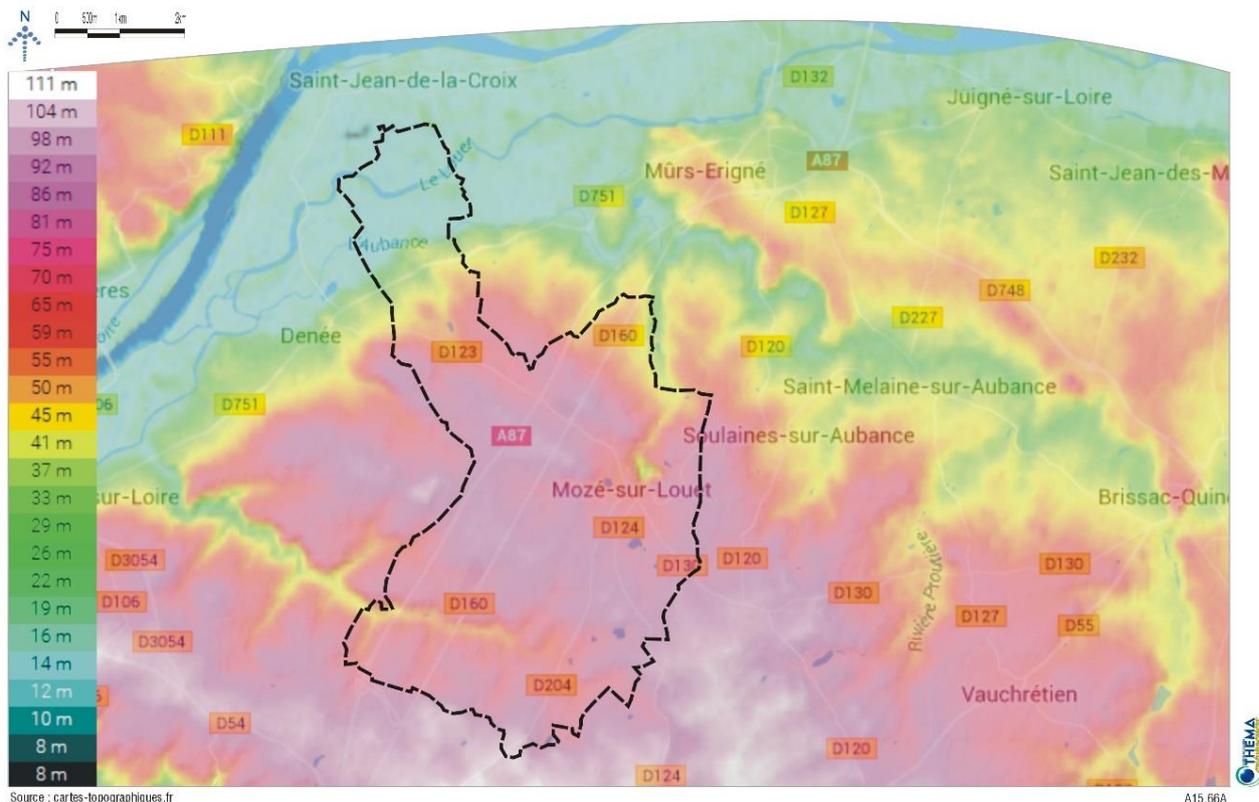
Au Sud, la forêt de Beaulieu forme un cordon continu marquant les limites de la commune. Cette ligne apparaît nettement à l'horizon dès l'entrée nord de la commune.

Le site de la carrière à proximité du centre bourg modifie profondément la topographie et crée un espace artificiel notable (dénivelé important et front de taille).

Le point culminant de la commune est localisé à 95 m NGF au niveau du Moulin de la Croix Blanche à l'Ouest du bourg. On retrouve des altitudes proches dans le secteur du Landreau au bord de la RD 160 (90 m), dans le secteur de de la Gaslière sur une butte entre les RD 204 et 124 (89 m), au sud de la commune en limite de la Forêt de Beaulieu (88 m), à l'Est vers la Ratellerie et à l'Ouest près de l'A87 (87 m).

98

CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



La plaine alluviale s'étend de la vallée du Louet à la vallée de l'Aubance et se caractérise par sa planéité ; les altitudes oscillant entre 16 et 18 m NGF. La RD 751 en direction de Denée marque la limite de cette plaine.

Le bourg se situe dans une cuvette à des altitudes comprise entre 65 et 75 m NGF.

Enjeux :

- Prise en compte des particularités topographiques locales (insertion paysagère de nouveaux bâtiments, effet de cuvette au niveau du bourg...)

GÉOLOGIE

Les données géologiques suivantes sont issues de la carte géologique de la France au 1/50 000^e (feuille Angers, n°454) éditée par le BRGM.

Le territoire communal, situé sur la bordure orientale du Massif Armoricaïn, assure la transition entre les derniers contreforts de celui-ci et les premières marges méridionales du Bassin Parisien.

Mozé-sur-Louet est implantée sur les formations d'âge primaire, appelées « série de St Georges-sur-Loire ». Il s'agit de terrains sédimentaires schisto-gréseux recoupés par des intrusions de roches volcaniques, formant des massifs lenticulaires bien individualisés au sein des sédiments métamorphiques.

Une lentille de microgranite (G), d'environ 2,5 km de long sur 500 m de large, jouxte la zone agglomérée du centre bourg. C'est ce gisement qu'exploite la société TPPL.

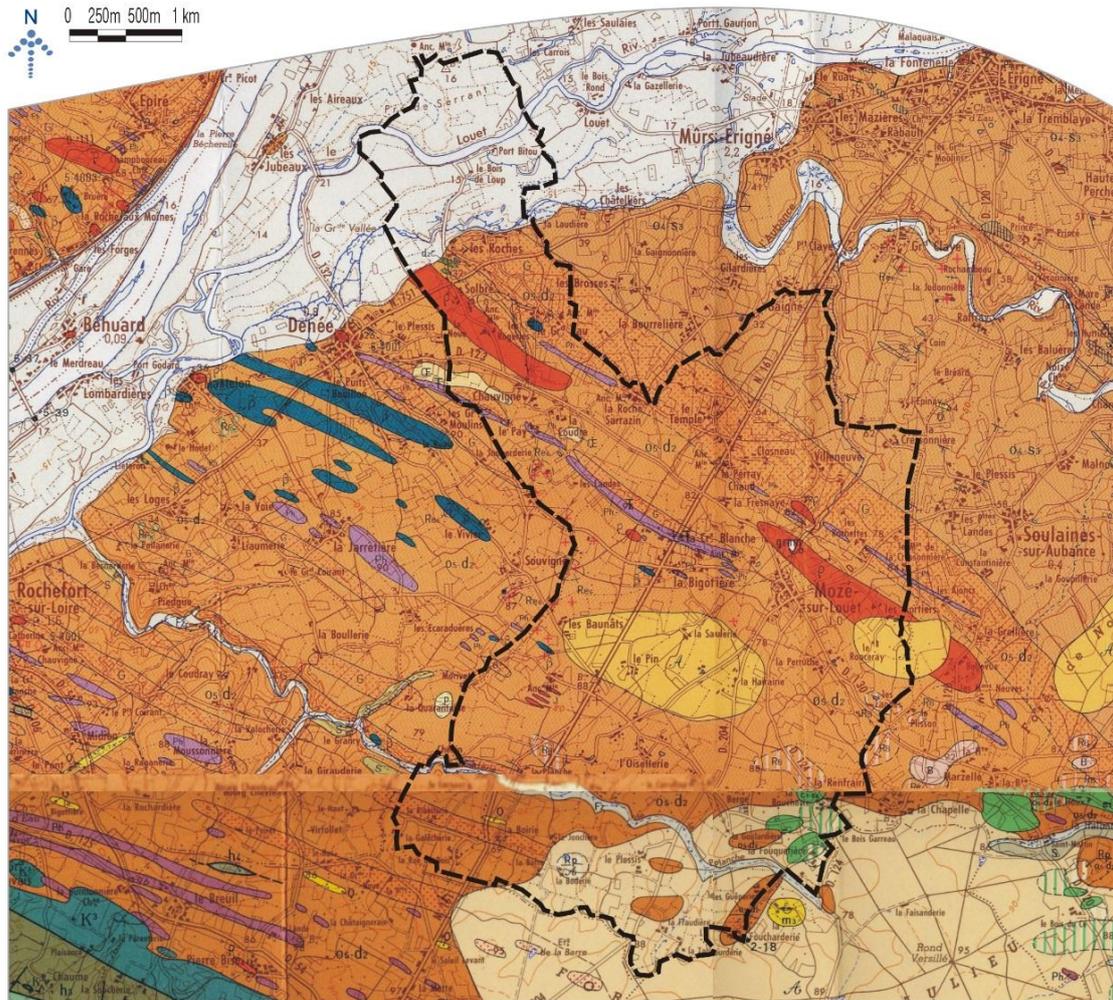
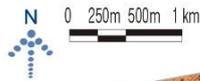
L'extrémité Nord-ouest de la commune appartient à la vallée alluviale du Louet et de la Loire, d'une altitude moyenne de 16-18 m, et est délimitée à l'Est par l'Aubance et ses coteaux. Les sols sont composés d'alluvions modernes et subactuelles (limons sur sables et argiles). Ces formations se retrouvent au niveau des vallées du ruisseau de la Jonchère et du ruisseau de la Planche.

99

Enjeux :

- Les formations, peu perméables sur le plateau, sont sensibles au ruissellement superficiel

CONTEXTE GÉOLOGIQUE



<p>Fz Alluvions modernes et sub-actuelles : limons sur sables et argiles</p> <p>A Limons d'altération des terrains paléozoïques</p> <p>CE Loess calcaires</p> <p>Rb Placages résiduels de graviers de la Briederie sur substrat reconnu</p> <p>Os Ordovicien à Silurien ? Complexe des Schistes de Bouchemaine et d'Erigné G - grès associés Ph - phtanites 1 - "passées violacées" (seules les plus septentrionales sont figurées) 2 - limite sud des intercalations schisteuses à faciès sub-ardoisier ε - "orthophyres" interstratifiés</p>	<p>Os Ordovicien supérieur à Dévonien inférieur Série de St Georges-sur-Loire, schisto-gréseuse et volcanique G - intercalations (ou zones) gréseuses Ph - phtanites J - jaspes d2C - Calcaire supérieur des Roches (Praguien) s4C - Calcaire inférieur des Roches (Post-Ludlow) C - calcaires d'âge indéterminé π - porphyre de St-Georges-sur-Loire ρ - rhyolites ou microgranites (localement tufs acides) β - spilites τ/β tufs basiques</p> <p>A Altérites des terrains paléozoïques et précambriens</p> <p>Rp Graviers rougis (Pliocène?) Résiduels sur substrat altéré reconnu</p> <p>C1-2a Cénomaniens inférieur à moyen: sables, graviers, argiles de Brissac-Jumelles</p> <p>--- Limite communale</p>
---	--

Fond cartographique : Carte géologique du BRGM au 1/50 000 de Thouarcé et Angers

A15.66A



100

Contexte géologique

Le **principal réservoir aquifère** de la commune se situe dans les **formations alluviales**. Les caractéristiques aquifères ne sont pas connues mais pourraient se rapprocher de celles des alluvions supérieures de la Loire. Les petits cours d'eau sur le socle armoricain n'ont que peu d'alluvions très limoneuses.

Les alluvions de la Loire, du Louet et à plus petite échelle de l'Aubance, réparties assez largement au nord de la commune, peuvent contenir des quantités d'eau importantes. Ces ressources contribuent d'ailleurs pour une part non négligeable aux débits de l'Aubance.

Deux nappes peuvent être distinguées dans la formation schisto-gréseuses de Saint Georges sur Loire qui sous-tend le plateau :

- Une **nappe superficielle** dans la partie altérée de la roche mère ; nappe de faible rendement et de faible puissance alimentant des puits de jardins
- Une **nappe profonde** au sein du massif rocheux à la faveur de fractures et de fissures.

- **Risque de remontées de nappes**

Concernant le risque de **remontée de nappes**, celui-ci est gradué selon une échelle de sensibilité à 6 niveaux variant de très faible à nappe sub-affleurante (site internet « remontée de nappe » du BRGM).

On appelle zone «**sensible aux remontées de nappes**» un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

La **nappe est subaffleurante** dans la vallée du Louet, au niveau de la Grande Métairie, dans le bourg et dans le secteur sud entre la Tabourderie et la Godelière.

La **sensibilité est très forte à moyenne** dans le secteur des Roches, le secteur de Chauvigné, celui de la Roche Sarrazin, celui de Fontenoy, le secteur de la Grande Métairie, la Ribellerie et le bourg.

La **sensibilité est moyenne** dans le secteur de la Lande Pineau et **faible** sur le reste du territoire communal.

101

Enjeux :

- Ce risque doit être pris en compte dans le cas où des constructions seraient envisagées dans les secteurs de nappe subaffleurante et de sensibilité forte à très fortes aux remontées de nappe

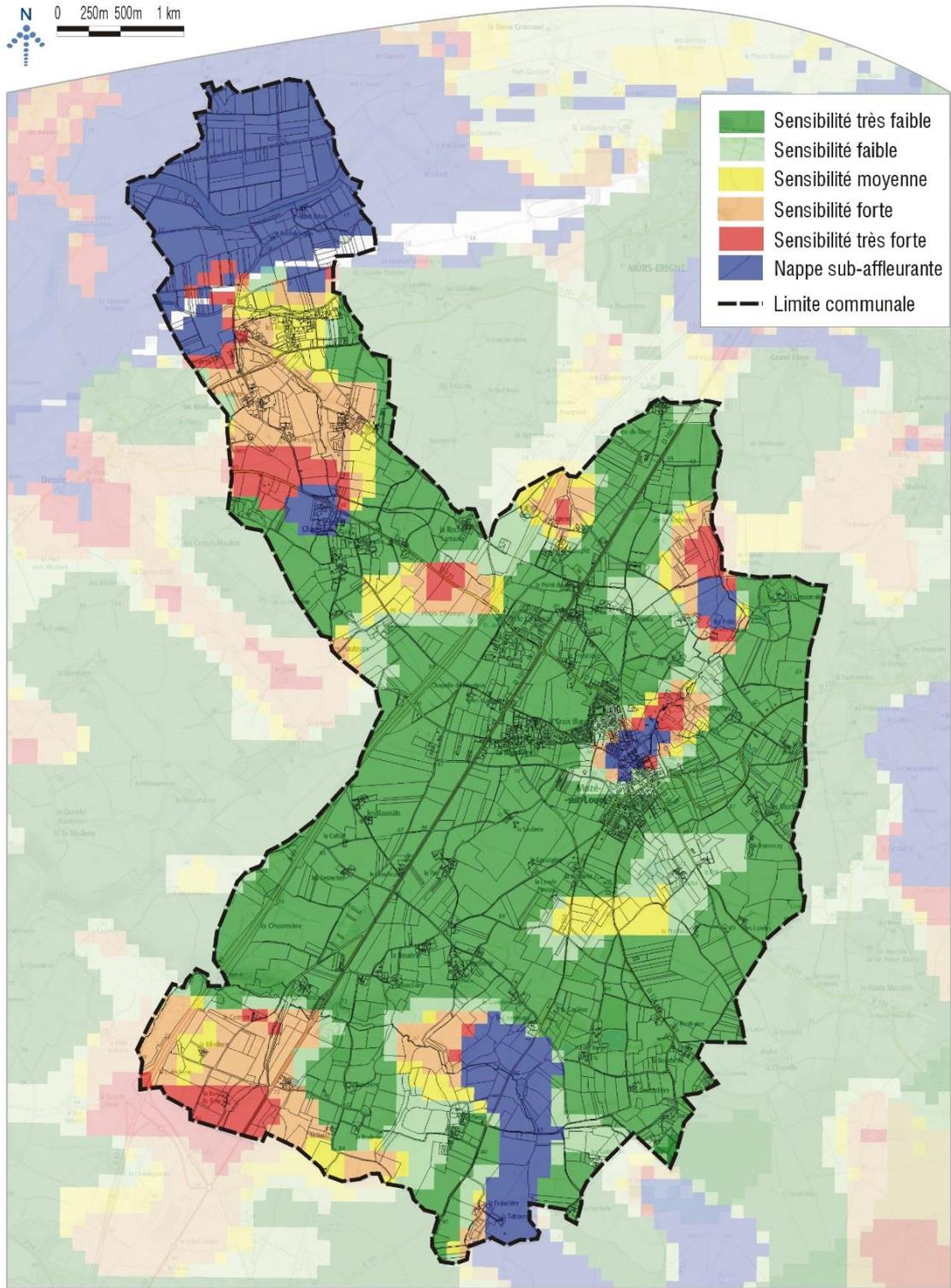
- **Captages pour l'alimentation en eau potable**

Il n'existe pas de captage exploitant les eaux souterraines à des fins d'alimentation publique en eau potable sur le territoire communal.

Le SIAEP du Layon exploite la nappe alluviale de la Loire à Rochefort sur Loire à environ 1,3 km en aval de la limite communale au niveau du champ captant de « La Chapelle ».

Les périmètres de protection établis autour de cet ouvrage ne concernent pas le territoire de Mozé sur Louet.

RISQUES DE REMONTÉE DE NAPPES



102

Fond cartographique : IGN
Source : BRGM

A15.66A



Risque de remontées de nappes

HYDROGRAPHIE

Le territoire communal s'inscrit dans le bassin versant de l'Aubance qui traverse l'extrémité nord parallèlement au cours du Louet, qu'elle rejoint plus en aval à Denée, au sein d'une plaine alluviale inondable sur 160 ha environ.



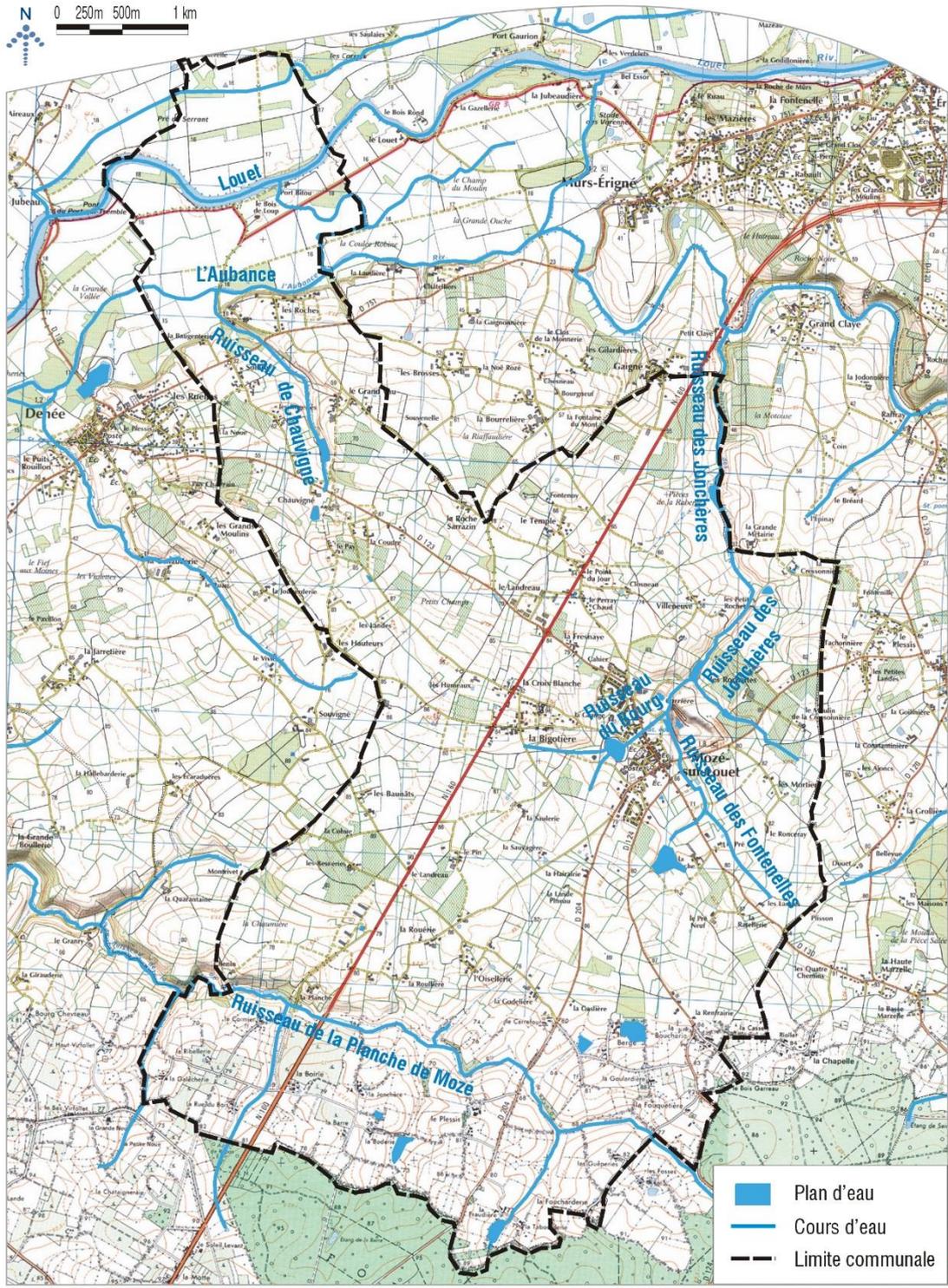
Le Louet



L'Aubance

Le réseau hydrographique est complété par un réseau secondaire de ruisseaux, plus ou moins temporaires, globalement perpendiculaires à la vallée alluviale du Louet et de l'Aubance : ruisseaux des Jonchères, de la Guénauderie, de Chauvigné, des Fontenelles ou de la Planche. Les plans d'eau sont nombreux et dispersés sur l'ensemble du territoire communal. Ils sont le plus souvent implantés sur la ligne d'écoulement des différents talwegs.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Fond cartographique : IGN

A15.66A



LE LOUET

Le Louet est le plus long bras secondaire de la Loire, débutant en amont d'Erigné. Il s'agit d'un bras libre et non végétalisé.

Un contrat de restauration entretien (CRE) de la Loire estuarienne amont piloté par le Conservatoire Régional des rives de la Loire et de ses affluents a été engagé en 2009. Il intègre l'étude des zones humides du Louet et la définition d'un programme d'actions.

Des loisirs nautiques (canoë-kayak) et la pêche amateur se pratiquent sur le Louet. Une zone de baignade est aménagée sur le Louet dans le secteur du Port, à Rochefort sur Loire, à environ 6 km en aval.

L'AUBANCE

- Généralités

L'Aubance prend sa source à Louerre et s'écoule sur un linéaire de 35 km avant de se rejeter dans le Louet. Son bassin versant atteint une superficie de 251 km².

L'ensemble du cours d'eau a fait l'objet d'aménagements lourds dans les années 60 et 70 (reprofilage, recalibrage et installation d'ouvrages hydrauliques) pour réduire les risques d'inondations et pour des besoins agricoles (irrigation). Cette rivière recalibrée, en particulier dans sa partie amont, est caractérisée par la présence de multiples ouvrages (clapets) sur l'ensemble de son cours qui ont transformé l'Aubance en une succession de plans d'eau. Elle est alimentée principalement par la nappe alluviale et se caractérise par de **très faibles débits**. Elle draine des terrains dont l'occupation des sols se répartit entre les cultures et la viticulture. L'irrigation est très développée.

- Hydrologie

L'Aubance fait l'objet d'un suivi de ces débits à Soulaines sur Aubance (Charruau), à environ 10 kilomètres en amont hydraulique de Mozé-sur-Louet.

Au niveau de cette station, le bassin versant de l'Aubance représente une superficie de 172 km².

Débits moyens mensuels interannuels (période 1982 -2010)

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Moyenne mensuelle interannuelle (m ³ /s)	1.48	1.30	0.986	0.774	0.523	0.239	0.157	0.118	0.125	0.261	0.490	0.928	0.611

Source : banque hydro, DREAL Pays-de-la-Loire.

Le débit d'étiage, extrêmement faible, de cette rivière lui confère une grande sensibilité.

- Objectifs de qualité

Les objectifs de qualité sont fixés par masse d'eau dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, dont la révision a été approuvée le 18 novembre 2009 par le préfet coordinateur de bassin et élaboré sur la base de la Directive Cadre européenne sur l'Eau n°2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000.

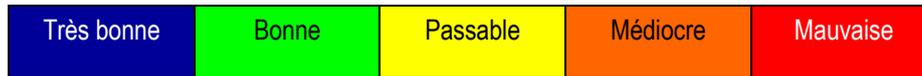
Dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016 – 2021, l'objectif de qualité se compose pour chaque masse d'eau d'un niveau d'ambition et d'un délai. Les niveaux d'ambition sont le bon état et, dans le cas particulier des masses d'eau fortement modifiées ou artificialisées, le bon potentiel.

L'objectif de qualité fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021 pour :

- l'Aubance et ses affluents est un bon état écologique et global en 2027 et un délai non déterminé pour un bon état chimique.
- Le Louet est un bon état écologique et global et en 2021 et un délai non déterminé pour un bon état chimique.
- **Qualité physico-chimique**

L'état écologique est apprécié par le biais de paramètres physico-chimiques et biologiques.

La qualité des eaux est établie pour les cinq altérations décrites ci-après grâce au logiciel SEQ-Eau (deuxième version). Cet outil présente la qualité des eaux superficielles selon 5 classes :



La qualité des eaux est établie pour les cinq altérations décrites ci-après grâce au logiciel SEQ-Eau (deuxième version) :

Matières organiques et oxydables (MOOX)	Altération prenant en compte la présence de matières organiques carbonées ou azotées susceptibles de consommer de l'oxygène du cours d'eau.
Matières azotées (hors nitrates)	Altération prenant en compte la présence de nutriments (NH ₄ ⁺ , NJK et NO ₂) de type matières azotées susceptibles d'augmenter le développement des végétaux aquatiques.
Nitrates	Altération prenant en compte la présence de nitrates participant en tant que nutriments au processus d'eutrophisation des cours d'eau et gênant la production d'eau potable.
Matières phosphorées	Altération prenant en compte la présence de nutriments de type matières phosphorées (PO ₄ , phosphore total) constituant des nutriments pour la croissance des végétaux et étant considérés comme des facteurs de maîtrise de la croissance du phytoplancton.
Phytoplancton ou Effets des proliférations végétales	Altération prenant en compte, à travers les teneurs en chlorophylle, le développement des micro-algues en suspension dans l'eau. La prolifération des algues, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau, est liée à un excès de nutriments (phosphore et azote).

106

La qualité de l'Aubance fait l'objet d'un suivi. Une station est localisée à Murs Erigné au lieu-dit Petit Claye à 4 km en amont hydraulique de Mozé sur Louet (le suivi est assuré par le Conseil Départemental 49 et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). Le tableau suivant présente le bilan des analyses réalisées en 2017 pour les différents paramètres présentés ci-avant et pour les pesticides¹.

¹ « Rivières du département du Maine et Loire – Qualité 2017, constats et perspectives » – Mission Interservices de l'Eau, Conseil Départemental de Maine-et-Loire

Paramètres	2017
Matières organiques et oxydables (MOOX)	Médiocre
Matières azotées (hors nitrates)	Médiocre
Nitrates	Médiocre
Matières phosphorées	Moyenne
Phytoplancton	Très Bonne
Pesticides	Moyenne

Ce cours d'eau ne respecte pas de loin son objectif de qualité compte tenu en particulier de ses faibles débits. La qualité des eaux est altérée par des pollutions diffuses d'origine agricoles (engrais, pesticides) et domestiques (rejets de station d'épuration).

Des actions de réduction des produits phytosanitaires sont en cours dans le cadre du Contrat Territorial Layon Aubance 2011-2015.

L'Aubance est incluse dans une Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et dans des Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

- **Qualité hydrobiologique**

A Murs-Erigné, la qualité hydrobiologique en 2017 est moyenne pour les invertébrés et pour les diatomées.

- **Potentialités piscicoles**

L'Aubance est classée en deuxième catégorie piscicole, donc plutôt adaptée aux cyprinidés (poissons blancs).

Globalement, le peuplement piscicole de l'Aubance se caractérise par l'absence ou la sous-représentation des espèces caractéristiques de ce type de cours d'eau.

Les recalibrages importants et les étiages sévères caractérisant ce cours d'eau ont largement contribué aux dégradations de frayères naturelles (pour le brochet en particulier).

On observe la présence en effectifs faibles d'espèces de cours lent susceptibles d'être rencontrées sur ce cours d'eau : Gardon, Brême, Rotengle, Perche soleil et Brochet. Le Goujon et le Chevesne sont également notés sur l'Aubance. L'Anguille est une espèce migratrice amphibiotique relativement fréquente sur le bassin versant de l'Aubance.

L'indice poisson (IPR) fournit une évaluation globale du niveau de dégradation des cours d'eau. Sur l'Aubance à Murs-Erigné, l'indice poisson a été qualifié de médiocre en 2016.

Depuis juin 2002, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aubance (SIABA) s'est engagé dans une politique de restauration et d'entretien de l'Aubance en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Les enjeux du CRE ont porté sur 3 grands domaines :

- Améliorer la qualité de l'Aubance en restaurant son pouvoir auto-épurateur.
- Valoriser l'Aubance d'un point de vue piscicole.
- Améliorer la gestion quantitative de l'eau pour la sécurité des biens et des personnes.

Enjeux :

- **protection des ressources en eaux superficielles,**
- **prise en compte de la sensibilité des usages aval**

SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le SDAGE 2016-2021, approuvé le 18 novembre 2015, constitue un programme de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne pour lequel il fixe des objectifs, des échéances, des orientations et des dispositions à caractère juridique pour la période 2016-2021. C'est un document qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs à atteindre.

- Il définit les **orientations fondamentales** d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- Il fixe les **objectifs** de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral,
- Il détermine les **dispositions** nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE est complété par un **programme de mesures** qui précise les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire pour atteindre les objectifs fixés.

Les préconisations du SDAGE s'articulent autour des objectifs suivants :

1. Repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres
2. Réduire la pollution des eaux par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser la pollution par les pesticides
5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides et la biodiversité
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE en vigueur et celui à venir.

Le SDAGE impose notamment la prise en compte des zones humides dans les PLU.

LE SAGE LAYON-AUBANCE

La commune de Mozé-sur-Louet est incluse partiellement dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon-Aubance approuvé le 24 mars 2006 et en cours de révision (phase finale de la procédure).

Enjeux :

Les principaux enjeux définis au niveau du bassin versant de l'Aubance sont les suivants

- Amélioration de la qualité des eaux***
- Amélioration et préservation de la qualité biologique***
- Gestion quantitative de la ressource***

PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET NUISANCES

OCCUPATION DES SOLS

UN TERRITOIRE AGRICOLE

L'analyse des milieux naturels de Mozé-sur-Louet est représentée selon la typologie CORINE Land Cover. Cette cartographie, établie à l'échelle nationale (1/100 000^{ème}), définit de grands ensembles de végétation. La méthodologie employée pour réaliser cette cartographie implique que la surface de la plus petite unité cartographiée (seuil de description) soit de 25 hectares. L'information fournie par cette base de données est donc à prendre au sens large considérant le degré de précision qui en découle à l'échelle du territoire communal.

Plusieurs entités, naturelles ou anthropisées, se distinguent. Les terres agricoles représentent 85% (vignobles, terres arables, cultures, prairies) de la superficie du territoire communal, les espaces artificialisés près de 14% (tissu urbain, zones industrielle, carrière) et les forêts 1% correspondant à la petite émergence de la Forêt de Beaulieu). Elles sont listées dans le tableau présenté ci-après.

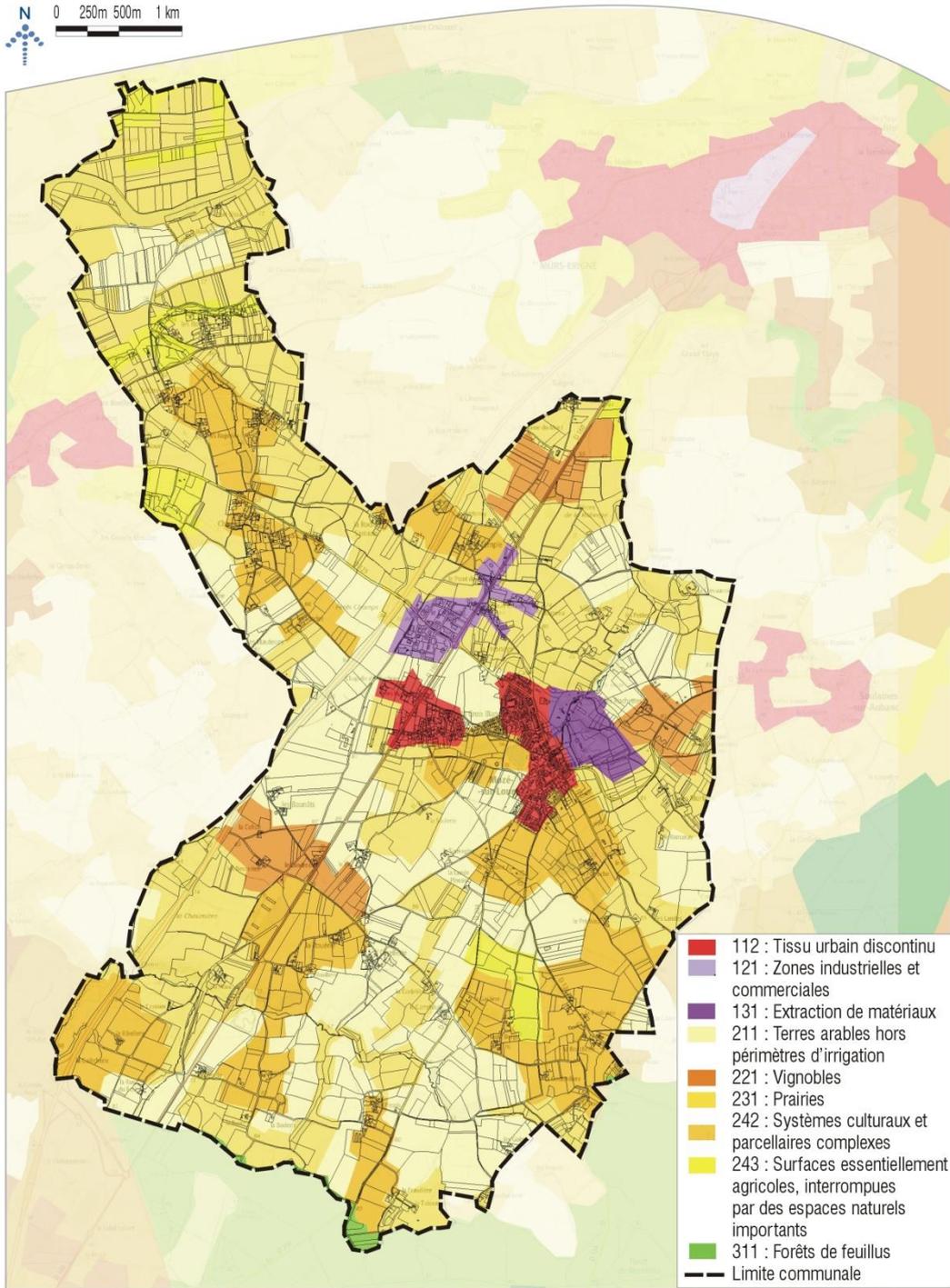
D'après la carte de l'occupation du sol établie selon la typologie CORINE Land Cover, le paysage local est très largement dominé par les espaces agricoles (terre arables, vignes, parcellaires complexes). Les vignes sont concentrées entre la RD 160 et la RD 87 au centre de la commune, à l'Est, le long de la RD 123 vers Soulaines-sur-Aubance et au Nord, le long de la RD 160 en direction de Mûrs-Erigné.

Milieu	Code CORINE Land Cover	Intitulé de l'habitat	Description de l'habitat
Territoires artificialisés	1.1.2.	Tissu urbain discontinu	Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.
	1.2.1	Zones industrielles ou commerciales	Zones recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple), sans végétation occupant la majeure partie du sol. Ces zones comprennent aussi des bâtiments et / ou de la végétation.
	13.1	Extraction de matériaux	Extraction de matériaux à ciel ouvert (sablères, carrières) ou d'autres matériaux (mines à ciel ouvert). Y compris gravières sous eau, à l'exception toutefois des extractions dans le lit des rivières.
Territoires agricoles	2.1.1.	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.
	2.2.1.	Vignobles	Surfaces plantées de vignes
	2.3.1.	Prairies	Surfaces enherbées denses de composition floristique composées principalement de graminacées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages).
	2.4.2.	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.
	2.4.3.	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par de la végétation naturelle.
Forêts et milieux semi-naturels	3.1.1.	Forêts de feuillus	Formations végétales principalement constituées par des arbres mais aussi par des buissons et des arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Milieu	Code CORINE Land Cover	Intitulé de l'habitat	Description de l'habitat
Surfaces en eau	5.1.1.	Cours et voies d'eau	Cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux. Y compris les canaux. Largeur minimale de prise en compte : 100 m.

Tableau 1 : Listes des entités naturelles et anthropisées identifiées sur Mozé-sur-Louet (source : CORINE Land Cover)

OCCUPATION DES SOLS



Fond cartographique : Cadastre
Source : Corine Land Cover 2006

A15.66A



112

Occupation du sol

Mozé sur Louet est qualifiée de commune assez pauvre en termes de richesse en espèces indigènes vasculaires (depuis 2000) et en terme de plantes vasculaires protégées selon l'Atlas de la flore de Maine-et-Loire – Conservatoire Botanique National de Brest antenne de Nantes.

Les paragraphes suivants s'attachent à présenter de manière succincte les différents types de milieux (habitats) rencontrés sur le territoire de Mozé sur Louet.

- **Caractérisation des milieux :**

La commune de Mozé sur Louet est globalement marquée par son caractère agricole et notamment viticole qui se décline avec les milieux suivants :

Des vignes

Les vignes occupent trois surfaces prépondérantes sur les plateaux localisés entre la RD 160 et l'A87 au centre du territoire communal, le long de la RD 123 à l'Est de la commune en direction de Soulaines sur Aubance et au nord, vers Mûrs-Erigné, le long de la RD 160. Ces zones ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.



113

Des cultures

Ces espaces artificiels sont disséminés sur l'ensemble du territoire communal. Les cultures sont principalement céréalières, de maïs ou de blé.

Ces espaces cultivés constituent des milieux à très faible biodiversité compte tenu des techniques culturales mises en œuvre à leur niveau (labour, amendement, traitements...). La diversité floristique y est limitée à quelques espèces adventices (« mauvaises herbes »). Ces espaces représentent néanmoins des secteurs d'alimentation et de refuge pour certaines espèces animales d'intérêt, comme les oiseaux. A ce titre, quelques espèces d'intérêt cynégétique, telles les perdrix, faisans, lapins et lièvres peuvent y être rencontrés.

Des prairies naturelles pâturées ou de fauche mésophiles à humides

Ce type d'habitat est assez peu représenté sur le territoire communal. Quelques-unes sont présentes le long de la vallée de l'Aubance et autour du bourg de Mozé.

Elles sont en majorité pâturées mais certaines sont gérées par la fauche. Elles ont un caractère mésophile ou humide et certaines d'entre elles sont artificielles.

Ces milieux naturels sont susceptibles d'accueillir une flore diversifiée.



Des bosquets et boisements

Ils sont présents sur le territoire, le plus souvent sous la forme de bosquets disséminés au milieu des vignes ou cultures. Le sud de la commune de Mozé-sur-Louet, intègre une surface de boisement faisant partie de la forêt de Beaulieu.

Ces boisements abritent une diversité floristique qui tranche avec les espaces cultureux situés à leurs abords et par la même occasion constituent des espaces de refuges pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, mammifères...). On peut citer le chevreuil, l'écureuil roux, le sanglier ou encore le renard qui apprécient particulièrement ces espaces qui leur procurent le gîte et le couvert.

Des haies

114

La commune de Mozé-sur-Louet est marquée par un réseau bocager en général peu dense et peu structuré avec néanmoins quelques poches bocagères. Celles-ci sont essentiellement situées immédiatement à proximité du bourg, au nord et au sud de celui-ci et au niveau du vallon du ruisseau de la Planche de Mozé. Il délimite les parcelles cultivées et les prairies pâturées ou de fauche.

Il constitue un habitat présentant des caractéristiques intéressantes sur le plan écologique en terme de refuge et de ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales. De plus, sa fonction de corridor biologique assure la dispersion des organismes vivants (reptiles, amphibiens, oiseaux, insectes, mammifères) favorable ainsi à leur reproduction.

Les haies assurent, par ailleurs, plusieurs fonctions :

- elles jouent un rôle très important dans la régulation des eaux, la fixation des sols, la lutte contre le lessivage des sols et la filtration des eaux,
- elles jouent le rôle de brise-vent,
- elles structurent les paysages, isolent des espaces intimes et pittoresques.

On distingue principalement deux types de haies : les haies arborées multistrates et les haies arbustives.

Elles sont composées de chêne pédonculé (*Quercus robur*), de frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), de saule roux (*Salix atrocinerea*), d'orme champêtre (*Ulmus minor*) accompagné de prunellier (*Prunus spinosa*) et lierre (*Hedera helix*).

Certaines bordent les chemins creux de la commune.

Ce réseau bocager constitue un corridor écologique intéressant (enjeu fort).

Le Louet est bordé d'une ripisylve dense plus ou moins entretenue. Cette situation contraste avec l'Aubance qui accueille une ripisylve plus clairsemée.

Quelques beaux individus de chênes pédonculés et frênes élevés taillés en têtard sont présents au sein des ripisylves.



Des cours d'eau et des étangs

La commune s'inscrit en proximité de deux cours d'eau : le Louet et l'Aubance traversant directement la commune en partie nord. En plus de ces deux cours d'eau majeurs, le territoire est parcouru par un réseau hydrographique assez important composé de petits ruisseaux et de fossés.

Ces cours d'eau sont accompagnés de nombreux plans d'eau et étangs. En effet, pour le ruisseau de la Planche de Mozé, on dénombre près de 10 plans d'eau le long de son cours.

De plus, on recense une multitude d'étangs permanents ou temporaires qui constituent une mosaïque de zones humides ponctuelles sur l'ensemble du territoire. Ils sont très souvent artificiels et ont un rôle soit d'irrigation, soit d'agrément et de loisir comme la pêche.

Ces différentes zones humides représentent des puits de biodiversité dans ce territoire communal dominé par l'agriculture. En effet, ils abritent des espèces floristiques variées ainsi que de nombreuses espèces faunistiques protégées telles que les amphibiens. Ces différents milieux représentent donc un enjeu écologique important.

Des espaces anthropisés

La commune de Mozé-sur-Louet est également marquée par la présence de milieux fortement anthropisés, à savoir :

- Des jardins : outre les jardins attenants aux habitations particulières, quelques espaces verts sont présents sur le territoire communal, notamment au centre du bourg où se trouve un parc composé d'un étang.
- Des espaces construits : l'urbanisation de la commune est la plus dense au niveau du village avec un tissu dense mais discontinu. Des surfaces construites sont néanmoins présentes sur le reste de la commune sous forme d'îlots isolés.
- Des espaces voués à l'économie : la commune comporte une carrière de taille imposante à proximité du bourg ainsi qu'une zone artisanale Le Landreau.

Enjeux :

- **maintien d'une activité agricole permettant la préservation des prairies**
- **préservation des milieux naturels d'intérêt, des zones humides.**

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE

Le territoire de Mozé sur Louet est concerné par plusieurs inventaires et espaces protégés (zonages réglementaires).

- Le site Natura 2000

Le territoire communal est concerné par des sites relevant du réseau européen Natura 2000.

Les zones Natura 2000

Issues de la directive de la Commission européenne "Habitats" n°92/43/CEE du 21 mai 1992 transposée en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, ces zones visent à mettre en place une politique de conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage, afin d'assurer la biodiversité des sites retenus par chaque état membre. La directive Habitats introduit une notion fondamentale et novatrice en matière de droit s'appliquant à la préservation de la faune et de la flore ; il s'agit de la prise en compte non seulement des espèces mais également des milieux naturels ("les habitats") abritant ces espèces et indispensables à leur survie.

Le résultat de cette prise en compte s'effectue à deux niveaux :

- transcription des espèces animales et végétales listées dans la directive dans les listes d'espèces protégées des droits nationaux de chacun des états membres ;
- désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après avoir été proposées sous la forme de Site d'Importance Communautaire (SIC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS de la directive "Oiseaux") formant un réseau écologique européen cohérent de sites naturels (réseau "Natura 2000"). Ces zones abritent les habitats d'espèces jugés prioritaires à l'échelle de l'Union Européenne.

Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. Cependant, la création de ce réseau n'a pas pour but de mettre en place des sanctuaires où toute activité humaine serait proscrite. La protection mise en place n'est généralement pas une protection réglementaire stricte, mais une évaluation des impacts de tout nouvel aménagement sur le maintien des espèces et de leurs habitats.

La commune est directement concernée par :

- la Zone Spéciale de Conservation n°FR5200622 – Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes (extension chiroptères)
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS), n°FR5212002 – Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes.

Le tableau suivant dresse un descriptif du site Natura 2000 intéressant la commune de Mozé-sur-Louet :

Type Numéro Surface	Nom / Date dernier Arrêté	Commentaire général
ZSC FR5200622 14 567 ha	Vallée de la Loire de Nantes aux Pont-de-Cé et ses annexes, ZSC le 10 avril 2015.	<p>Les groupements végétaux présentent des zonations intéressantes en fonction du gradient d'hygrométrie et des circulations hydrauliques : végétations des eaux libres ou stagnantes de manière temporaire ou permanente en fonction des débits, groupements riverains soumis à la dynamique des marées, boisements alluviaux, zone de marais dans les parties latérales et quelques vallées adjacentes... La diversité des substrats, la pente, l'orientation des coteaux accentue la richesse des milieux. De nombreuses espèces animales et végétales trouvent dans la vallée les conditions nécessaires à leurs cycles biologiques. Certains sont très originaux et de grande valeur patrimoniale.</p> <p>15 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site.</p> <p>Le Document d'objectifs (DOCOB) est réalisé sur ce site.</p>
ZPS FR5212002 15 714 ha	Vallée de la Loire de Nantes aux Pont-de-Cé et ses annexes, classement en ZPS (désignation) le 5 janvier 2006 ; dernier arrêté le 08 janvier 2019	<p>La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débits, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. La partie aval du site est marquée par le passage d'un régime fluvial à un régime estuarien. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés favorables aux oiseaux : vasières, grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Le site est également très important pour les habitats et espèces de la directive Habitat et fait à ce titre partie du réseau Natura 2000 (SIC FR5200622).</p> <p>61 espèces d'oiseaux composent la liste des espèces présentes parmi lesquelles certaines (*) sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux et font à ce titre l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur reproduction dans leur aire de répartition. Certaines espèces utilisent le site comme site d'hivernage et/ou d'étape migratoire : il s'agit de l'aigrette garzette*, du bécasseau maubèche, du canard siffleur, du crabier chevelu*... D'autres espèces utilisent le site pour s'y reproduire : il s'agit de la caille de blé, du faucon hobereau, de l'oedicnème criard*, du râle des genêts*... On se reportera aux données de la DIREN pour connaître la liste exhaustive des oiseaux présents sur le site.</p> <p>Le Document d'objectifs (DOCOB) est réalisé sur ce site.</p>

Tableau 2 : Description des sites Natura 2000

Les ZSC de la directive « Habitat »

Issues de la directive de la Commission européenne "Habitats" n°92/43/CEE du 21 mai 1992 transposée en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, ces zones visent à assurer la biodiversité des sites retenus par chaque état membre. La directive Habitats prend en compte non seulement les espèces mais également les milieux naturels ("les habitats") abritant ces espèces. Le résultat de cette prise en compte se traduit par la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après avoir été proposées sous la forme de Site d'Importance Communautaire (SIC). Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

D'une superficie de 14 567 ha, la ZSC s'étire sur 90 km de long traversant les départements de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

Le site comprend la vallée alluviale d'un grand fleuve, La Loire, dans sa partie fluvio-maritime et fluviale, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile ainsi que ses principales annexes (vallons, marais, coteaux et falaises).



Source : DOCOB « Vallée de La Loire de Nantes aux Pont-de-Cé », CORELA, 2004

Cartographie globale de la ZSC « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes »

Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

Pour ce site Natura 2000, 15 habitats d'intérêt communautaire et 22 espèces de la directive « Habitats » sont à l'origine de sa désignation (voir ci-après).

Habitat d'intérêt communautaire du site FR5200622
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) [6510]
Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i> (3130)
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation à <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (3270)
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) [91F0]
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140)
Landes sèches européennes (4030)
Pelouse rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi*</i> (6110)
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) [6210]
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin (6430)
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> (8230)
Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion-incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)* (91E0)
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)
Prairie à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) [6410]

Tableau 3 : Listes des habitats d'intérêt communautaire du SIC

* habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membre desquels l'Union européenne porte responsabilité particulière.

Espèces d'intérêt communautaire
Amphibiens et reptiles : Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) [1166]
Invertébrés :
- Barbot ou Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)* [1084],
- Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) [1044],
- Gomphe serpent (Ophiogomphus <i>cecilia</i>) [1037],
- Grand capricorne (<i>Cerambix cerdo</i>) [1088],
- Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) [1083],
- Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) (1087),
- Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)
- Unio crassus (<i>Unio crassus</i>) [1032].
Mammifères :
- Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) [1337],
- Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) [1302],
- Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>) [1304],
- Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) [1321],
- Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) [1305].
Plantes :
- Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* [1607],
- Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>) [1428].
Poissons :
- Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>) [1103],
- Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>) [1134],
- Grande alose (<i>Alosa alosa</i>) [1102],
- Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>) [1099],
- Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) [1095],
- Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) [1106].

Tableau 4 : Listes des espèces d'intérêt communautaire du SIC

* habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membre desquels l'Union européenne porte responsabilité particulière.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Les ZPS (Zones de Protection Spéciale) de la directive "Oiseaux"

La directive européenne n°79/409/CEE dite directive "Oiseaux", transposée en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001, signale un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. La conservation de ces espèces peut donner lieu à la désignation par chaque état membre de sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS) à l'intérieur desquels sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations ornithologiques (ce sont les "habitats d'espèces" que l'on retrouvera dans la directive "Habitats" du réseau "Natura 2000"). Les ZPS constituent l'équivalent pour la directive Oiseaux des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la directive Habitats. Les sites désignés en tant que ZPS sont en général issus de zones de l'inventaire ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

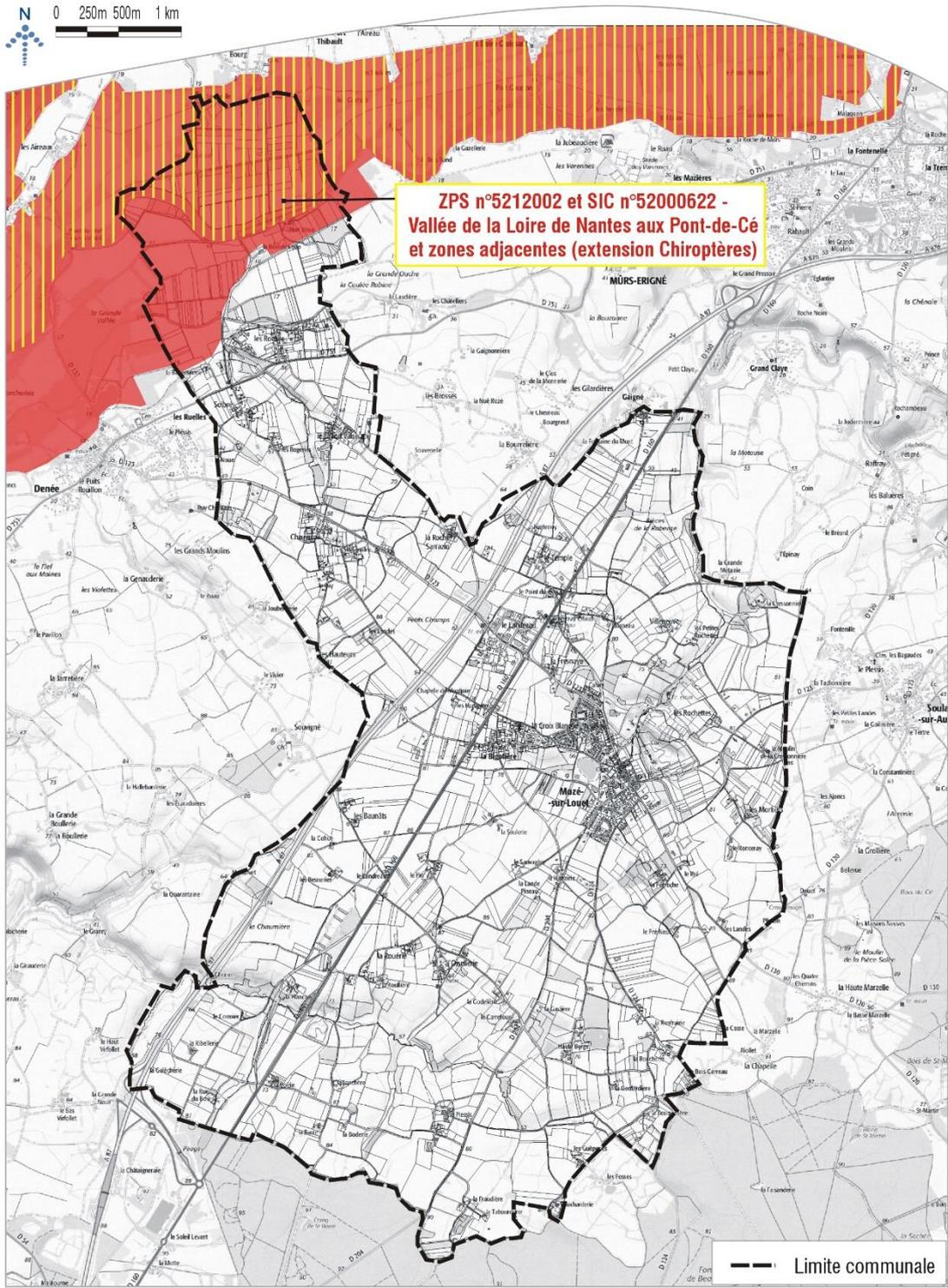
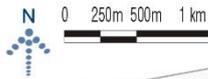
Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitat et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

En ce qui concerne la ZPS, ce site Natura 2000 est désigné en raison de la présence de 34 espèces de la directive « Oiseaux » dont 18 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I (espèces vulnérables, rares et menacées de disparition) de la directive « Oiseaux ». 18 de ces espèces sont mentionnées dans le DOCOB :

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

Liste des espèces d'oiseaux de la ZPS inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux

SITES NATURA 2000



**ZPS n°5212002 et SIC n°52000622 -
Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé
et zones adjacentes (extension Chiroptères)**

Source : DREAL Pays-de-la-Loire
Fond cartographique : Cadastre

A15.66A

Cartographie du site Natura 2000

121

- **SCAP (Stratégie nationale de création d'aires protégées)**

La **Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP)** est une stratégie qui doit concourir à stopper la perte de biodiversité en protégeant de nouveaux habitats et habitats d'espèces dans un réseau plus écologiquement cohérent d'aires protégées.

2 SCAP intéressent le territoire communal :

SCAP038 : Prairies entre Loire, Louet et Aubance et Basses Vallées Angevines au sud d'Angers

Essentiellement constituée de prairies naturelles inondables, cette zone recouvre un ensemble d'habitats diversifiés, incluant le lit mineur et majeur de la Loire et son bras. Le Louet, au niveau de sa confluence avec la rivière de la Maine. Au sein de cette zone d'intérêt majeur de la vallée de la Loire, les Basses vallées angevines forment un complexe de zones humides reconnues d'importance internationale au titre de la Convention Ramsar.

SCAP127 : Vallée de la Loire de Sainte Gemmes sur Loire aux Ponts-de-Cé

Essentiellement constituée de prairies naturelles inondables, cette zone recouvre un ensemble d'habitats diversifiés, incluant le lit mineur et majeur de la Loire et la rivière de l'Authion.

La richesse faunistique de ce site est exceptionnelle et de nombreuses espèces prioritaires pour la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP) y ont été observées.

Les espèces concernées sont :

Groupe	Identifiant TAXREF	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité SCAP*
Coléoptères	12348	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	2
Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	2
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	2
Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i>	Gomphe à pattes jaunes	1
Odonates	65243	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpent	1
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	2
Oiseaux	2741	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	2
Oiseaux	3120	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	2
Oiseaux	2543	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	2
Oiseaux	3350	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	1
Oiseaux	3343	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	3
Poissons	66967	<i>Alosa alosa</i>	Alose vraie, Grande Alose	1
Poissons	66996	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	1
Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	1
Poissons	67606	<i>Esox lucius</i>	Brochet	1
Poissons	66330	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	1
Poissons	66315	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	1
Poissons	67420	<i>Rhodeus amarus</i>		1
Poissons	67765	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	1

*Priorité 1 : Pas ou très peu d'aires protégées

Priorité 2 : Présence significative d'aires protégées et insuffisance qualitative du réseau

Priorité 3 : Présence significative d'aires protégées et suffisance qualitative du réseau

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

Elles ne constituent pas un outil de protection mais sont un inventaire généralisé et régionalisé de la faune et de la flore, mis au point en 1990. Elles servent de base à une politique nationale et régionale de prise en compte du patrimoine nature en précisant les zones à protéger en raison de la richesse de la faune et de la flore. Elles ne sont pas opposables aux tiers mais constituent des références importantes à intégrer dans les projets d'aménagement, la jurisprudence reconnaît d'ailleurs valeur d'expertise à ces inventaires. Toute modification fondamentale des conditions écologiques doit être évitée dans ces zones dont on distingue deux catégories :

- Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs homogènes de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations mêmes limitées.
- Les **ZNIEFF de type II** identifient de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

La commune de Mozé-sur-Louet est concernée par 5 ZNIEFF réparties de la manière suivante :

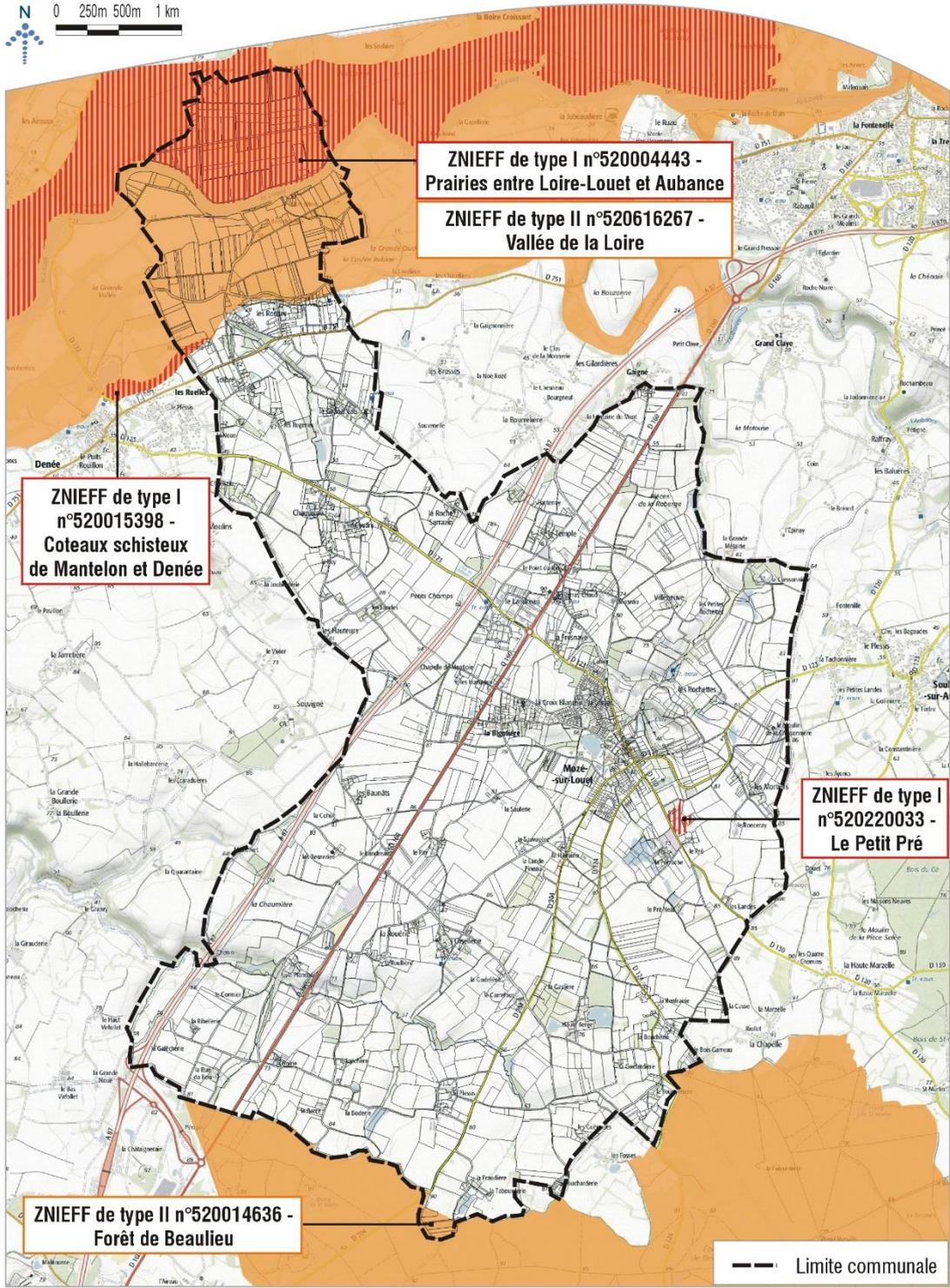
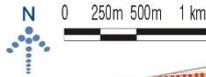
- 3 ZNIEFF de type I (de deuxième génération) :
 - n°520004443 « Prairies entre Loire-Louet et Aubance »
 - n°520015398 – Coteaux schisteux de Mantelon et Denée
 - n°520220033 « Le Petit Pré »
- 2 ZNIEFF de type II (de deuxième génération) :
 - n°520616267 « Vallée de la Loire »
 - n°520014636 « Forêt de Beaulieu »

123

Enjeux :

- **Protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,**
- **Protection des milieux naturels d'intérêt**

ZNIEFFS



Source : DREAL Pays-de-la-Loire
Fond cartographique : Cadastre

A15.66A



124

Figure 1: Localisation des ZNIEFF de types I et II

Le tableau suivant dresse une description synthétique des composantes naturelles listées par ces inventaires :

Dénomination	Description
<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°520004443 « Prairies entre Loire-Louet et Aubance » 	<p>Situé entre la Loire et le Louet, ce secteur de prairies inondables constitue une zone majeure de la vallée de la Loire. Il a cependant été fortement dégradé ces dernières années par la mise en culture et les plantations de peupliers, notamment entre Aubance et Louet, ce qui explique que ce secteur soit maintenant exclu de la ZNIEFF type 1. Malgré tout, il possède encore de bonnes potentialités. L'intérêt ornithologique y est élevé en hiver et lors de la migration pré-nuptiale (zone de stationnement pour les Anatidés et Limicoles), puis en saison de reproduction pour des espèces prairiales comme le Râle des Genêts. Le réseau de haies permet le maintien d'une bonne population de Chouettes chevêches. Les fossés et boires accueillent de nombreuses espèces d'amphibiens, ainsi qu'un crustacé peu commun : <i>Lepidurus apus</i>. L'intérêt botanique, très élevé, est lié à la présence d'espèces typiques des prairies inondables et des bords de fossés ou mares. 9 espèces protégées sont présentes, dont 3 au niveau National.</p> <p>La zone est délimitée par le Louet au sud et par les zones d'habitation au nord. Elle englobe l'ensemble des milieux naturels prairiaux les mieux conservés, excluant les zones récemment mises en culture. L'ensemble présente un intérêt patrimonial élevé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°520015398 – Coteaux schisteux de Mantelon et Denée 	<p>Dans le prolongement de la Roche de Mûrs (Murs-Erigné), ces deux coteaux schisteux présentent des pelouses sèches comportant plusieurs espèces rares ou protégées. Par ailleurs, les rochers ou murets humides, exposés au nord, permettent le développement de vastes peuplements de ptéridophytes. Au sein de celles-ci, des populations d'hybrides de grand intérêt se sont développées.</p> <p>Cette ZNIEFF comporte deux zones séparées, mais très proches en terme de milieux. Elle englobe les coteaux abrupts surplombés de pelouses et la partie la plus basse du village de Mantelon, où les murs humides accueillent d'importantes populations de ptéridophytes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°520220033 « Le Petit Pré » 	<p>Le milieu est constitué de prairies hygrophiles naturelles, remarquables en raison de leur richesse floristique. Ces prairies sont entourées de haies bocagères à ormes centenaires.</p> <p>La délimitation s'appuie sur les contours assez nets d'une petite zone bocagère, comprenant des milieux naturels et des espèces intéressants, contrastant avec les milieux environnants plus artificiels : culture, carrière.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°520616267 « Vallée de la Loire » 	<p>Vaste zone humide estuarienne d'un intérêt écologique élevé constituée de milieux très diversifiés en fonction du degré d'humidité et du caractère plus ou moins halophile de certaines zones. Importantes surface de prairies naturelles inondables sillonnées de canaux et d'étiérs, vasières et roselières à forte productivité primaire, etc... Zone de valeur exceptionnelle sur le plan botanique, abritant de nombreux groupements végétaux hygrophiles à mésophiles, avec de remarquables variations de l'amont vers l'aval en fonction du degré de salinité. Présence de nombreuses plantes rares ou menacées, certaines protégées au niveau national ou régional. Site de valeur internationale pour l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse, abritant plusieurs oiseaux rares ou menacés, dont certaines espèces concernées par la directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages. Sur le plan ichtyologique, les vasières encore existantes constituent des zones essentielles pour la croissance de diverses espèces de poissons marins. La présence de plusieurs espèces de mammifères, de reptiles, de batraciens et d'insectes rares dans notre région vient aussi confirmer l'intérêt faunistique remarquable de cette zone.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°520014636 « Forêt de Beaulieu » 	<p>Massif forestier sur sol siliceux, en partie enrésiné en Pins maritimes. Les affleurements de couches argileuses permettent le développement de landes et de quelques étangs. Intérêt botanique essentiellement lié aux bordures marécageuses de ces étangs.</p> <p>Site intéressant principalement pour l'avifaune, comportant de nombreuses espèces caractéristiques des landes et boisements, dont plusieurs espèces rares ou peu communes en Maine-et-Loire.</p>

Source : DREAL Pays de Loire/ INPN

- **Zones humides d'importance majeure**

L'Observatoire national des zones humides (ONZH) a vocation à rassembler des informations et suivre l'évolution des zones humides d'importance majeure.

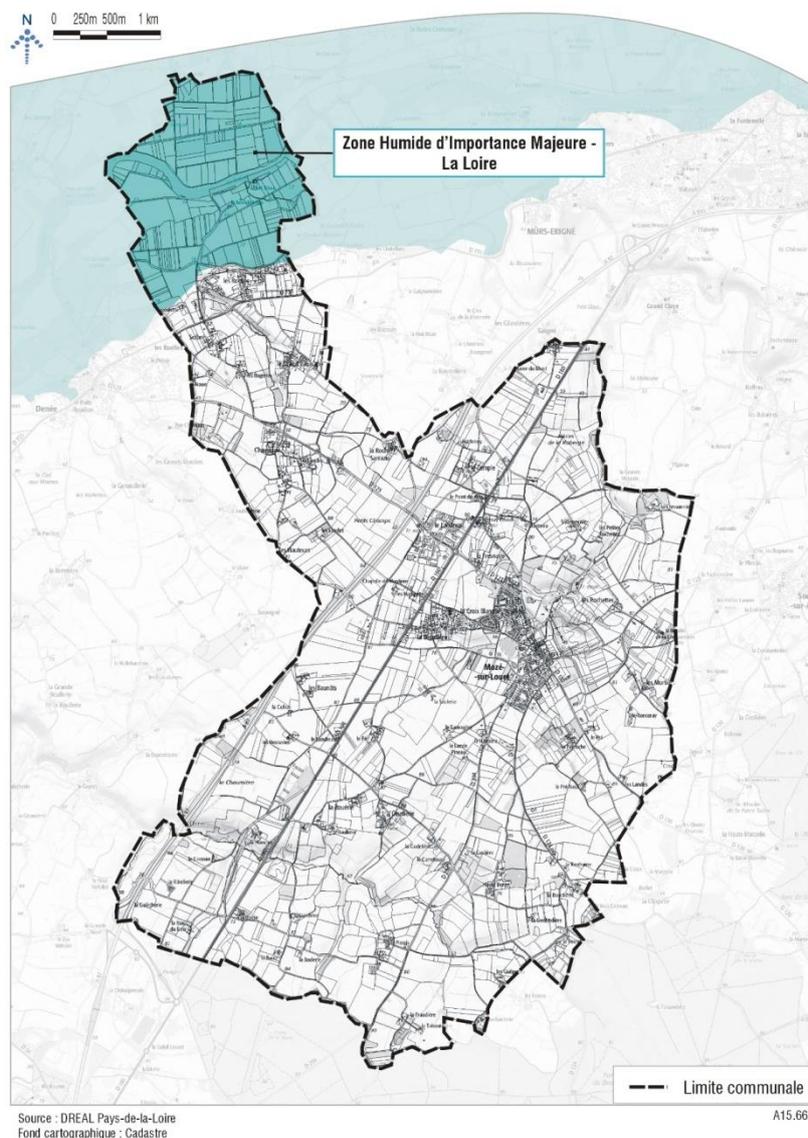
Ces sites, définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain et des services socio-économiques rendus.

Une première liste de 87 zones humides d'importance majeure avait été élaborée d'après des inventaires existants, le recensement de sites répondant aux critères de désignation pour la convention de Ramsar, et complétée par des experts scientifiques.

La commune de Mozé sur Louet est concernée par « La Loire (entre Maine et Nantes) » n°FR51130202.

Cette zone humide d'importance majeure est définie par la richesse floristique en boires de cours d'eau et dans les annexes hydrauliques et une hydrologie très contrastée entre les débits d'étiage et de crue.

ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE MAJEURE



126

Zone humide d'importance majeure

ZONES HUMIDES

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211.1 du Code de l'Environnement).

Les zones humides constituent un patrimoine à préserver, en raison de leurs richesses biologiques et des fonctions naturelles qu'elles remplissent.

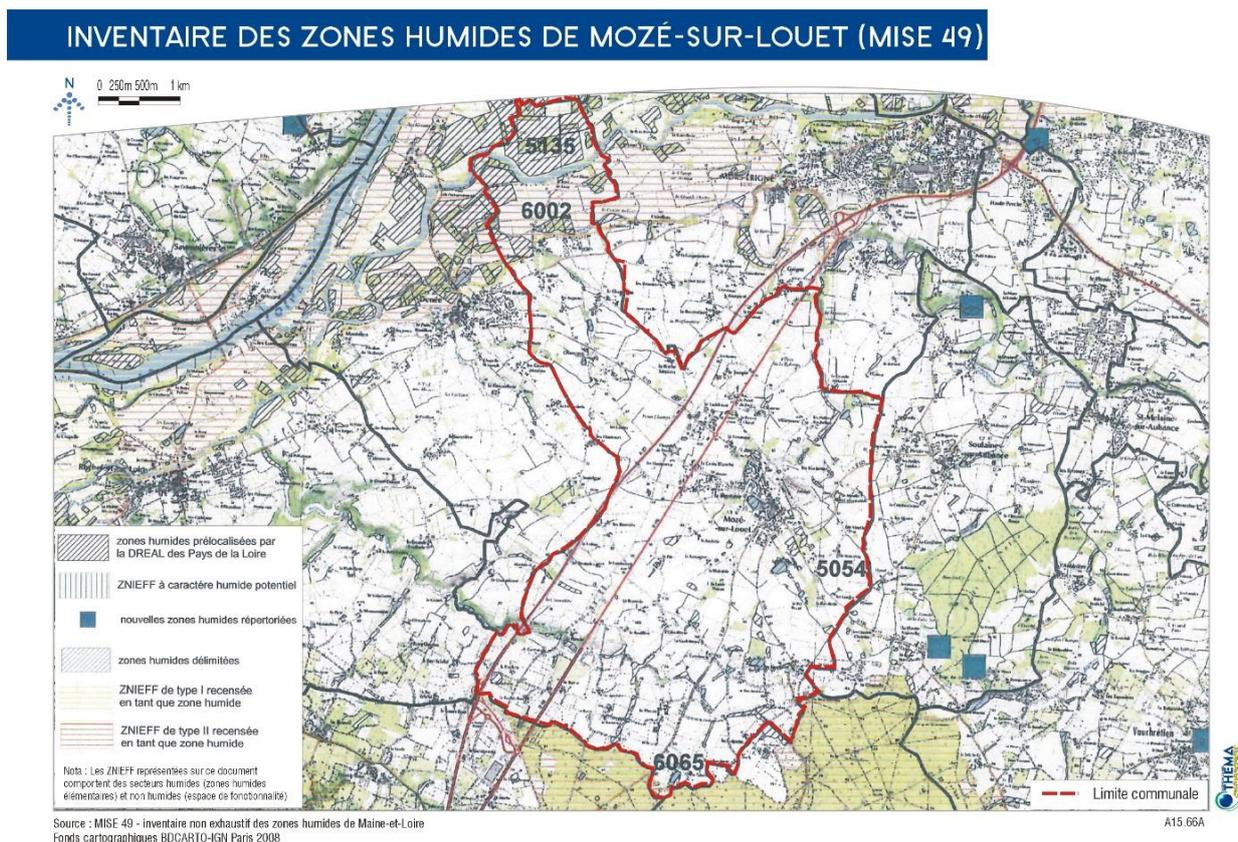
- Inventaire de la MISE 49

La Mission InterServices de l'Eau (MISE) du Maine-et-Loire a fait réaliser en 2002 un inventaire des zones humides du département. De nouvelles zones humides ont été répertoriées depuis l'inventaire initial. Un atlas des zones humides du département de Maine-et-Loire a été diffusé le 29 mars 2007.

Cet inventaire n'est pas exhaustif. Les zones humides recensées sur le territoire communal sont les suivantes :

- 5135 : Vallée du Louet
- 6002 : Vallée entre Louet et Aubance
- 5054 : Le Petit Pré
- 6065 : Forêt de Beaulieu

La carte ci-après permet de les localiser sur le territoire communal.



Inventaire de zones humides sur la commune (MISE 49)

- **Prélocalisation établie par le syndicat mixte du bassin du Layon**

Une carte de prélocalisation des zones humides a été établie par le syndicat mixte du bassin du Layon dans le périmètre du SAGE Layon-Aubance. La méthodologie utilisée s'appuie sur la photo-interprétation (analyse des photos aériennes) et l'analyse de la carte IGN au 1/25 000. Il s'agit d'une étape préliminaire puisqu'il est nécessaire de vérifier l'existence des zones humides potentielles. La démarche participative consiste à faire participer les acteurs locaux à l'échelle d'une commune pour affiner la délimitation des zones et compléter leur caractérisation.

- **Prélocalisation DREAL**

La DREAL Pays de la Loire a lancé en 2007 une étude régionale de pré-localisation des marais et zones humides.

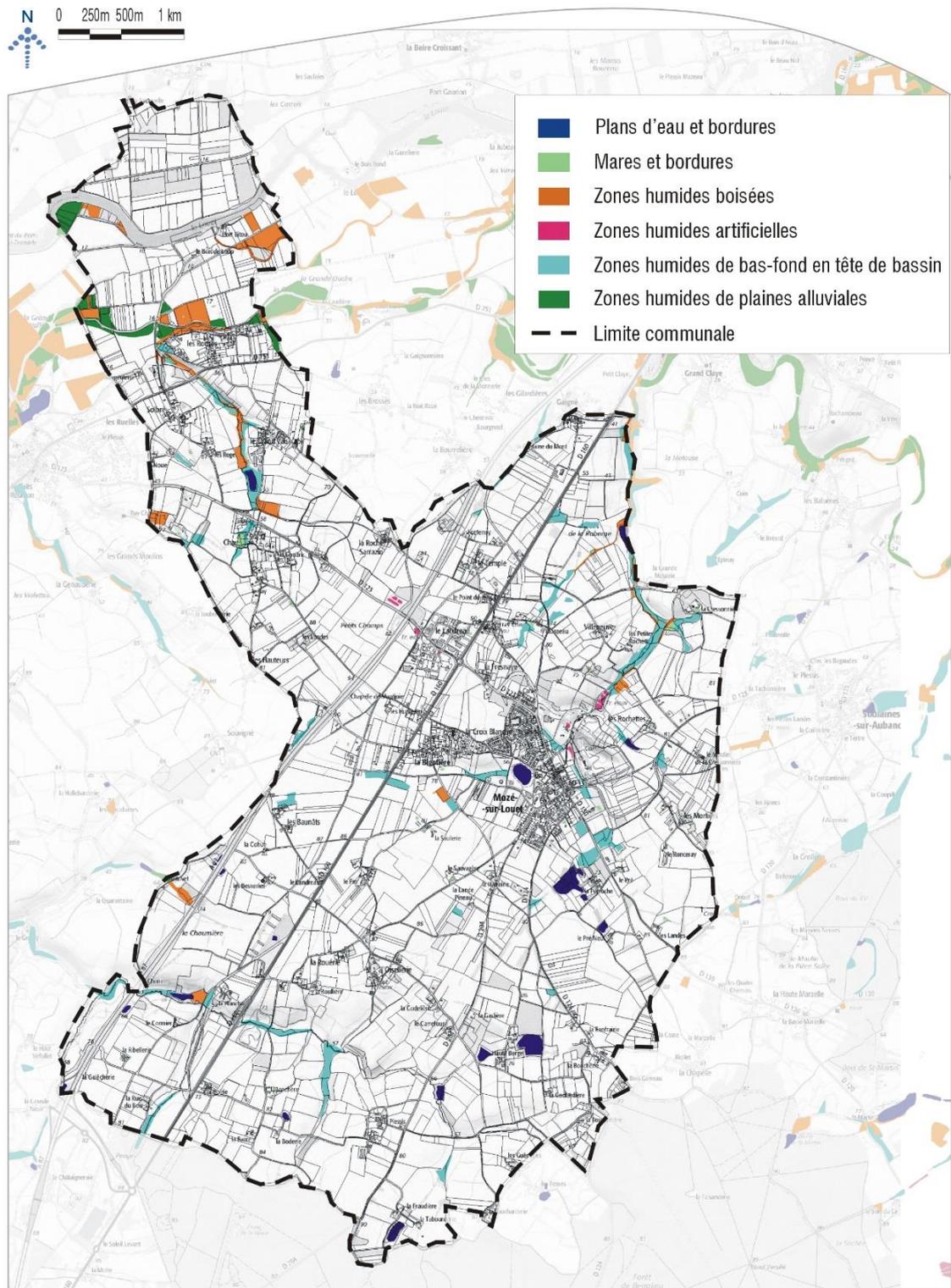
La phase de pré-localisation réalisée par la DREAL correspond à l'identification des zones humides probables. Elle a consisté en une prospection visuelle sur les orthophotoplans de tout le territoire afin de localiser l'ensemble des sites susceptibles d'être apparentés à une zone humide (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.Erreur ! Source du renvoi trouvable.**).

La **méthode retenue** pour la pré-localisation repose sur la **photo-interprétation de la BD Ortho**, et s'appuie sur des outils cartographiques informatisés existants. Cette méthode permet une couverture homogène de l'ensemble du territoire, et est rapidement réalisable. Les phases de terrains sont très réduites, et limitées à la phase de calage de la méthode de photo interprétation en privilégiant les observations floristiques sur le terrain, et non pédologiques.

Avant la phase d'inventaire sur un territoire, cette pré-localisation établie par la DREAL peut servir comme un premier document d'alerte, imparfait tantôt par excès tantôt par défaut, mais couvrant tout le territoire et/ou comme la phase initiale d'un démarche d'inventaires.

La pré-localisation n'a donc pas vocation à se substituer aux démarches d'inventaires.

PRÉLOCALISATION DES ZONES HUMIDES - SAGE LAYON-AUBANCE

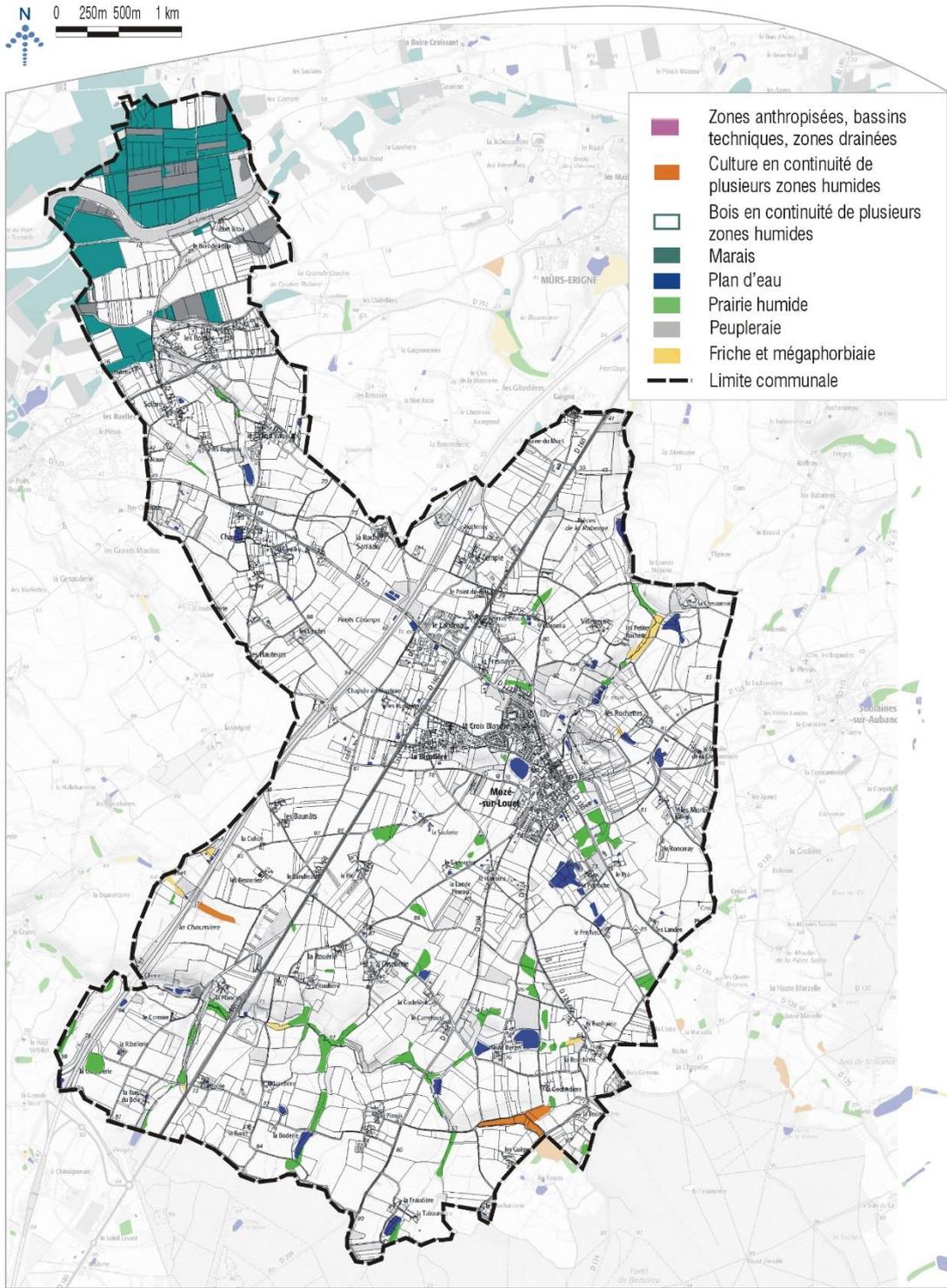


Fond cartographique : Cadastre
Source : SAGE Layon-Aubance

A15.66A

Prélocalisation de zones humides (Syndicat mixte du bassin du Layon et de l'Aubance)

PRÉLOCALISATION DES ZONES HUMIDES (DREAL)



Prélocalisation de zones humides (DREAL Pays de la Loire)

130

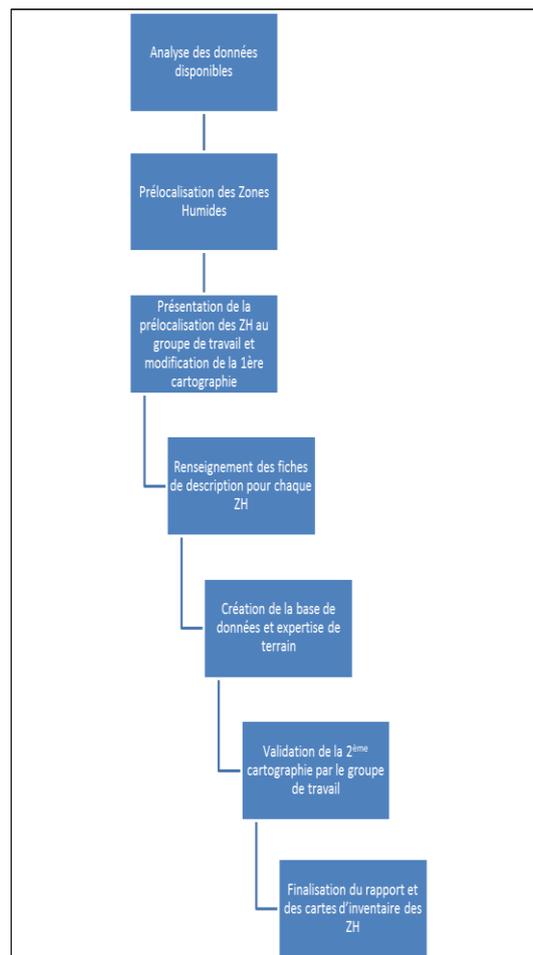
- **Inventaire communal des zones humides**

Dans le cadre la révision du PLU, **la commune a souhaité réalisé un inventaire des zones humides** à l'échelle du territoire communal.

La méthodologie s'appuie sur le guide technique réalisé par le Syndicat Mixte du bassin du Layon du SAGE Layon-Aubance. L'inventaire des zones humides s'est déroulé selon plusieurs étapes :

- La réalisation d'une prélocalisation des zones humides par la définition d'enveloppes à partir de la bibliographie existante,
- Consultation d'un groupe de travail constitué par différents acteurs (élus, exploitants agricoles) pour affiner la délimitation des zones et compléter leur caractérisation
- Une phase de terrain permettant une délimitation des zones humides communales par une expertise basée sur trois critères fondamentaux qui régissent la définition des zones humides : la présence d'eau, la présence de sols hydromorphes et la présence de végétation hygrophile.
- Finalisation de la cartographie et renseignement des fiches zones humides
- Intégration dans le document d'urbanisme

Les principales étapes sont reprises dans le schéma ci-dessous :



Typologie des zones humides

Le guide technique classe les zones humides une **typologie** prenant en compte la nature intrinsèque du terrain et les caractéristiques spatiales et paysagères de la zone. Ainsi, le SAGE Layon Aubance, s'est inspiré du **tronc commun national** pour le classement des zones humides de son territoire et a défini une typologie spécifique en **7 catégories** avec un code couleur :

- Plans d'eau
- Sources
- Mares
- Boisements humides
- Plaines alluviales
- Zones humides artificielles
- Prairies de bas-fond

Fonctionnalités des zones humides

Les zones humides sont dites fonctionnelles quand elles participent au moins à l'un des rôles suivants :

- intérêt floristique et faunistique, -
- intérêt culturel et pédagogique,
- intérêt pour la gestion quantitative de l'eau,
- intérêt pour la gestion qualitative de l'eau,
- intérêt économique.

Prélocalisation

Le but de la prélocalisation est de délimiter les zones où il y a la plus forte probabilité d'être en présence d'une zone humide. Dans le cas du SAGE Layon Aubance, la méthode choisie pour la prélocalisation à l'échelle du bassin versant est celle de la photo-interprétation et l'utilisation de l'indice topographique de Beven Kirkby (IBK).

132

Cette méthode est basée sur l'étude des photographies aériennes (orthophotos) et du SCAN 25 de l'IGN.

L'indice de Beven Kirkby est utilisé afin d'affiner cette prélocalisation. En effet, il représente la capacité d'un point à accumuler l'eau en fonction de la quantité d'eau qui s'y déverse et s'en échappe. C'est en fait un indice topographique ou morphologique d'estimation des zones saturées par l'eau (SAGE, 2009).

Dans le cadre de l'inventaire communal, la phase de prélocalisation a pris en compte ces différents outils, auxquels s'ajoutent la cartographie CORINE Land Cover, la cartographie du réseau hydrographique, la cartographie du contexte géologique et pédologique, les prélocalisations réalisées par le SAGE Layon- Aubance et par la MISE 49, ainsi que les portés à connaissance et inventaires réglementaires. Ces données ont été analysées par THEMA Environnement de façon à mieux appréhender la phase de terrain et à avoir une bonne idée du territoire communal avant cette phase.

Une fois les différentes zones humides identifiées et localisées sur le territoire, l'étape suivante consiste alors à **digitaliser** l'ensemble des zones en reprenant les **contours** afin de créer un **atlas de prélocalisation**, outil principal du futur inventaire.

Inventaire

Une fois la prélocalisation effectuée, il est nécessaire de vérifier l'existence des zones humides et de les qualifier en terme de typologie (typologie SAGE Layon Aubance décrite précédemment). La démarche participative a consisté à faire participer les acteurs locaux pour affiner la délimitation des zones et compléter leur caractérisation. En effet, les acteurs locaux détiennent une information riche et précise de leur territoire et constituent donc une importante source de données.

Dans un premier temps, le groupe de travail a été consulté afin de valider la cartographie de prélocalisation réalisée à l'aide des différentes données récoltées. Une réunion de travail a eu lieu le 9 septembre 2015 en mairie.

Suite aux données recueillies, THEMA Environnement a réalisé une vérification sur le terrain dans le but de définir une carte précise des zones humides fonctionnelles du territoire communal. Le périmètre défini par la prélocalisation a été prospecté à pied entre septembre et octobre 2015 (cf carte page 123). Des fiches d'identité ont été réalisées pour chaque zone humide.

Les inventaires de terrain se sont appuyés en premier lieu sur la **présence de végétation hygrophile**.

Le **critère d'inondabilité** et la présence d'eau tout ou partie de l'année est également un élément de caractérisation à prendre en compte dans le cadre de la méthodologie du SAGE Layon Aubance, notamment pour les parcelles situées en plaine alluviale, ainsi que les pièces d'eau (mares ou étangs). Elles sont généralement fonctionnelles car elles participent à l'expansion des eaux en période de crue et à la biodiversité floristique et faunistique.

Le groupe de travail s'est réuni une deuxième fois afin de valider la cartographie des zones humides fonctionnelles réalisée à l'issue la phase de terrain le 7 décembre 2015. Des vérifications sur le terrain se sont avérées nécessaires suite à certaines observations. La cartographie a été reprise à l'issue de cette vérification (voir page suivante).

Ajustement de la cartographie

La cartographie ayant été réalisée sur le terrain à l'aide d'un ordinateur GETAC géolocalisé, la phase cartographique en bureau n'a consisté qu'en un ajustement des polygones des zones humides définis sur le terrain et à leur assemblage pour figurer les zones humides fonctionnelles. Il a également été pris en compte les différentes remarques faites lors des échanges avec les acteurs locaux quant à la délimitation de ces zones.

L'opérateur de terrain après avoir exporté les éléments sous format SIG a vérifié le tracé des polygones définis en tant que zones humides. Il a en ensuite caractérisé les types de zones humides grâce à l'occupation du sol à l'intérieur de ces polygones.

Hors zones à urbaniser, les zones humides fonctionnelles répondant aux critères du SAGE Layon-Aubance seront intégrées dans le zonage du document d'urbanisme. Le report cartographique des zones humides suite aux investigations de terrain figure sur la carte page suivante.

Zones humides fonctionnelles identifiées

Une superficie totale de 145 hectares a été identifiée en tant que zones humides sur les 2600 hectares de la commune ce qui représente un recouvrement de 5,5 % du territoire.

		Nombre	Surface
ZH1	Plans d'eau et bordures	23	18,75
ZH2	Mares	50	1,82
ZH3	Plaines alluviales	7	12,57
ZH4	Prairies de bas-fond	49	50,13
ZH5	Sources	0	0
ZH6	Boisements humides	50	58,57
ZH7	Zones humides artificielles	18	3,12
TOTAL		197	144,96

Investigations botaniques et pédologiques pour la définition de zones humides sur les secteurs pressentis à l'urbanisation

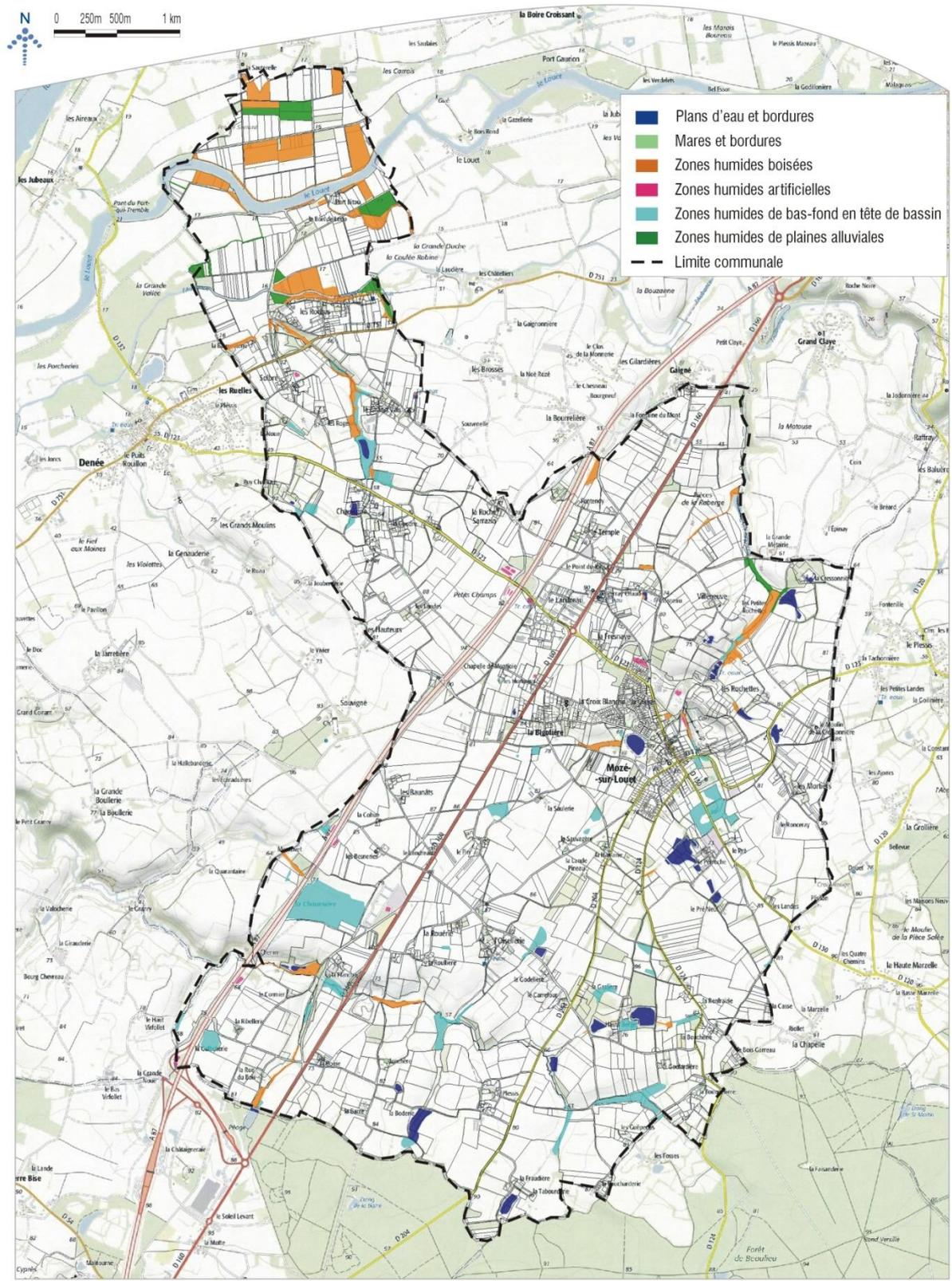
Dans les secteurs pressentis à être ouverts à l'urbanisation sur la commune, la délimitation des zones humides a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides (**critères pédologiques (nature des sols) et de végétation**) (voir tome 3 du rapport de présentation).

Enjeux :

- Localisation des zones humides pour assurer leur préservation

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

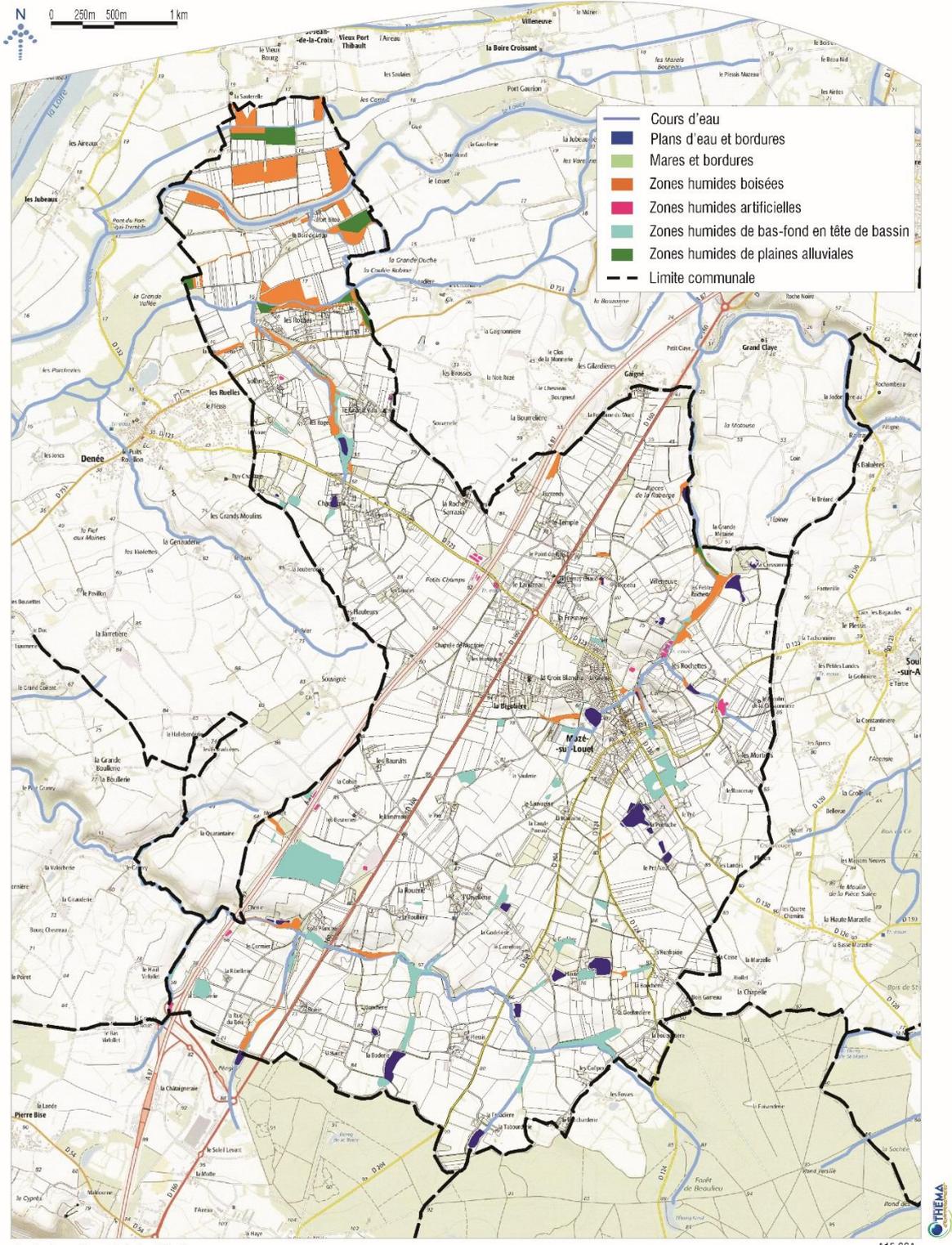
(DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE) OCTOBRE 2015



134

Inventaire des zones humides à l'issue du travail de terrain (document de travail)

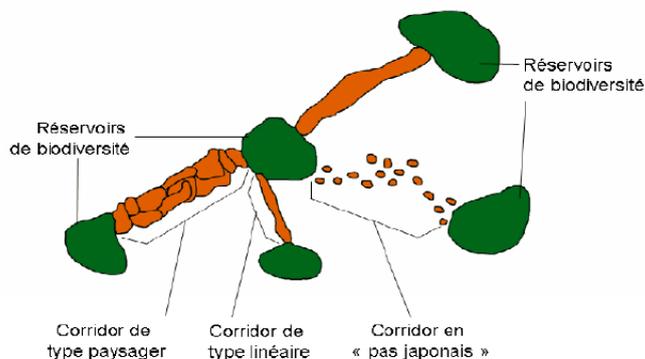
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



Inventaire final des zones humides

DÉFINITIONS

La Trame verte et bleue est un ensemble de continuités écologiques, composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques les reliant.



L'expression « **corridor écologique** » (ou « **Biocorridor** ») désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents [habitats](#) vitaux pour une [espèce](#) ou un groupe d'espèce ([habitats](#), sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

La Trame verte et bleue est constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres, définies par le Code de l'Environnement.

136

- Composante verte (article L. 371-1 II) :
 - 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
 - 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
 - 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14.

- Composante bleue (article L. 371-1 III) :
 - 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;
 - 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ;
 - 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

CONTEXTE RÉGIONAL

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Celui de la région Pays-de-la-Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

Le SRCE est un outil défini par la loi Grenelle II visant à diminuer la fragmentation écologique du territoire, sur lequel doit s'appuyer la définition de la trame verte et bleue du PLU.

Le document est constitué d'un diagnostic croisé des enjeux écologiques et socio-économiques à l'échelle régionale, d'une identification et d'une hiérarchisation des continuités écologiques cartographiée à l'échelle du 100 000^{ème}, ainsi que d'un plan d'action qui constitue la partie opérationnelle du SRCE.

La carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est présentée ci-après. **Elle matérialise les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques potentiels ainsi que l'ensemble des éléments fragmentant cette diversité :**

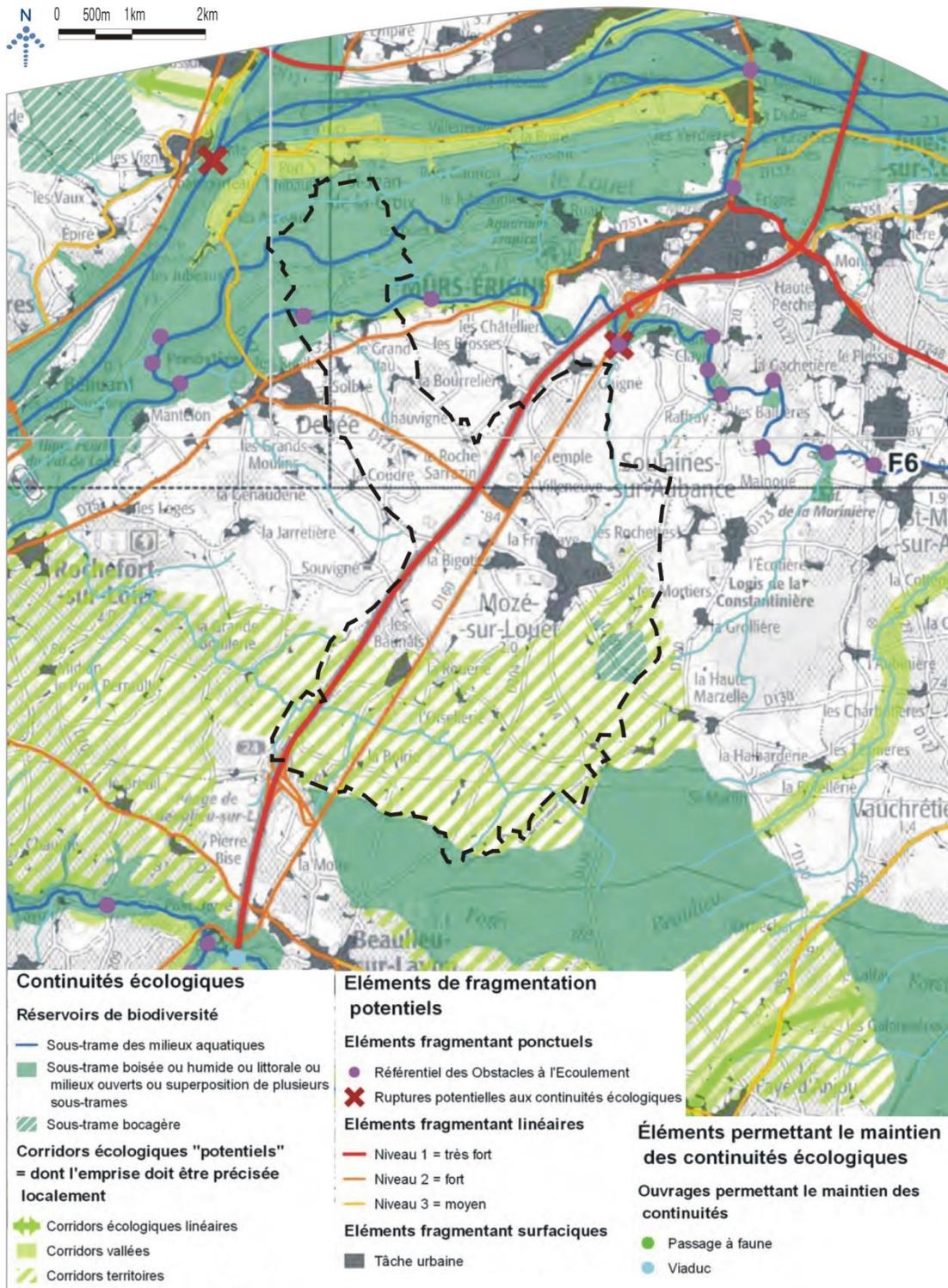
Continuité écologique	Éléments de fragmentation
Réservoirs de biodiversité	Éléments linéaires
La vallée du Louet et de l'Aubance ; Le secteur bocager au sud du bourg ; La Forêt de Beaulieu.	L'A87 D160 D123 (de l'intersection avec la D160 vers Denée)
Corridors écologiques potentiels	
Moitié sud de la commune - Corridor entre massifs boisés (forêt de Beaulieu), vallées de l'Aubance, du Layon et vallée de la Loire englobant secteur bocager au sud du bou	

ÉCHELLE DU SCOT LOIRE LAYON LYS AUBANCE.

Dans le cadre du diagnostic environnemental réalisé sur le territoire du ScoT de Loire en Layon, **la vallée de la Loire est définie comme un couloir écologique majeur du territoire.** Les zones humides du territoire jouent en particulier un rôle majeur dans l'accueil et le déplacement d'espèces et de populations d'oiseaux d'eau patrimoniales en particulier migrateurs et le refuge d'espèces nicheuses.

A l'échelle communale, la vallée de l'Aubance et du Louet, en lien avec la vallée de La Loire constitue un corridor d'importance majeur. La vallée du ruisseau de la Planche de Mozé, au sud est identifiée comme un corridor reliant la forêt de Beaulieu à la vallée de la Loire.

SRCE RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE



Fond cartographique : IGN
Source : DREAL Pays-de-la-Loire

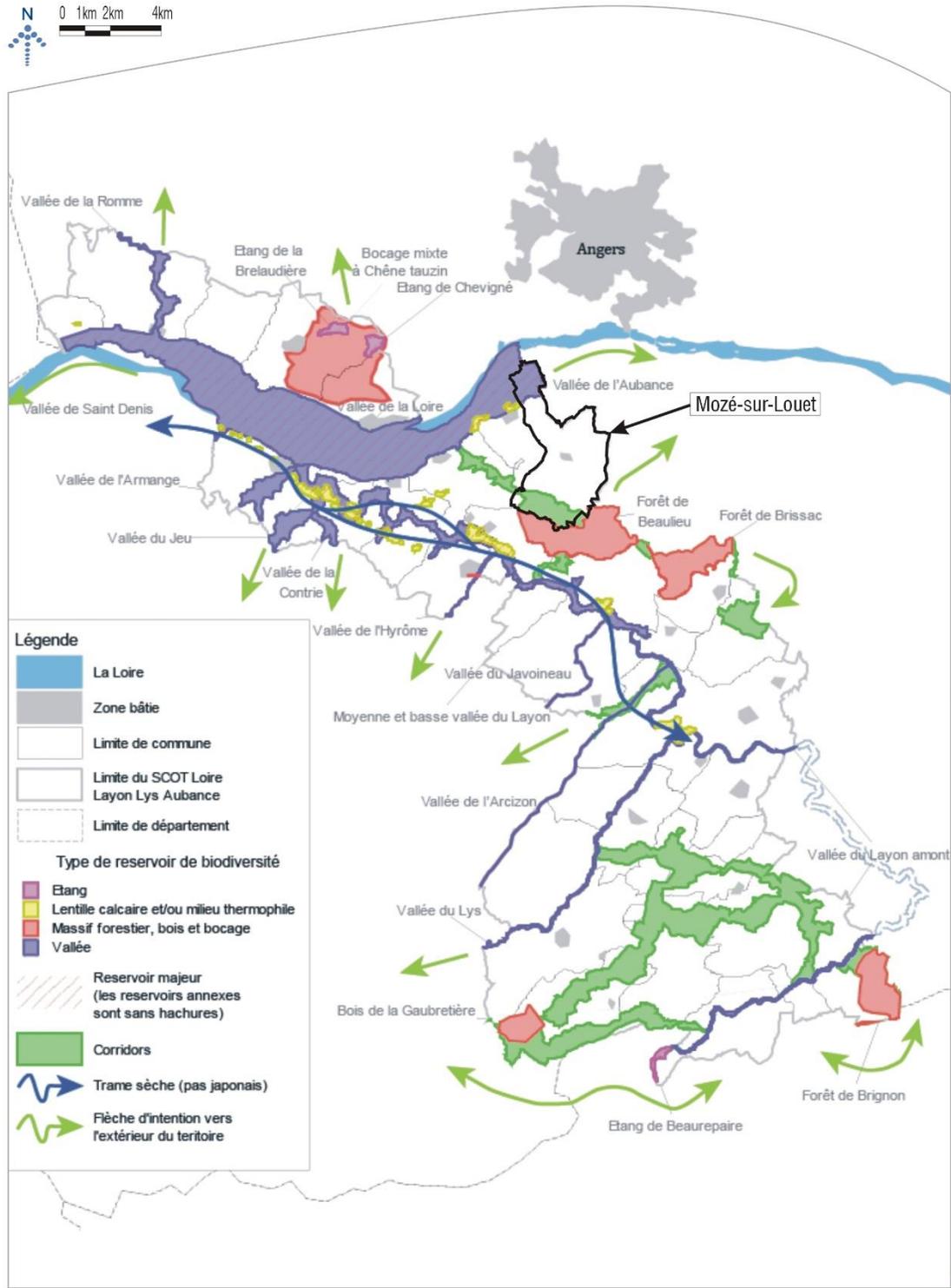
A15.66A



138

SCRE des Pays de la Loire

TVB DU SCOT DE LOIRE EN LAYON



Source : SCOT de Loire en Layon (juin 2014)

A15.66A

Armature verte et bleue

(source : SCOT Loire en Layon- document d'orientations générales du SCOT)

ÉCHELLE LOCALE.

Le volet trame verte et bleue est décliné à l'échelle locale et intégré au document d'urbanisme, en s'appuyant sur la note méthodologique réalisée dans le cadre du SCOT de Loire en Layon.

La méthodologie est la suivante :

- Etude des documents existants : en première approche, ont été analysés les documents d'ores et déjà produits à l'échelle du SCOT de Loire en Layon et intégrés au diagnostic comme éléments de cadrage et à l'échelle régionale (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Ces éléments constituent des référentiels d'entrée à la compréhension du fonctionnement écologique local et de son interaction avec les territoires voisins.

- Un certain nombre de données existantes ont par ailleurs été consultées :
 - Cartes d'Occupation du Sol - CORINE LAND COVER
 - Cartes des PPRI et des Atlas des zones inondables
 - Cartes et fiches des ZNIEFF (type I et II)
 - Cartes des Sites Natura 2000,
 - Carte des cours d'eau
 - Orthophotoplans

L'analyse a porté à la fois sur les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire (biodiversité remarquable) mais également sur les espaces stratégiques pour la biodiversité dite ordinaire (espace agricole, petits bois, friches, ruisseaux, mares...), sur leur interrelation et les discontinuités auxquelles les échanges font face (coupures écologiques de type infrastructures linéaires, routières ferroviaires, urbanisation...).

140

- Définition des trames et sous-trames

Les différentes trames écologiques du territoire communal ont été identifiées et prélocalisées à partir des éléments précédents, des photographies aériennes et d'investigations de terrain:

Les investigations de terrain ont eu lieu en septembre 2015. Les éléments de la prélocalisation ont été parcourus à pied par un chargé d'étude de THEMA Environnement.

On notera qu'il ne s'agit pas là de procéder à la réalisation d'inventaires exhaustifs faune flore.

Au cours des investigations, les cartographies ont été vérifiées et ajustées, et les éléments des sous-trames ont été caractérisés (fonctionnalités, enjeux, dégradations, menaces, espèces présentes,...).

Les sous-trames identifiées sont de différentes natures :

- la sous-trame des milieux boisés et bocagers,
- la sous-trame des milieux ouverts (cultures, vignobles),
- la sous-trame herbacée,
- la sous-trame des milieux humides et aquatiques.

Pour chaque sous-trame considérée, il a été procédé à l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

L'examen des réservoirs de biodiversité a été fait en considérant :

- leur degré de naturalité,
- leur intérêt écologique (habitats, espèces rares, endémiques...),
- leur surface,
- leur degré de fragmentation,
- leur position dans le paysage.

S'agissant de la pression anthropique, une attention particulière a été portée aux usages qui s'exercent sur les réservoirs en étudiant les modalités de gestion des milieux rencontrés, les activités économiques existantes au sein de la zone ou de ses abords proches, la fréquentation humaine liée à la pratique de loisirs...

- **Trame bleue**

Les continuums aquatiques et/ou humides ont pris en compte les éléments suivants :

- les cours d'eau (notamment, le Layon et ses affluents) et les fossés,
- les zones humides identifiées dans le cadre de l'inventaire communal

Leur définition s'est appuyée sur l'inventaire des zones humides réalisée à l'échelle communale (voir ci-avant).

- **Trame verte : sous-trame de milieux boisés/bocage**

Les continuums de milieux boisés ont pris en compte :

- les boisements et les zones de bocage dense identifiés sur la base de photographies aériennes récentes,
- les zonages réglementaires à dominante de milieux boisés.

- **Trame verte : sous-trame de milieux ouverts**

Les continuums de milieux ouverts ont pris en compte :

- les espaces agricoles et vignobles identifiés sur la base de photographies aériennes récentes,

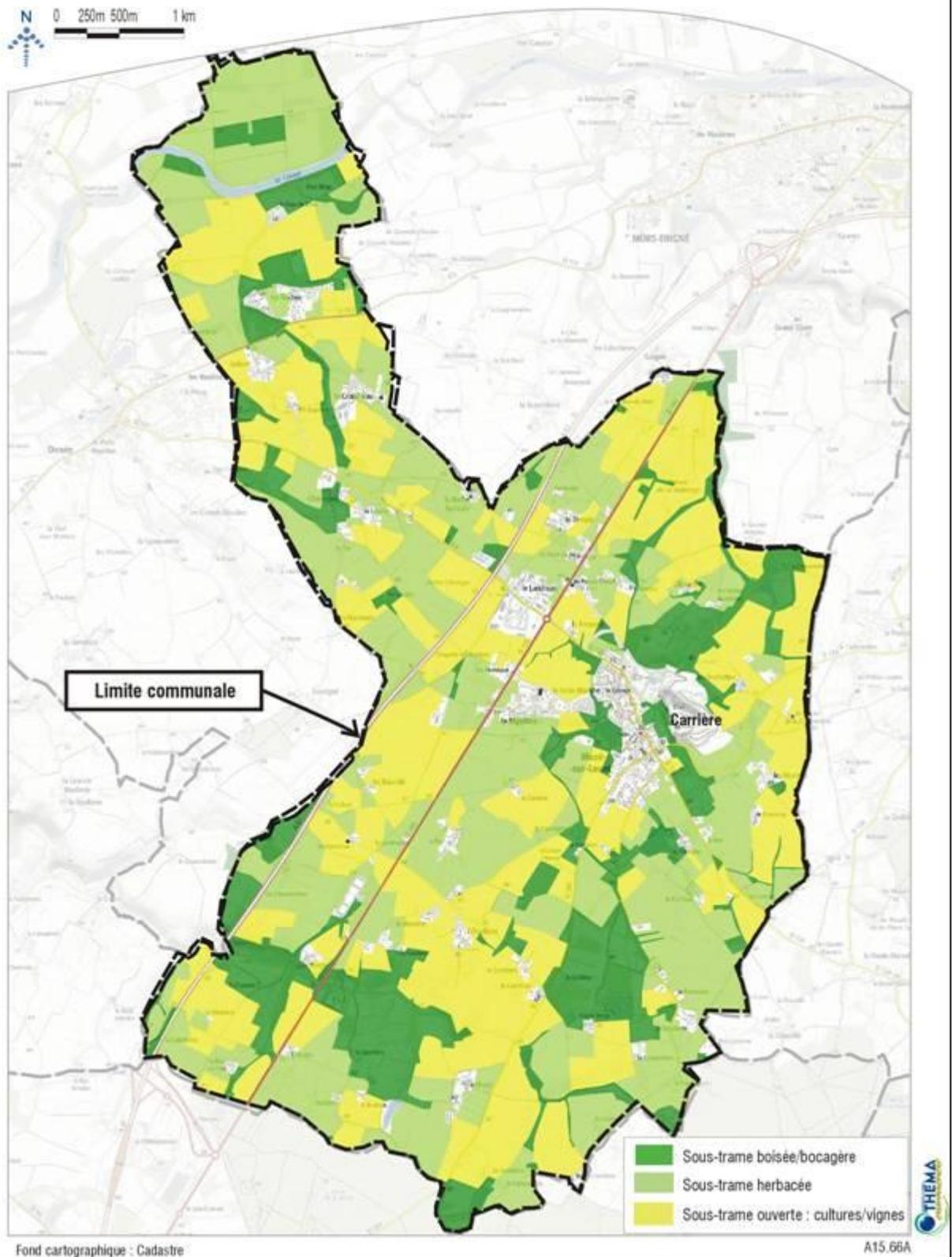
- **Trame verte : sous-trame herbacée**

Les continuums de milieux ouverts ont pris en compte :

- les espaces agricoles et vignobles identifiés sur la base de photographies aériennes récentes,

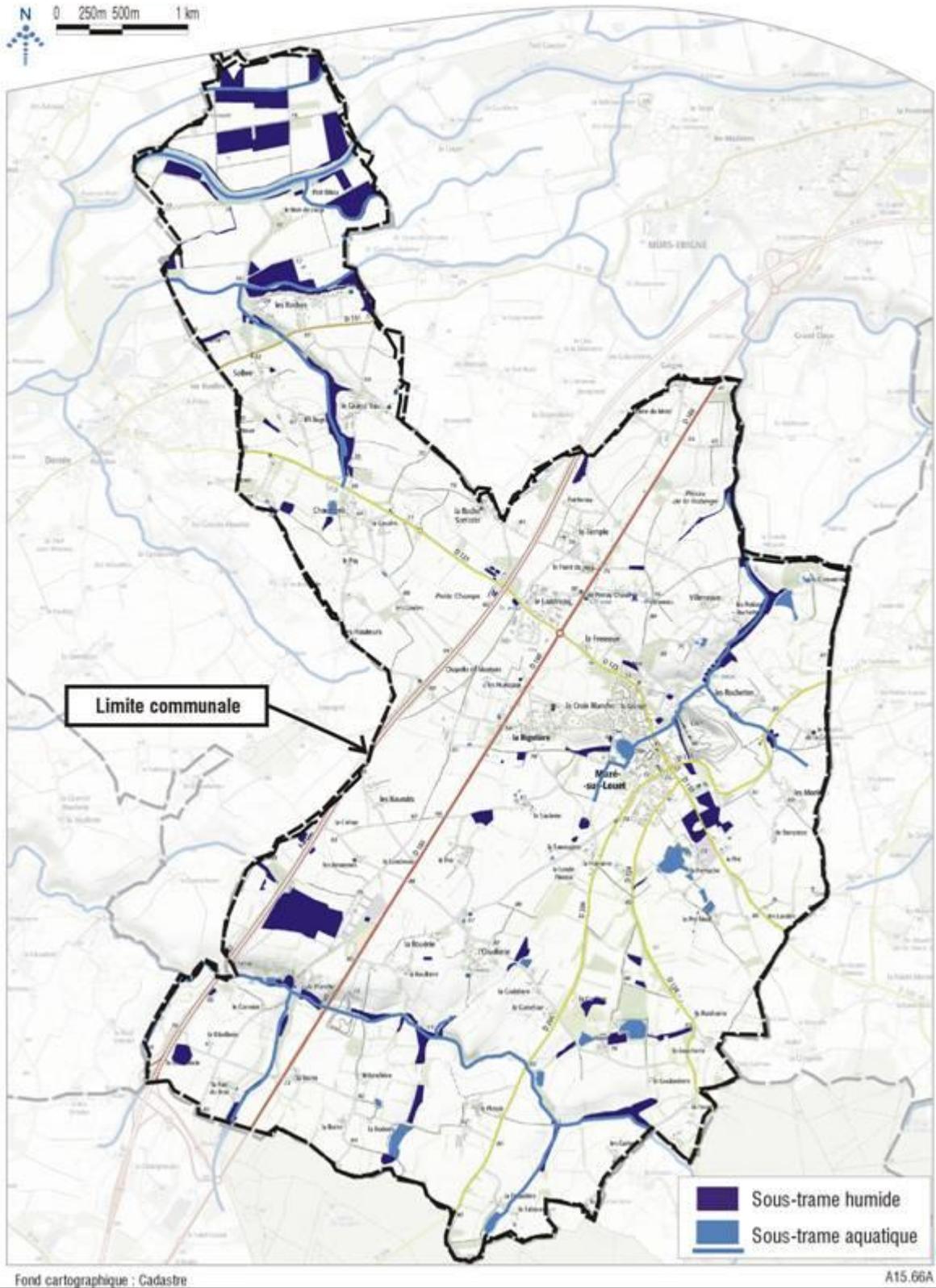
Ces différentes trames sont cartographiées pages suivantes.

TRAME VERTE



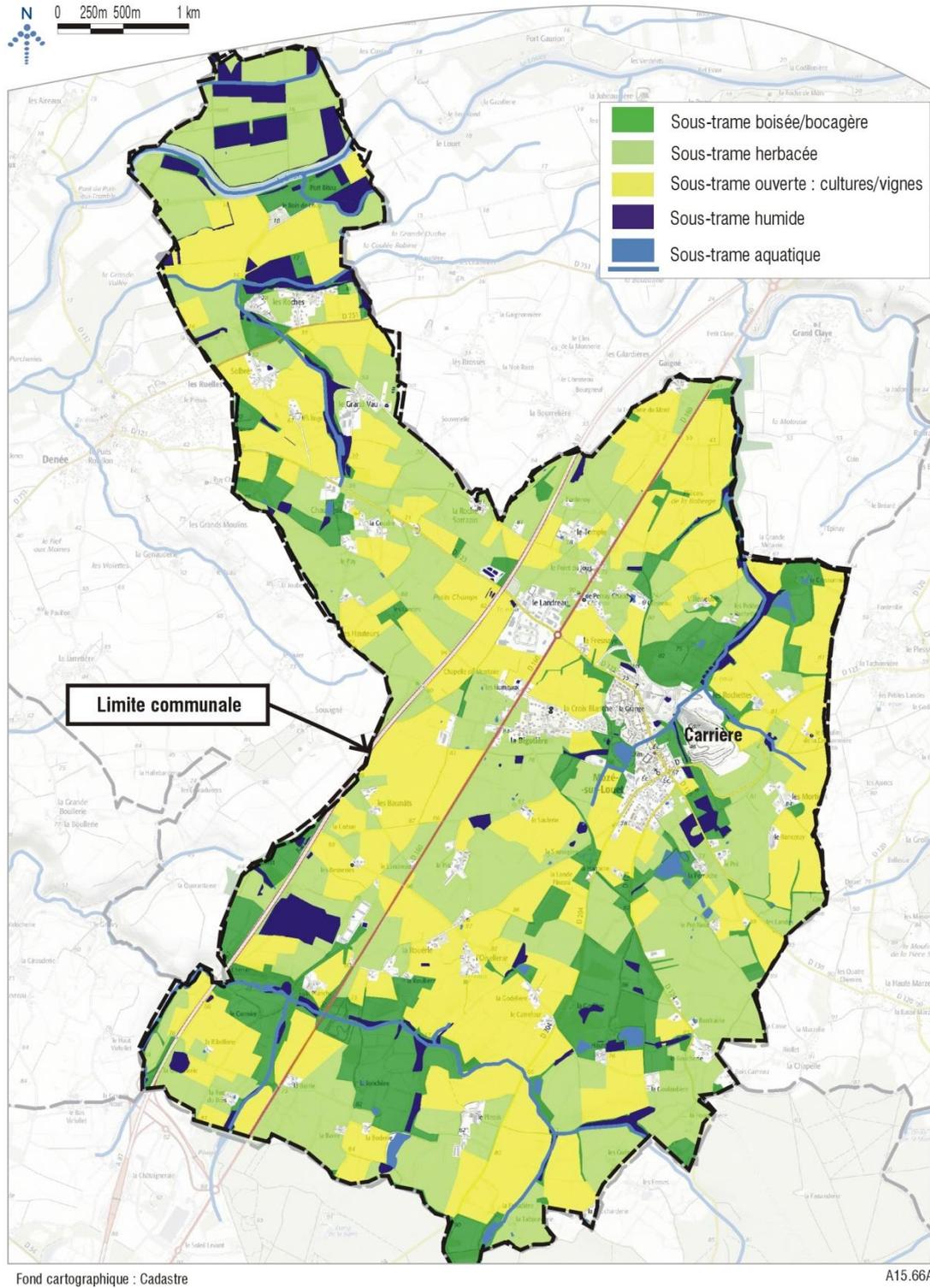
Carte : Trame verte

TRAME BLEUE



Carte : Trame bleue

TRAME VERTE ET BLEUE



144

Carte : Trame verte et bleue

L'analyse à plus grande échelle (voir ci-dessus) et les investigations de terrain réalisées permettent d'identifier les réservoirs de biodiversité suivants :

- Vallée de l'Aubance et du Louet,
- Coteau schisteux de Mantelon

Approbation

- Petit Pré et secteur sud
- Forêt de Beaulieu
- Bois de feuillus et maillage de haies répartis sur le territoire

Les continuités écologiques ont été identifiées par :

- interprétation visuelle : Les corridors potentiels ont été identifiées en première approche par photointerprétation à partir de photographies aériennes,
- analyse des distances entre les réservoirs de biodiversité par SIG,
- analyse de la perméabilité des milieux aux déplacements de groupes d'espèces cibles et le calcul de continuum (par SIG) pour chaque type de milieu (forestiers, thermophiles, humides...),
- analyse des éléments de fragmentation : discontinuités naturelles ou anthropiques (urbanisation, infrastructures linéaires de transport...).

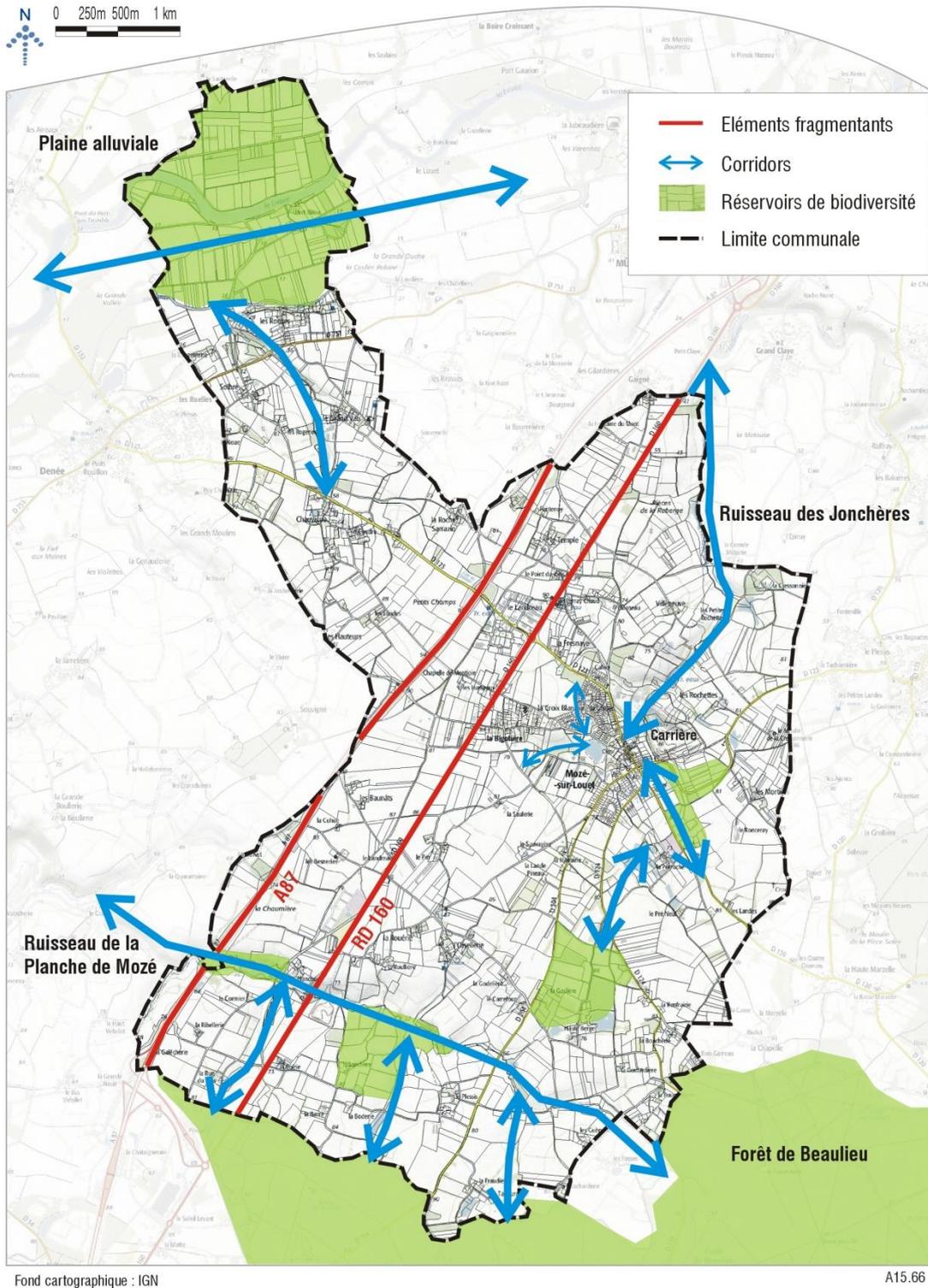
Les corridors écologiques identifiés sont les suivants :

- Vallée de l'Aubance et du Louet,
- Vallon du ruisseau des Jonchères
- Vallée du ruisseau de la Planche de Mozé,
- Ensemble du maillage de haies et de boisements

Entre ces deux corridors, la RD 160 et l'A87 constituent de réels obstacles difficilement franchissables pour certaines espèces animales (grande faune, en particulier). Les abords de la RD 160 constituent un axe de déplacement préférentiel pour les sangliers (les cervidés sont absents dans ce secteur sur le plateau (source : représentant de l'association communale de chasse)).

A partir de là, une carte de synthèse des trames vertes et des trames bleues a été établie (voir page suivante).

PRINCIPAUX CORRIDORS ET RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ



146

Principaux corridors et réservoirs à l'échelle communale

Enjeux :

- **Prise en compte des continuités écologiques**
- **Eviter la fragmentation des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité**

PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

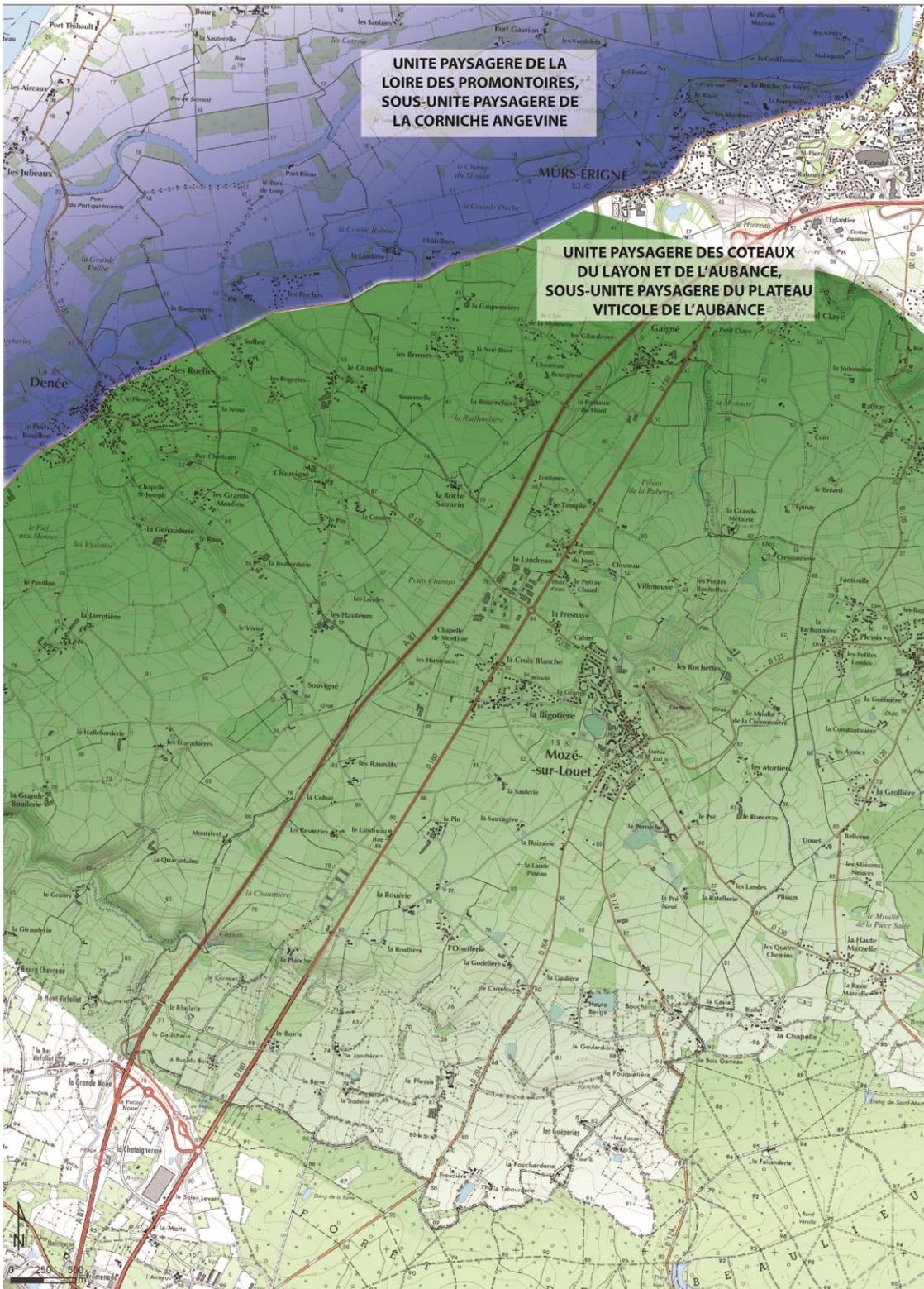
LES RISQUES ET NUISANCES

LES UNITÉS PAYSAGÈRES IDENTIFIÉES DANS LE CADRE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DES PAYS-DE-LA-LOIRE

L'Atlas des paysages des Pays-de-La-Loire en cours de réalisation, actualisant l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, édité en 2003, situe la commune de Mozé-sur-Louet sur deux unités paysagères :

- Les coteaux du Layon et de l'Aubance, sous-unité paysagère du plateau viticole de l'Aubance (pour la partie située au sud de la RD 751).
- La Loire des promontoires, sous-unité paysagère de la corniche angevine (pour la partie située au nord de la RD 751)

LES UNITES PAYSAGERES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DES PAYS-DE-LA-LOIRE



UNITÉ PAYSAGÈRE DES COTEAUX DU LAYON ET DE L'AUBANCE, SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU VITICOLE DE L'AUBANCE

GRADIENT VITICULTURE - BOCAGE

Ce plateau viticole incisé de la vallée de l'Aubance, prend appui au sud sur les bois et forêts de Beaulieu et de Brissac. Il se caractérise par l'association entre bocage et viticulture avec un double gradient est-ouest très perceptible à l'échelle de la sous-unité et nord-sud au niveau de territoire communal (vignobles plus importants au nord-est). Les ondulations du plateau sont soulignées tantôt par les rangs de vignes, tantôt par les haies bocagères.



Alternance entre bocage et viticulture (secteur de Villeneuve)

Les fonds de vallons accueillent préférentiellement un bocage dense délimitant des prairies et parcelles cultivées. Ainsi, on trouve une alternance entre l'échelle intime des paysages fermés des fonds de vallons humides et densément végétalisés, et, l'ouverture, des paysages amples des plateaux ondulés.

149

Echelle plus intime et dominance bocagère dans les creux de vallons (secteur de Fontenoy)

Le jeu du relief associé à la trame végétale génère un large panel de vues : parfois courtes, parfois longues et dégagées. Clochers et silhouettes de bourgs sur le coteau de l'Aubance au travers d'un cadre végétal constituent des points d'appel et révèlent la pression urbaine de l'agglomération angevine notamment aux abords de l'A87.



Mise en scène du paysage par de grandes covisibilités : Clocher de Murs-Erigné au premier plan et agglomération angevine sur l'horizon (secteur de Closneau)

CONTRASTE ET ALTERNANCE

L'Aubance au nord de la commune (avant son insertion dans le val de Loire) et le réseau de ruisseaux secondaires associés comme le ruisseau de la planche de Mozé, mais aussi celui de Chauvigné suivent une même orientation sud-est - nord-ouest entaillant le plateau de schistes armoricains. Au nord les vallons secondaires nord-sud, comme le ruisseau des Jonchères, entaillent eux-aussi le plateau. Ce double jeu induit de forts moutonnements sur le plateau particulièrement ondulé sur le territoire de Mozé. Le paysage s'arrondit et s'articule autour d'ondulations soulignées par les rangs de vignes ou les haies bocagères qui guident et orientent les vues sur le patrimoine ou sur le grand paysage. Les vallées sont profondes et encaissées, aux coteaux dissymétriques, présentant une alternance d'affleurements rocheux, de boisements et de vignes.



Ondulations viticoles des coteaux de l'Aubance au nord-est (secteur des Rochettes)

150

Des coteaux aux fonds de vallée pour rejoindre ensuite les coteaux opposés, les ambiances paysagères jouent sur le contraste et l'alternance entre paysages ouverts et fermés, paysage d'échelle monumentale et d'échelle intime, terroirs ensoleillés et chauds et prairies fraîches et ombragées, entre vues longues et dégagées mettant en scène le territoire et les vues courtes ... Les différentes routes secondaires qui permettent d'appréhender ce territoire, offrent des itinéraires variés et changent souvent de coteaux, traversent en de nombreux points les cours d'eau, renforçant ainsi le sentiment d'alternance et de contraste dans une perception et une approche animée, active et toujours changeante des paysages.

UN APPUI SUR LA LISIÈRE BOISÉE

Outre les boisements de coteaux, les petits bois épars en appui des parcs des châteaux et demeures viticoles, deux massifs forestiers, les forêts de Beaulieu, et de Noizé ferment au sud le paysage. Au droit des lisières boisées, ces massifs font écran, bloquent le regard et constituent une limite physique et visuelle franche.

UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA LOIRE DES PROMONTOIRES, SOUS-UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA CORNICHE ANGEVINE

Dans son arrivée dans le massif armoricain, la vallée ligérienne est moins large qu'en amont d'Angers, ce qui donne plus d'importance au dialogue de coteau à coteau. La partie au nord de la RD 751 de la commune de Mozé-sur-Louet s'inscrit dans cette unité paysagère qui intègre aussi les rivières du Louet et de l'Aubance. Ces coteaux offrent une perception très végétale de la vallée, le regard glisse sur une « mer verte », les houppiers des peupliers qui suppriment tout effet de profondeur et de relief, et occultent la perception des prairies bocagères et l'urbanisation des îles. En hiver, l'absence de feuillages et l'inondation du val donnent toute la mesure de la puissance du fleuve et de l'échelle de la vallée.



Le Val de Loire depuis les hauteurs des Rogeries

La Loire et ses différents bras ou affluents comme le Louet et l'Aubance sur la commune de Mozé-sur-Louet se répartissent sur l'ensemble du fond de vallée, dessinant de vastes îles, qui présentent une organisation paysagère équilibrée avec alternance d'îles cultivées, urbanisées et souvent plantées de peupliers et d'étendues d'eau plus ou moins importantes en fonction des saisons.



Le Louet et ses denses ripisylves

Le coteau de l'Aubance est particulièrement marqué au niveau du site des Roches et de la confluence avec le petit vallon, présentant des affleurements rocheux et dessinant une ligne visuelle forte dans le paysage communal non seulement depuis le val mais aussi depuis le vallon secondaire entre les Roches et le Grand Vau.

151



Coteau de l'Aubance arboré et ponctué de quelques demeures depuis le val

Coteau viticole de Loire rive droite, perception furtive dans l'axe de la RD 123

Quelques constructions sur tertre (Le Bois du Loup) ou en appui sur des levées secondaires bordant le Louet (Port Bitou) animent le cœur de la vallée sur la commune : ces habitations dans la vallée sont installées sur des tertres, traditionnellement maçonnés en pierre de schiste, le mur étant utilisé comme soutènement. Ce mur n'est pas forcément visible. En effet les crues ont provoqué des fissures importantes ce qui a incité les propriétaires à combler devant le tertre en protection, dans la mesure où ils étaient propriétaires du terrain situé en contre-bas. Les habitations principales sont généralement orientées dans le sens du courant pour offrir une moindre résistance à la force des eaux de Loire en crue.



Tertre du Bois aux Loups

LES SPÉCIFICITÉS DU PAYSAGE COMMUNAL

LA FORCE DES COVISIBILITÉS VERS LE VAL DE LOIRE ET L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

Le territoire au nord du bourg de Mozé-sur-Louet, du val de Loire à l'ouest à la vallée de l'Aubance au nord-est est particulièrement marqué par l'importance des vues longues et dégagées depuis les points hauts qui ancrent Mozé-sur-Louet dans les paysages ligériens et dans le territoire de l'agglomération angevine particulièrement identifiable par les silhouettes des immeubles, le triptyque constitué par le château, la cathédrale et la tour Saint-Aubin. Ces points hauts d'observatoire, s'ils permettent de « bien voir » sont susceptibles d'être « bien vus » en retour et revêtent de ce fait une certaine sensibilité.

152

La qualité des paysages et des jeux de relations visuelles de coteau à coteau, rappelle la reconnaissance du Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO. Si le secteur au nord-ouest de la RD 751 est inscrit, le reste de la commune est couvert par la zone tampon. Depuis les hauteurs des Rogeries, d'incroyables panoramas portent le regard au-dessus des frondaisons vers le clocher d'un bourg rive-droite.



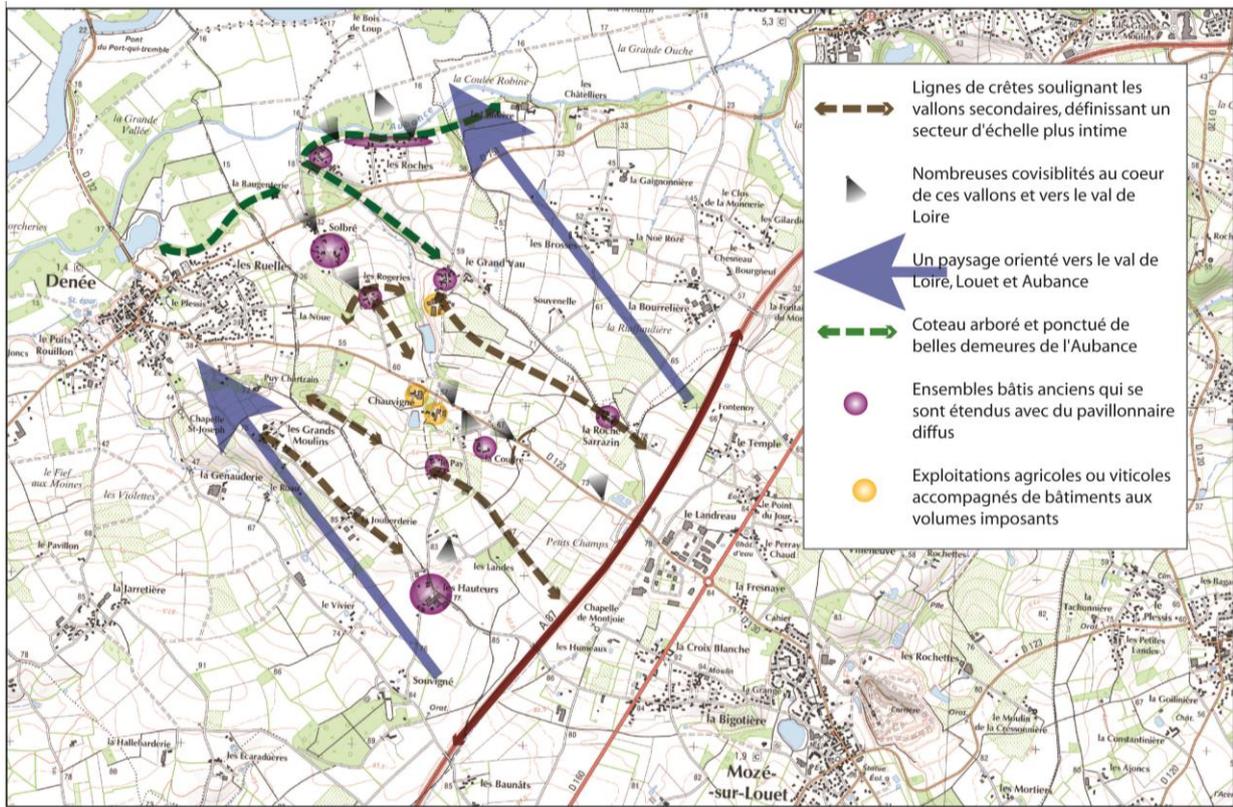
Depuis les Rogeries, parfaite lecture du coteau ligérien rive droite

Aux franges nord de Mozé-sur-Louet, large panoramique sur le hameau de Gagné, Murs-Erigné et l'agglomération angevine en arrière-plan

A une échelle plus restreinte, les ondulations viticoles s'offrent, se montrent et sont soumises à un ensemble de relations visuelles très fortes de coteau à coteau. Elles constituent des paysages harmonieux qui prennent socle sur la notion de terroirs. L'importance des relations de covisibilités leur confère une très grande sensibilité paysagère, tout nouvel aménagement ayant un impact visuel majeur dans ces paysages ouverts et au relief prononcé nécessitant une réflexion fine sur la gestion des terrassements.

ENTRE PLATEAU ET VAL, L'AMBIANCE SPÉCIFIQUE DU SECTEUR DES ROGERIES, CHAUVIGNÉ – LA ROCHE SARRAZIN

Ce secteur s'inscrit comme une transition entre le plateau ondulé bocager et viticole et le val de Loire, Louet et Aubance. A l'échelle des paysages communaux, ils proposent une ambiance particulière, d'échelle plus intime, aux lignes de crêtes orientées, mettant en scène progressivement la descente vers l'Aubance et le Louet. Une ligne visuelle forte dans le paysage communal se dessine entre les Roches et le Grand Vau.



153

Le bâti regroupé en petits hameaux propose une architecture de caractère, déclinant de nombreux manoirs et belles demeures, accompagnés de quelques grands arbres singuliers par leur silhouette (comme des cèdres). Des extensions pavillonnaires récentes, ont souvent pris appui sur ces ensembles bâtis sans pour autant en respecter la composition ni les codes architecturaux. Ils définissent aujourd'hui des premiers plans contrastés qui ont tendance à banaliser les paysages.



Hameau des Roches :

Bâti ancien de caractère en appui sur le coteau



Extensions résidentielles sur le rebord de plateau à rejoindre la RD 751

Ce secteur accueille par ailleurs de nombreux sièges d'exploitations viticoles et de polyculture élevage, sur des terrains ondulés imposant une prise en compte fine de la topographie dans le cadre de l'implantation et/ou extension de ces bâtiments d'envergure.

LA PONCTUATION DU TERRITOIRE PAR UN PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE

En dehors des bourgs, les ondulations viticoles et bocagères sont jalonnées de nombreux châteaux, manoirs et demeures (Fontenoy, la Créssonnière, la Coudre ...) qui s'ouvrent ponctuellement sur les vallons secondaires, et s'inscrivent souvent au cœur de bois et parcs arborés qui ont tendance à les masquer. Quelques propriétés viticoles ont planté des pins parasols (probablement lors de la campagne de plantation instaurée sur l'ensemble du territoire du Layon et de l'Aubance dans les années 1990) qui se développent et constitueront avec leur développement des repères importants dans le paysage. Ils sont parfois confortés par des cyprès comme au niveau des Rochettes.



Cyprés et Pins Parasol marquant le chemin d'accès au domaine des Rochettes

Certains hameaux sont par ailleurs marqués par des moulins qui soulignent les lignes de crêtes, des croix qui marquent les carrefours de chemins ... ces éléments patrimoniaux ponctuent le paysage communal et contribuent à son caractère et à la force paysagère de ce terroir viticole.

154



Moulin de la Roche Sarrazin



Moulin de la Croix Blanche

LA PERCEPTION DU BOURG ET SA RELATION PARTICULIÈRE À LA CARRIÈRE TPPL

La compréhension de la perception du bourg dans son paysage aujourd'hui est indissociable de l'évolution de la carrière qui le limite dans sa frange nord. Historiquement implanté dans le vallon du ruisseau des Jonchères à la confluence avec un petit vallon secondaire, le cœur ancien du bourg de Mozé-sur-Louet reste dominé par le clocher de son église que l'on aperçoit au travers des haies bocagères, jeux de merlons et toitures des extensions.

Carte d'Etat-major



La carrière exploite les roches volcaniques (basaltes en coussin ayant été formés sous la surface marine, microgranite) et présente des fronts de taille imposants qui modifient profondément le relief et la configuration du paysage. Depuis l'ouest du bourg, ils marquent l'horizon du bourg.



Depuis le secteur de la Bigotière

Les matériaux exploités sont destinés à des usages très diversifiés liés aux travaux publics (sables, graves, blocs, ...). Leur exploitation engendre de fait un trafic PL important et une modification de la desserte, qui a induit la création de voies de délestage au niveau du bourg. L'entrée nord-ouest du bourg décline ainsi dans un premier temps un registre routier (emprise très large) au cœur d'une végétation bocagère dense masquant les abords du site d'exploitation avant d'entrée dans le tissu urbain proprement dit. L'accès nord-est a été dévié du fait de l'extension de la carrière, modifiant l'approche sur le site et sa perception par le jeu de modelés de sols plantés aléatoirement créant un filtre entre les espaces ruraux et la carrière. L'ensemble des rues du bourg a été aménagé notamment pour réduire les vitesses de circulation (jeux de chicanes).



A gauche
Accès TPPM



A droite
Entrée sud-est



Contraint au nord par les extensions successives de la carrière (site économique d'importance pour la commune), son développement résidentiel, principalement sous forme pavillonnaire s'est organisé sur les ondulations sud entre lignes de bocage et quelques parcelles de vignes, rejoignant les hameaux de la Bigottière et de la Croix Blanche. Prenant appui sur un espace agréable autour d'un plan d'eau qui rassemble bon nombre des équipements communaux. Quelques parcelles en continuité des extensions et cadrées de haies bocagères seront propices si cela s'avère nécessaire à l'extension du bourg.

PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET NUISANCES

MONUMENTS HISTORIQUES

Trois ensembles architecturaux bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques associés à des périmètres de protection de 500 mètres. Deux d'entre eux sont localisés au moins en partie sur le territoire communal, le périmètre du troisième (localisé à Denée) interceptant le territoire communal (Cf. carte de localisation pages suivantes).

LE MOULIN À VENT DE LA BIGOTTIÈRE

Ce moulin à vent, à farine a été inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté le 28 décembre 1984.

« Le moulin à vent de la Bigottière, daterait du 3e quart 17e siècle ou de 1750. Il est de type cavier, sur pierre schisteuse. Il a cessé son activité en 1908. Les ailes Berton dont il était équipé ont disparu ainsi qu'une grande partie des mécanismes. Sa protection a été obtenue dans le cadre d'une campagne thématique. Il a été remis au vent en 1987, après la pose d'une hucherolle et d'ailes neuves (Berton). » (extrait du site www.culture.gouv.fr)



Moulin de la Bigottière

LE DOMAINE DE LA NOUE

Le Domaine de la Noue est un ensemble bâti sous forme de clos angevin, situé sur deux communes : Mozé-sur-Louet et Denée. La maison, le jardin, la folie, et les murs de clôture ont été inscrits au titre des Monuments Historiques par l'arrêté du 16 février 1995.

« Demeure de type clos angevin. Corps de logis des 17e et 18e siècles, peu modifié au 19e siècle, aménagé en 1889 par le collectionneur Alfred Jubien. » (extrait du site www.culture.gouv.fr).



LE CHÂTEAU DE SOUVIGNÉ

Ce château, situé sur la commune de Denée, date du 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Les façades et toitures du château et des communs ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 20 août 1976.



SITES

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La commune de Mozé a donc été inscrite le 30 novembre 2000 sur la liste du patrimoine mondial. Le Val du Louet fait partie d'un vaste ensemble inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO englobant le Val de Loire entre Sully sur Loire et Chalonnes (soit 280 km de val), le reste du territoire communal étant inscrit en zone tampon.

Pour les parcelles inscrites sur la liste de l'UNESCO, elle est partie prenante et s'est engagée, au travers de la charte d'engagement signée le 25 novembre 2002, à :

- contribuer, dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions, à la valorisation du site Val de Loire – patrimoine mondial, dans le respect de l'intégrité de ses paysages culturels vivants ;
- renforcer l'attractivité du Val de Loire – Patrimoine mondial par une exigence de qualité dans leurs interventions en matière de préservation du patrimoine paysager, naturel et bâti, de développement économique et social du territoire et d'accueil résidentiel et touristique ;
- utiliser, avec le concours de la Mission Val de Loire, le label UNESCO, selon les modalités d'un cahier des charges validé par la Conférence territoriale ;
- se concerter avec les différents partenaires institutionnels, privés et publics du site, pour instaurer un échange permanent d'informations sur leurs initiatives respectives en matière de valorisation du paysage culturel ligérien ;
- participer à des actions de coopération avec les collectivités territoriales des sites inscrits au Patrimoine mondial, notamment le long des grands fleuves mondiaux ;
- développer des programmes d'actions, concertés et concrets, de mise en valeur conformes aux principes de l'inscription.

159

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE

Pour figurer sur la liste du Patrimoine Mondial, les sites doivent avoir une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection de l'UNESCO. Le Val de Loire répond ainsi à 3 des 10 critères, comme le rappelle le site du Patrimoine Mondial (valdeloire.org) :

- **critère (i) > Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain** : le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours, mais plus particulièrement pour ses châteaux de renommée mondiale, comme celui de Chambord. La Loire a par ailleurs façonné tant les paysages ruraux, dans l'organisation du sol et des types de cultures (maraîchage, vignes) que les paysages urbains. Les établissements humains, fermes isolées, bourgs et villes traduisent à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties du fleuve et leur évolution historique. L'architecture en tuffeau et en ardoise, l'habitat troglodytique, la trame urbaine, en portent témoignage ;
- **critère (ii) > Témoigner d'un échange d'influences considérable** pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie,

des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages : le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte témoignage sur un échange d'influences, de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'histoire. La Loire a été un axe de communication et de commerce depuis la période gallo-romaine jusqu'au XIXe siècle, favorisant ainsi le développement économique de la vallée et des villes. Les nombreux ouvrages destinés à chenaliser le fleuve pour la navigation et à protéger hommes et terres contre les inondations en témoignent, tels que les nombreux ports ou les levées parfois maçonnées qui longent le fleuve ;

- **critère (iv) > Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage** illustrant une ou des périodes significatives de l'histoire humaine : le paysage de Val de Loire, et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale. L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe de l'ouest au Moyen Âge ainsi qu'à la Renaissance, quand le Val de Loire fut le lieu du pouvoir royal, est illustrée par les édifices et châteaux qui en ont fait la célébrité : abbayes bénédictines d'abord, forteresses médiévales ensuite transformées à la Renaissance en demeures d'agrément, dotées de jardins et ouvertes sur le paysage. Aux XVe et XVIe siècles, le Val de Loire a constitué une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, et a participé au développement de l'art des jardins et à l'émergence de l'intérêt pour le paysage.

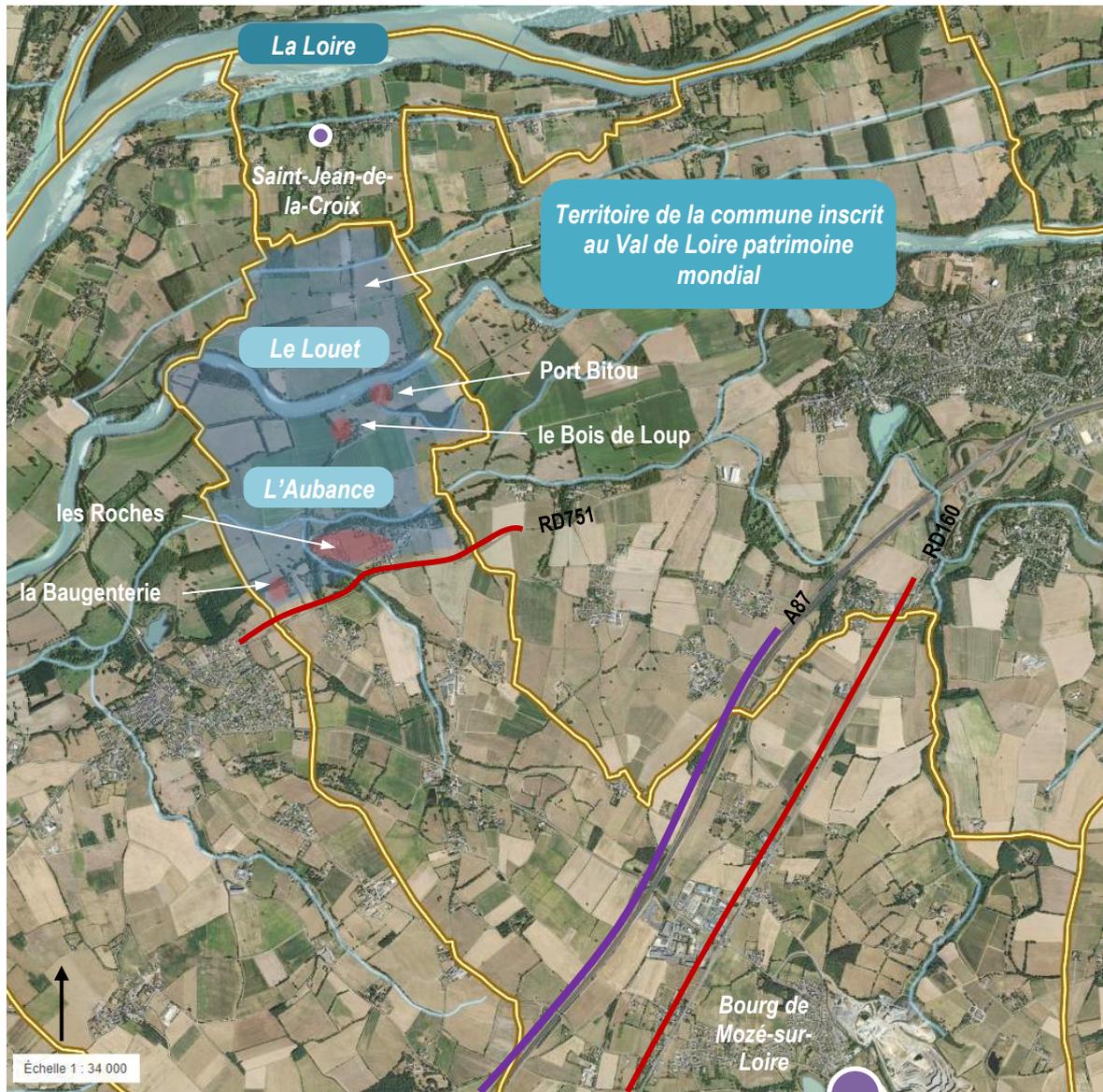
La description de la VUE rapportée au territoire de Mozé-sur-Louet doit être adaptée aux enjeux perçus sur cette commune, dans la mesure où seule une petite partie du territoire est inscrite par l'UNESCO, le reste étant intégré à la zone tampon.

160

Mozé-sur-Louet s'établit en effet au sud de la vallée de la Loire. Le bourg n'est cependant pas inscrit dans la vallée de la Loire a proprement parlé car séparé des varennes par la RD751 (Angers/Nantes), l'A87 (Angers/La Roche-sur-Yon/Les Sables-d'Olonne) et la RD160 (Angers/La Roche-sur-Yon). Seule une pointe du territoire rejoint le Val de Loire, la limite communale s'arrêtant toutefois à Saint-Jean-de-la-Croix sans contact direct avec le fleuve Loire.

Mozé-sur-Louet entretient toutefois un rapport plus ou moins direct avec la vallée de la Loire, au nord du territoire, via les prairies inondables du Louet (bras de Loire) et de l'Aubance, rivières s'écoulant en parallèle du grand fleuve et formant avec ce dernier un vaste réseau hydrographique, zone humide d'importance majeure composée de prairies naturelles, de quelques parcelles cultivées, de reliquats d'anciennes poches bocagères et de la ripisylve, assez densément développée, au long du Louet. De beaux spécimens de chênes têtards témoignent des anciennes pratiques de valorisation des haies, notamment pour le bois de chauffage. En revanche, l'urbanisation est peu représentée, en raison du caractère inondable des lieux, avec seulement quatre entités : le hameau des Roches et les écarts de le Baugenterie, le Bois de Loup et Port Bitou.

On peut ainsi territorialiser le site concerné par le Val de Loire à l'échelle communale au nord de la RD751, qui de surcroît correspond à l'unité paysagère de la Loire des promontoires, sous unité de la Corniche angevine, identifiées par l'Atlas des Paysages (*cf. cartographie ci-après et chapitre et infra § Les paysages*).



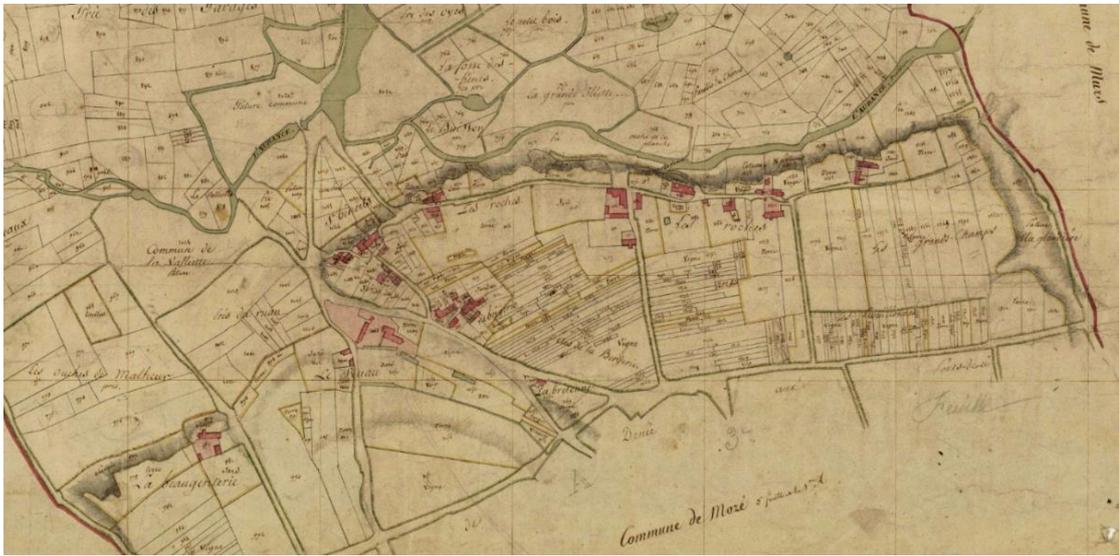
Localisation de la vallée de la Loire par rapport au bourg de Mozé-sur-Loire - source : géoportail.fr

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DE MOZÉ-SUR-LOUET

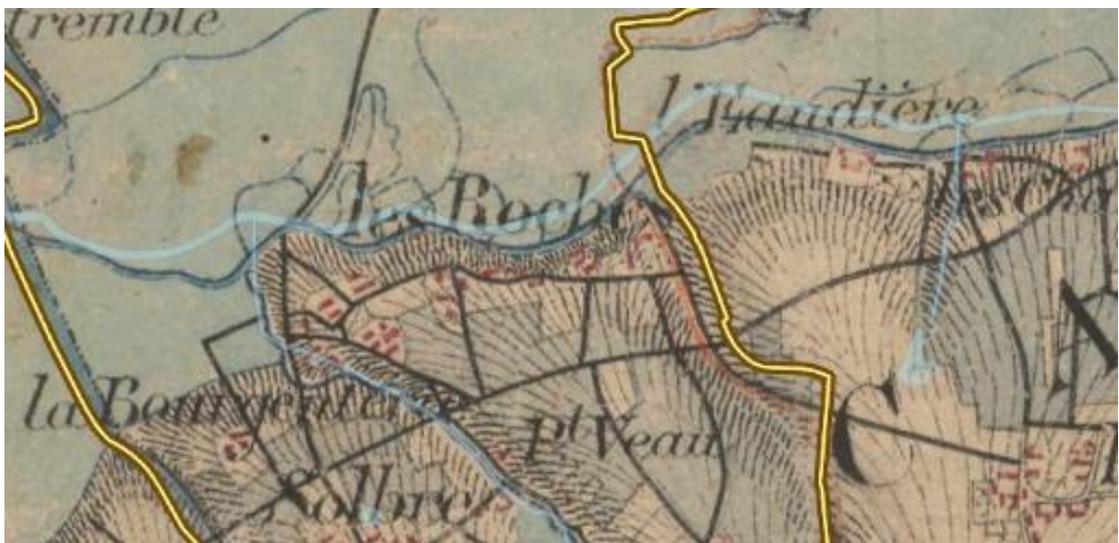
Critère (i) > le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours, mais plus particulièrement pour ses châteaux de renommée mondiale, comme celui de Chambord.

Mozé-sur-Loire ne peut évidemment pas être comparée à ses grandes villes. Toutefois, le hameau des Roches et les écarts de la vallée de l'Aubance et du Louet s'organisent selon un schéma traditionnellement rencontré dans les communes ligériennes :

- **urbanisation à flanc de coteau dans le hameau des Roches**, avec une succession de demeures anciennes faites de tuffeau et d'ardoises. Le cadastre napoléonien de Mozé dessiné en 1808 illustre bien l'implantation du bâti ancien, en appui sur le coteau de l'Aubance, selon une orientation est-ouest de la façade principale, y compris pour l'écart de la Baugenterie, plus à l'ouest :



Extrait du cadastre napoléonien A2 Nord (sources : archives49.fr)



Extrait de la carte de l'Etat Major (entre 1820 et 1866) accentuant l'effet de coteau de l'Aubance avec les constructions s'appuyant contre ce relief (sources : géoportail.fr)



- **construction du Bois du Loup sur un tertre et de Port Bitou en appui sur une levée secondaire bordant le Louet. Ces tertres étaient traditionnellement maçonnés en pierre de schiste, le mur servant de soutènement. Ils ne sont plus toujours visibles de nos jours, car la succession des crues, fissurant les murs, a conduit certains propriétaires à combler devant le tertre. On**

observera l'orientation des faitages principaux d'est en ouest, dans le sens de l'écoulement des eaux, afin d'offrir une moindre résistance du bâti à ce bras de la Loire en crue :



Extrait du cadastre napoléonien A1 Nord (sources : archives49.fr)



La levée de Port Bitou (sources : googlemaps)

Critère (ii) > le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte témoignage sur un échange d'influences, de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'histoire.

A Mozé-sur-Loire, comme dans d'autres communes ligériennes, les communautés humaines ont su s'adapter aux caprices du fleuve, à ses inondations saisonnières, comme en témoignent les modalités de constructions décrites ci-avant. Mais la Loire était également sources de richesses en offrant des pâtures au bétail. Le cadastre napoléon nous renseigne ainsi sur l'existence de « communs » ou prés de pâtures partagés :



Extraits du cadastre napoléonien A1 et A2 Nord (sources : archives49.fr) indiquant « Commun de la Valliète - Pâture » et « Partie de la Pâture commune à Denée »



La toponymie « Port Bitou » renseigne également sur l'utilisation de ce lieu-dit en tant qu'embarcadère pour la Loire, via le Louet, pour les habitants de la commune. Le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* dû à l'archiviste Célestin Port indique qu'il y avait effectivement bien un bac à cet endroit permettant également de traverser le Louet.

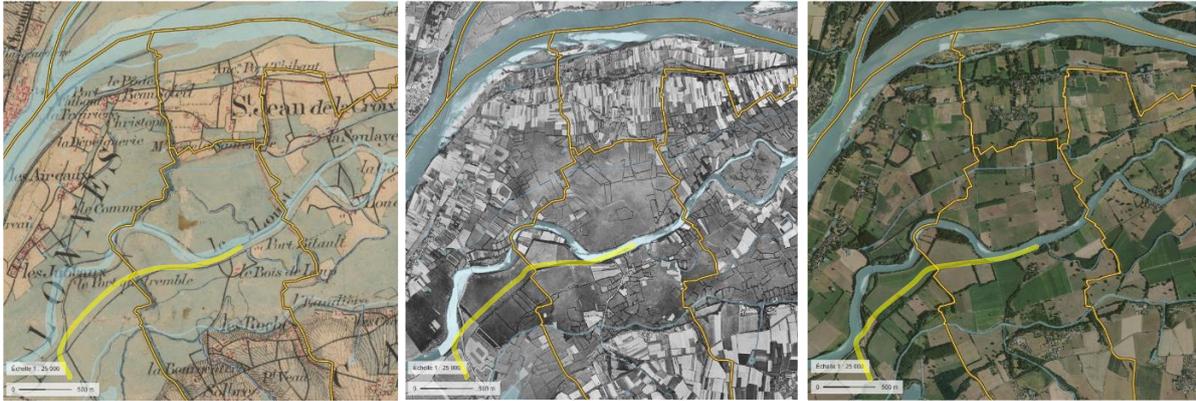
Port-Ayrault (le), c^{ne} de Villévêque, port sur le Loir (Cass.).
Port-Bitou (le), ham., c^{ne} de Mozé. — **Le Porbitaux 1650** (Et.-L.), avec bac sur le Louet.
Port-de-Baudon (le), f., c^{ne} de Cantenay.
Port-de-Gras (le), f., c^{ne} de Chemiré; = f., c^{ne} de Morannes. — **Port de Gras** anciennement appelé **l'Estre Parillé** (H Ursulines, d'A.). — Ces deux fermes correspondent sur les deux rives de la Sarthe à un ancien bac appartenant au Chapitre de St-Maurice d'Angers, — **le port d'Esgratz 1541** (Gr. Bourse). — **Portus de Gratz 1562** (lb.). — C'était jusqu'au xviii^e s. un passage de communication constante entre Morannes et St-Denis-d'Anjou; = f., c^{ne} de Grez-N.

sources : archives49.fr



Cartes postales anciennes de Port Bitou (sources : delcampe.fr), celle de droite en particulier laissant percevoir une pente douce vers la Loire propice à la navigation sur le fleuve

La comparaison entre la carte de l'Etat Major, la photographie aérienne des années 1950 et celle de 2018 permet également de mettre en évidence la permanence d'un chemin de liaison entre Port Bitou et le bourg de Denée, empruntant la vallée du Louet (en jaune sur les extraits ci-dessous - sources : géoportail.fr) :



Etat Major

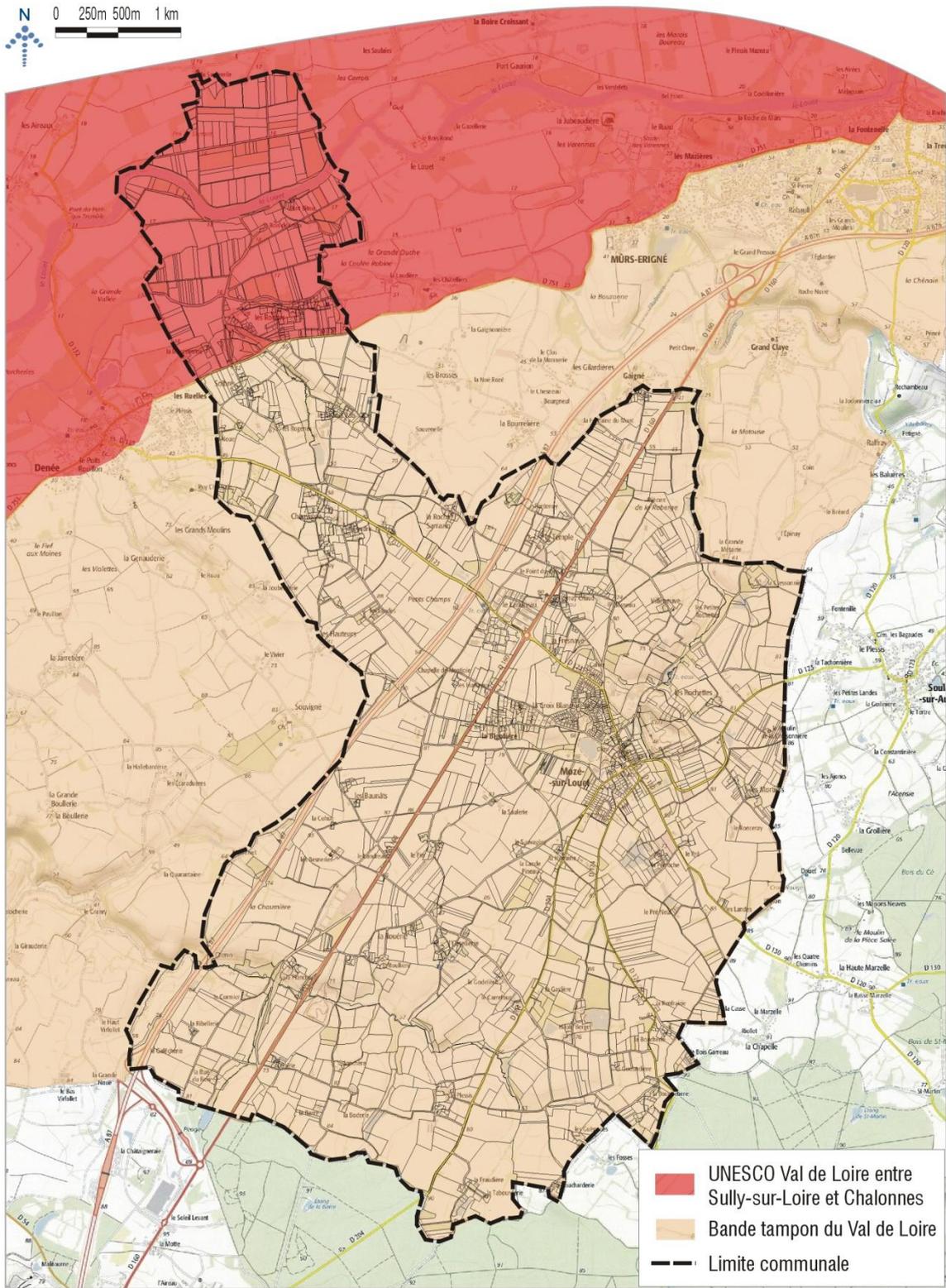
Photographie aérienne 1950

Photographie aérienne 2018

Critère (iv) > le paysage de Val de Loire, et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale

Concernant ce critère, la trop faible densité bâtie ne permet pas d'argumenter en faveur de ce critère.

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Source : DREAL Pays-de-la-Loire
Fond cartographique : Cadastre, IGN

A15.66A



166

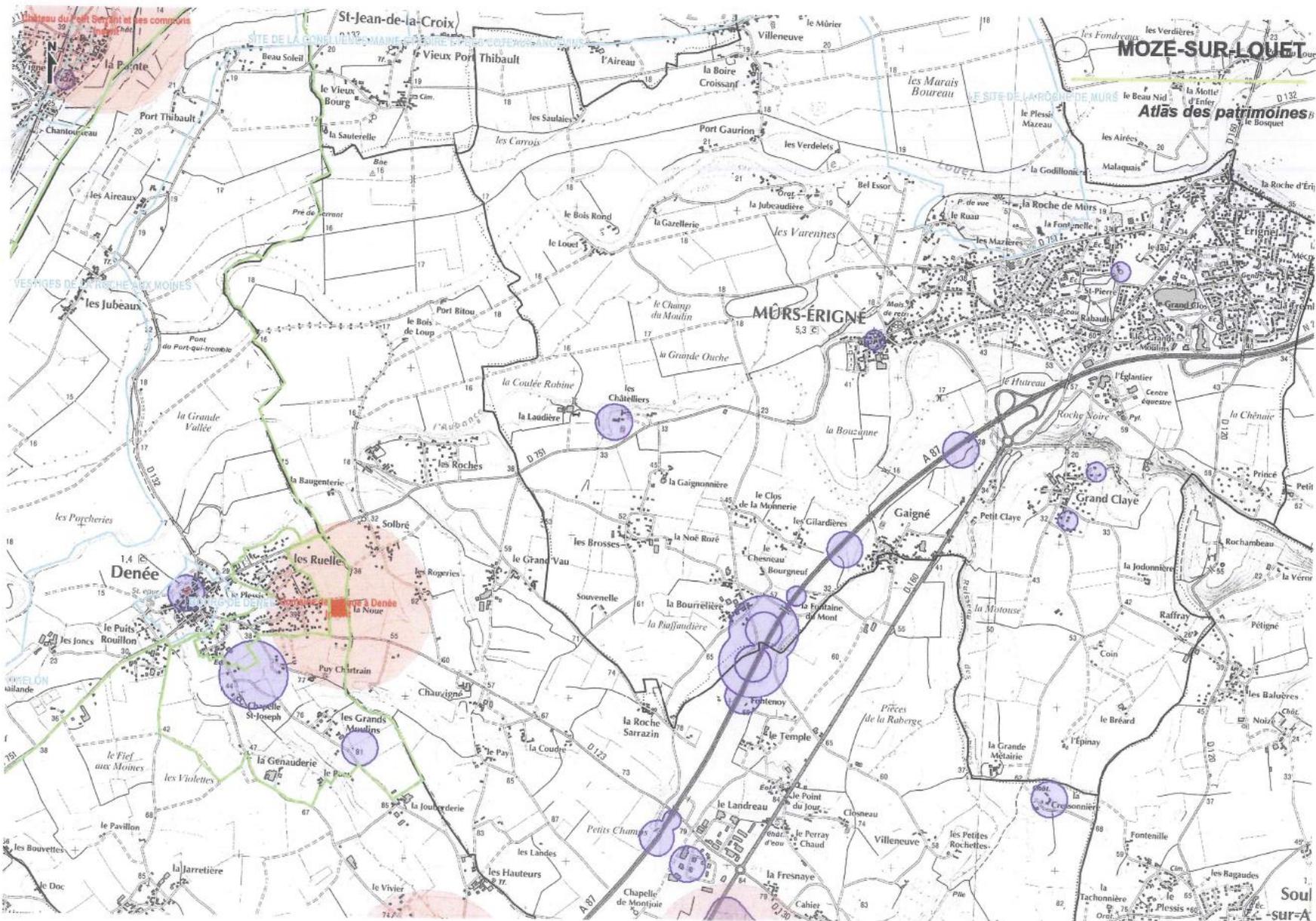
Enjeux :

- Garantir la pérennité des éléments identitaires de l'entité « Val de Loire »,
- Préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)

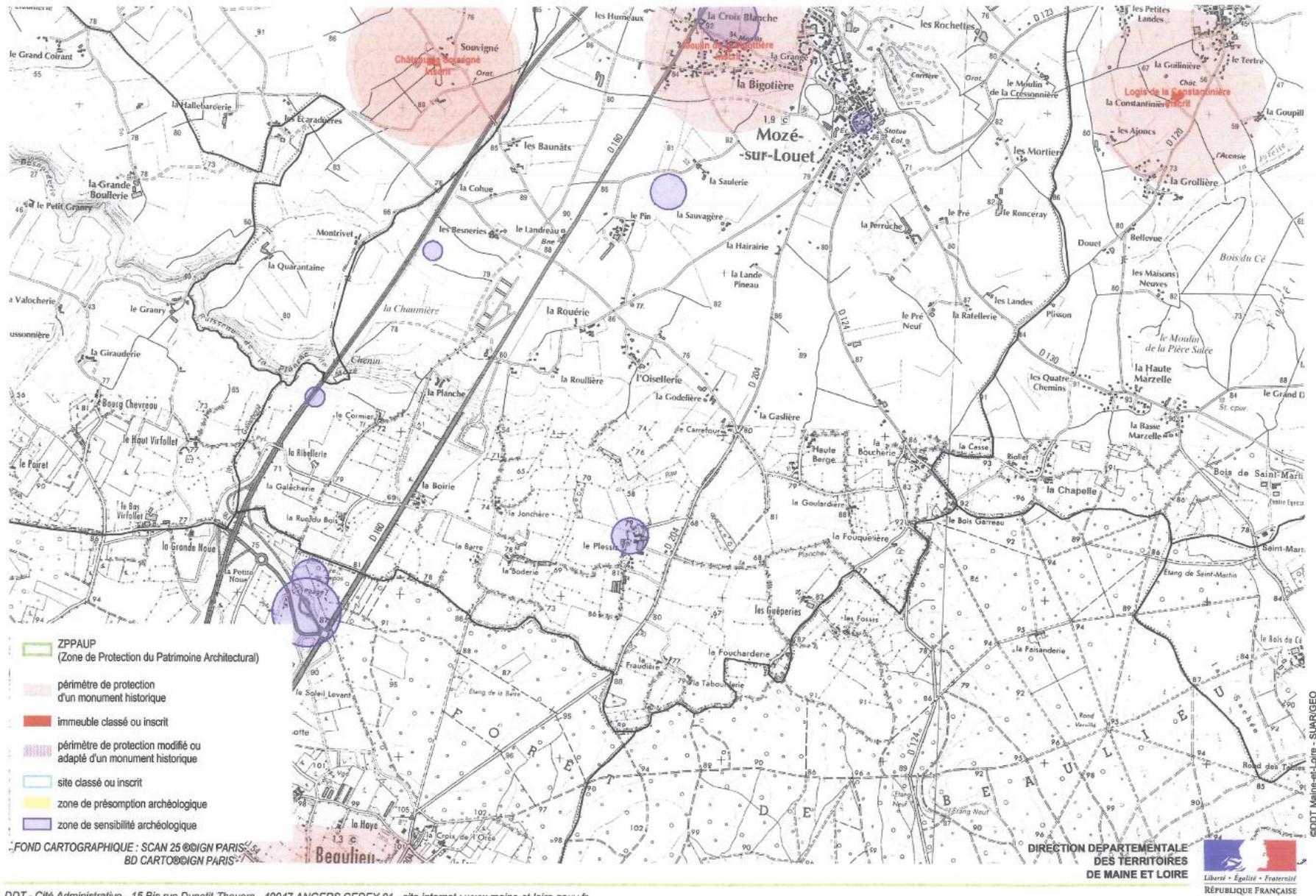
ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

Le territoire communal compte un certain nombre d'entités archéologiques localisées sur la carte ci-après (extrait du porter à connaissance de l'Etat) :

- n°49 222 0001 – La Crossonnière (château fort)
- n° 49 222 0002 – Le Plessis (motte castrale)
- n° 49 222 0003 – Eglise
- n° 49 222 0005 – Les Chalaignes (amas de débitage, atelier de taille, foyer)
- n° 49 222 0006 – Les Moyeurs 1 (fosse)
- n° 49 222 0007 – Les Moyeurs 2 (fossé)
- n° 49 222 0008 – La Bauconnaisserie (fossé, parcellaire)
- n° 49 222 0009 – Chenin (amas de débitage)
- n° 49 222 0010 – La Chaumière (parcellaire, trou de poteau)
- n° 49 222 0011 – La Galècherie (fossé)
- n° 49 222 0012 – Le Creux des Chemins (chemins)
- n° 49 222 0013 – Les Petites Champs 1 (amas de débitage)
- n° 49 222 0014 – Les Petites Champs 2 (fosse, fossé)
- n° 49 222 0015 – La Saulerie (enclos, fosse)
- n° 49 222 0016 – Le Bocage (sépulture)
- n° 49 222 0017 – Les Chalaignes (amas de débitage)
- n° 49 222 0018 – Les Chalaignes (fermes)
- n° 49 222 0019 – Les Moyeurs 1 (fosse, fossés)
- n° 49 222 0020 – La Croix Blanche (systèmes d'enclos)



168



LE PATRIMOINE BÂTI ET LE PATRIMOINE VERNACULAIRE NON PROTÉGÉ

Plusieurs édifices et éléments de petit patrimoine ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques mais participent au cadre de vie et sont des témoins historiques sur la commune de Mozé-sur-Louet.

EDIFICES REMARQUABLES

Château des Ruaux



Ferme de la Bergerie



Les Roches Vertes



Les Roches



Pile de moulin à la Bigottière



171

Moulin n° 1 à la Roche Sarrazin



Approbation

Moulin n°2 à la Roche Sarrazin



Moulin, le Grand Vau



172

Château les Rogeries



Château de la
Coudre



Fontenay sous le
Temple



173

Le Temple



Approbation

Maison de maître
Chauvigné



Château de la
Cressonnière



174

Moulin de la
Cressonnière



Manoir de la Haute Berge



La Sauvagère



175

La Bonbonnière



Approbation

Les Rochettes



Manoir de Gagné



176

ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE

Chapelle de Solbré



Exemple de puits : la Croix Blanche



Chapelle de Montjoie



177

Portail du Château de la Cressonnière



PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET NUISANCES

POTENTIALITÉS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE

La concentration en Gaz à Effet de Serre (GES) ne cesse d'augmenter depuis près d'un siècle. Les activités humaines sont en grande partie responsables de ces émissions. Le Groupement International d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) montre qu'aujourd'hui, la concentration en GES est fortement supérieure par rapport aux milliers d'années nous ayant précédées.

Le GIEC met en avant la relation entre la forte consommation d'énergie fossile et l'augmentation du GES ces dernières décennies. En parallèle, des observations scientifiques montrent que la température moyenne de la surface du globe augmente de 0.2°C par décennie, depuis 30 ans. Ce qui tend à confirmer un lien entre l'augmentation de la température moyenne et la concentration des GES.

Avec la loi GRENELLE 2 du 29 juin 2010, les enjeux de la planification urbaine et des documents d'urbanisme sont complétés pour tenir compte notamment des problématiques climatiques et énergétiques. L'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme précise ainsi que ces documents d'urbanisme « *déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : (...) la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables (...)* ».

Pour répondre aux objectifs de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, un recours plus important aux énergies renouvelables est nécessaire.

Les énergies renouvelables sont fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, la biomasse (bois énergie, biocarburant, biogaz) et la mer. Leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets ou de gaz à effet de serre.

Trois sources d'énergies renouvelables principales sont potentiellement mobilisables sur le territoire communal : le solaire (thermique ou photovoltaïque), le bois-énergie et l'éolien.

179

DOCUMENTS CADRES

- **Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)**

Le SRCAE des Pays de Loire a été lancé en juin 2011 et a été adopté par le Préfet de Région le 18 avril 2014.

Ce schéma fixe, à l'échelon du territoire régional et aux horizons 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050 (facteur 4), et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. A ce titre, il définit aussi les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie
- Les orientations permettant, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets, conformément aux normes de qualité de l'air mentionnée à l'article L.222-1 du code de l'environnement. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifie
- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération

Ce dispositif a pour vocation d'articuler les objectifs nationaux et internationaux sur le climat, l'air et l'énergie avec les enjeux régionaux. Il constituera un cadre stratégique pour les actions des collectivités locales concernant ces thématiques.

Le scénario proposé par le SRCAE des Pays de la Loire affiche des objectifs chiffrés ambitieux :

- **Une maîtrise de nos consommations énergétiques** avec un objectif total de réduction de la consommation annuelle de 17% par rapport au niveau de 2008 et de 23% par rapport au scénario tendanciel

L'effort de réduction est majoritairement porté par le secteur du bâtiment avec une ambition forte de rénovation énergétique des bâtiments existants (lutte contre la précarité énergétique) et par le transport avec un recours massif aux modes doux pour les courtes distances (< 5km) et aux transports collectifs pour les plus longues distances en alternative de la voiture.

- **Une stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990** ; compte tenu de la progression de la démographie, cela représente une baisse de 20% par rapport à la situation actuelle et une baisse de 23% des émissions par habitant par rapport à 1990 (7,2 teqCO2/habitant en 2020 contre 9,4 en 1990).

L'atteinte de cet objectif s'effectuera, notamment, par la diminution progressive de la part du mode routier dans les modes de transport et par le changement des pratiques agricoles visant à diminuer fortement les émissions de GES non énergétiques.

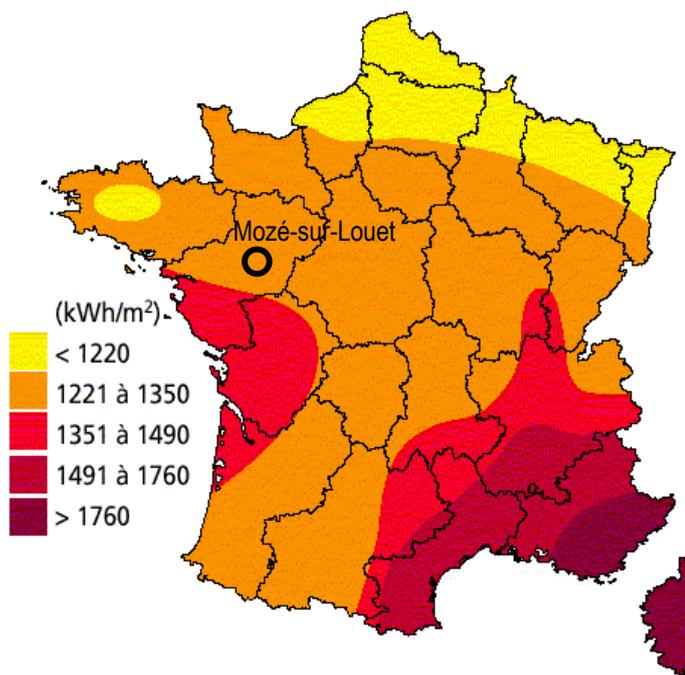
- **Une multiplication par plus de 8 des productions d'énergies issues du biogaz, de l'éolien, des pompes à chaleur et du solaire** ; Cette production régionale permettrait d'atteindre un ratio de 21% (incorporation faite de la consommation régionale d'agrocarburants) d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

ENERGIE SOLAIRE

Avec environ 2 000 heures de soleil par an et un peu plus de 50 jours sans le moindre rayon de soleil, la commune de Mozé-sur-Louet se situe dans la moyenne nationale métropolitaine.

Ainsi, comme le montre la carte ci-contre, le potentiel d'énergie solaire de la commune se situe entre 1 221 et 1 350 kWh/m² en moyenne annuelle, ce qui traduit des potentialités modérées, mais correspond tout de même à environ 114 litres de fioul par m² de panneau solaire et par an.

Pour des panneaux solaires thermiques, une installation peut couvrir 50% des besoins en eau chaude d'une famille (un peu moins si l'on passe sur système combiné eau chaude et chauffage au sol). **Il est donc intéressant d'utiliser le soleil pour produire une partie de sa consommation d'énergie.**



Source : ADEME

Figure 2 : Gisement solaire en France (potentiel énergétique moyen en kWh thermique)

ENERGIE ÉOLIENNE

En Pays de la Loire, les zones propices aux éoliennes sont les zones côtières et les zones de marais, avec un potentiel à 60 mètres compris entre 300 et 500 W/m². D'une manière générale, les zones propices au développement de l'énergie éolienne ont un potentiel supérieur à 250 W/m². De plus, il est à noter que les projets éoliens ne doivent pas influencer sur le trafic aérien (servitudes aéronautiques et radars).

A Mozé-sur-Louet, la vitesse moyenne de vents à 60 m de hauteur se situe autour de 5,4 m/s, contre 6 à 7 m/s sur le littoral. Le potentiel éolien à 60 m est compris majoritairement entre 200 et 250 W/m². D'une manière générale, les zones propices au développement de l'énergie éolienne ont un potentiel supérieur à 250 W/m².

La commune de Mozé-sur-Louet dispose d'un potentiel éolien limité au sein de la région Pays-de-la-Loire. Par ailleurs, la sensibilité paysagère (vallée de la Loire, périmètre UNESCO) de ce secteur dans la partie nord apparaît difficilement compatible avec l'implantation d'éoliennes. **Dans le schéma éolien régional, la carte de synthèse fait figurer l'ensemble de la commune en zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes.**

ATLAS EOLIEN

Potentiel Eolien à 60m de hauteur

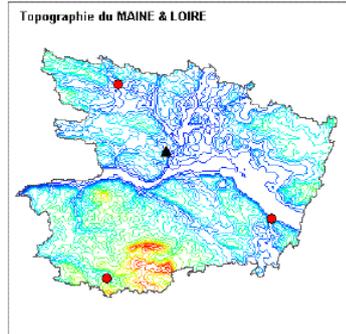


ADENE
Agence de l'Environnement
et de la Métrologie Énergie

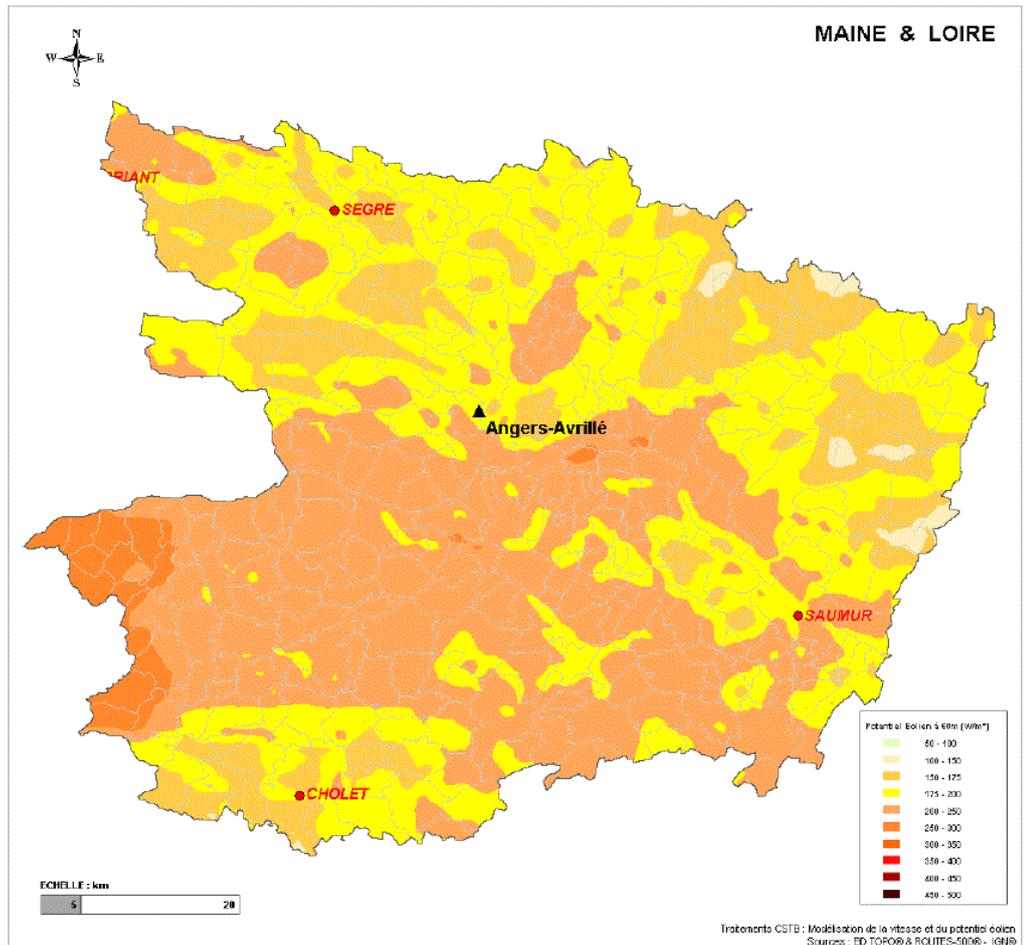
REGION
PAYS DE LA
LOIRE

"Sigma 2000"
5, boulevard V. Oâche
44292 Nantes Cedex
Tél. : 02 40 35 56 00
Fax : 02 40 35 27 21

Hôtel de la Région des Pays de la Loire
1, rue de la Loire
44266 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 41 53 21
Fax : 02 40 41 52 67




Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
11, rue Henri Richart / BP 82341
F- 44323 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 20 41 - Fax : 02 40 37 20 60



Atlas éolien du Maine et Loire – Vitesse moyenne des vents à 60 m de hauteur – Source ADEME Pays de la Loire

AUTRES ÉNERGIES

Pour les autres énergies, les potentialités de la commune de Mozé-sur-Louet sont mal connues :

En ce qui concerne la **filière bois**, les ressources en bois énergie proviennent de trois filières :

- le bois forestier, issu des forêts, des haies bocagères, des arbres d'alignement et d'anciennes vignes ;
- les sous-produits de l'industrie bois ;
- les déchets industriels de bois (emballages, palettes, etc.).

Le bois constitue une ressource assez bien représentée sur le territoire communal.

Le **biogaz agricole** consiste à valoriser les déjections animales issues du cheptel local. Il s'agit d'une filière émergente, donc peu usitée en France à l'heure actuelle.

Enjeux :

- diminution des consommations d'énergie,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- favoriser le développement de production d'énergie renouvelable

PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET NUISANCES

LES RISQUES NATURELS

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Maine-et-Loire - 2013

Le DDRM du Maine et Loire indique que la commune est concernée par 4 types de risques (inondations, argiles, tempête et sismicité).

Le tableau ci-dessous fait état événements ayant fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles : (Source : avis de l'Etat)

libellé_commune	Libellé_Risque_JO	date_début	date_fin	date_publication_arrêté	date_publication_JO
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	2018-06-05	2018-06-05	2018-07-09	2018-07-27
Mozé-sur-Louet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2017-01-01	2017-12-31	2018-07-10	2018-07-27
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1983-04-11	1983-04-16	1983-05-16	1983-05-18
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1983-07-18	1983-07-18	1983-10-05	1983-10-08
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1988-01-15	1988-02-20	1988-04-07	1988-04-21
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1994-08-09	1994-08-09	1995-01-12	1995-01-31
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1995-01-17	1995-01-31	1995-02-06	1995-02-08
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1997-08-16	1997-08-16	1998-03-12	1998-03-28
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue et mouvements de terrain	1999-12-25	1999-12-29	1999-12-29	1999-12-30
Mozé-sur-Louet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2003-07-01	2003-09-30	2006-01-09	2006-01-22
Mozé-sur-Louet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01	2005-03-31	2008-02-20	2008-02-22
Mozé-sur-Louet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-07-01	2005-09-30	2008-02-20	2008-02-22
Mozé-sur-Louet	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2006-01-01	2006-03-31	2008-04-18	2008-04-23
Mozé-sur-Louet	Inondations et coulées de boue	1982-12-08	1982-12-31	1983-01-11	1983-01-13

184

LES RISQUES D'INONDATION

La commune est potentiellement soumise aux inondations de la Loire et de l'Aubance dans sa partie nord.

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur. Lors des crues, le débit de la rivière augmente et la rivière déborde dans son lit majeur.

Source : DDE de la Sarthe

Concernant la Loire, un Plan de prévention des risques inondations sur le Val du Louet a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2002. Il vaut servitudes d'utilité publique (application dans les documents d'urbanisme). Ce document est en cours de procédure de révision prescrite par l'arrêté n°2014-004 du 16 novembre 2015.

Le dossier du PPR en vigueur comprend :

- un rapport de présentation
- **un document graphique** délimitant les zones exposées aux risques en distinguant plusieurs niveaux d'aléa et identifiant les zones déjà urbanisées faisant l'objet de dispositions particulières.
- **un règlement** qui définit :
 - les conditions dans lesquelles des aménagements ou des constructions peuvent être réalisés dans la zone exposée,
 - les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les collectivités et les particuliers ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation des constructions, des ouvrages et des espaces mis en culture ou plantés.

185 Le niveau des Plus Hautes Eaux Connues considéré correspond à la crue de 1910.

Le PPR définit deux types de zone :

LA ZONE ROUGE, ZONE « R », champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle pour laquelle les objectifs sont, du fait de son faible degré d'équipement, d'urbanisation et d'occupation :

- la limitation d'implantations humaines permanentes ;
- la limitation des biens exposés ;
- la préservation du champ d'inondation ;
- la conservation des capacités d'écoulement des crues.

Quatre niveaux d'aléas ont été déterminés en fonction de la profondeur de submersion et de la vitesse de l'eau dans le champ d'inondation de la Loire (voir figure suivante) :

- **Le secteur d'aléa faible (R1)** : la profondeur de submersion est inférieure à 1 m, sans vitesse marquée,
- **Le secteur d'aléa moyen (R2)** : la profondeur de submersion est comprise entre 1 et 2 m avec une vitesse du courant nulle à faible ou est inférieure à 1 m avec une vitesse marquée,
- **Le secteur d'aléa fort (R3)** : la profondeur de submersion est supérieure à 2 m (avec une vitesse du courant nulle à faible) ou comprise entre 1 et 2 m avec une vitesse moyenne à forte, plus une bande de 300 m derrière la levée,
- **Le secteur d'aléa très fort (R4)** : la profondeur de submersion est supérieure à 2 m et la vitesse du courant moyenne à forte, plus les zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés, d'ouvrages,...).

LES ZONES BLEUES, ZONES « B », constituant le reste de la zone inondable pour lesquelles, compte tenu de leur caractère urbain marqué et des enjeux de sécurité, les objectifs sont :

- La limitation de la densité de population;
- La limitation des biens exposés;
- La réduction de la vulnérabilité des constructions dans le cas où celles-ci pourraient être autorisées.

Un règlement s'applique dans chacune des zones d'aléas.

Les principes d'application de ces mesures se traduisent notamment par l'interdiction de toute nouvelle construction dans les zones d'aléas les plus forts ainsi que par la préservation des champs d'inondation en contrôlant strictement l'extension

de l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues peu ou pas urbanisées où la crue peut stocker un volume d'eau important.

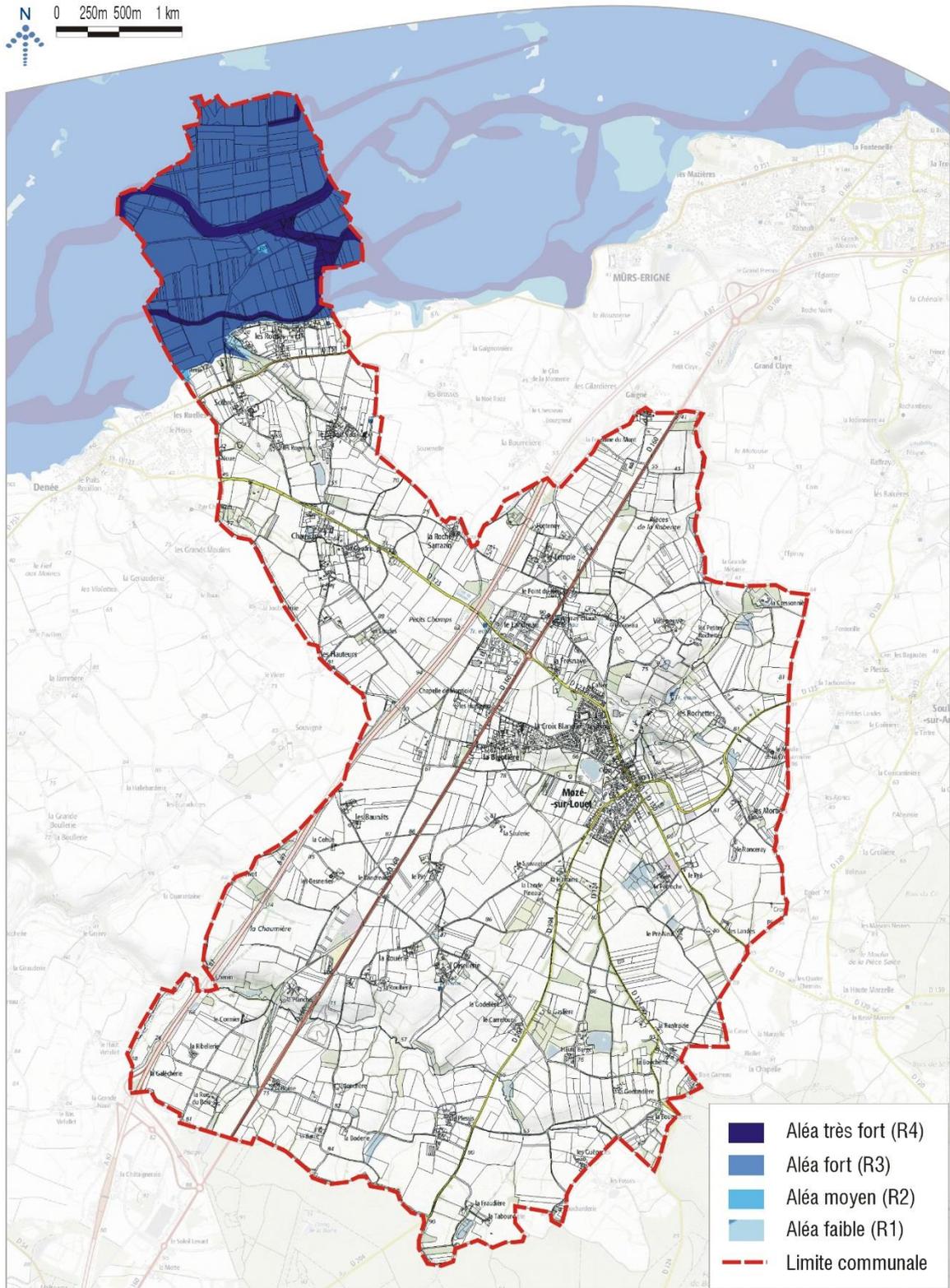
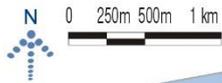
Ces zones jouent en effet un rôle déterminant en réduisant momentanément le débit à l'aval, mais aussi en allongeant la durée d'écoulement : la crue peut ainsi dissiper son énergie, réduisant d'autant les risques pour les vies humaines et les biens.

Enjeux :

- **sécurité des biens et des personnes,**
- **des secteurs à préserver de toute urbanisation nouvelle**

Les cartes des aléas du PPRi en vigueur et du PPRi en cours d'élaboration figurent ci-après. L'emprise des zones inondables est quasiment la même entre les deux cartes.

ZONES INONDABLES DE LA LOIRE



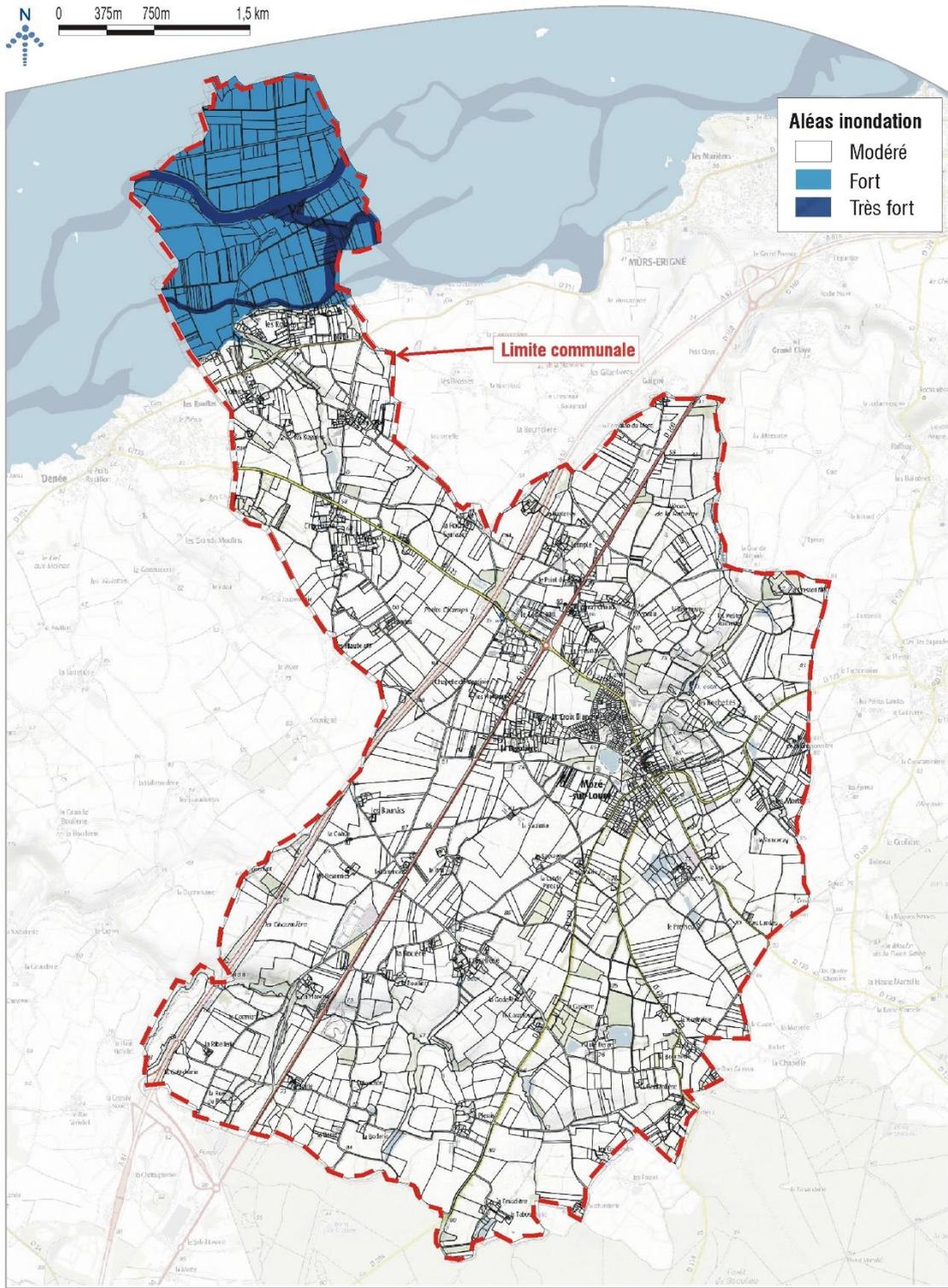
Source : Cartorisque
Fond cartographique : Cadastre

A15.66A



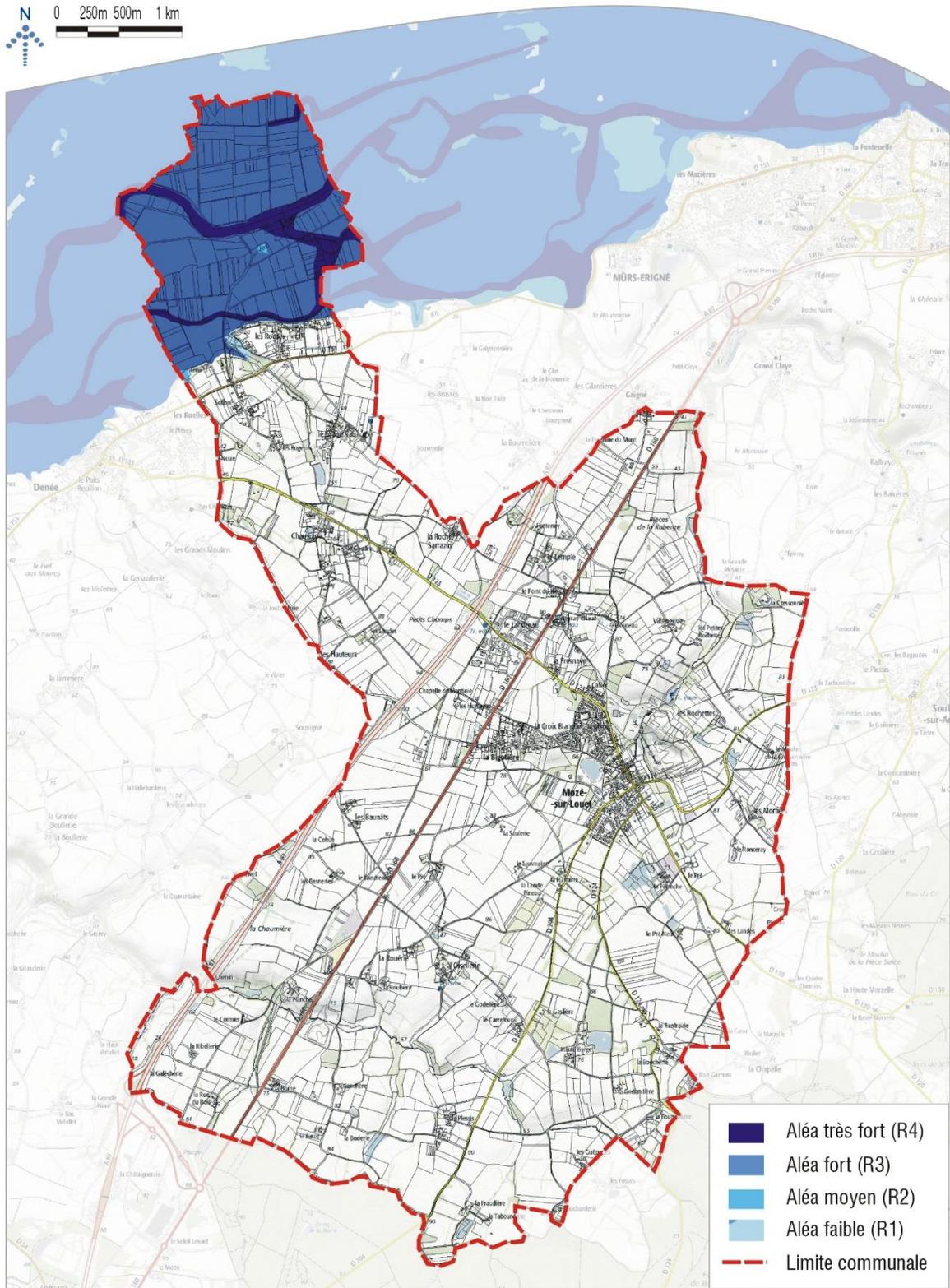
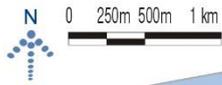
Val de Louet et Aubance (2002) – zones inondables

PPRI DU VAL DU LOUET



188

ZONES INONDABLES DE LA LOIRE



Source : Cartorisque
Fond cartographique : Cadastre

A15.66A



Val de Louet et Aubance (2019) – zones inondables

LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

- **Les cavités**

Le site bdcavite du BRGM ne recense aucune cavité sur le territoire communal.

- **L'aléa retrait/gonflement des argiles**

En fonction des conditions météorologiques, les sols argileux superficiels peuvent varier de volume suite à une modification de leur teneur en eau : retrait en période de sécheresse et gonflement au retour des pluies. Ce risque naturel, généralement consécutif aux périodes de sécheresse, peut entraîner des dégâts importants sur les constructions : fissurations en façade souvent obliques et passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures.

Le risque de retrait/gonflement des argiles est gradué selon une échelle d'aléas variant de nul à fort. D'après la carte d'aléa du retrait-gonflement des sols argileux réalisée par le BRGM et disponible sur le site Internet www.argiles.fr, **l'aléa est considéré nul à faible sur la majorité du territoire communal.**

Le classement en aléa moyen implique une vigilance particulière vis-à-vis des règles de construction au sud de la commune : secteurs de la Ranfrairie et de la Borderie.

Dans les secteurs où il existe un risque lié aux sols argileux (problématique de retrait/gonflement des argiles), il est recommandé de faire une étude géotechnique afin d'adapter les fondations des bâtis à construire, ainsi que les aménagements extérieurs adéquats (plantations, systèmes pluviaux...).

ALÉA RETRAIT / GONFLEMENT DES ARGILES

191

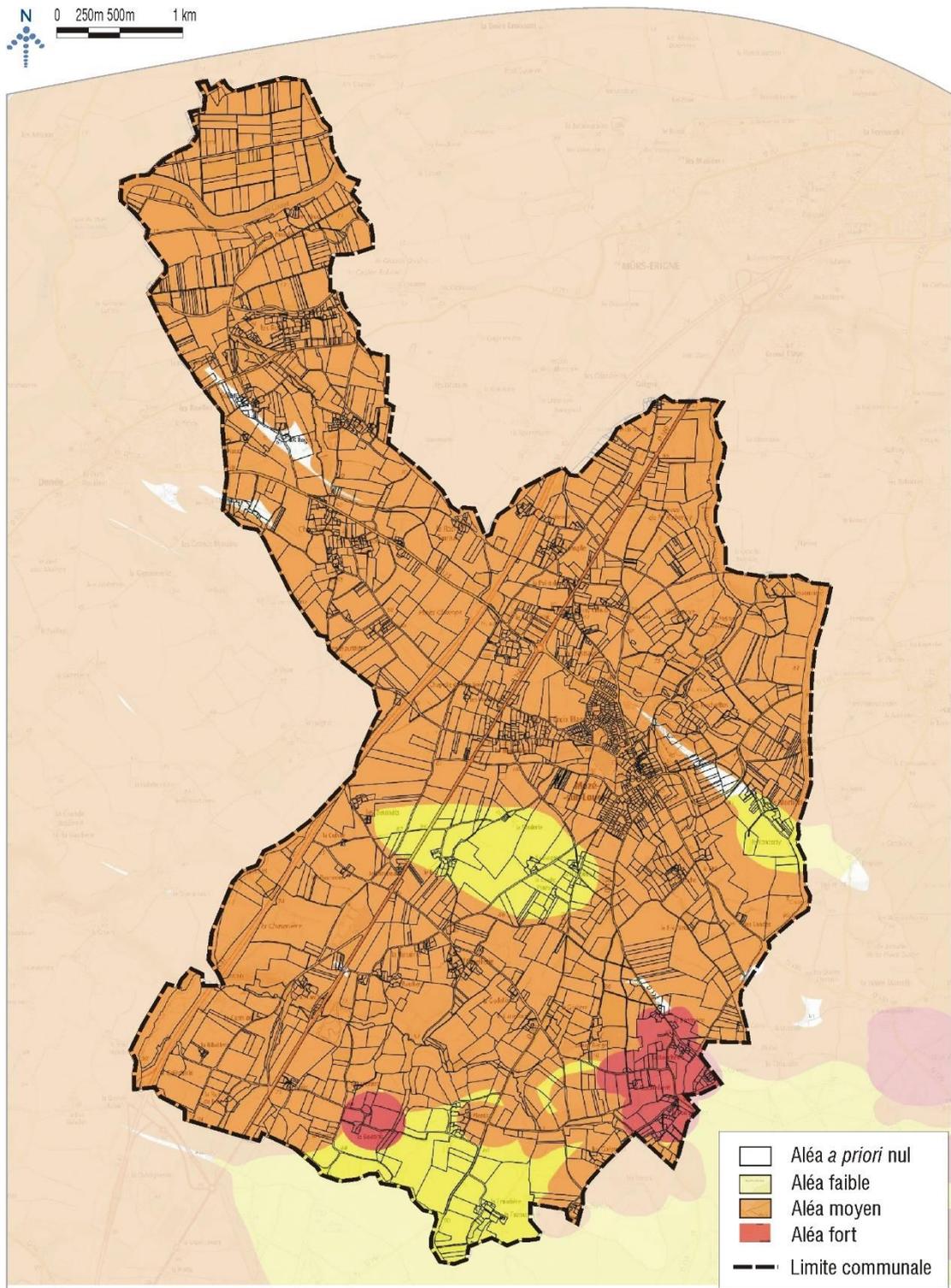


Figure 3 : Aléa retrait/gonflement des argiles

SISMICITÉ

Un zonage physique de la France a été élaboré pour l'application des règles parasismiques de construction (voir figure suivante).

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante. Sur cette dernière, la commune de Mozé sur Louet est située en zone d'aléa faible (2).

Enjeux :

Des règles de construction parasismiques sont applicables dans la zone 2 à certaines catégories de bâtiments depuis le 1^{er} mai 2011 :

Nouveaux bâtiments : Etablissements scolaires, établissements recevant du public (1^{ère} à 3^{ème} catégorie), bâtiments d'habitation collective, à usage de bureaux, à usage commercial, industriel, sanitaires et sociaux, de sécurité civile,...

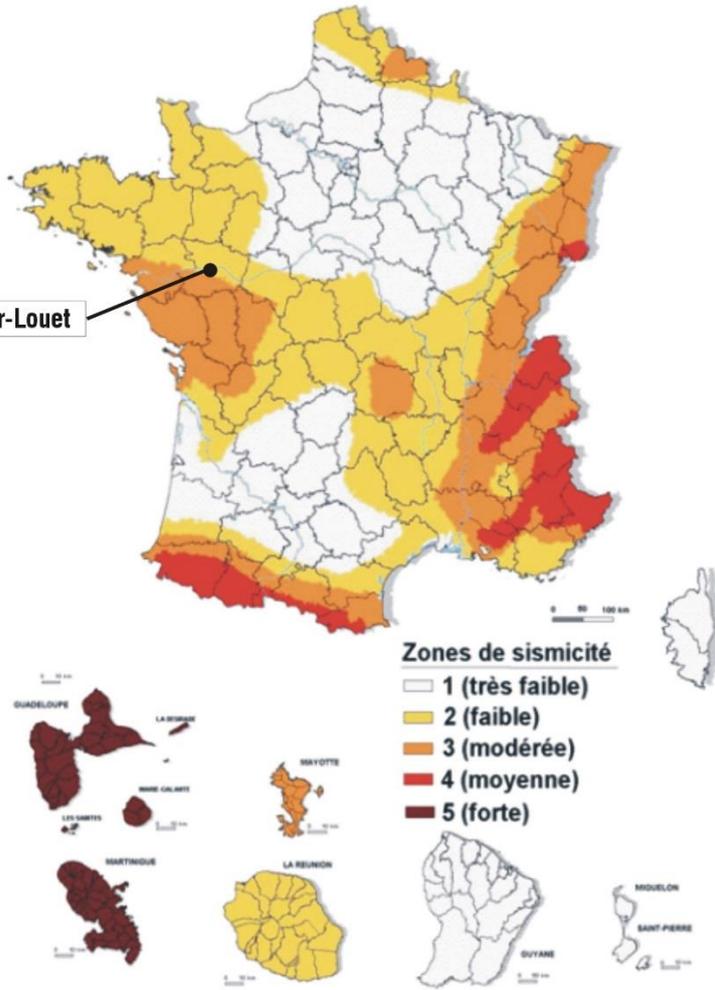
Certaines catégories de bâtiments anciens (bâtiments stratégiques : sécurité, défense, télécommunications, production d'eau potable,...) dans des conditions particulières (augmentation ou diminution de la surface hors œuvre nette supérieure à 30%,

ALEA SISMIQUE



Nouveau zonage sismique de la France

Mozé-sur-Louet



Zones de sismicité

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

193

Source : www.planseisme.fr

A15.66A

Sismicité



RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression), dans laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes en température et en teneur d'eau. De cette confrontation naissent des vents parfois très violents. On parle de tempête quand les vents dépassent 89 km/heure.

L'ensemble des communes du Département de Maine-et-Loire est concerné par ce risque.

RISQUE DE FEU DE FORÊT

La commune de Mozé-sur-Louet est classée en **risque faible face au risque de feu de forêt** (DDRM, 2013). Il est à noter que deux communes limitrophes sont classées en risque moyen et élevé du fait de la présence de la Forêt de Beaulieu (respectivement Faye-d'Anjou et Soulaines-sur-Aubance).

RISQUE RADON

Le radon est un gaz naturel inerte et radioactif, dépourvu d'odeur, de couleur ou de goût. Il est issu de la désintégration radioactive naturelle de l'uranium, que l'on trouve dans les roches (plus particulièrement dans les granites, dans les gneiss et dans les roches volcaniques claires dites acides) et dans les sols.

La commune de Mozé-sur-Louet est une commune à potentiel moyen ou élevé. Le sous-sol de la commune est constitué de formations géologiques à teneurs en uranium élevé. Selon une campagne nationale, plus de 40% des bâtiments des communes à potentiel moyen ou élevé dépassent 100 Bq.m-3 et plus de 6% dépassent 400 Bq.m-3 d'après le site de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire).

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles géologiques importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Maine-et-Loire (version 2013) mentionne que le territoire communal de Mozé-sur-Louet, n'est pas concerné par des risques miniers, industriels, technologiques, de rupture de barrage ou nucléaire. Elle est uniquement concernée par le risque lié aux transports de matières dangereuses.

Aucun établissement classé SEVESO n'existe sur la commune ou à proximité.

- **Le transport de matières dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il existe alors des risques d'explosion, d'incendie (60% des transports de matières dangereuses concernent des liquides inflammables) ou de dégagement de produits toxiques dans l'atmosphère, l'eau ou le sol...

Selon le Dossier départemental des risques majeurs du Maine-et-Loire les populations exposées sur la commune de Mozé-sur-Louet sont très faibles (inférieures à 350 personnes). Ce risque est difficile à évaluer. La méthode choisie a été de

croiser l'enjeu et les aléas, en prenant en compte uniquement l'enjeu humain, notamment à travers la densité de population présente sur une commune.

Le risque existe au niveau de l'A87 et de la RD 160.

Enjeux :

- limitation de l'exposition des populations au risque
- limitation de l'urbanisation à proximité immédiate de ces axes,

- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La commune de Mozé-sur-Louet ne compte aucune installation classée soumise classé SEVESO. Parmi ces 6 ICPE, 4 sont soumises à autorisation et ont donc du démontrer l'acceptabilité du risque sur l'environnement et les populations.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut SEVESO
Angers enrobés	49610	Mozé-sur-Louet	Autorisation	Non SEVESO
Conseil Départemental Maine et Loire	49610	Mozé-sur-Louet	Enregistrement	Non SEVESO
GAEC du Grand Vau	49610	Mozé-sur-Louet	Enregistrement	Non SEVESO
JOBARD (établissements)	49610	Mozé-sur-Louet	Autorisation	Non SEVESO
SAS GRIMAUD FRERES SELECTION	49610	Mozé-sur-Louet	Autorisation	Non SEVESO
TPPL	49610	Mozé-sur-Louet	Autorisation	Non SEVESO

195

Notons la proximité de deux d'entre elles avec le bourg de la commune : Angers enrobés et la carrière tenue par l'entreprise TPPL. Ces dernières sont susceptibles de générer des nuisances (poussières, bruits, vibrations, suppressions). Enfin une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) est présente sur la commune, localisée sur le site ICPE du Conseil Départemental du Maine et Loire, au lieu-dit les Petites Proutières.

L'autorisation d'exploiter pour la carrière TPPL a été renouvelée pour 30 ans par arrêté préfectoral du 25 novembre 2015. Il n'y a pas d'extension de la zone d'extraction. Elle reste similaire à l'autorisation actuelle. Un approfondissement de l'ordre de 36 m de l'excavation est prévu.

Enjeux :

- **Evitement de l'augmentation de l'exposition des populations aux nuisances**

POLLUTIONS ET NUISANCES

REGISTRE FRANÇAIS DES ÉMISSIONS POLLUANTES

Le registre français des émissions polluantes a pour objet de faciliter l'accès au public à l'information en matière d'environnement en ce qui concerne les émissions dans l'eau, dans l'air, dans le sol ainsi que la production de déchets dangereux des installations industrielles et des élevages. Ce registre, réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement.

Sur la commune de **Mozé-sur-Louet**, aucun établissement n'est inscrit au registre français des émissions polluantes.

POLLUTION DES SOLS

La pression démographique et la concentration des populations dans les zones urbanisées créent une demande foncière forte : des terrains laissés sans usage depuis de nombreuses années sont alors redécouverts, parfois pour y implanter de nouvelles activités industrielles, mais également pour y construire de l'habitat. La découverte de pollutions oubliées à cette occasion appelle une réponse adaptée à ces enjeux qui sont au croisement des préoccupations de santé publique, de protection de l'environnement et d'utilisation durable de l'espace.

Deux bases de données du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) recensent les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués):

- BASIAS (Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service) ; réalisée avec le BRGM ;
- BASOL, sites pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

196

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

De par l'origine industrielle de la pollution, la législation relative aux installations classées est la réglementation la plus souvent utilisée pour traiter les situations correspondantes.

Remarque importante : L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne signifie pas obligatoirement qu'une pollution du sol existe à son endroit, mais seulement qu'une activité polluante a occupé ou occupe le site et qu'en conséquence les sols peuvent avoir été souillés ou peuvent l'être.

Sur la commune de Mozé-sur-Louet, aucun site BASOL n'est recensé.

Quatre sites BASIAS sont recensés sur le territoire au niveau du bourg et le long de la RD 160 :

Identifiant	Type d'activité polluante et nom de l'entreprise	Localisation	Etat d'occupation du site
PAL4901721	Garage Chaffaux Henri	Rue du 14 juillet	Activité terminée
PAL4903098	TPPL centrale d'enrobage	Rue du Bocage	En activité

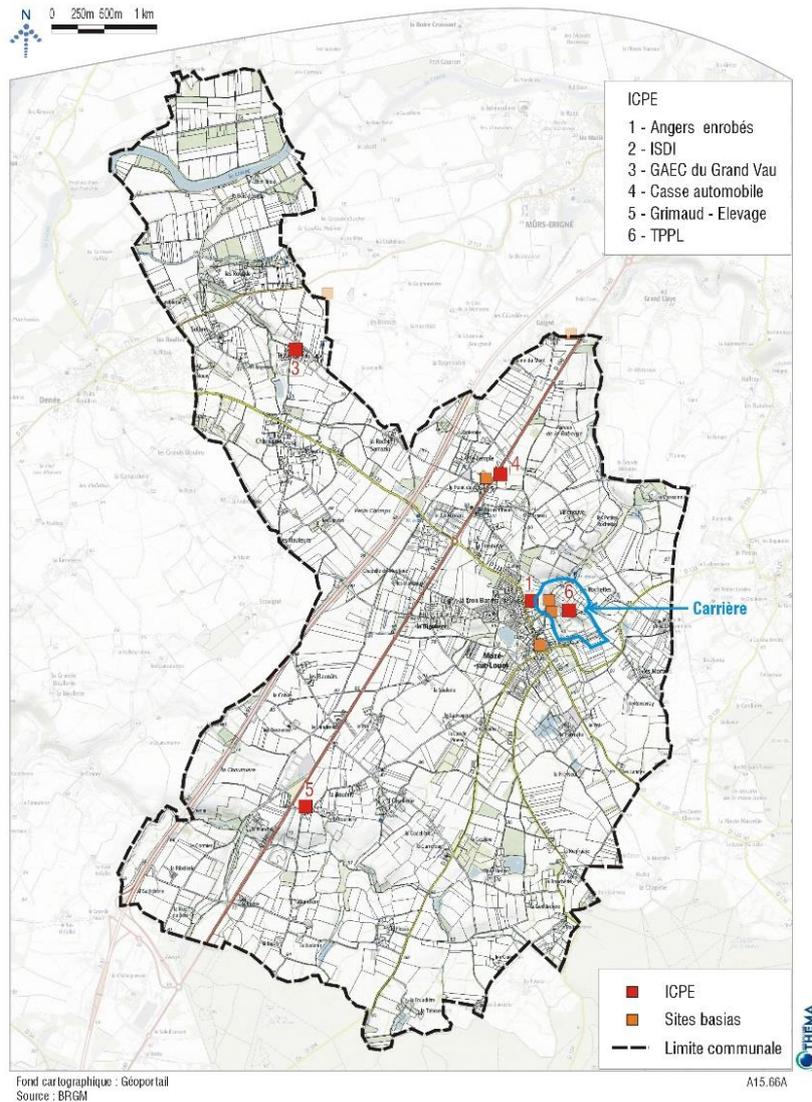
PAL4902924	Angers Enrobés centrale d'enrobage	Carrière	En activité
PAL4903014	Jobard récupération de métaux	Le Temple RD 160	En activité

Les sites BASIAS recensés à Mozé-sur-Louet

Enjeux :

- Evaluation des risques de pollution si modification de l'état des lieux

LOCALISATION DES SITES BASIAS ET DES ICPE



Localisation des sites BASIAS et des ICPE

GÉNÉRALITÉS

La qualité de l'air observée est la résultante de la qualité de "l'air standard" (non affecté par la pollution et composé d'un mélange largement dominé par l'azote et l'oxygène, outre quelques composés très secondaires) et de diverses altérations pouvant selon les cas (et de façon simplifiée) être :

- des pollutions gravimétriques (" poussières "),
- des pollutions chimiques (émissions spécifiques principalement émises par des entreprises ou des usines),
- des pollutions issues de gaz de combustions, plus ou moins complètes : vapeur d'eau, dioxyde et monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, ...

La principale origine de la pollution de l'air est la combustion, combinaison de l'oxygène avec les éléments composant les matières combustibles.

Les polluants sont très variables et nombreux ; ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique,...) ; aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires comme l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides,...

Des **directives de la communauté européenne** fixent les concentrations en dioxyde de soufre, poussières, plomb, dioxyde d'azote et ozone qui ne doivent pas être atteintes (valeurs limites) ou qu'il est souhaitable de ne pas dépasser (valeurs guides : objectifs de qualité à atteindre). Ces directives ont pour la plupart été traduites en droit français (décret 91-1122 du 25.10.91).

198

Dans les **recommandations de l'OMS** (Organisation Mondiale de la Santé), le nombre de composés pris en compte est plus important (28 descripteurs). L'objectif de cette recommandation est d'apporter des aides à la décision pour fixer des conditions normatives en considération les aspects uniquement sanitaires (impact des composés sur la santé des individus) et parfois sur les écosystèmes (cas des polluants tels que le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (Nox), l'Ozone (O₃)).

Les articles R221-1 et suivants du Code de l'environnement fixent les objectifs de qualité de l'air, les seuils d'alerte et les valeurs limites définis à l'article 3 de la Loi du 30 décembre 1996 sur « l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ».

La qualité de l'air n'est pas surveillée sur la commune de Mozé sur Louet. Les données les plus proches sont celles de l'agglomération angevine (seule à rassembler plus de 100 000 habitants en Maine-et-Loire) qui dispose de stations de mesure gérées par l'association agréée Air Pays-de-la-Loire (réseau ATMO).

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

Le suivi de la qualité de l'air sur l'agglomération angevine est assuré à partir de trois stations de mesure fixes (gérées par l'association « Air Pays de la Loire », agréée par le ministère en charge de l'environnement) qui permettent de mesurer en permanence la pollution atmosphérique :

- rue des apprentis ;
- dans les jardins du musée des Beaux-arts ;
- 1 site périurbain installé à Bouchemaine.

Le rapport annuel 2018 d'Air Pays de la Loire sur la qualité de l'air à Angers indique les résultats suivants :

	PARTICULES FINES PM10		PM2,5	DIOXYDE D'AZOTE NO ₂		OZONE O ₃	
	Court terme	Long terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Angers							
Appentis							
Beaux-Arts							
Bouchemaine							

- RESPECT DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES
- DÉPASSEMENT D'UN OBJECTIF DE QUALITÉ OU D'UNE VALEUR CIBLE
- DÉPASSEMENT D'UNE VALEUR LIMITE
- DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION
- DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE
- NON MESURÉ, NON QUANTIFIÉ

Comparaison des valeurs mesurées sur les stations aux valeurs réglementaires.

Situation par rapport aux seuils de qualité de l'air dans l'agglomération angevine en 2014

Les dépassements des objectifs de qualité de l'ozone à Bouchemaine s'expliquent par le fait que ce polluant se forme par réaction chimique de gaz précurseurs (oxyde d'azote, composés organiques volatils) d'origine automobile et industrielle, qui, sous l'effet du vent sont dispersés en périphérie et en zone rurale où ils réagissent pour former l'ozone.

L'ozone s'accumule alors dans les masses d'air, et peut atteindre des concentrations en milieu rural supérieures à celles mesurées au sein des agglomérations.

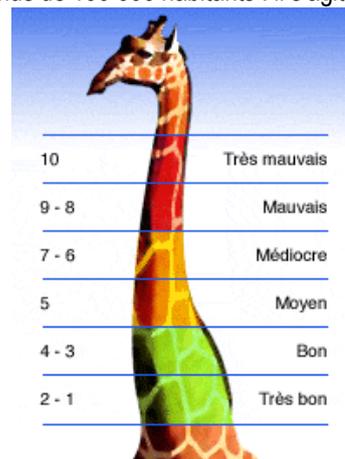
On notera que le territoire communal (au sud d'Angers) n'est pas situé sous l'influence des vents dominants (origine sud-ouest) par rapport aux émissions de l'agglomération d'Angers.

L'INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR ATMO

L'indice ATMO est un indicateur global de la qualité de l'air pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants : il s'agit d'un nombre compris entre 1 et 10 (voir ci-contre) calculé chaque jour à partir des concentrations de quatre polluants (l'ozone, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les particules en suspension PM10). Chaque polluant est affecté d'un sous-indice suivant ses concentrations. L'indice ATMO est égal au plus grand des quatre sous-indices.

En 2014, l'agglomération d'Angers a bénéficié de bons indices de qualité de l'air sur plus de 76 % des jours de l'année, soit plus qu'en 2013 (71 %).

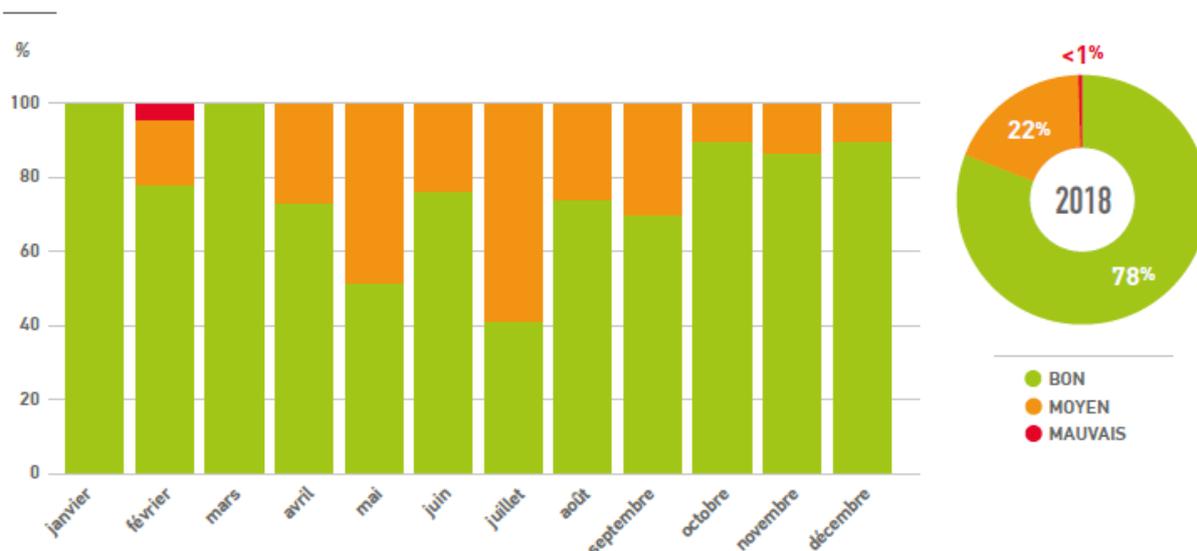
L'indice de 8, synonyme d'un air de mauvaise qualité, a été atteint durant 7 à 8 jours cumulés sur les mois de mars, septembre et décembre et l'indice moyen à médiocre durant 22 % de l'année 2014.



Qualité de l'air en 2014 à Angers et ses environs - Source : Air Pays de la Loire, 2015

Comme le montre le graphique suivant, de 2006 à 2015 inclus, l'Indice ATMO angevin a été qualifié de très bon à bon environ 80% du temps (soit près de 300 jours par an), sauf en 2013 due à la pollution aux particules fines.

Distribution mensuelle des indices de qualité de l'air au cours de l'année 2018 à Angers



Source : Air Pays de la Loire

Evolution de l'indice ATMO à Angers de 2006 à 2015

QUALITÉ DE L'AIR SUR LA COMMUNE DE MOZÉ SUR LOUET

En l'absence de station de mesure fixe sur la commune de Mozé sur Louet, l'analyse de la qualité de l'air repose sur le recensement des sources de pollution.

Les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques recensées sur le territoire communal sont :

- **la circulation automobile.**

La pollution atmosphérique d'origine automobile est issue de la combustion des carburants (« gaz d'échappement »). L'émission de polluants atmosphériques varie ainsi avec le nombre de véhicules, la puissance, la vitesse, l'état du véhicule ainsi qu'avec le type de carburant utilisé.

Le bourg est traversé par différentes routes départementales dont la RD123 reliée à la RD160 (Murs-Grigné / Beaulieu). A proximité du village, l'autoroute A87 contribue elle aussi à l'émission de particules fines et de gaz à effet de serre, cependant, elle reste éloignée des habitations, dans un contexte ouvert favorable à la dispersion des polluants.

- Les **établissements industriels** émetteurs de pollution atmosphérique.

Sur la commune et à proximité du bourg, le site de la carrière est potentiellement une source d'émission de particules fines comme les poussières. Pour cela, des mesures compensatoires ont été réalisées comme la création d'écrans végétalisés, l'installation d'un réseau d'aspenseurs permanent

- Les **sources fixes de type résidentiel et tertiaire** : émission diffuse dépendant notamment du mode de chauffage utilisé.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire sont principalement liées au chauffage et à la production d'eau chaude. Ce secteur produit une part importante des émissions de CO₂, SO₂ et poussières. Précisons que ces émissions sont saisonnières avec un maximum durant la période hivernale.

- **Les sources agricoles**

L'activité agricole est source d'émissions de polluants tels que :

- le protoxyde d'azote (N₂O), émis essentiellement à la suite des épandages d'engrais,
- le méthane (CH₄) produit par les processus digestifs de la plupart des espèces animales et particulièrement des bovins,
- l'ammoniac lié essentiellement aux élevages,
- les oxydes d'azote, principalement produits par les véhicules agricoles,
- les phytosanitaires ; transférés dans l'atmosphère lors de leur application, par érosion éolienne et surtout par volatilisation, ils s'y trouvent sous différentes formes : en vapeur, associés à des aérosols, dissous dans des gouttelettes de brouillard ou de pluie des nuages. Ils y sont plus ou moins dégradés puis retombent au sol.

Habiter à proximité des champs ou des vignes entraîne un risque d'exposition plus élevé aux substances chimiques utilisées en agriculture. Les professionnels sont concernés, mais les riverains aussi. Ainsi, l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)³ publiée en juin 2013 a établi un lien entre exposition aux pesticides chez les enfants de riverains de zones d'épandage de pesticides et leucémies, tumeurs cérébrales, malformations congénitales ainsi que troubles neurodéveloppementaux.

Selon l'arrêté du 4 mai 2017 (qui a remplacé l'arrêté du 12 septembre 2006), l'agriculteur doit prendre des mesures de précaution au moment des épandages :

1. «Quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques durant l'utilisation des produits, des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée.»
2. « Les produits ne peuvent être utilisés en pulvérisation ou poudrage que si le vent a un degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort.» (Le seuil de 3 est dépassé lorsque vous pouvez voir les feuillages bouger à l'œil nu).

L'arrêté de 2017 interdit la pulvérisation à moins de 5 mètres des cours d'eau visibles sur une carte au 1/25000 mais rien pour les populations riveraines. Cet arrêté ne fixe aucune zone tampon avec les habitations.

Compte tenu de la situation de la commune qui n'est pas situé sous l'influence de l'agglomération angevine, de sa proximité avec le « couloir ligérien », on peut cependant estimer que la qualité de l'air est satisfaisante sur l'ensemble du territoire communal avec localement des désagréments liés aux émissions de poussières ou de gaz à effets de serres liées aux trafics routiers et activités.

Enjeux :

- Limiter l'étalement urbain
- Développer les modes de déplacements doux pour les courts trajets,
- Prise en compte de l'enjeu sanitaire vis-à-vis de l'épandage de pesticides
- Réduction des émissions des gaz à effet de serre
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

NUISANCES SONORES

NOTIONS GÉNÉRALES

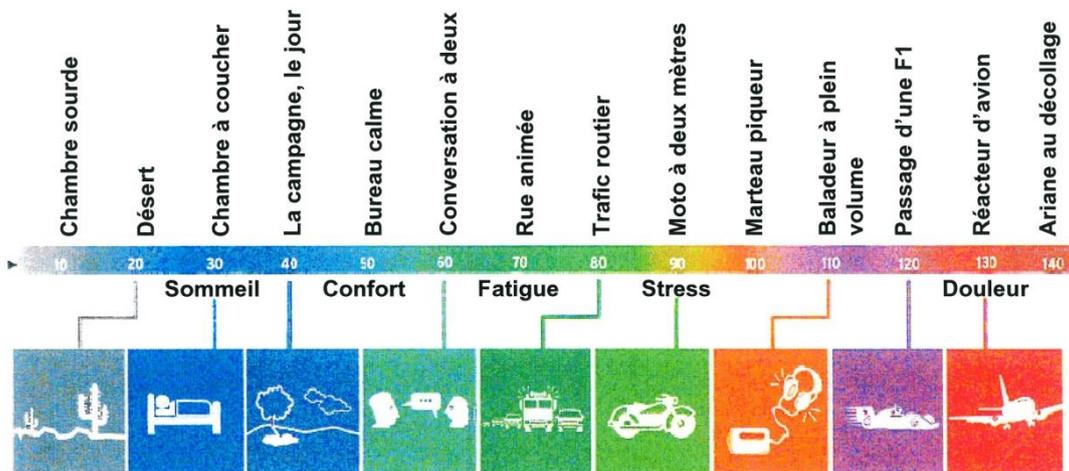
Le bruit est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère. Il est caractérisé par :

- Sa fréquence, exprimée en Hertz (Hz), qui correspond au caractère aigu ou grave d'un son. Un bruit est composé de nombreuses fréquences qui constituent son spectre.
- Son intensité ou niveau de pression acoustique, exprimée en décibel (dB), généralement pondéré : le décibel A. Il correspond au niveau de bruit corrigé par une courbe de pondération notée A, afin de tenir compte de la sensibilité de l'oreille humaine, inégale aux différentes fréquences. Le niveau sonore exprimé en dB(A) représente ainsi la sensation de bruit effectivement perçue par l'homme.

Les niveaux de bruit sont régis par une arithmétique particulière (logarithme) qui fait qu'un doublement du trafic, par exemple, se traduit par une majoration du niveau de bruit de 3 dB(A).

La gêne vis à vis du bruit est affaire d'individu, de situation, de durée ; toutefois, il est admis qu'il y a gêne, lorsque le bruit perturbe les activités habituelles (repos, conversation, écoute de la TV).

203



Echelle de bruit

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Ce classement prescrit par l'article L.571-10 du Code de l'environnement (article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit) concerne les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour, ainsi que les voies ferrées les plus fréquentées.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996, le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces infrastructures sont définis sur la base d'hypothèses de trafic à l'horizon 2015 en fonction des niveaux sonores de référence, comme indiqué dans le tableau suivant. A partir de la catégorie de chaque voie, on peut donc avoir une idée du niveau sonore au niveau des voies.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne en dB(A) (6h-22h)	Niveau sonore de référence L, en période nocturne en dB(A) (22h – 6h)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure ⁽¹⁾
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L <= 81	71 < L <= 76	d = 250 m
3	70 < L <= 76	65 < L <= 71	d = 100 m
4	65 < L <= 70	60 < L <= 65	d = 30 m
5	60 < L <= 65	55 < L <= 60	d = 10 m

(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 comptée de part et d'autre de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transport terrestres

Les bâtiments édifiés aux abords de ces voies sont donc soumis à des normes d'isolement acoustique particulières. Les isolements acoustiques minimum à mettre en œuvre sont déterminés en fonction de la vocation des bâtiments (habitation, enseignement, santé...). La réglementation relative au classement sonore ne vise donc pas à interdire de futures constructions ni à réglementer leur implantation ou leur hauteur (elle ne constitue pas un règlement d'urbanisme) mais à faire en sorte que celles-ci soient suffisamment insonorisées (elle se traduit par une règle de construction).

Les infrastructures de transports terrestres identifiées au titre du classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral n°2016-099 du 09 décembre 2016) sur la commune de Mozé-sur-Louet sont présentées dans le tableau ci-dessous :

204

Axe routier	Catégorie	Localisation
D751	3 (100 m)	Ensemble de la section localisée sur le territoire de Mozé sur Louet
D160	3 (100 m)	Ensemble de la section localisée sur le territoire de Mozé sur Louet
A87	2 (250 m)	Ensemble de l'autoroute jusqu'à Murs-Erigné

Le bourg est situé à l'écart des infrastructures générant le plus de trafic et donc le plus de bruit ; néanmoins un certain nombre d'habitations sont aujourd'hui localisées à proximité des infrastructures routières précédemment citées :

- RD 751 : une quinzaine d'habitations dans la bande de 100 m
- A87 : une trentaine d'habitations dans la bande de 250 m
- RD 160 : une quarantaine d'habitations dans la bande de 100 m

AUTRE SOURCES DE BRUITS

Sur la commune de Mozé-sur-Louet, l'exploitation de la carrière et la centrale d'enrobés localisées à proximité immédiate du bourg génère des nuisances sonores :

- Trafic poids lourds (le trafic poids lourds dans la traversée du village représente une minorité des trafics liés à ces activités);

Enquête publique

- Sirènes
- Surpression (souffle des tirs) et vibrations

Concernant la carrière TPPL , celle-ci est porteuse de sources différenciées de bruit qui s'ajoutent à ceux occasionnés par l'activité d'exploitation ; la perception des bruits pouvant être accentuée momentanément en fonction de conditions météorologiques défavorables ou de l'influence des vents dominants.

Les mesures réalisées par TPPPL en 2010,2011,2012, en différents lieux et à proximité immédiate de la carrière ont permis d'obtenir des niveaux sonores conformes à ceux imposés par la réglementation en vigueur.

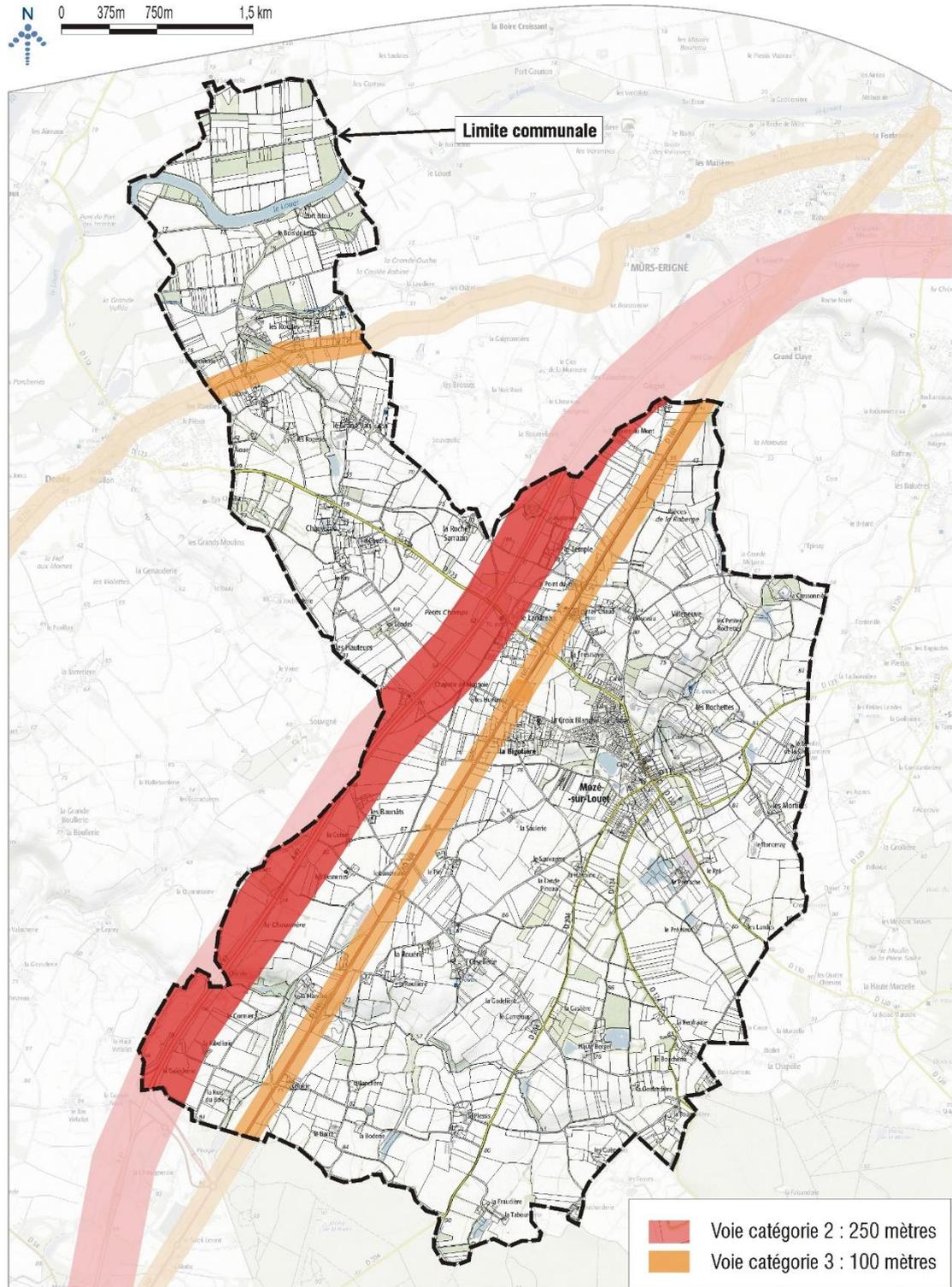
Les mesures prises par l'exploitant pour lutter contre le bruit sont les suivantes :

- Les engins de carrière sont tous équipés d'avertisseurs de recul « cri de lynx » conformes à la réglementation et l'excavation est assez profonde pour diminuer quelque peu cet impact
- La zone de pesage des camions a été éloignée de 200 m supplémentaires par rapport aux premières habitations
- La vitesse des camions sur site est limitée à 30 km/h
- Des merlons ont été dressés à proximité de la plate-forme technique
- Pour atténuer l'impact des tirs, des détonateurs « fond de trous » sont utilisés
- Pas d'activité nocturne, ni le week end

Enjeux :

- Limiter l'exposition au bruit des populations aux abords de la RD 123, RD 160, RD 751, A87 et de la carrière TPPL

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES



Fond cartographique : IGN - Scan 25

A15.66A

Classement sonore des infrastructures terrestres

PARTIE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

207

LE MILIEU PHYSIQUE

LES MILIEUX NATURELS

LES PAYSAGES

LA PATRIMOINE CULTUREL OU HISTORIQUE

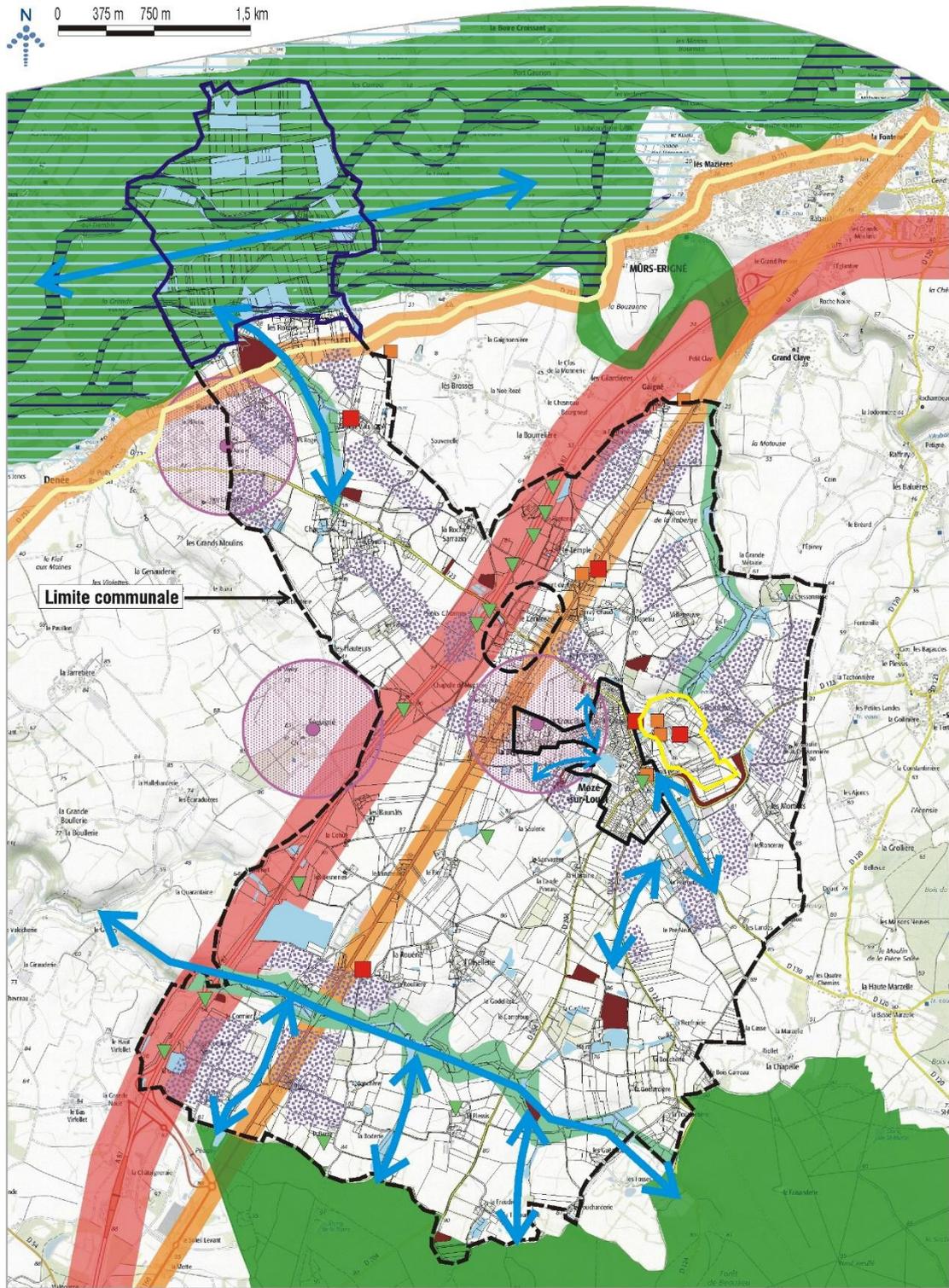
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET NUISANCES

ANALYSE TRANSVERSALE DES ATOUTS ET CONTRAINTES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAUX

La carte présentée page suivante dresse une synthèse spatiale des enjeux majeurs clairement identifiés (milieux naturels inventoriés et/ou protégés, zone inondable...).

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



208

Carte de synthèse des enjeux environnementaux à l'échelle de la commune (Légende page suivante)